BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
SCOMP
44(2
NAPOLI

II Supl. Palat. Scorpl. 44

GALERIE

DE

L'ANCIENNE COUR.

TOME SECOND.

651.156

GALERIE

DE

L'ANCIENNE COUR

OU

MÉMOIRES ANECDOTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES REGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

Seconde Édition revue, corrigée & augmentée.

TOME SECOND.

M. DCC. LXXXVIII.

MÉMOIRES ANECDOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES REGNES DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

MONTAUSIER. *

ON ne doit pas diſſimuler que, dans ſa jeuneſſe, le Duc de Montauſier n'ait eu le plus grand foible pour les femmes. N'étant que Marquis *de Salles* & ſimple Cornette dans la Compagnie des Chevau-Légers du Comte de Briſſac, alors Gouverneur de la Lorraine, il s'attacha à une Dame de cette Province, dont

* Né en 1610, mort en 1690.

la beauté, & plus encore les ſentimens qu'elle avoit pour lui, firent naître dans ſon cœur la paſſion la plus forte. Ils s'aimerent & firent paroître aſſez librement leur amour pendant une année entiere : mais un accident vint troubler leur repos; &, par un revers fâcheux, cette Dame devint priſonniere. Le Marquis fit uſage de tout ſon crédit auprès du Gouverneur, pour adoucir les rigueurs de la priſon à une perſonne ſi chere. Il fut ſollicité de faire quelque choſe de plus, & la Dame priſonniere ne lui offroit pas moins qu'elle-même pour prix de la liberté qu'elle le preſſoit de lui procurer; mais il fut inacceſſible à une tentation ſi délicate : il fit violence à ſon cœur, ſacrifia, ſans délibérer, l'amour, la beauté, l'éclat d'une grande alliance à la fidélité qu'il devoit à ſon Roi. Sa modeſtie auroit laiſſé dans l'oubli cette action héroïque, ſi la perſonne même qui en avoit été l'occaſion, ne l'eût publiée dans la ſuite, & ne ſe fût fait un devoir de rendre juſtice à un homme, dont la fermeté admirable juſtifioit les ſentimens qu'elle avoit eus pour lui.

Un attachement plus ſolide ſuccéda bientôt à celui, dont on vient de rapporter des circonſtances ſi glorieuſes pour le Marquis de Salles. Ce fut vers ce temps-là, qu'il vit, pour la premiere fois, celle qui devoit régner conſtamment ſur ſon cœur, & lui être unie par des liens que la mort ſeule pouvoit rompre. Juſqu'alors il n'avoit appris que de la renommée, les grandes qualités de l'illuſtre *Julie d'Angennes*, Marquiſe *de Rambouillet;* mais une action comparable à celle qu'il venoit de faire en Lorraine, quoique dans un genre différent, lui fit naître la curioſité de voir par lui-même, ce qu'il ne ſavoit encore que par le rapport des autres. De deux freres qu'avoit Mademoiſelle de Rambouillet, le cadet, dans un âge encore tendre, fut frappé de la peſte, qui déſoloit la Capitale du Royaume, & qui, après s'être répandue ſur le peuple, porta ſes ravages juſque dans les palais des Grands. Ce fut en cette occaſion, que cette héroïne, alarmée du danger de ſon frere, & de celui auquel ſon illuſtre mere vouloit s'expoſer en aſſiſtant le malade, donna un exemple

mémorable de ſa fermeté & de ſa tendreſſe. Elle ne put détourner d'abord Madame de Rambouillet de la réſolution qu'elle avoit priſe ; mais elle obtint au moins de partager le péril avec elle. Sa jeuneſſe, ſa beauté, la délicateſſe de ſon tempérament, le ſoin de conſerver une vie que tout conſpiroit à rendre heureuſe, tout cela ne put l'empêcher de faire un ſacrifice, que la religion & la nature même n'exigent point. Elle ſe renferma dans la chambre du malade, où elle fit conſentir Madame de Rambouillet à ne point entrer ; & ſeule au milieu d'un air empeſté, elle aſſiſta avec une préſence d'eſprit & une tranquillité toujours égale, non-ſeulement ſon frere, mais encore pluſieurs domeſtiques qui furent attaqués du mal contagieux. Sa tendre charité ne put ſauver celui qui en étoit le principal objet. Ce frere, dont la vie lui étoit plus chere que la ſienne propre, ſuccomba à la violence du mal, & expira le neuvieme jour, entre les bras de ſon incomparable ſœur. Il n'eſt pas étonnant que ce trait héroïque ait fait naître d'autres ſentimens que ceux de l'admiration, dans une ame de la trempe de celle de Montauſier.

Quelqu'un félicitoit un jour le Marquis de Salles de ce qu'il dépendoit de lui d'être l'ami d'un grand Miniſtre. *Je le voudrois bien*, répondit le Marquis, *s'il vouloit des amis ; mais je ne le veux pas, parce qu'il ne veut que des eſclaves.*

A la mort du Préſident *de Périgny*, qui avoit d'abord été Précepteur du Dauphin, le Duc de Montauſier demanda qu'il fût remplacé par *Boſſuet.* Louis XIV, dont l'intention étoit de laiſſer au premier toute l'autorité de cette éducation, redouta pour le Gouverneur l'aſcendant d'un homme tel que l'Evêque de Meaux : « Sire, lui dit à ce „ ſujet le Duc de Montauſier, ce n'eſt „ pas à moi, mais au Prince qu'il eſt „ important que le Précepteur con- „ vienne : d'ailleurs il ne m'arrivera „ jamais de rien exiger de contraire à la „ dignité d'un Evêque «.

Louis XIV avoit écrit ce billet pour M. le Duc *de la Rochefoucault* : « Je me „ réjouis comme votre ami, de la Charge „ de Grand-Maître de ma garde-robe „ que je vous ai donnée comme votre „ Roi. «. Il montra ce billet à M. de

Montauſier ; & ce Courtiſan véridique eut le courage de lui faire obſerver que c'étoit de l'eſprit mal employé. Louis ſupprima ce billet.

En 1662, le Roi fut malade de la rougeole, juſqu'à faire trembler pour une vie ſi précieuſe. Le Marquis de Salles en fut plus alarmé que perſonne ; & le Roi inſtruit de la crainte & de l'affliction de ce fidelle ſerviteur, l'ayant fait appeler : *Vous avez eu raiſon*, lui dit-il avec bonté, *de craindre de me perdre ; vous auriez perdu votre meilleur ami ; je connois votre mérite mieux qu'aucun autre, & je veux le mettre à ſa place* : les effets ſuivirent de près les paroles.

M. de Montauſier ayant été choiſi pour ſuccéder au Duc *de Longueville* dans le Gouvernement de Normandie, le Parlement de cette Province voulut d'abord lui diſputer quelques-uns des droits attachés à la place qu'il occupoit. On prétendit le traiter différemment de ſon prédéceſſeur, ſous prétexte qu'on devoit à un Prince du Sang beaucoup plus qu'à un homme qui ne l'étoit pas. M. de Montauſier remontra paiſible-

ment aux Députés du Parlement, que le prétexte allégué étoit frivole ; que les honneurs qu'on avoit rendus à M. le Duc de Longueville étant des prérogatives inconteſtablement attachées à la qualité de Gouverneur, quiconque étoit revêtu du même caractere devoit prétendre aux mêmes droits ; qu'enfin la regle en ces occurrences eſt d'honorer l'homme du Roi, non à raiſon de ſa qualité perſonnelle, mais à raiſon du Prince qu'il repréſente. Toutes ces raiſons ne toucherent point le Parlement, qui perſiſta dans ſa réſolution, & engagea même pluſieurs perſonnes de qualité à chicaner mal-à-propos M. de Montauſier. Il comprit que, pour terminer tous les procès qu'on lui ſuſcitoit, il falloit un arrêt ſuprême, qui ne laiſsât aucune reſſource à la chicane, & qui appuyât fortement la juſtice de ſa cauſe ; elle étoit trop bonne pour n'être pas écoutée. La Cour ordonna que non-ſeulement on traitât M. de Montauſier comme on avoit fait M. le Duc de Longueville, mais qu'on lui rendît encore certains honneurs que le Prince même n'avoit pas eus. Ces ordres n'auroient ſervi qu'à aliéner les eſprits

au lieu de les ramener, ſi Montauſier n'en avoit tempéré la rigueur par ſa modération & ſa modeſtie ; mais content de ce qu'il jugea néceſſaire au ſervice du Roi, il ſe relâcha ſur bien des choſes qu'il étoit en droit d'exiger.

Après la conquête de la Franche-Comté en 1668, le Roi vint goûter à Saint-Germain le fruit de ſes travaux. Il étoit accompagné des plus illuſtres guerriers qui avoient partagé la gloire de cette expédition. Montauſier brilloit parmi ces héros ; & toute la Cour, ſoit par une véritable eſtime, ſoit uniquement pour parler le langage du Maître, s'empreſſoit à célébrer les louanges du Duc. Mais loin de s'en laiſſer éblouir, il ne ſongea qu'à en mériter de nouvelles ; & il en mérita bientôt en effet, en s'expoſant à un nouveau genre de périls qui ne demandent pas moins d'intrépidité & de grandeur d'ame, que ceux qui ſe trouvent dans les ſieges & dans les batailles. On apprit que la peſte faiſoit ſentir à Rouen ce qu'elle a de plus terrible, & que tous les quartiers de cette grande Ville en étoient infectés. Le Duc de Montauſier, plus attentif

que perſonne aux intérêts d'une Province qui lui étoit confiée, fut des premiers averti du danger dont elle étoit menacée, & ne différa pas d'un moment à voler à ſon ſecours. On lui repréſentoit qu'il étoit contre la ſageſſe de s'expoſer de ſang-froid à un péril certain; mais il répondoit à ces conſeils timides: *Que pour lui, il croyoit les Gouverneurs obligés à la réſidence comme les Evêques; & que ſi l'obligation n'en étoit pas ſi étroite en toutes circonſtances, elle étoit du moins égale dans les calamités publiques.* La Ducheſſe ſon épouſe fut effrayée de ſa réſolution, &, ſans oſer l'attaquer ouvertement, elle ne lui fit connoître que ce que ſon cœur ne pouvoit cacher, les cruelles alarmes où elle alloit être réduite pendant ſon abſence. Mais le Duc ſurmonta généreuſement cet obſtacle; & plus touché de l'exemple héroïque de la Ducheſſe dans une pareille rencontre, que des larmes qu'il lui voyoit répandre, il aima mieux l'imiter que de céder à ſa tendreſſe. Il partit pour Rouen; & s'étant enfermé dans cette Ville infortunée, il s'appliqua tout entier au ſoulagement de ceux que la peſte avoit déjà attaqués, & à préſerver

ceux qu'elle avoit épargnés juſqu'alors. La fureur du mal ſe ralentit peu-à-peu; pluſieurs malades furent ſauvés; le cours de la contagion fut arrêté dans l'eſpace de deux mois; l'air fut parfaitement purifié, & tout un grand peuple reconnut devoir ſon ſalut au zele & à l'intrépidité de ſon Gouverneur. Depuis cette époque le Duc de Montauſier fut regardé par les habitans de Rouen, comme le pere de la patrie; & le ſouvenir de ſes bienfaits vivra auſſi longtemps dans cette Ville, qu'on y conſervera la mémoire du terrible fléau, qui en fut l'occaſion.

Mon fils, dit Louis XIV, en préſentant M. le Duc de Montauſier au Dauphin: » Voilà l'homme que j'ai choiſi » pour avoir ſoin de votre éducation. » Je n'ai pas cru pouvoir rien faire » de mieux pour vous, & pour mon » Royaume. Si vous ſuivez ſes inſtruc- » tions & ſes exemples, vous ſerez tel » que je vous déſire. Si vous n'en pro- » fitez pas, vous ſerez moins excuſable » que la plupart des Princes, dont on » néglige ordinairement les premieres » années; & moi je ſerai quitte envers

» tout le monde : le choix que j'ai fait me » met à couvert de tout reproche «. A ces mots, Montauſier tombe aux genoux de l'enfant auguſte qui lui eſt confié ; & lui baiſant avec reſpect une main qu'il couvre de ſes larmes : » Recevez, lui » dit-il, Monſeigneur, cette marque » de ſoumiſſion & de reſpect ; c'eſt la » ſeule que, de pluſieurs années, puiſſe » vous donner ſans crime un homme » qui va devenir votre pere & votre » maître «.

Les Courtiſans accuſoient Montauſier de fatiguer le Dauphin. » Pourquoi » tant d'exercices, s'écrioient-ils ? Pour- » quoi tant de veilles, tant d'études ? » La ſanté du Prince eſt menacée : a-t-il » beſoin de tant de lumieres « ? La Reine trompée, joint ſa voix à celle des accuſateurs. Le Gouverneur reſte inébranlable. Il attend que Louis XIV parle. » Je n'ai qu'un fils, dit le Roi au » milieu de ſa Cour qui attendoit la » condamnation de Montauſier ; mais » j'aimerois mieux qu'il mourût, que » de le voir ſans lumieres & ſans vertu, » & de préſager qu'il ſera un jour funeſte » à mes Sujets «.

La premiere fois que M. le Dauphin monta à cheval, étant ſorti du parc de Verſailles, il demanda ce que c'étoit que des chaumines qui ſe préſentoient à ſes yeux : on lui répondit que c'étoient des maiſons de payſans ; & comme il témoignoit avoir peine à le croire, M. de Montauſier ſon Gouverneur le fit deſcendre de cheval ; & l'ayant fait entrer dans la premiere cabane qui ſe rencontra : *Voyez*, dit-il, *Monſeigneur ; c'eſt ſous ce chaume, & dans cette miſérable retraite que logent le pere, la mere & les enfans qui travaillent ſans ceſſe pour payer l'or dont vos palais ſont ornés, & qui meurent de faim pour ſubvenir aux frais de votre table.*

Les Médecins du jeune Prince étant plus attachés aux maximes de leur art qu'aux lois de la Religion & de l'Egliſe, déciderent qu'il devoit être diſpenſé du Carême pendant ſa jeuneſſe. Mais le Gouverneur s'oppoſa à l'ordonnance, & dit que le Dauphin étoit d'un âge aſſez avancé, & d'une ſanté aſſez forte pour obſerver l'abſtinence preſcrite. En vain, pour le gagner, on allégua la

qualité d'Héritier préſomptif de la Couronne; le Duc inébranlable ſur ſon principe, répliqua que les enfans des Rois, & les Rois eux-mêmes étoient aſſujettis aux lois de l'Egliſe, & qu'ils devoient y être encore plus ſoumis que les autres, par l'obligation que leur impoſe leur rang de donner l'exemple aux peuples. Pour terminer le différent, on propoſa de s'en rapporter au jugement d'un Prélat : *Je le veux bien*, répondit le Gouverneur; *mais s'il décide contre moi, on ne trouvera pas mauvais que je m'en tienne à la parole de l'Evangile, qui dit que, ſi un aveugle mene un autre aveugle, ils tomberont tous deux dans le précipice.* On crut l'ébranler, en lui remontrant que, ſi le Prince tomboit malade, on ne manqueroit pas de s'en prendre à lui; mais il repréſenta, à ſon tour, qu'on auroit tort de le rendre reſponſable des accidens qu'il ne lui étoit pas poſſible de prévoir; & qu'une crainte fondée ſur un avenir incertain ne l'engageroit jamais à parler contre la juſtice, & contre ſa conſcience. Il fallut céder & abandonner l'affaire à la diſcrétion du zélé Gouverneur, & l'on n'eut pas ſujet de s'en repentir. Sous

ſa conduite, le Dauphin obſerva toutes les abſtinences de l'Egliſe, & ſa ſanté n'en fut pas moins bonne ; il étoit plus robuſte à quinze ans, qu'on ne l'eſt communément à vingt-cinq.

Dès que les articles du mariage de Monſeigneur avec la Princeſſe de Baviere furent arrêtés, le Duc de Montauſier ceſſa d'avoir le titre de Gouverneur ; & s'il ne perdit rien de ſon autorité ſur le Dauphin, auprès duquel le Roi voulut qu'il reſtât encore quelque temps avec les droits de Gouverneur, dont il convenoit de ſupprimer le nom, ce changement ne laiſſa pas de lui procurer plus de liberté qu'auparavant. Son aſſiduité auprès du jeune Prince ne l'empêcha plus de ſe rendre à la ſociété des gens de Lettres, dont le commerce faiſoit ſa paſſion chérie, & qu'il avoit été forcé de négliger pendant long-temps. Ce fut à cette époque, qu'il ſe lia d'amitié avec le célebre *Deſpréaux*. Les circonſtances de ce rapprochement de Montauſier & de Boileau méritent d'être rapportées. Le Duc avoit pris ce fameux Poëte en averſion, à cauſe du mépris qu'il paroiſſoit faire, dans ſes Satires,

des vers de Chappelain, dont M. de Montauſier étoit le protecteur déclaré, depuis l'étroite amitié qu'il avoit contractée avec lui dès ſa premiere jeuneſſe à l'hôtel de Rambouillet. Il faiſoit éclater dans toutes les occaſions ſes ſentimens ſur le compte d'un homme qu'il croyoit injuſte à l'égard de ſon ami; & ayant ſu que le Roi avoit accordé une penſion à Deſpréaux, il s'en expliqua tout-à-fait au déſavantage du Satirique. Le Poëte n'ignoroit pas les diſpoſitions du Duc à ſon égard, & il en étoit déſolé. Pour ramener un homme, dont l'eſtime & le ſuffrage étoient d'un ſi grand poids, il témoigna, dans ſon Epître à Racine, la peine qu'il reſſentoit de n'avoir pu les mériter juſque-là. Après avoir cité pluſieurs Seigneurs de la Cour, dont ſa Muſe préféroit l'approbation aux applaudiſſemens du vulgaire, le Poëte s'écrie dans cette Epître :

Et plût au Ciel encor, pour couronner l'ouvrage,
Que Montauſier daignât y joindre ſon ſuffrage.

Un trait ſi obligeant fit ſur le cœur de Montauſier tout l'effet que Deſpréaux s'en étoit promis; le Duc com-

mença dès-lors à revenir de ſes anciennes préventions ; & peu de temps après, le ſieur *de Puimorin*, frere de l'Auteur des Satires, homme fort connu & fort aimé à la Cour, étant venu à mourir, le Duc de Montauſier rencontra Deſpréaux dans la galerie de Verſailles, & lui marqua, en paſſant, le regret qu'il avoit de la mort de ſon frere. *Je ſais*, lui répondit Deſpréaux, *que mon frere faiſoit grand cas de l'amitié dont vous l'avez honoré ; mais il en faiſoit encore plus de votre vertu ; & il m'a toujours dit que les graces dont le Roi m'a comblé, & les bons traitemens que je reçois ici, ne peuvent réparer le malheur que j'ai eu de ne pouvoir mériter juſqu'à préſent les bonnes graces du plus vertueux & du plus reſpectable Seigneur qui ſoit à la Cour. — Oublions le paſſé*, lui repartit M. de Montauſier en l'embraſſant, *je veux être de vos amis comme je l'étois de votre frere ; & pour faire connoiſſance, venez, je vous en prie, dîner aujourd'hui avec moi.* Depuis ce moment, Deſpréaux trouva toujours dans le Duc un ami généreux qui lui demeura fidellement attaché juſqu'au dernier jour de ſa vie, & qui fut conſtamment le ſincere admirateur, & le cenſeur ſévere

des nouveaux Ouvrages de cet illuſtre Poëte.

Le Duc de Montauſier ayant demandé à Sa Majeſté, une petite Abbaye pour un de ſes amis: il fut refuſé, & ſortit furieux de chez le Roi, en diſant : *Il n'y a que les Miniſtres & les Maîtreſſes qui aient du pouvoir en ce pays.* Ces paroles n'étoient pas trop bien choiſies, le Roi les ſut : il fit appeler Montauſier, lui reprocha avec douceur ſon emportement, le fit reſſouvenir du peu de ſujet qu'il avoit de ſe plaindre de lui, & le lendemain il fit Madame *de Cruſſol* Dame du Palais. Cette conduite digne de Titus eſt une vengeance bien cruelle.

Le Duc de Montauſier devant aller prendre les eaux, demanda à M. *de Caumartin* un homme de Lettres qui pût l'amuſer pendant ſon voyage. On lui donna l'Abbé *Fléchier*, & ils partirent. Le premier jour, l'Abbé applaudiſſoit à tout ce qu'avançoit M. de Montauſier, qui diſoit tout bas & d'un air fâché : *Voilà nos flatteurs.* Le lendemain, l'Abbé qui avoit pénétré le caractere de ce Seigneur, ne ceſſa de le contredire ; &

ce fut alors que M. de Montauſier prit du goût pour lui, & ſe chargea de ſa fortune.

Les ennemis de *Moliere* voulurent perſuader au Duc de Montauſier, que c'étoit lui que le Poëte avoit en vue dans la Comédie du *Miſanthrope*. Le Duc de Montauſier alla voir la piece, & dit en ſortant: » Je voudrois bien reſſembler » au Miſanthrope de Moliere «.

En 1682, Mademoiſelle *le Fevre* ayant dédié un Livre à Louis XIV, il ne ſe trouva perſonne à la Cour qui osât l'introduire auprès de Sa Majeſté, parce que cette Demoiſelle, connue depuis ſous le nom de Madame *Dacier*, étoit alors Proteſtante. Le Duc de Montauſier inſtruit de ſon embarras, offrit de lui rendre ce ſervice. Il la fit monter dans ſon carroſſe, & la préſenta elle & ſon livre à Louis XIV, qui dit fort ſéchement à Montauſier, qu'il avoit tort d'appuyer des gens de cette Religion; que pour lui il feroit défendre que ſon nom parût à la tête des Livres des Huguenots, & qu'il donneroit ordre qu'on ſaisît tous les exemplaires du

livre de Mademoiſelle le Fevre. Le Duc de Montauſier répondit à Sa Majeſté, avec cette liberté que ſeul il oſoit ſe permettre : » Sire, eſt-ce ainſi que » vous favoriſez les Lettres? Je vous le » dis hautement, un Roi ne doit pas » être bigot «. Il ajouta enſuite qu'il remercieroit la Demoiſelle au nom du Roi; qu'il lui feroit préſent de cent piſtoles, & qu'il dépendroit de Sa Majeſté de les lui rendre, ou de ne les lui rendre pas.

M. le Dauphin venoit de prendre Philipsbourg; le Duc de Montauſier lui écrivit : » Monſeigneur, je ne vous „ fais pas de compliment ſur la priſe de „ Philipsbourg, vous aviez une bonne „ armée, des bombes, du canon & „ *Vauban*. Je ne vous en fais point auſſi „ ſur ce que vous êtes brave; c'eſt une „ vertu héréditaire dans votre Maiſon : „ mais je me réjouis avec vous de ce „ que vous êtes libéral, généreux, hu- „ main, faiſant valoir les ſervices d'au- „ trui, & oubliant les vôtres; c'eſt ſur „ quoi je vous fais mon compliment «.

LA PRINCESSE DES URSINS. *

CHALAIS fut dépêché de Madrid par la Princeſſe des Urſins, pour un voyage ſi myſtérieux, que l'obſcurité n'en a jamais été éclaircie. Il fut dix-huit jours en chemin, inconnu, cachant ſon nom, & paſſa à deux lieues de Chalais où étoient ſon pere & ſa mere, ſans leur donner ſigne de vie, quoique fort bien avec eux. Il rôda ſecrétement en Poitou, & enfin y arrêta un Cordelier de moyen âge dans le Couvent de Breſſuire, qui, dès qu'il ſe vit pris, s'écria : *Je ſuis perdu.* Chalais le conduiſit dans les priſons de Poitiers, d'où il dépêcha à Madrid un Officier de Dragons qui connoiſſoit ce Cordelier, dont on n'a jamais ſu le nom. Chalais pouſſa juſqu'à Paris, vint à Marly, un mercredi que le Roi avoit pris médecine. *Torci* le mena l'après-dînée, dans le cabinet du Roi avec qui il fut une demi-

* Morte en 1722.

heure. Chalais s'en alla le ſoir même à Paris. Ce ne fut bientôt après que bruits affreux contre M. le Duc d'Orléans, qui, diſoit-on, par le moyen de ce Moine avoit empoiſonné nos Princes, & prétendoit en empoiſonner bien d'autres. En un inſtant, Paris retentit de ces horreurs; la Cour y applaudit, les Provinces en furent inondées, ainſi que les Pays Etrangers. On fit venir le Cordelier pieds & poings liés à la Baſtille, où il fut livré uniquement à M. *d'Argenſon.* Le Lieutenant de Police rendoit compte au Roi directement de beaucoup de choſes, au grand dépit de *Pont-Chartrain*, qui, ayant Paris & la Cour dans ſon département, voyoit dans ſon inférieur une eſpece de Miniſtre plus conſidéré que lui, & qui ſe conduiſoit toujours de maniere à ſe faire beaucoup d'amis, ſur-tout parmi les Grands. M. le Duc d'Orléans laiſſa tomber cette pluie, faute de pouvoir l'arrêter. Elle ne put augmenter la déſertion devenue générale. Il s'accoutumoit à ſa ſolitude; & comme il n'avoit jamais ouï parler de ce Moine, il n'eut pas la plus légere inquiétude à ce ſujet. Mais d'Argenſon qui l'interrogea pluſieurs fois,

vit, en habile homme, la folie d'un déchaînement deſtitué de toute vraiſemblance, & dont l'emportement ne pouvoit empêcher M. le Duc d'Orléans de jouer le plus grand rôle pendant une minorité que la vieilleſſe du Roi laiſſoit voir d'aſſez près. Il profita de ſon miniſtere pour entrer de plus en plus dans ſes bonnes graces ; & cette conduite lui valut une grande fortune. Le Cordelier demeura près de trois mois à la Baſtille, ſans parler à perſonne qu'à M. d'Argenſon ; après quoi Chalais, Prévôt de Madame des Urſins, le ramena lui-même de Paris à Ségovie, où il fut enfermé dans une tour du Château. Il y étoit encore plein de ſanté dix ans après. Il y vomiſſoit des horreurs contre la Maiſon d'Autriche & les Miniſtres de la Cour de Vienne qui le laiſſoient pourrir dans cette priſon ; il ne liſoit que des Romans, & ſe conduiſoit avec autant de ſcandale que quatre murailles le peuvent permettre à un ſcélérat. On prétendit qu'il avoit fait ſon marché pour empoiſonner le Roi d'Eſpagne & les enfans : ſes fureurs contre Vienne ſembloient favoriſer cette opinion : elle prévalut dans les eſprits les plus ſages

au-delà & en déçà les Pyrénées. Mais ce myſtere étant demeuré myſtere, on ſe gardera bien de rien prononcer à ce ſujet. Ce malheureux mourut dans ſa priſon de Ségovie.

Tout le monde ſait que *Jules Albéroni* s'éleva au plus haut degré de la faveur auprès de Philippe V, Roi d'Eſpagne; mais beaucoup de gens ignorent que le Poëte *Campiſtron* fut le premier inſtrument de ſa fortune. Albéroni étoit né ſujet des Ducs de Parme. Il embraſſa l'Etat Eccléſiaſtique, & obtint une Cure qui ſuffit quelque temps à ſon ambition. Un haſard lui fit faire connoiſſance avec Campiſtron, & ce haſard fut la ſource de ſa grandeur. Ce Poëte voyageoit en Italie; il fut volé, & laiſſé preſque nu dans le voiſinage du Presbytere d'Albéroni, qui lui prêta les habits de ſon frere, & quelque argent pour ſe rendre à Rome. Dans la ſuite, Campiſtron ſuivit le Duc de Vendôme dans les guerres d'Italie. L'armée ſe trouva aux environs de la demeure de ſon ami. Le Duc de Vendôme ſouhaitoit d'avoir quelqu'un qui pût lui découvrir où les habitans de la campagne cachoient leurs

vivres. Campiſtron lui parla d'Albéroni comme d'un homme intelligent dont les ſervices pourroient être utiles à ce Général. On le fit venir, & il ſoutint parfaitement l'idée que Campiſtron avoit donnée de lui. Il s'attacha au Duc de Vendôme, qui fit quelques démarches pour lui procurer un Bénéfice qui valût mieux que ſa Cure. Il lui offrit celle d'Anet, qui étoit à ſa nomination. L'Abbé Albéroni ne voulut pas quitter ſon protecteur, & il le ſuivit en Eſpagne. Le grand crédit de Madame des Urſins mit le Duc de Vendôme dans la néceſſité d'avoir avec elle de grands rapports; il choiſit Albéroni pour entretenir leur correſpondance, tandis qu'il ſeroit à la tête des armées. Madame des Urſins goûta fort cet Abbé, qui, de ſon côté, n'oublia rien pour s'attirer ſa puiſſante protection. A la mort du Duc de Vendôme, il ſe dévoua tout entier au ſervice de cette Dame, & eut la plus grande part à ſa confiance.

Madame des Urſins qui s'étoit flattée d'épouſer le Roi d'Eſpagne, ſe voyant déchue de l'eſpérance de régner par elle-même, voulut du moins régner ſous

ſous un autre. Pour cet effet, elle conſulta l'Abbé Albéroni ſur le choix de la nouvelle Reine. Albéroni le fixa ſur la Princeſſe de Parme, qu'il peignit comme un eſprit de poupée, avide de plaiſirs, incapable d'ambition. Philippe V eſt bientôt déterminé, & l'Abbé part pour négocier ce mariage. Mais, ayant appris que la Princeſſe eſt d'un caractere tout différent du portrait que lui en a fait Albéroni, Madame des Urſins obtient du Roi un ordre à ſon Miniſtre de ſurſeoir la négociation. Le courrier arrive juſtement la veille du jour pris pour la terminer. Albéroni eſt frappé de ce coup, mais n'eſt point abattu. Il demande au courrier s'il veut vivre ou mourir, & lui ordonne de n'arriver que le lendemain. Le mariage ſe conclut; & Albéroni écrit en Eſpagne que le courrier eſt arrivé trop tard. La nouvelle Reine arrive à Madrid; & ſon premier ſoin eſt de hâter la fortune d'Albéroni, & la diſgrace de la Princeſſe des Urſins.

LE DUC DE LAUZUN. *

M. *DE LAUZUN* entra dans le monde en 1655 avec une Compagnie de Chevau-Légers, & la cape & l'épée. Il gagna les bonnes graces du Cardinal Mazarin, & puis celles du Roi par des rapports & de petits ſervices. On le fit Meſtre-de-Camp d'un Régiment de Dragons avec de forts appointemens. Quelque temps après, Sa Majeſté le voulant envoyer à ſa garniſon, il ſe figura que c'étoit pour l'éloigner de ſa maîtreſſe, dont il crut le Roi amoureux ; la jalouſie le fit parler inſolemment à Sa Majeſté, qui le fit mettre à la Baſtille en 1665. Trois mois après le Roi l'envoya chercher pour le voir avec une barbe de Capucin qu'il avoit laiſſé croître dans ſa priſon, & toute la Cour en rit beaucoup. Lauzun rentra ſi bien dans les bonnes graces de Sa Majeſté, qu'elle créa en ſa faveur une Charge de Colonel-

* Né en 1634, mort en 1723.

général des Dragons de France, qu'il eut la permiſſion de vendre peu de temps après. Il acheta preſque auſſi-tôt celle de Capitaine des Gardes-du-Corps en 1669. Il commanda l'armée Royale en Flandres. *Mademoiſelle* qui avoit refuſé tant de Souverains, après avoir eu l'eſpérance d'épouſer Louis XIV, voulut faire à quarante-trois ans la fortune d'un Gentilhomme. Elle obtint du Roi la permiſſion d'épouſer le Comte de Lauzun. Elle lui donnoit tous ſes biens eſtimés vingt millions, quatre Duchés, la Souveraineté de *Dombes*, le Comté *d'Eu*, le Palais *d'Orléans* qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne ſe réſervoit rien, abandonnée toute entiere à l'idée flatteuſe de faire à ce qu'elle aimoit une plus grande fortune, qu'aucun Roi n'en a fait à aucun Sujet. Le contrat étoit dreſſé: Lauzun fut un jour Duc de Montpenſier. Il ne manquoit plus que la ſignature. Tout étoit prêt, lorſque le Roi, aſſailli par les repréſentations des Princes, des Miniſtres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira ſa parole & défendit cette alliance. Il avoit écrit aux Cours étrangeres pour annoncer ce mariage: il écrivit la rupture. Cependant

Lauzun n'en fut pas plus mal auprès du Roi. Au contraire Sa Majeſté le dédommagea en mille manieres de cette fortune manquée. Mais Lauzun crut pouvoir épouſer en ſecret la Princeſſe qu'on lui avoit permis, quelques mois auparavant, d'épouſer en public; & le Monarque indigné le fit arrêter & conduire à *Pignerol* par deux cents Mouſquetaires. Lauzun y fut renfermé dix années entieres; il en ſortit enfin en 1680; & ce ne fut qu'après que Madame de Monteſpan eut engagé *Mademoiſelle* à donner la Souveraineté de Dombes & le Comté d'Eu au Duc *du Maine* encore enfant, qui les poſſéda après la mort de cette Princeſſe. Elle ne fit cette donation, que dans l'eſpérance que M. de Lauzun ſeroit reconnu pour ſon époux; elle ſe trompa: le Roi lui permit ſeulement de donner à ce mari ſecret & infortuné, les Terres de *Saint-Fargeau* & *de Thiers*, avec d'autres revenus conſidérables que Lauzun ne trouva pas ſuffiſans. Elle fut réduite à être ſecrétement ſa femme, & à n'en être pas bien traitée en public. Elle mourut en 1693. Pour le Comte de Lauzun, il paſſa en Angleterre, en 1688. Toujours

deſtiné aux aventures extraordinaires, il conduiſit en France la Reine épouſe de Jacques II, & ſon fils au berceau. Il fut fait Duc ; il commanda en Irlande avec peu de ſuccès, & revint avec plus de réputation attachée à ſes aventures, que de conſidération perſonnelle. On l'a vu mourir fort âgé, & oublié, comme il arrive à tous ceux qui n'ont eu que de grands événemens, ſans avoir fait de grandes choſes.

Le Duc de Mazarin déjà retiré de la Cour en 1669, voulut ſe défaire de ſa Charge de Grand-Maître de l'Artillerie. Lauzun plus connu alors ſous le nom de *Paiguilhem*, en eut vent des premiers ; il la demanda au Roi qui la lui promit, mais ſous le ſecret. Le jour venu, où le Roi devoit le déclarer, Paiguilhem qui avoit les entrées des Gentilshommes de la Chambre qu'on nomme auſſi les grandes entrées, alla attendre la ſortie du Roi du Conſeil des Finances, dans une piece où perſonne n'entroit pendant ce Conſeil. Il y trouva *Nyert*, premier Valet-de-chambre en quartier, qui lui demanda par quel haſard il y venoit. Paiguilhem sûr de ſon affaire, crut ſe

dévouer ce premier Valet-de-Chambre ; en lui faiſant confidence de ce qui alloit ſe déclarer en ſa faveur. Nyert lui en témoigna de la joie, puis tira ſa montre, & vit qu'il avoit encore le temps d'aller exécuter, diſoit-il, quelque choſe de preſſé que le Roi lui avoit ordonné. Il monte quatre à quatre un petit eſcalier au haut duquel étoit le Bureau où Louvois travailloit toute la journée, quand la Cour étoit à Saint-Germain. Nyert entre dans ce Bureau, & avertit Louvois qu'au ſortir du Conſeil des Finances Paiguilhem alloit être déclaré Grand-Maître de l'Artillerie. Ce Miniſtre haïſſoit Paiguilhem, ami de Colbert ſon émule, & il en craignoit la faveur & les hauteurs dans une Charge qui avoit tant de rapports avec ſon département, & de laquelle il envahiſſoit les fonctions & l'autorité tant qu'il pouvoit ; ce qu'il ſentoit bien que Paiguilhem ne ſouffriroit pas. Il embraſſe Nyert, le remercie, le renvoie au plus vîte, prend quelques papiers pour lui ſervir d'introduction, deſcend & trouve Paiguilhem & Nyert dans la piece qui menoit au Conſeil. Nyert fait le ſurpris de voir arriver Louvois, & lui dit que le Conſeil

n'eſt pas levé. » N'importe, répond Lou-» vois, je veux entrer, j'ai quelque » choſe de preſſé à dire au Roi «; & il entre tout de ſuite. Le Roi ſurpris de le voir lui demande ce qui l'amene. Louvois le tire dans l'embraſure d'une fenêtre, lui dit qu'il ſait qu'il va déclarer Paiguilhem Grand-Maître de l'Artillerie; que Sa Majeſté eſt bien maîtreſſe de ſes choix & de ſes graces, mais qu'il a cru de ſon ſervice de lui repréſenter l'incompatibilité qui eſt entre Paiguilhem & lui; qu'il voudra tout changer dans l'Artillerie; qu'il eſt impoſſible que le ſervice s'y faſſe, vu la méſintelligence qui regne entre le Grand-Maître & le Secrétaire d'Etat; que le moindre inconvénient ſera d'importuner Sa Majeſté de leurs querelles & de leurs prétentions, dont il faudra qu'elle ſoit juge à tout moment. Le Roi piqué de voir ſon ſecret connu préciſément de celui à qui il avoit à cœur de le cacher, répond à Louvois d'un air fort ſérieux, que cela n'eſt pas fait encore, le congédie, & va ſe raſſeoir au Conſeil. Un moment après, Sa Majeſté ſort pour aller à la meſſe, voit Paiguilhem, & paſſe ſans lui rien dire. Paiguilhem fort étonné attend le reſte de la journée; & voyant

que la Déclaration promiſe ne venoit point, en parle au Roi à ſon petit coucher. Le Roi lui répond qu'il verra. L'ambiguité de cette réponſe alarme Paiguilhem. Il va trouver Madame de Monteſpan, à qui il fait part de ſon inquiétude, & la conjure de la faire ceſſer. Elle lui promet merveille, & l'amuſe ainſi pluſieurs jours. Las de tout ce manege, il prend une réſolution incroyable, ſi elle n'eût été atteſtée de toute la Cour. Il étoit fort bien avec une Femme-de-chambre favorite de Madame de Monteſpan; & ce fut par ſon moyen qu'il vint à bout de la plus haſardeuſe entrepriſe, dont on ait entendu parler. Malgré la violence de ſes amours, le Roi ne découcha jamais d'avec la Reine; mais il ſe mettoit ſouvent les après-dînées entre deux draps chez ſes maîtreſſes. Paiguilhem ſe fit cacher par cette Femme-de-chambre ſous le lit dans lequel le Roi s'alloit mettre avec Madame de Monteſpan; & par leur converſation, il apprit l'obſtacle que Louvois avoit mis à ſa Charge, la colere du Roi de ce que ſon ſecret avoit été éventé, & ſa réſolution de ne point la lui donner. Il entendit tous

les propos qui ſe tinrent ſur ſon compte entre le Roi & ſa maîtreſſe ; & que celle-ci, qui lui avoit tant promis de bons offices, lui en rendoit d'auſſi mauvais qu'elle pouvoit. Le plus léger haſard pouvoit déceler ce téméraire ; & alors que ſeroit-il devenu ? Il fut plus heureux que ſage. Le Roi & ſa maîtreſſe ſe tirent du lit : le Roi s'habille & s'en va ; Madame de Monteſpan ſe met à ſa toilette, pour aller à la répétition d'un Ballet où le Roi, la Reine & toute la Cour devoient ſe trouver. La Femme-de-chambre tire Païguilhem de deſſous le lit, & il va ſe rajuſter chez lui. De là il revint ſe coller à la porte de la chambre de Madame de Monteſpan ; & lorſqu'elle en ſortit pour ſe rendre à la répétition, il lui préſenta la main, & lui demanda d'un air reſpectueux, s'il pouvoit ſe flatter qu'elle eût daigné ſe ſouvenir de lui auprès de Sa Majeſté. Elle l'aſſura que oui, & lui fit une longue fiction de tous les ſervices qu'elle venoit de lui rendre. Afin de la mieux enferrer, il la pouſſa de nouvelles queſtions ; puis s'approchant de ſon oreille, il lui dit qu'elle étoit une *menteuſe*, *une coquine*, *une*.... & lui répéta

mot pour mot toute ſa converſation avec le Roi. Madame de Monteſpan en fut ſi troublée qu'elle n'eut pas la force de répondre une ſeule parole, & à peine fut-elle arrivée au lieu où devoit ſe faire la répétition du Ballet, qu'elle s'évanouit ; toute la Cour y étoit déjà. Le Roi fort effrayé vint à elle, & ce ne fut pas ſans peine qu'on la fit revenir. Elle conta le ſoir au Roi ce qui lui étoit arrivé, & ne douta point que ce ne fût le diable qui eût ſi vîte informé Paiguilhem de tout ce qu'ils avoient dit ſur ſon compte. Le Roi fut extrêmement irrité de toutes les injures que Madame de Monteſpan avoit eſſuyées. Paiguilhem, de ſon côté, étoit furieux de manquer l'Artillerie ; de ſorte qu'ils ſe trouvoient l'un & l'autre dans une étrange contrainte, lorſqu'ils étoient enſemble. Cela ne put durer que quelques jours. Paiguilhem avec ſes grandes entrées épia un tête-à-tête avec le Roi, lui parla de l'Artillerie, & le ſomma avec audace de tenir ſa parole. Le Roi lui répondit qu'il n'en étoit plus temps, puiſqu'il ne la lui avoit donnée que ſous le ſecret, & qu'il y avoit manqué. Paiguilhem, éloigné du Roi de quelques pas, tourne

le dos, tire ſon épée, en caſſe la lame avec le pied, & s'écrie en fureur, qu'il ne ſervira plus un Prince qui lui manque ſi vilainement de parole. Le lendemain matin Paiguilhem qui n'avoit oſé ſe montrer, fut arrêté dans ſa chambre & conduit à la Baſtille.

En 1670, le Roi, ſous prétexte d'aller viſiter ſes Places de Flandres, voulut faire un voyage triomphant avec les Dames; il s'y fit accompagner d'un corps de troupes conſidérable, dont il donna le commandement au Comte de Lauzun avec la patente de Général d'armée. Lauzun en fit les fonctions avec beaucoup de magnificence & de galanterie. Cet éclat donna de la jalouſie à Louvois. Le Miniſtre ſe joignit, pour perdre Lauzun, à Madame de Monteſpan qui n'avoit point oublié les injures atroces qu'il lui avoit dites. Ils firent ſi bien l'un & l'autre, qu'ils réveillerent dans l'eſprit du Roi, le ſouvenir de l'épée briſée, & les prétentions de Lauzun à la main de *Mademoiſelle*; ils le peignirent d'ailleurs comme un homme dangereux qui, par ſa magnificence & ſes prodigalités, s'étoit mis dans la tête

de ſe dévouer les troupes, & de s'en faire adorer. Ils lui firent un crime de ſes liaiſons avec la Comteſſe de Soiſſons chaſſée de la Cour & ſoupçonnée de poiſon. Ces menées durerent toute l'année 1671, ſans que Lauzun pût s'appercevoir de rien au viſage du Roi, ni à celui de Madame de Monteſpan qui le traitoit avec la diſtinction & la familiarité ordinaires. Lauzun ſe connoiſſoit parfaitement en pierreries, & ce mérite le mettoit ſouvent dans le cas d'obliger Madame de Monteſpan : un ſoir du mois de Novembre 1671, qu'il étoit allé à Paris faire un achat de diamans pour cette Dame, le Maréchal *de Rochefort*, Capitaine des Gardes en quartier, l'arrêta, comme il ne faiſoit que de mettre pied à terre & entrer dans ſa chambre. Lauzun fort ſurpris voulut ſavoir le pourquoi de cette violence ; il demanda à voir le Roi ou Madame de Monteſpan, ou du moins à leur écrire. Tout lui fut également refuſé. On le conduiſit à la Baſtille, & peu après à Pignerol, où il fut enfermé ſous une baſſe voûte. Sa Charge de Capitaine des Gardes-du-Corps fut donnée à M. *de Luxembourg*, & le Gouvernement de

Berry au Duc *de la Rochefoucault*, qui fut enſuite Grand-Maître de la garde-robe. Quelle dut être la ſituation du Comte de Lauzun précipité en un clin-d'œil, du faîte de la grandeur, dans un cachot du Château de Pignerol ! Il eut le courage de la ſoutenir aſſez long-temps ; mais à la fin, il devint ſi malade, qu'il fallut ſonger à ſe confeſſer. On lui a entendu dire qu'il craignit qu'on ne lui envoyât un Prêtre ſuppoſé, & que ce fut la raiſon qui lui fit demander un Capucin. Dès qu'il le vit, il lui ſauta à la barbe & la tira de tous côtés, pour s'aſſurer qu'elle n'étoit point poſtiche. Il fut quatre ou cinq ans dans ce cachot. Il y avoit des priſonniers à côté, & au-deſſus de lui : ils trouverent le moyen de lui parler. Ce commerce les conduiſit à pratiquer une ouverture cachée pour s'entendre plus aiſément, puis de l'accroître de maniere à pouvoir ſe viſiter. Le Surintendant *Fouquet* étoit renfermé dans leur voiſinage, depuis 1664 qu'il y avoit été conduit de la Baſtille. Il ſut par ſes voiſins, que Lauzun étoit ſous eux. Fouquet qui ne recevoit aucune nouvelle, en eſpéra de lui, & voulut le voir.

Il l'avoit laiſſé jeune homme, & protégé du Maréchal de Grammont, & bien reçu chez la Comteſſe de Soiſſons de chez qui le Roi ne bougeoit pas. Les priſonniers qui avoient lié connoiſſance avec lui, firent tant qu'ils le perſuaderent de ſe laiſſer hiſſer par leur trou pour voir Fouquet chez eux. Les voilà donc enſemble ; & Lauzun de raconter ſa fortune & ſes malheurs. Le Surintendant ouvrit les oreilles, quand il entendit dire au cadet de Gaſcogne qu'il avoit été Général des Dragons, Capitaine des Gardes-du-Corps, & qu'il avoit eu la patente & la fonction de Général d'armée ; mais Fouquet le crut fou, lorſqu'il lui expliqua comment il avoit manqué l'Artillerie, & ce qui s'étoit paſſé à ce ſujet. Il crut la folie arrivée à ſon comble, & craignit même de ſe trouver ſeul avec Lauzun, quand celui-ci raconta comment ſon mariage avec *Mademoiſelle* avoit été rompu, quoique le Roi y eût donné ſon conſentement. Cela refroidit beaucoup leur commerce du côté de Fouquet, qui lui croyant la cervelle totalement renverſée, ne prenoit que pour des contes en l'air, toutes les nouvelles que Lauzun lui diſoit. La

priſon du malheureux Surintendant fut un peu adoucie avant celle de Lauzun. Sa femme & quelques Officiers du Château de Pignerol eurent la permiſſion de le voir, & de lui apprendre des nouvelles. Une des premieres choſes qu'il leur dit, fut de plaindre ce pauvre Paiguilhem à qui la tête avoit tourné, mais dont on cachoit la folie dans cette même priſon. Quel fut ſon étonnement, quand tous lui confirmerent ce qu'il avoit ſu de Lauzun ! Il n'en revenoit pas, & fut tenté de leur croire à tous la cervelle dérangée ; il fallut du temps pour le perſuader. A ſon tour, Lauzun fut tiré du cachot, eut une chambre, & bientôt après la même liberté qu'on avoit donnée à Fouquet ; enfin ils purent ſe voir tous deux tant qu'ils voulurent. On n'a jamais ſu comment Fouquet avoit déplu à Lauzun ; mais ce dernier ſortit de Pignerol ſon ennemi, & tant qu'il vécut il ne ceſſa de rendre de mauvais offices à la famille du Surintendant.

Le Duc de Lauzun ne ſe conſola jamais de n'être plus Capitaine des Gardes-du-Corps, & cette folie le dominoit ſi

puiſſamment, qu'il prenoit ſouvent un habit bleu à galons d'argent qui, ſans être tout-à-fait ſemblable à l'uniforme de Capitaine des Gardes aux jours de revue, en approchoit beaucoup. A l'âge de quatre-vingts ans, il avoit encore cette manie, qui l'auroit rendu ridicule, ſi, à force de ſingularités, il ne ſe fût rendu ſupérieur au ridicule même.

Quand la peſte de Marſeille fut tout-à-fait paſſée, M. de Lauzun demanda une Abbaye pour l'Evêque de cette Ville. Peu après il y eut un travail où ce Prélat fut oublié. Lauzun fit ſemblant de l'ignorer, & demanda à M. le Duc d'Orléans s'il avoit eu la bonté de ſe ſouvenir de l'Evêque de Marſeille. Le Régent fut embarraſſé. Le Duc de Lauzun, comme pour lever l'embarras, lui dit d'un ton doux & reſpectueux : » Monſeigneur, il fera mieux une autre » fois «. Ce ſarcaſme rendit le Régent muet, & le Duc de Lauzun s'en alla en ſouriant. A quelque temps de là, M. le Duc d'Orléans répara ſon oubli, & donna une groſſe Abbaye à l'Evêque de Marſeille qui venoit de refuſer l'Evêché

de Laon, en disant qu'il ne vouloit point changer d'épouse.

Ce même Duc de Lauzun empêcha une promotion de Maréchaux de France, par le ridicule qu'il jeta sur les Candidats qui la pressoient. Il dit au Régent, qu'au cas qu'il fît, comme on le disoit, des Maréchaux de France inutiles, il le supplioit de se souvenir qu'il étoit le plus ancien Lieutenant-Général du Royaume, & qu'il avoit eu l'honneur de commander des armées avec la patente de Général.

Trois ou quatre ans avant sa mort, M. de Lauzun eut une maladie qui le mit à l'extrémité ; il ne vouloit voir personne : cependant M. & Madame *de Biron* se hasarderent d'entrer dans sa chambre sur la pointe du pied, & se tinrent derriere ses rideaux hors de sa vue ; mais il les apperçut dans la glace de sa cheminée. Il fut choqué de cette entrée subreptice, & il comprit qu'impatiente de son héritage, Madame de Biron venoit pour tâcher de s'assurer par elle-même, s'il mourroit bientôt. Il voulut l'en faire repentir. Le voilà donc à demander

pardon à Dieu de ſa vie paſſée, & à déclarer à voix haute, que dans l'impuiſſance où il eſt de faire pénitence, il veut du moins employer tous les biens que Dieu lui a donnés, à racheter ſes péchés, & les léguer ſans réſerve aux Hôpitaux. Il exhala cette réſolution d'un ton ſi déterminé, que Biron & ſa femme ne douterent pas un inſtant qu'il n'exécutât ce deſſein, & qu'ils ne fuſſent privés de toute ſa ſucceſſion. Ils n'eurent pas envie de l'épier davantage, & vinrent ſur le champ conter à la Ducheſſe de Lauzun l'arrêt qu'ils venoient d'entendre, & la conjurer d'y porter remede. Enſuite le malade envoie chercher les Notaires, les fait attendre quelques momens, puis les fait entrer, & leur dicte ſon teſtament, qui fut un coup de mort pour Madame de Biron. Cependant il differe de le ſigner, ſon intention n'étant pas d'en venir à cette extrémité. Quand il fut rétabli, il rit beaucoup avec ſes amis de cette eſpiéglerie.

Le goût de la galanterie dura fort long-temps à M. de Lauzun. *Mademoiſelle* en fut jalouſe, & cela les brouilla,

à pluſieurs repriſes. Etant à *Eu* l'un & l'autre, Lauzun ne put ſe contenir ſur cet article. *Mademoiſelle* le ſut, s'emporta, l'égratigna & le chaſſa de ſa préſence. La Comteſſe *de Fieſque* fit le raccommodement. *Mademoiſelle* parut au bout d'une galerie; il étoit à l'autre bout, & il en fit toute la longueur ſur ſes genoux juſqu'aux pieds de *Mademoiſelle*. Ces ſcenes, plus ou moins fortes, recommencerent ſouvent. A la fin, il ſe laſſa d'être battu, & à ſon tour battit *Mademoiſelle*. Cela arriva pluſieurs fois, tant qu'à la fin laſſés de bonne foi l'un de l'autre, ils ſe brouillerent pour ne plus ſe raccommoder. *Mademoiſelle* le chaſſa de ſa maiſon, & ne voulut plus le revoir même à l'article de la mort.

M. de Lauzun s'étoit chargé d'amener en France la Reine d'Angleterre, femme de Jacques II, & le Prince de Galles leur fils. Il mit tant d'adreſſe, de zele & de courage dans cette opération, que tout réuſſit au gré de ſes ſouhaits. La Reine & le jeune Prince arriverent ſans accident à Calais. Louis XIV informé de l'heureuſe manœuvre de Lauzun, crut devoir lui en témoigner quelque

reconnoiſſance ; il lui écrivit de ſa main, & lui manda qu'il pouvoit revenir à la Cour, & lui envoya en même-temps un Lieutenant des Gardes, un Exempt, quarante Gardes, & M. le Premier avec des carroſſes, des Maîtres-d'hôtel, & tout ce qui étoit néceſſaire à la Reine fugitive. Le Roi dit enſuite, qu'il venoit d'écrire à un homme qui avoit beaucoup vu de ſon écriture, & qui ſeroit bien aiſe d'en revoir encore. Sa Majeſté envoya M. de Seignelay à *Mademoiſelle*, pour lui dire, qu'après les ſervices que M. de Lauzun venoit de lui rendre, il ne pouvoit s'empêcher de le voir. *Mademoiſelle* s'emporta, & dit : » C'eſt donc là la reconnoiſſance de ce » que j'ai fait pour les enfans du Roi « ? Enfin elle entra dans une rage épouvantable qu'elle ne put cacher. Un des amis de Lauzun fut chargé de lui préſenter une lettre de ſa part. Elle la prit & la jeta dans le feu en ſa préſence ; mais cet ami la retira, & repréſenta à *Mademoiſelle*, que du moins elle la devoit lire. *Mademoiſelle* alla s'enfermer un moment, & reparut, en diſant qu'elle l'avoit brûlée ſans l'ouvrir.

Deux jours avant la revue d'un des Camps de Compiegne, M. de Lauzun demanda au Comte *de Teſſé* s'il avoit bien ſongé à tout ce qu'il lui falloit pour ſaluer le Roi à la tête des Dragons, dont il étoit Colonel-général. Et là-deſſus ils parlerent du cheval, de l'habit, & de l'équipage : » C'eſt fort bien, lui » dit Lauzun ; mais le chapeau ! je ne » vous en entends point parler.—Mais, » non, répondit Teſſé, je compte avoir » un bonnet. — Un bonnet, repartit » Lauzun, y penſez-vous ? un bonnet ! » Le Colonel-général, un bonnet ! » Monſieur le Comte, vous n'y pen- » ſez pas. — Comment donc, lui dit » Teſſé, & d'où peut venir votre éton- » nement « ? Lauzun ſe fit prier long-temps avant que de parler. Enfin vaincu par ſes inſtances, il lui dit qu'une diſtinction de cette Charge étoit de ne paroître devant le Roi qu'avec un chapeau gris. Teſſé ſurpris avoue ſon ignorance, & dans l'effroi de la ſottiſe où il ſeroit tombé ſans cet avis, ſe répand en remercîmens, & court dépêcher un de ſes gens à Paris pour lui en rapporter un chapeau de cette couleur. Le jour de la

Revue, Theſſé ſe trouve au lever du Roi qui, fort étonné de lui voir un chapeau gris, lui demande où il a pris cette coiffure. L'autre ſe pavanant, lui répond qu'il l'a fait venir de Paris. » Et pour-» quoi faire, dit le Roi?—Sire, reprend » Teſſé, c'eſt que Votre Majeſté nous » fait l'honneur de nous voir aujour-» d'hui.—Hé bien, ajouta le Roi encore » plus ſurpris, qu'à cela de commun » avec un chapeau gris? — Sire, dit » Teſſé, qui commençoit à être em-» barraſſé, c'eſt que le privilege du » Colonel-général eſt d'avoir ce jour-là » un chapeau gris. — Un chapeau gris! » reprit le Roi, où diable avez-vous pris » cela? — C'eſt M. de Lauzun, Sire, » pour qui vous avez créé cette Charge, » qui me l'a dit «. Et auſſi-tôt le Duc de Lauzun d'étouffer de rire & de s'éclipſer. » Lauzun s'eſt moqué de vous, répondit » le Roi un peu vivement. Croyez-» moi, envoyez tout-à-l'heure ce cha-» peau au Général des Prémontrés «. Quoique la plaiſanterie de Lauzun fût un peu forte, Teſſé n'oſa s'en fâcher, & la choſe en demeura là.

M. de Lauzun étoit le ſeul François conſidérable qui eût eu part à l'affaire

d'Angleterre. Sa Majeſté Britannique crut lui avoir des obligations infinies, & le laiſſa, en partant pour l'Irlande, dans la confidence intime de la Reine ſon épouſe. A proprement parler, Lauzun étoit le Miniſtre d'Angleterre en France. Il n'avoit jamais été aimé de M. de Louvois, mais il n'oublioit rien pour gagner les bonnes graces de Madame de Maintenon. Il n'ignoroit pas que cette Dame regardoit comme ſa créature M. *de Seignelay* avec qui elle étoit liée par ſes ſœurs, Madame de Beauvilliers & Madame de Chevreuſe. Lauzun crut donc qu'il feroit un grand coup pour lui, & qui plairoit fort à Madame de Maintenon, de tirer l'affaire d'Irlande des mains de M. de Louvois, pour la mettre dans celles de M. de Seignelay. Il perſuada ſi bien la Reine d'Angleterre, que cela fut fait, & peut-être au grand contentement de M. de Louvois, qui ne pouvoit être chargé de tout, & qui n'auguroit pas favorablement de cette tentative.

LE PREMIER PRÉSIDENT DE HARLAY.*

C'EST dommage qu'on n'ait pas fait un *Harléana* de tous les dits de ce Magistrat très-fécond en reparties ſouvent ingénieuſes, & preſque toujours malignes. En voici quelques-uns qui donneront une idée de ſon caractere.

M. *Montalaire*, qui fut Chevalier de l'Ordre en 1724, avoit épouſé en ſecondes noces une fille du Comte de Buſſy-Rabutin. Le mari & la femme étoient grands parleurs & grands chicaneurs. Un jour qu'ils étoient à l'audience du Premier Préſident, le mari voulut prendre la parole; la femme la lui coupa, & ſe mit à expliquer ſon affaire. M. *de Harlay* écouta quelques minutes; puis l'interrompant: *Monſieur*, dit-il au mari, *eſt-ce là Madame votre femme?*

* Né en 1639, mort en 1712.

emme ? » Oui, Monſieur » , répondit Montalaire fort étonné de la queſtion. *Que je vous plains , Monſieur !* répliqua le Premier Préſident en hauſſant les épaules d'un air de compaſſion. Et là-deſſus il leur tourna le dos. Ils ſe retirerent outrés, confondus & ſans avoir pu tirer de lui autre choſe que cette inſulte.

Les Jéſuites & les Peres de l'Oratoire étoient ſur le point de plaider enſemble ; le Premier Préſident les manda, & les voulut accommoder. Il travailla un peu avec eux ; puis les conduiſant : *Mes Peres* , dit-il aux Jéſuites , *c'eſt un plaiſir de vivre avec vous ;* & ſe tournant tout court vers les Peres de l'Oratoire , *& un bonheur , mes Peres , de nourir avec vous.*

Le Duc *de Rohan* , ſortant mécontent de ſon audience, l'avoit prié de ne le point conduire ; & après quelques complimens, il crut avoir vaincu ſa réſiſtance. Dans cette perſuaſion , il deſcend l'eſcalier en diſant rage de lui à ſon Intendant qui l'avoit accompagné. Chemin faiſant, l'Intendant tourne la tête & voit M. de Harlay ſur ſes talons ;

il s'écrie pour avertir ſon Maître. Le Duc de Rohan ſe retourne, & ſe met à complimenter pour faire remonter le Premier Préſident : » Oh ! Monſieur, lui répond » le Magiſtrat, vous dites de ſi belles » choſes, qu'il n'y a pas moyen de vous » quitter «. Et en effet, il ne le quitta pas qu'il ne l'eût vu monter en carroſſe.

La Ducheſſe *de la Ferté* alla lui demander audience, &, comme tout le monde, eſſuya ſon humeur. En s'en allant, elle s'en plaignit à ſon homme d'affaire, & traita le Premier Préſident de vieux ſinge. Il la conduiſoit ſans qu'elle s'en doutât ; à la fin, elle s'en apperçut ; mais elle ſe flatta qu'il ne l'avoit pas entendue, & il la remit dans ſon carroſſe, comme ſi de rien n'étoit. A peu de temps de là, ſa cauſe fut appelée & gagnée ; elle accourt chez le Premier Préſident, & lui rend mille actions de graces. Il y répond par des révérences : puis la regardant entre deux yeux : » Madame «, lui dit-il devant tout le monde, » je ſuis bien aiſe qu'un vieux » ſinge ait fait quelque plaiſir à une vieille » guenon «. Et puis il la reconduiſit très-reſpectueuſement juſqu'à ſon carroſſe.

a fureur de la Ducheſſe ſe peignoit ſur
n viſage, & le Premier Préſident la
avoit par de fréquens ſaluts & de pro-
ndes inclinations de tête.

Les deux freres *Doublet*, tous deux
onſeillers, & dont l'aîné avoit du mé-
te & de la capacité, avoient acheté
s Terres de *Perſan* & de *Croy*, dont
s prirent les noms. Ils allerent à l'au-
ience du Premier Préſident, qui, faiſant
mblant de ne les pas connoître, de-
anda comment ils s'appeloient. Ayant
ntendu leurs nouveaux noms: *Maſques*,
ur dit-il, *je vous reconnois*.

Au reſte il ne traitoit pas mieux ſa
mille que les étrangers. Son fils étoit
r-tout l'objet de ſes plus injurieux ſar-
aſmes. Lorſqu'ils étoient le mieux en-
mble, ils ne ſe parloient que de la
luie & du beau temps, & toujours ſur
n ton de cérémonie. S'ils avoient quel-
ues affaires domeſtiques à traiter, ils
écrivoient, & les billets cachetés cou-
oient d'une chambre à l'autre; ceux
u pere étoient ſouvent très-durs, &
eux du fils quelquefois très-piquans.
amais il n'alloit chez ſon pere, qu'il ne

lui envoyât demander s'il ne l'incommoderoit point. Le pere répondoit comme il eût fait à un étranger. Dès que le fils paroiſſoit, le pere ſe levoit, le chapeau à la main, diſoit qu'on approchât un ſiege à *Monſieur*, & ne ſe raſſeyoit qu'en même-temps que lui : au départ il ſe levoit & faiſoit une profonde révérence. Le fils avoit tout le mauvais du pere, autant de malice & plus de ridicule ; mais il n'avoit ni ſes talens ni ſes lumieres.

L'Académie Françoiſe, lorſqu'elle alla complimenter Louis XIV ſur la mort de Madame la Dauphine, n'ayant pas été reçue ſelon l'uſage, & avec tous les honneurs rendus aux Cours Souveraines, M. de Harlay qui étoit membre de cette Compagnie, s'en plaignit directement au Roi; & pour rendre plus ſenſible la faute qu'on avoit faite, il dit à Sa Majeſté : » que François I, lorſqu'on » lui préſentoit pour la premiere fois » un homme de Lettres, faiſoit trois pas » au-devant de lui «.

Un Monſieur *Dumont*, Avocat, étoit dans ce préjugé que celui qui défend

ne Cauſe, ne doit négliger aucune eſ-
ece de moyens, parce que chaque
uge a ſes principes bons ou mauvais,
uivant leſquels il ſe décide. Il plaidoit
n jour une fameuſe Cauſe à la Grand'-
Chambre du Parlement de Paris, & mê-
oit à des moyens victorieux, d'autres
noyens captieux ou peu déciſifs. Après
audience, le Premier Préſident de
Harlay lui en fit des reproches. » Mon-
ſeïgneur, lui répondit-il, un tel
moyen eſt pour Monſieur un tel, cet
autre pour Monſieur un tel, &c. «.
Après quelques ſéances, l'affaire fut
gée, & Dumont gagna ſa Cauſe. L'au-
ience finie, le Premier Préſident le fit
ppeler, & lui dit : » Maître Dumont,
vos paquets ont été rendus à leur
adreſſe «.

Les Comédiens du Roi vinrent en
orps lui demander une grace ; l'Acteur
ui porta la parole, lui dit qu'il parloit
u nom de ſa *Compagnie*. M. de Harlay
oulant lui faire ſentir l'impropriété de
ette expreſſion, répondit vivement :
» Je veux délibérer avec ma *Troupe*, pour
» ſavoir ſi je dois accorder à votre *Com-
pagnie* la grace qu'elle me demande «.

Un Fermier des Poſtes étoit venu le ſolliciter, & lui racontoit ſon affaire avec beaucoup de volubilité : » Un mo- » ment, dit M. de Harlay, ce n'eſt point » ici qu'il faut courir la poſte «.

Un Procureur vouloit ſe juſtifier auprès de lui de quelques tours de ſon métier. Le Premier Préſident, ſans vouloir l'écouter, lui dit en préſence de pluſieurs perſonnes qui ſe trouvoient-là : » Maître un tel, vous êtes un fripon «. *Monſeigneur a toujours le mot pour rire*, répondit le Procureur, ſans ſe déconcerter.

LE DUC DE CHAROST.

M. *DE CHAROST*, qui depuis fut Capitaine des Gardes-du-Corps, Gouverneur d'une des meilleures Places Maritimes qu'il y ait en France, & enfin Duc & Pair, avoit ſi peu de bien pour un homme de ſa qualité, qu'il ne pouvoit pas compter ſur cinq cents livres de rente. Cela l'obligea de s'attacher au

Cardinal de Richelieu, ſouverain diſpen-
ateur des graces ; mais Son Eminence
e prit en telle averſion, qu'elle ne le
ouvoit ſouffrir. M. de Charoſt bien
oin de ſe rebuter, redoubla ſes empreſ-
emens ; & le Cardinal qui le haïſſoit
aturellement, au lieu de ſe laiſſer flé-
hir par tout ce qu'il faiſoit, n'en étoit
ue plus importuné ; il ſe fatigua même
i fort de le voir toujours devant lui,
u'il donna ordre au Capitaine de ſes
ardes qu'on ne le laiſsât point entrer
uand il ſe préſenteroit ; ce qui fut exé-
uté de la part du Capitaine avec toute
'honnêteté qu'on peut mettre dans un
pareil refus. M. de Charoſt vit bien
e que cela vouloit dire. Un autre ſe
le ſeroit tenu pour dit, & n'auroit
jamais oſé revenir chez le Cardinal ;
mais lui qui avoit de l'ambition, & qui
ne voyoit pas de moyen d'avancer ſans
la protection de Son Eminence, prit ſi
bien ſon temps, qu'il ſe jeta dans une
niche qui attendoit une figure, & con-
trefaiſant lui-même l'attitude du Saint
qu'on y devoit placer. » *Monſeigneur*,
» lui dit-il, lorſqu'il paſſoit pour aller
» à la meſſe, vos Gardes empêchent que
» je n'aie l'honneur de vous voir ; mais

» quoi qu'ils faſſent, je ſaiſirai toujours » toutes les occaſions de vous aſſurer » que je ſerai toute ma vie le très- » humble ſerviteur de Votre Eminence. » Ce ſtratagême lui réuſſit ſi heureuſe- » ment, que le Cardinal, faiſant réfle- » xion qu'un homme qui lui témoignoit » tant d'attachement méritoit quelque » reconnoiſſance, s'adoucit en ſa faveur » & le traita dans la ſuite avec plus de » diſtinction & de bonté qu'aucun autre » Courtiſan «.

M. *l'Eſcalopier*, Préſident à Mortier, avoit une fille très-riche, dont M. *de Sully* avoit fait le mariage avec M. le Comte *de Charoſt* qui ſe trouva un homme de mérite, qui ſe diſtingua dans toutes les guerres de ſon temps, & qui eut toujours des emplois conſidérables. Il s'attacha, comme on l'a dit, au Cardinal de Richelieu, & cette protection lui valut dans la ſuite la Charge de Capitaine des Gardes-du-Corps. Le Cardinal Mazarin qui ſe piqua d'aimer & d'avancer tous ceux qui avoient été particuliérement attachés au Cardinal de Richelieu, qu'il appeloit toujours ſon maître, maria le fils du Comte de Charoſt à la

ille unique du premier lit du Surinten-lant *Fouquet* qui étoit alors dans l'apo-gée de la faveur. La mort du Cardinal uivit de près le mariage du jeune Cha-oſt, & fut ſuivie de plus près encore le la diſgrace de Fouquet. Colbert s'é-eva bientôt ſur les ruines du Surinten-lant ; & pour aſſurer ſa perte, il ſe oignit à *le Tellier*, dont il étoit pour-ant l'ennemi. Ils voyoient l'un & l'au-re, avec inquiétude, combien le vieux Charoſt & ſon fils étoient ſenſibles aux nalheurs de Fouquet, & quels mouve-nens ils ſe donnoient en ſa faveur. Le ils étoit Capitaine des Gardes en ſurvi-vance de ſon pere, & le Roi leur con-ervoit toujours la même amitié. Ce-endant il eût ſouhaité de voir paſſer eur Charge en d'autres mains ; mais rop sûr de leur fidélité & trop ac-coutumé à une ſorte de déférence pour e pere, il ne pouvoit ſe réſoudre à l'en dépouiller. Enfin on eut recours à la voie de la négociation, & l'on ne ſon-gea plus qu'à leur faire un pont-d'or. Charoſt, vieux routier de Cour, ſentit qu'à la longue il ne réſiſteroit pas aux Miniſtres, & conſentit à ſe démettre, mais aux conditions les plus avanta-

geuſes. Le Traité fut donc que M. de Duras lui rendroit le prix de ſa Charge, & qu'il en ſeroit pourvu ; que M. de Charoſt auroit pour rien la Lieutenance générale de la Picardie, du Boulonois & des Pays reconquis, avec le Commandement en chef de la Province; que ſon fils auroit la ſurvivance de ladite Lieutenance & celle du Gouvernement de Calais, & que l'un & l'autre ſeroient faits Ducs à brevet. Ce ne fut pas tout : le pere obtint deux autres choſes ; l'une fut un billet entiérement écrit & ſigné de la main du Roi, portant parole & promeſſe expreſſe de ne point faire de Pair de France, ſans accorder d'abord cette grace à Charoſt pere & fils. L'autre choſe fut un Brevet d'affaires à l'un & à l'autre, c'eſt-à-dire, de moindres entrées que celles des premiers Gentilshommes de la Chambre, & de beaucoup plus grandes que toutes les autres. Cette voie ſi rare & ſi précieuſe d'un accès continuel, n'étoit pas le compte des deux Miniſtres ; mais Charoſt bruſqua ce dernier point, du Roi à lui, comme le vin du marché, ſans lequel il ne pouvoit le conclure de bon cœur. Le billet fut, de la part du Roi, un effort extrême

de conſidération. C'eſt l'unique promeſſe d'aucune grace que Louis XIV ait jamais donnée par écrit. On verra bientôt de quelle importance furent les entrées & la promeſſe, & combien ce trait fut celui d'un habile homme. Charoſt le pere mourut en 1681, âgé de ſoixante-dix-ſept ans, & toujours en grande conſidération. Son fils ſervit avec diſtinction & ſe maintint dans la familiarité du Roi. Cependant il avoit vu faire en divers temps pluſieurs Ducs vérifiés, tels que MM. *de la Feuillade*, *de Chevreuſe*, *de la Roche-Guion*, *de Duras*, & le Maréchal *d'Humieres*. Il s'en étoit plaint; & le Roi qui ne les faiſoit point Pairs, lui répondoit toujours froidement qu'il avoit tort de ſe plaindre. Charoſt n'avoit plus rien à répliquer; mais il voyoit bien que le Roi ſe moquoit de lui. A la fin la faveur de M. *de Harlay*, Archevêque de Paris, prévalut. Il étoit Duc à brevet depuis le mois d'Août 1674, & il déſiroit ardemment d'attacher la Pairie à ſon Siege. Le Roi ne le déſiroit pas moins que lui; mais comme il ne vouloit point faire Charoſt Pair de France, il recommanda le plus grand ſecret à l'Archevêque; quitte

après, à ſe défaire, comme il pourroit, des clameurs de Charoſt. Celui-ci eut vent de ce qui ſe paſſoit; il en parla au Roi, qui biaiſa & ſe défit de lui ſous prétexte de quelque affaire. Charoſt ne ſe rebuta point. Il attaqua le Roi à la fin du petit coucher, &, ſon billet à la main, le ſomma de ſa parole, comme le plus honnête-homme qui fût dans le Royaume. Le Roi ne put diſconvenir de l'engagement; mais il ſe retrancha à exagérer les ſervices de l'Archevêque qui méritoient une exception en ſa faveur. Charoſt trouva ces raiſons fort bonnes; mais il ajouta qu'elles ne concluoient en aucune maniere pour ſon excluſion, & qu'elles ne pouvoient forcer le Roi à manquer, pour l'unique fois de ſa vie, à une promeſſe ſolennelle qu'il lui repréſentoit écrite de ſa propre main. Le Roi prétendit que, pour cette fois, l'Archevêque devoit paſſer ſeul, & aſſura Charoſt qu'il ne feroit plus aucun Pair ſans tenir la parole qu'il avoit donnée. Charoſt inſiſta, & ne put rien gagner dans cette premiere ſéance. Il ſe retira après une demi-heure de vaines tentatives. Il revint à la charge, à pluſieurs repriſes, & toujours à la même

heure. Enfin il emporta le prix de ſa perſévérance. Le Roi lui dit qu'il auroit mieux fait de lui rendre ſa parole ; mais que, puiſqu'il inſiſtoit, il falloit bien la tenir, & qu'il pouvoit avertir, de ſa part, le Premier Préſident & le Procureur-général. On juge bien qu'il ne perdit pas de temps ; mais l'Archevêque qui avoit compté ſur la diſtinction d'être reçu ſeul, voulut au moins être le premier en date, & prit toutes ſes meſures pour cela. Charoſt en fut inſtruit & vint retrouver le Roi, toujours au petit coucher, toujours ſon billet à la main. Le principal étoit accordé, l'acceſſoire ne tint pas long-temps. Le Roi avoit bien conſenti tacitement à la ſurpriſe que l'Archevêque vouloit faire ; mais une fois éventée, il ne pouvoit plus l'autoriſer. Il promit à Charoſt d'arrêter le Prélat, qui en effet ne fut enregiſtré & reçu au Parlement que huit jours après lui. L'Archevêque piqué de n'avoir pu réuſſir à faire paſſer ſa Pairie la premiere, eut la petiteſſe de vouloir éviter la préſéance actuelle de Charoſt, & pour cela, il voulut être reçu à la dérobée & ſans l'aſſiſtance d'aucun Pair. Il fut encore découvert & forcé dans ce

dernier retranchement. En moins de vingt-quatre heures, Charoſt s'aſſura d'un aſſez grand nombre de Pairs qui, arrivés ſur les ſept heures du matin à la Grand'Chambre, y trouverent l'Archevêque à qui ils firent leur compliment. Sa ſurpriſe & ſon dépit ne purent ſe cacher. Ces Pairs prirent auſſi-tôt leurs places, & l'Archevêque fut obligé de prendre la ſienne au-deſſous du Duc de Charoſt. Cette aventure fut très-ridicule pour l'Archevêque; & Charoſt eut une ſatisfaction complete. Il avoit été Duc à brevet avec ſon pere en 1672, & il fut Pair avec l'Archevêque de Paris en 1690.

Dans la Campagne de Lille en 1667, le Roi commanda lui-même ſes troupes. Il avoit ſous lui le Maréchal de Turenne. On fit le ſiege de Lille; & un jour que Louis ſe tenoit à la tranchée dans un lieu où le feu étoit très-vif, un Soldat le prit rudement par le bras, en lui diſant: *Otez-vous, eſt-ce là votre place?* Les Courtiſans appuyant ſur ce mot, vouloient le perſuader de ſe retirer. Il étoit prêt à céder à ces conſeils timides, lorſque le vieux Duc de Charoſt

s'approchant de ſon oreille, lui dit à voix baſſe : *Sire, il eſt tiré, il faut le boire.* Le Roi le crut & demeura dans la tranchée, & lui ſut ſi bon gré de cette fermeté, que, le même jour, il rappela le Marquis de Charoſt ſon fils qui étoit alors exilé.

M. DE CHAMILLART. *

M. DE CHAMILLART étoit un grand homme qui marchoit en *dandinant*, & dont la phyſionomie ouverte n'annonçoit que de la douceur & de la bonté, & tenoit parole. Son pere, Maître des Requêtes, mourut en 1675 Intendant à Caen, où il avoit été près de dix ans. L'année ſuivante, le fils fut Conſeiller au Parlement. Il étoit ſage, appliqué, peu éclairé, de bon commerce & fort honnête-homme. Il jouoit bien tous les jeux, & cela l'initia un peu hors de ſa robe, mais ſa fortune fut d'exceller au Billard. Le Roi qui s'amuſoit fort de ce

* Né en 1651, mort en 1721.

jeu, dont le goût lui dura long-temps, y faiſoit preſque tous les ſoirs d'hiver des parties avec M. de Vendôme, M. le Grand, M. de Grammont & le Maréchal de Villeroy. Ils ſurent que Chamillard y jouoit fort bien; ils voulurent en eſſayer à Paris. Ils en furent ſi contens, qu'ils en parlerent au Roi, & le vanterent tellement, qu'il dit à M. le Grand de l'amener la premiere fois qu'il iroit à Paris. Il vint donc, & le Roi trouva qu'on ne lui en avoit rien dit de trop. M. de Vendôme & M. le Grand l'avoient pris en amitié & ſous leur protection encore plus que MM. de Villeroy & de Grammont: ils firent ſi bien, qu'il fut admis une fois pour toutes dans la partie du Roi où il étoit le plus fort. Il s'y comporta de maniere à plaire au Roi & aux Courtiſans. Louis XIV le goûta de plus en plus, & il en parla tant à Madame de Maintenon, qu'elle voulut le voir. Il ſe tira ſi bien de ſa premiere converſation avec elle, qu'elle lui dit de la venir voir quelquefois, & à la fin elle le goûta au moins autant que le Roi. Malgré ſes fréquens voyages à Verſailles, il fut aſſidu les matins au Palais, & continua d'y rapporter. Cela

ui acquit l'affection de ſes Confreres, ui lui ſurent gré de faire ſon métier omme l'un d'eux ; & la Cour & le Roi ui firent un mérite de cette conduite. 'eu-à-peu il ſe fit des amis, & le Roi 'oulut qu'il fût Maître des Requêtes, our être plus libre & plus en état d'ê- re avancé. Alors il lui donna un loge- ıent au Château ; & trois ans après, Chamillart fut fait Intendant de Rouen ; avoit prié le Roi de ne le pas éloi- ner de lui, & il obtint la permiſſion e venir paſſer de temps en temps ſix emaines à Verſailles. Le Roi le mena Marly, & le mit de ſon jeu au Brelan. l prit des Croupiers, parce que le jeu toit trop gros pour lui; il y fut heu- eux. Au bout de trois ans d'Intendance, ù il ne ſe méconnut pas, il vaqua une Charge d'Intendant des Finances que le Roi lui donna de ſon propre mouve- ıent en 1689, & qu'il garda dix ans. l cultiva ſi bien Madame de Mainte- on, depuis qu'il fut devenu ſéden- aire à Paris & à la Cour, qu'elle le hoiſit pour adminiſtrer les revenus & outes les affaires temporelles de Saint- Cyr ; ce qui établit des rapports con- inuels entre eux. Avec la protection de

cette Dame & tant d'autres véhicules ; Chamillart parvint au Contrôle-général, & le Roi s'applaudit publiquement de ſon choix. Il porta dans cet emploi une douceur, une patience, une affabilité qui y étoient inconnues, & qui lui gagnerent tous ceux qui avoient affaire à lui. Il ne ſe rebutoit point des propoſitions les plus abſurdes & les plus réitérées. Son tempérament y contribuoit, par un flegme qui ne ſe démentoit point, mais qui n'avoit rien de repouſſant. Toute la Cour l'aima, pour la facilité de ſon accès, pour ſa politeſſe, & pour une infinité de ſervices qu'il rendoit ſans les faire acheter par des ſoumiſſions. Le Roi lui montra conſtamment de l'affection & de l'eſtime. Chamillart eut le malheur de ne trouver dans ſa famille perſonne dont le mérite étayât ſa faveur. Sa femme, ſes freres & ſes autres parens étoient tous fort bornés, & ſes propres talens ne ſuppléoient pas aux appuis domeſtiques. Avec de tels entours & ſon peu de capacité, il lui falloit toute l'amitié du Roi & de Madame de Maintenon pour ſe ſoutenir dans ſes places.

Dreux & *Chamillart* étoient Conſeil-ers en la même Chambre & intimes mis. Dreux étoit fort riche, & Cha-illart fort peu accommodé des biens e la fortune. Leurs femmes accouche-ent en même-temps d'un fils & d'une ille : Dreux, par amitié, demanda à hamillart d'en faire le mariage. Cha-illart repréſenta à ſon ami qu'avant ue ces enfans fuſſent grands & en état e ſe marier, il trouveroit des partis ien plus conſidérables que ſa fille. reux, homme droit, franc, & qui ai-oit Chamillart, perſévéra ſi bien qu'ils e donnerent réciproquement parole, vec les années, la chance avoit tourné; reux étoit demeuré Conſeiller au Par-ement, & Chamillart parvint à tout e que nous venons de voir ; mais ils urent toujours amis intimes. Sept ou uit mois avant que Chamillart devînt ontrôleur-général, il alla trouver reux, & lui dit que leurs enfans toient en âge de ſe marier, & de les cquitter de leur parole. Dreux touché l'une propoſition ſi généreuſe, fit tout e qu'un homme d'honneur peut faire our rendre à ſon ami une parole qu'il

ne pouvoit plus tenir ſans expoſer ſa famille à de grands embarras. Chamillart le ſomma de tenir la ſienne, & ce combat de généroſité dura pluſieurs jours de part & d'autre. A la fin Chamillart bien réſolu de partager ſa fortune avec ſon ami, l'emporta, & le mariage ſe fit. Il obtint pour ſon gendre l'agrément du Régiment de Bourgogne, & bientôt après, la Charge de Grand-Maître des Cérémonies que *Blainville* lui vendit. Le Roi prit prétexte de cette Charge, pour faire entrer Madame Dreux dans les carroſſes, & la faire manger avec Madame la Ducheſſe de Bourgogne. C'eſt le premier exemple de deux noms Bourgeois décorés d'eux-mêmes, & ſans prétexte de Terres, du titre de Marquis & de Comte. Car tout auſſitôt M. Dreux devint le Marquis de Dreux, & Chamillart le frere, M. le Comte de Chamillart.

On ne paſſera pas ſous ſilence une autre action de M. Chamillart qui lui fait beaucoup d'honneur. Dans le temps qu'il étoit Conſeiller au Parlement, & qu'il jouoit au Billard avec le Roi trois fois la ſemaine ſans coucher à Verſailles,

es voyages lui emportoient beaucoup
e temps ſans le rendre moins aſſidu au
'alais. Il rapporta d'abord tout autant de
rocès, mais peut-être avec un peu plus
e négligence. Un Plaideur indigné d'en
voir perdu un qui étoit à ſon rapport,
int lui crier miſéricorde, & dans les
laintes qu'il exhaloit, il inſiſta ſur une
iece qui, diſoit-il, faiſoit le gain de
on procès, & avec laquelle il ne com-
renoit pas encore qu'il l'eût perdu.
l rebattit tant cette piece, que Cha-
nillart ſe reſſouvint qu'il ne l'avoit pas
ue, & il dit au Plaideur qu'elle n'avoit
as été produite. Celui-ci ſe mit à
rier plus fort, & ſoutint qu'elle l'avoit
té. Chamillart prit les ſacs, qui ſe trou-
verent là, parce que l'arrêt ne faiſoit
ue d'être ſigné; ils les viſiterent,
& la piece s'y trouva. Voilà l'homme
à ſe déſoler, & pendant ce temps, Cha-
millart à lire la piece, & à le prier de
lui donner un peu de patience. Quand
il l'eut bien lue & relue: » Vous avez
» raiſon, lui dit-il, elle m'étoit inconnue,
» & je ne comprends pas comment elle a
» pu m'échapper; elle décide en votre
» faveur. Vous demandez vingt mille
» livres, vous en êtes débouté par ma

» faute, c'eſt à moi à vous les payer. » Revenez après-demain «. Cet homme fut ſi ſurpris, qu'il fallut lui répéter ce qu'il venoit d'entendre. Il revint le ſurlendemain, & Chamillart qui avoit battu monnoie de tout ce qu'il avoit, & emprunté le reſte, lui compta les vingt mille livres, lui demanda le ſecret, & le congédia; mais il comprit que le rapport des procès & l'examen des pieces ne pouvoient ſe concilier avec ce Billard de trois fois la ſemaine. Il n'en fut pas moins aſſidu au Palais, ni moins attentif à bien juger; mais il ne voulut plus être Rapporteur d'aucune affaire, & remit au Greffe celles dont il étoit chargé. Cela s'appelle une belle & grande action dans un Juge, & plus encore dans un Juge auſſi mal-aiſé que l'étoit alors M. de Chamillart.

Je ne connois guere de propos plus noble & plus digne du ſiecle de Louis XIV, où tout le monde ſe piquoit d'être Courtiſan, que celui que tint M. de Chamillart à M. de Beauvilliers, chargé de la part du Roi, de lui dire qu'il eût à ſe retirer dans ſa Terre de *l'Etang*. Le Duc ayant pris une conte-

nance triſte, débuta par l'aſſurer qu'il étoit au déſeſpoir d'avoir à lui annoncer une fâcheuſe nouvelle. » Quoi, Monſieur, lui répondit Chamillart, le Roi » eſt-il malade? eſt-il ſurvenu dans la » famille Royale quelque événement?— » Non, Monſieur. — Cela étant, je ſuis » raſſuré «. M. de Beauvilliers remplit ſa miſſion, & M. de Chamillart ſe retira tranquillement à l'Etang, entre Saint-Cloud & Verſailles : il ſurvécut à Louis XIV l'eſpace de ſix ans.

LE MARÉCHAL DE VILLARS. *

APRÈS la victoire de *Fridlingue* en 1702, comme Villars marchoit à la tête de ſon Infanterie à travers un bois, une voix cria : *Nous ſommes coupés.* A ce mot tous les Régimens ſe diſperſerent. Villars court à eux, & leur crie : *Allons, mes amis, la Victoire eſt à nous, vive le Roi.* Les Soldats répondent en tremblant, *Vive le Roi*, & recommencent à fuir. La plus grande peine qu'eut le

* Né en 1652, mort en 1734.

Général, fut de rallier les vainqueurs qu'une pareille terreur livroit à la merci des ennemis. Il paroît bien extraordinaire, que les mêmes hommes qui viennent de combattre avec tant d'ardeur & de ſuccès, ſoient ſubitement ſaiſis d'une terreur panique, & qu'ils perdent le jugement au point de ne pouvoir pas revenir du trouble de leurs ſens : toutefois l'Hiſtoire fournit un grand nombre de pareils exemples. Les François remis de leur frayeur, proclamerent Villars Maréchal de France ſur le champ de bataille ; & quinze jours après, Louis XIV confirma ce que la voix des Soldats lui avoit accordé.

En 1703, ce Maréchal étant parti d'Alſace pour joindre l'Electeur de Baviere, s'approcha de *Kentzingen*, dont il vouloit ſe rendre maître. Quelques Religieux lui apporterent des contributions. Il les renvoya, avec ordre de dire à la Garniſon de mettre bas les armes, ſous peine d'être paſſée au fil de l'épée, & que, ſi elle tiroit un ſeul coup, tout ſeroit mis à feu & à ſang dans la Ville. Le Commandant intimidé par ces menaces, ſe rendit ſans coup férir,

férir. On trouva dans la Ville, qui étoit assez bien fortifiée, outre une nombreuse artillerie, beaucoup de munitions de guerre & de bouche. Villars charmé de faire remarquer ce tour d'adresse aux Officiers-généraux, leur dit: » Avouez, Messieurs, que si cette place » ne se fût pas rendue, il nous eût été » impossible de la prendre, n'ayant pas » une piece de canon. Il faut quelque- » fois que la hardiesse supplée à la force. » Des menaces faites à propos à un en- » nemi supérieur, ne peuvent que le » surprendre, & lui donner des alarmes » qui l'obligent à accorder des choses » qu'on ne sauroit obtenir autrement «.

Lors de la journée de *Malplaquet* en 1709, le Maréchal de Villars se trouva assez griévement blessé pour se faire administrer les Sacremens. On proposa de faire cette cérémonie en secret. » Non, » dit le Maréchal, puisque l'armée n'a » pu voir mourir Villars en brave, il » est bon qu'elle le voie mourir en » Chrétien «.

Villars survécut à ses blessures, & fut choisi pour rétablir en Flandres les

affaires de la France. On prétend que la Ducheſſe de Villars voulut diſſuader ſon mari de ſe charger d'un fardeau auſſi dangereux ; mais que le Maréchal rejeta ce conſeil timide. » Si j'ai, diſoit-il, le » malheur d'être battu, j'aurai cela de » commun avec les Généraux qui ont » commandé en Flandres avant moi : ſi » je reviens vainqueur, ce ſera une » gloire que je ne partagerai avec per- » ſonne «. Villars eut bientôt cette gloire. Le 24 Juillet 1712, il tomba ſur un Camp de dix-ſept bataillons retranchés à Dénain ſur l'Eſcaut. Quoique l'entrepriſe fût difficile, le Général ne déſeſpéra pas de la victoire. » Meſſieurs, » dit-il aux Officiers qui l'entouroient, » les ennemis ſont plus forts que nous ; » ils ſont même retranchés : mais nous » ſommes François : il y va de l'hon- » neur de la Nation : il faut aujour- » d'hui vaincre ou mourir, & je vais » vous donner l'exemple «. Il ſe met auſſi-tôt à la tête des troupes qui, encouragées par ſa préſence, font des prodiges de valeur, & battent les Alliés commandés par le Prince *Eugene*. Selon quelques Auteurs du temps, il s'en faut bien que le Maréchal de Villars ait eu

tout le mérite de cette expédition. Ils en font honneur au Maréchal *de Monteſquiou*, & prétendent que Villars ne l'approuva qu'après l'exécution. Quoi qu'il en ſoit, voici comme ce fait eſt préſenté dans les *Mémoires de Saint-Simon.*

Le Prince *Eugene* aſſiégea Landrecie. Le Roi piqué des avantages que ce Général ne laiſſoit pas de prendre, quoique deſtitué du ſecours des Anglois, vouloit en profiter, & trouvoit fort mauvais que Villars laiſsât aſſiéger & prendre les places de la derniere frontiere, ſans donner bataille pour l'empêcher. Villars en avoit des ordres réitérés; mais il *tâtonnoit* & reculoit toujours, & manqua pluſieurs occaſions de battre le Prince Eugene, dont quelques-unes furent ſi viſibles, que l'armée en murmura publiquement. Il cherchoit, diſoit-il, les moyens de faire lever le ſiege de Landrecie; & le Roi attendoit tous les jours des courriers de Flandres avec la plus grande impatience. Monteſquiou vit jour à donner un combat avec avantage. Il étoit fort connu du Roi, à qui il dépêcha ſecrétement un courrier

avec un plan de ſon deſſein. La réponſe fut prompte ; il eut ordre de ſuivre & d'exécuter ſon projet, même malgré Villars, mais de ſe conduire, par rapport à lui, avec adreſſe & prudence. Le Prince Eugene s'étoit éloigné de *Marchiennes*, & même de *Dénain*, où étoient ſes principaux magaſins, & qu'il avoit retranchés, en y laiſſant dix-huit Bataillons & quelque Cavalerie. A cette nouvelle, le Maréchal de Monteſquiou preſſa Villars de s'y porter. Dans la marche, Monteſquiou s'avança avec une tête, quatre Lieutenans-généraux & quatre Maréchaux-de-Camp ; arriva devant Dénain, fit promptement ſes diſpoſitions, & attaqua les retranchemens. Villars marchoit doucement avec le gros de l'armée, déjà fâché d'en voir une partie en avant avec Monteſquiou. Il le fut bien davantage, quand il entendit le bruit du feu qui commençoit. Il dépêcha ordre ſur ordre d'arrêter, de ne point attaquer, de l'attendre, & toujours ſans ſe hâter le moins du monde, parce qu'il ne vouloit point de combat. Monteſquiou lui manda que le vin étoit tiré & qu'il falloit le boire, & pouſſa ſi bien les attaques, qu'il em-

porta les retranchemens, entra dans Dénain, s'y rendit maître de toute l'artillerie & des magaſins, tua beaucoup de monde & ſe mit en poſture de s'y maintenir, s'il étoit attaqué par le Prince Eugene qui arrivoit avec ſon armée de l'autre côté de la riviere, qui fut témoin de l'expédition, qui recueillit les fuyards, & qui s'arrêta, parce qu'il ne crut pas devoir attaquer Dénain. Villars arrivant avec le reſte de l'armée, comme tout étoit fait, enfonça ſon chapeau, & s'applaudit de ce triomphe qui n'étoit pas le ſien, mais dont il reçut les complimens, comme tout le monde ſait.

Le Dauphiné fut, en 1708, le théâtre des exploits de Villars; il y fit échouer tous les deſſeins du Duc de Savoye. » Il faut, dit un jour ce Prince, que le » Maréchal de Villars ſoit ſorcier, pour » ſavoir tout ce que je dois faire; jamais » homme ne m'a donné plus de peine, » ni plus de chagrin «.

On le preſſoit en 1677 de prendre une cuiraſſe pour une action qui devoit être vive & meurtriere. » Je ne crois

» pas «, répondit-il tout haut en préſence de ſon Régiment, ma vie plus » précieuſe que celle de ces braves » gens-là «.

La premiere fois que le Maréchal de Villars, étant de retour à Paris après la Campagne de Dénain, fut à l'Opéra, la Demoiſelle *Antier* faiſant le rôle de *la Gloire* dans le Prologue d'*Armide*, lui préſenta une couronne de laurier. La même choſe eſt arrivée de nos jours au Maréchal *de Saxe* après la bataille de Fontenoy; il fut couronné par une niece de celle qui avoit couronné Villars.

En 1734, Louis XV ayant déclaré la guerre à la Maiſon d'Autriche, le Maréchal de Villars, quoique âgé de quatre-vingt-deux ans, fut choiſi pour commander en Italie les troupes réunies de France, d'Eſpagne & de Sardaigne. Un Officier conſidérable lui repréſentant au ſiege de *Pizzigitone* qu'il s'expoſoit trop : » Vous auriez raiſon, ſi „ j'étois à votre âge, répondit le Maré„ chal; mais à l'âge où je ſuis, j'ai ſi „ peu de jours à vivre, que je ne dois „ pas les ménager, ni négliger les occa-

„ ſions de me procurer une mort glo-
„ rieuſe «.

L'affoibliſſement de ſes forces ne lui permit de faire qu'une Campagne : il partit pour s'en retourner en France ; mais une maladie mortelle l'arrêta à Turin. » Dieu vous fait de grandes „ graces, lui dit ſon Confeſſeur. Vous „ avez mené une vie où vous vous „ occupiez plus de votre gloire que de „ votre ſalut ; Dieu pouvoit vous en- „ lever au milieu des dangers où vous „ vous êtes tant de fois expoſé ; il vous „ a conſervé juſqu'à préſent pour vous „ donner le temps de vous reconnoître ; „ & c'eſt une faveur qu'il n'accorde pas „ à tout le monde. Le Maréchal de „ Berwick n'a pas eu le même bonheur „ que vous ; il vient d'être tué au ſiege „ de *Philipsbourg* d'un coup de canon en „ viſitant les travaux de la tranchée «. *Quoi*, répond Villars, *le Maréchal de Berwick eſt mort de cette maniere ? Je l'avois toujours dit, qu'il étoit plus heureux que moi.* Il expira un moment après.

Cet illuſtre guerrier s'étoit diſtingué fort jeune dans la profeſſion des armes.

Louis XIV, charmé de ſon ardeur naiſſante, diſoit de lui : « Il ſemble que, „ dès que l'on tire en quelque endroit, „ ce petit garçon ſorte de terre pour s'y „ trouver «.

Villars avoit mis à prix la tête du Chef des Camiſards, qui s'étoient révoltés dans les Cévennes. Ce rebelle, témoin du ſupplice de ſes compagnons, & reconnoiſſant que tôt ou tard il lui faudroit ſubir le même ſort, prit un parti qui lui réuſſit. Il connoiſſoit la généroſité & la clémence du Maréchal. S'étant préſenté devant lui, il lui demanda s'il étoit vrai qu'il eût promis mille écus à celui qui le livreroit mort ou vif? Le Maréchal ayant répondu que oui : » — Cette „ récompenſe me ſeroit due, continua „ le Camiſard, ſi mes crimes ne m'en „ avoient rendu indigne ; mais j'ai tant „ de confiance dans la clémence du Roi „ & dans votre généroſité, que je ne „ crains point de vous apporter moi-„ même cette tête criminelle, dont vous „ pouvez diſpoſer «. Il étoit à genoux, en diſant ces mots; le Maréchal l'ayant fait relever, lui fit compter ſur le champ les mille écus, & expédier une amniſtie

générale pour lui & pour quatre-vingts perſonnes de ſa ſuite.

Le ſieur *Thierry*, Avocat aux Conſeils, avoit ſa maiſon ſituée près de l'hôtel où ſe tenoient les aſſemblées pour le Conſeil de la Guerre ; il fut réſolu de joindre le cabinet de cet Avocat à l'un des Bureaux du Conſeil. Thierry qui n'aimoit pas à ſe déranger pour accommoder les Commis du Bureau, prit la réſolution de préſenter au Régent un placet qui mérite de trouver place ici, tant par la ſingularité que par l'heureux ſuccès dont il fut ſuivi.

» MONSEIGNEUR,

» Thierry, Avocat aux Conſeils du Roi, „ remontre très-humblement à Votre „ Alteſſe Royale, que M. le Maréchal „ de Villars n'ayant plus d'ennemis à „ combattre, ni de Traités à faire, a mis „ le ſiege devant le cabinet d'un pauvre „ Avocat. Il s'imagine que la place ſe „ rendra à la premiere ſommation ; mais „ le ſuppliant a réſolu d'attendre le gros „ canon. Ce gros canon, Monſeigneur, „ eſt l'ordre précis de Votre Alteſſe „ Royale. *Signé* THIERRY. 1718 «.

Ce placet ayant été renvoyé à M. de Villars, Préſident du Conſeil de la Guerre, le Maréchal le trouva ſi bien fait, qu'il déclara au Duc Régent : » qu'il ſe faiſoit un plaiſir de lever ce » ſiege, le premier qu'il eût levé de ſa » vie «.

Le Roi vouloit faire paſſer le Maréchal de Villars en Italie, pour qu'il hâtât le ſiege de Turin qui, par ſa longueur, commençoit à devenir ridicule. Villars refuſa, ſous prétexte qu'il craignoit de ne pas réuſſir de ce côté-là : il allégua d'ailleurs des douleurs de goutte. On lui envoya un ſecond courrier, & il fit la même réponſe. Le Roi étonné de ſa réſiſtance, lui écrit, & après avoir combattu ſes raiſons, il ajoute : » Afin qu'il n'y ait point de nou- „ velles répliques, je vous ordonne de „ partir en poſte le lendemain de l'arri- „ vée de mon courrier, de paſſer par le „ chemin le plus court, pour vous ren- „ dre en Lombardie, afin que le Duc „ d'Orléans mon neveu puiſſe renvoyer „ le Duc de Vendôme incontinent après „ ſon arrivée «. Un pareil ordre ne donna pas lieu à la délibération. Villars

ſe préparoit à partir dès le ſoir du même jour, lorſqu'il reçut un contre-ordre de la propre main du Roi. Ce contre-ordre étoit accompagné d'une lettre du Miniſtre qui expliquoit le motif du changement. » Le Roi auroit été bien „ aiſe que vous vous fuſſiez mis en che- „ min pour l'Italie, ſuivant les ordres „ que Sa Majeſté vous en avoit donnés; „ mais faiſant réflexion qu'elle vous y „ envoyoit malgré vous, & que cela „ pouvoit être ſujet à des inconvéniens „ contraires au bien du ſervice, elle a „ jugé plus à propos d'y envoyer M. le „ Maréchal *de Marſin* «. La vraie raiſon qu'avoit M. de Villars pour refuſer d'aller en Italie, n'étoit ni la crainte de ne point réuſſir, ni ſes douleurs de goutte. Il la confia ſecrétement au Miniſtre lui-même. » J'aurois, dit-il dans ſa réponſe à M. „ de Chamillart, trouvé M. le Duc „ d'Orléans indiſpoſé contre moi par les „ mauvais ſervices que n'auroient pas „ manqué de me rendre M. & Madame „ *de Nancré* tout-puiſſans auprès de ce „ Prince, à cauſe de la Terre de *Sablé* „ que j'ai eu, comme vous ſavez, inten- „ tion d'acheter, &c. «. Quelle eſt ſou-vent la cauſe des plus grands malheurs

pour une Nation ! Villars n'auroit point commis les fautes de Marſin.

Le Maréchal de Villars aimoit à répéter qu'il n'avoit eu que deux plaiſirs bien vifs en ſa vie, celui de remporter un prix au College, & celui de gagner une bataille.

Ce Général témoignoit, dans toutes les occaſions, le plus grand mépris pour les Agréables de Cour. Cette conduite lui ſuſcita des ennemis, & il ne l'ignoroit pas. Un jour qu'il prenoit congé du Roi pour aller commander l'armée : » Sire, lui dit-il, je vais combattre les » ennemis de Votre Majeſté, & je vous » laiſſe au milieu des miens «.

Villars avoit acquis ſes richeſſes par des contributions dans le Pays ennemi. Des Courtiſans du Duc d'Orléans, Régent du Royaume, devenus riches par ce bouleverſement de l'Etat appelé *Syſtême*, ſembloient ſe glorifier de leurs richeſſes : *Pour moi*, leur dit Villars, *je n'ai jamais rien gagné que ſur les ennemis.*

NINON DE LENCLOS *

DE tous les amans de *Ninon*, le Marquis *de Villarceaux* fut le plus aimé. Madame de Villarceaux, épouſe du Marquis, en étoit furieuſe, & rien ne le prouve mieux que l'anecdote qu'on va rapporter. Cette Dame avoit un jour beaucoup de monde chez elle : on déſira de voir ſon fils ; il parut accompagné de ſon Précepteur : on le fit parler, & on ne manqua pas de louer ſon eſprit. La mere, pour mieux juſtifier les éloges, pria le Précepteur d'interroger ſon éleve ſur les dernieres choſes qu'il avoit appriſes. » Allons, Monſieur le Marquis, dit le grave pédagogue : *Quem habuit ſucceſſorem Belus, Rex Aſſyriorum? — NINUM*, répondit le jeune éleve. Madame de Villarceaux, frappée de la reſſemblance de ce nom avec celui de *Ninon*, ne put ſe contenir. » Voilà, dit-elle, de belles „ inſtructions à donner à mon fils, que

* Née en 1615, morte en 1706.

„ de l'entretenir des folies de ſon pere « ! Le Précepteur eut beau s'excuſer, & donner les explications les plus ſatisfaiſantes, rien ne put faire entendre raiſon à cette femme jalouſe. Le ridicule de cette ſcene ſe répandit dans toute la Ville, & Moliere en tira un parti fort ingénieux dans ſa petite Comédie de *la Comteſſe d'Eſcarbagnas*.

Le Comte *de Choiſeul*, qui fut depuis Maréchal de France, étoit un des amans malheureux de Mademoiſelle de Lenclos. Il avoit pourtant d'excellentes qualités ; mais il n'entendoit rien à faire l'amour. Ninon, fatiguée de ſes pourſuites, ne put s'empêcher de lui appliquer un jour ce Vers de Corneille :

Ah ! Ciel, que de vertus vous me faites haïr !

Ce qui mit le comble à la honte de ce Seigneur, c'eſt qu'il ſe vit préférer un rival, dont il ne ſe ſeroit jamais défié. C'étoit *Pécourt*, célebre Danſeur de ce temps là. Il rendoit de fréquentes viſites à Ninon. Le Comte de Choiſeul le rencontra un jour chez elle, avec un habit aſſez reſſemblant à un uniforme. Après quelques autres propos ironiques,

le Comte lui demanda dans quel Corps il ſervoit. *Monſeigneur*, lui répondit Pécourt ſur le même ton, *je commande un Corps où vous ſervez depuis long-temps.*

Quelqu'un diſoit à Ninon, que ſi la licence avec laquelle elle vivoit obtenoit de plus en plus de la publicité, on pourroit bien la mettre aux filles repenties. *Cela ne ſe peut*, répondit-elle, *parce que je ne ſuis ni fille ni repentie.*

Une querelle qui s'éleva entre deux amans de Ninon, fut portée devant la Reine Régente, & fit que cette Princeſſe ſongea quelque temps à faire mettre Mademoiſelle de Lenclos dans un Couvent, en lui laiſſant le choix de ſa retraite. Ninon, à qui l'on vint faire cette propoſition, répondit du ton le plus reſpectueux en apparence, qu'elle choiſiſſoit le Couvent des grands Cordeliers.

Le Marquis *de la Châtre* aimoit Mademoiſelle de Lenclos, & en étoit aimé, lorſqu'il reçut un ordre d'aller joindre l'armée. Il étoit inconſolable, moins encore de la néceſſité, que des ſuites de

ſon éloignement. Pour ſe tranquilliſer, il s'aviſa d'un expédient aſſez ſingulier; ce fut d'exiger de Ninon un billet par lequel elle s'engageât à lui reſter fidelle. Elle eut beau repréſenter que ce qu'il demandoit étoit extravagant ; il fallut faire le billet & le ſigner. Le Marquis le baiſa mille fois, le ſerra précieuſement, & partit avec la plus grande confiance. Deux jours après, l'inconſtante Ninon ſe trouva dans les bras d'un nouvel amant. La folie de ce billet lui revint alors à l'eſprit, & elle s'écria deux ou trois fois : *Ah ! le bon billet qu'a la Châtre !* ſaillie plaiſante, qui depuis a fait proverbe.

L'attachement *de Gourville* au parti du Grand Condé l'obligeant de quitter le Royaume, il vint trouver Mademoiſelle de Lenclos, dont il étoit alors l'amant favoriſé, & lui apporta vingt mille écus en or, qu'il la pria de lui garder juſqu'à ſon retour; il alla dépoſer une pareille ſomme entre les mains d'un Eccléſiaſtique qui avoit une grande réputation de ſainteté. Au bout de deux mois, Ninon, ſuivant ſa coutume, prit un nouvel amant. Le pauvre Gourville

errant dans les Pays Etrangers, apprit cette nouvelle, & crut ſes vingt mille écus perdus. De retour à Paris, au lieu d'aller deſcendre chez Mademoiſelle de Lenclos, ſon premier ſoin fut d'aller retirer des mains de l'Eccléſiaſtique les vingt mille écus dépoſés. Celui-ci nia le dépôt. Gourville n'imaginant pas qu'il fût plus heureux auprès de Ninon, craignit même de l'aller voir, pour n'être pas forcé de haïr & de mépriſer une femme qu'il avoit tant aimée. Ce ne fut qu'à la derniere extrémité qu'il ſe rendit chez elle; & lorſqu'elle lui eut témoigné le plus grand étonnement de ne point recevoir ſa viſite : *Monſieur*, lui dit-elle, *il m'eſt arrivé un grand malheur en votre abſence; j'ai perdu....* (à ces mots, Gourville ne douta pas qu'il n'eût bien conjecturé,) *j'ai perdu le goût que j'avois pour vous; mais je n'ai pas perdu la mémoire, & voici les ſoixante mille francs que vous m'avez confiés. Ils ſont encore dans la même caſſette où vous les avez ſerrés. Remportez-les, mais ne vous obſtinez point à me demander un cœur dont je ne puis plus diſpoſer en votre faveur. Il ne me reſte pour vous que l'amitié la plus ſincere.* Gourville ne put s'empêcher de

ſoupirer encore ; mais il prit ſur lui de chercher ſon bonheur dans un commerce moins délicieux, mais plus durable que celui de l'amour.

L'aventure de l'Abbé *Gédoyn* fait foi que, juſqu'à la vieilleſſe la plus avancée, Ninon conſerva le don d'aimer & de plaire. Cet Abbé lui fut préſenté en 1696. Il avoit alors vingt-neuf ans, & Ninon approchoit de quatre-vingts. Cependant il en devint ſi éperdument amoureux, & la ſollicita ſi vivement, qu'elle conſentit à l'écouter. Mais elle ne voulut le rendre heureux qu'au bout d'un certain temps qu'elle lui fixa. Le terme arrivé, il la conjura au nom de l'amour de tenir la parole qu'elle lui avoit donnée. Elle n'avoit plus de raiſons de différer, & l'Abbé plus amoureux que jamais, lui demanda pourquoi elle l'avoit fait languir ſi long-temps. » Hélas! mon cher Abbé, répondit-elle, » ma tendreſſe en a ſouffert autant que » la vôtre ; mais c'eſt l'effet d'un petit » grain de vanité que j'avois encore dans » la tête. J'ai voulu attendre que j'euſſe » quatre-vingts ans accomplis, & je ne » les ai que d'hier au ſoir «. Cette der-

niere liaiſon dura environ un an, & ce fut Mademoiſelle de Lenclos qui rompit la premiere. L'Abbé Gédoyn en fut ſenſiblement touché. Il continua toujours de la voir, de l'aimer & de l'eſtimer.

Ninon, dans le cours de ſes galanteries, donna le jour à deux enfans. Le premier occaſionna une ſinguliere diſpute entre le Comte *d'Eſtrées* & l'Abbé *d'Effiat*, qui tous deux prétendoient aux honneurs de la paternité. Soit que cette conteſtation amusât Ninon, ſoit qu'en effet elle ne ſe crût point aſſez sûre de ſa déciſion pour la riſquer, elle ne voulut point prononcer dans cette affaire. Après bien des démêles, les deux rivaux prirent un cornet dans un tric-trac, & jouerent aux dés à qui appartiendroit l'enfant. Le ſort le donna au Comte d'Eſtrées qui, dans la ſuite devenu Maréchal de France & Vice-Amiral, plaça ce jeune homme dans la Marine, & prit ſoin de ſa fortune. Ce premier fils de Ninon eſt mort Capitaine de vaiſſeau en 1732, à l'âge de ſoixante & quinze ans.

Le pere du ſecond fils de Ninon ne fut point équivoque; c'étoit le Marquis

de Gerſey qui l'avoit fait élever ſous le nom du Chevalier *de Villiers*; on lui avoit toujours caché le ſecret de ſa naiſſance. Cependant Ninon le faiſoit quelquefois venir chez elle pour lui procurer un peu d'amuſement & de liberté. Il y paſſoit ordinairement pluſieurs jours de ſuite, & elle le traitoit comme un parent éloigné & peu riche, auquel elle s'intéreſſoit par pure généroſité. Mais bientôt ce jeune homme, né avec un tempérament ardent & une ame ſenſible, ne put ſe défendre des charmes de Ninon. En effet, quoiqu'elle eût alors cinquante-ſix ans, elle étoit encore dans tout l'éclat de ſa beauté. Elle s'apperçut de l'amour du Chevalier, ſans en être alarmée. Elle crut que ce ne ſeroit qu'un feu de jeuneſſe qui s'éteindroit de lui-même : elle ne connoiſſoit pas le caractere violent de ſon malheureux fils. Il ſe jeta un jour à ſes pieds, & lui baiſant la main, il lui déclara ſon amour dans les termes les plus tendres & les plus paſſionnés. Ninon, ſans paroître émue, le fit relever ſur le champ, & lui répondit froidement qu'il étoit trop jeune pour lui parler d'amour, & elle trop âgée pour l'écouter. Il inſiſta,

n lui proteſtant qu'il l'adoroit, & qu'il nourroit de douleur ſi elle le voyoit vec indifférence. Ninon prit alors un on ſévere; elle le menaça de toute ſa aine, s'il oſoit encore l'entretenir de ſes feux. Le Chevalier de Villiers s'abandonna au plus affreux déſeſpoir. Elle crut devoir avertir le Marquis de Gerſey, qui lui conſeilla de découvrir un ſecret qu'elle ne pouvoit plus garder. Ninon écrivit un jour à ſon fils qu'elle avoit à lui parler dans ſa petite maiſon du Faubourg Saint-Antoine à Picpus. Il y vola. Elle ſe promenoit dans ſon jardin. Il ſe jeta à ſes genoux, & prenant une de ſes mains, la baigna de ſes larmes. Aveuglé par ſon ivreſſe, il alloit ſe porter aux dernieres entrepriſes : » Arrêtez, malheureux, s'écria ſa mere. » Il faut arracher le bandeau qui vous » couvre les yeux. Apprenez que vous » êtes mon fils, & frémiſſez d'horreur «. A ces mots, le jeune homme reſte frappé comme d'un coup de foudre; ſon viſage ſe couvre d'une pâleur mortelle; il leve les yeux ſur ſa mere, il les baiſſe; puis la quittant précipitamment, il ſe jette dans un petit bois qui étoit au bout du jardin, & ſe paſſe ſon épée au travers

du corps. Ninon ne ſonge pas d'abord à ſuivre ſon fils. A la fin ne le voyant point reparoître, l'inquiétude la fait entrer dans le petit bois. A peine a-t-elle fait trente pas, qu'elle apperçoit le corps ſanglant de cet infortuné jeune homme. Ses yeux preſque éteints ſe tournent ſur elle; il ſembloit vouloir lui parler. Il veut exhaler quelques paroles, & cet effort hâte ſon dernier ſoupir. Les cris de Ninon appellent tous les domeſtiques : ils l'arrachent à cet horrible ſpectacle, & ſes amis prennent toutes les précautions néceſſaires pour dérober au public la connoiſſance de cette tragique aventure.

Tous les beaux eſprits briguoient le ſuffrage de Mademoiſelle de Lenclos. Elle ne l'accordoit qu'aux plus aimables. Les autres s'en vengeoient par des ſatires qu'elle ne liſoit point. Ils ne lui pardonnerent pas d'avoir bâillé un jour à l'Académie Françoiſe, où l'on prononçoit un diſcours de réception. Un Académicien fit ſur le champ l'Epigramme ſuivante :

Dans un diſçours Académique
Rempli de Grec & de Latin,

Le moyen que Ninon trouve rien qui la pique ?
Les figures de Rhétorique
Sont bien fades après celles de l'Aretin.

Le Poëte Scarron, dont Mademoiselle de Lenclos étoit l'amie, ayant quitté le petit-collet en 1651, pour épouſer Mademoiſelle *d'Aubigné*, qui logeoit chez lui depuis un an qu'elle étoit de retour de la Martinique, Mademoiſelle de Lenclos fit bientôt connoiſſance avec cette jeune Dame, dont elle goûta l'eſprit & les graces. Elle ne tarda pas à ſe lier intimement avec elle, & ſouvent même elle lui prêta de l'argent dans ſes beſoins les plus preſſans. Ces bons offices n'empêcherent pas Madame Scarron, qui avoit dix-neuf ans moins qu'elle, de lui enlever le cœur du Marquis de Villarceaux ſon amant & l'un des hommes les plus aimables de ſon temps. Mademoiſelle de Lenclos en fut long-temps piquée au vif, & ſe repentit d'avoir pris pour confidente une femme plus jeune qu'elle. Mais, comme elle ſavoit qu'il n'eſt point d'éternelles amours, elle pardonna dans la ſuite à Madame Scarron, & depuis elle fut toujours ſa meilleure amie.

De tous les amans de Ninon, le Marquis de Villarceaux fut le ſeul qui ſe retira le premier. Comme il avoit beaucoup d'eſprit, qu'il étoit beau, bien fait & fort galant, ſes conquêtes amoureuſes lui coûtoient peu, & il n'eſt pas étonnant qu'il les ait multipliées. Du reſte jugeant du cœur de toutes les femmes par le ſien, il portoit la jalouſie juſqu'à l'extravagance. Il étoit quelquefois ſi jaloux de Mademoiſelle de Lenclos, qu'il faiſoit cacher ſous ſon lit de petits garçons pour ſavoir ſi, pendant ſon abſence, quelque rival ne venoit point paſſer les nuits avec elle.

Le Marquis *de Sévigné* s'étoit partagé aſſez long-temps entre Mademoiſelle de Lenclos, & *la Champmêlé*, qu'il quitta enfin pour ſe fixer à Ninon. Non contente de ce ſacrifice, Mademoiſelle de Lenclos exigea qu'il lui livrât les lettres de cette Actrice. Son deſſein étoit de les faire ſervir à ſa vengeance, & de les envoyer par un inconnu, à l'amant en titre de la Champmêlé. Heureuſement que Madame de Sévigné fut inſtruite de ce projet. Elle fit venir ſon fils; le

blâma beaucoup d'avoir eu l'impru-nce de ſacrifier ces lettres à Ninon ; fit ſentir la néceſſité de les ravoir, lui ordonna d'aller ſur le champ les demander à Mademoiſelle de Lenclos. l'inſtant même, M. de Sévigné ſe ndit chez elle, & lui parla avec tant mour, d'éloquence & d'adreſſe, 'elle conſentit à lui rendre les lettres. -tôt qu'il les eut entre les mains, il urut les porter à ſa mere qui les fit ûler en ſa préſence.

Un jour, Mignard, le célebre Pein-e, étoit chez Mademoiſelle de Lenclos, ſe plaignoit que ſa fille, qui fut depuis Comteſſe *de Feuquieres*, manquoit ſolument de mémoire : *Vous êtes trop ureux, Monſieur*, lui dit Ninon, *elle ne era pas.*

Mademoiſelle de Lenclos répétoit uvent, que *la beauté ſans graces eſt un ameçon ſans appât.* Qu'*une femme ſenſée doit jamais prendre d'amant ſans l'aveu ſon cœur, ni de mari ſans le conſente-ment de ſa raiſon.* Qu'*on ne doit faire roviſion que de vivres, & jamais de plai-rs ; qu'il faut toujours les prendre au jour*

la journée. Que les rides auroient été beaucoup mieux placées ſous le talon que ſur le viſage. Qu'elle rendoit graces à Dieu tous les ſoirs de ſon eſprit, & qu'elle le prioit tous les matins de la préſerver des ſottiſes de ſon cœur.

Toujours philoſophe, Ninon préféra conſtamment la liaiſon des ſages & des beaux-eſprits de ſon temps à l'éclat de la fortune. On ſait le refus qu'elle fit à Madame de Maintenon, ſon ancienne amie, qui lui promettoit les faveurs de la Cour ſi elle vouloit ſe faire dévote & venir à Verſailles. » Je la refuſe, di-» ſoit-elle à Fontenelle, parce que je » n'ai jamais aimé à prendre de maſque. » Dans ma jeuneſſe, je n'ai point vendu » mon corps; avant de mourir, je ne » vendrai pas mon ame «.

Il eſt inutile d'avertir que l'hiſtoire du *Noctambule*, ou du petit homme noir, qui vint trouver Mademoiſelle de Lenclos à l'âge de dix-huit ans, pour lui offrir une beauté éternelle, eſt une fable dénuée de vraiſemblance & de réalité. Cependant comme elle eut un cours prodigieux, je vais la rapporter telle qu'elle fut débitée dans le temps.

» Mademoiſelle de Lenclos à l'âge de ix-huit ans, étant un jour ſeule dans a chambre, on vint lui annoncer un nconnu, qui demandoit à lui parler, & qui ne vouloit point dire ſon nom. D'abord elle lui fit répondre qu'elle toit en compagnie, & qu'elle ne ouvoit pas le voir. Je ſais, dit-il au doneſtique, que Mademoiſelle eſt ſeule, & c'eſt ce qui m'a fait choiſir ce monent pour lui rendre viſite. Retournez lui dire que j'ai des choſes de la lerniere importance à lui communiquer, & qu'il faut abſolument que je ui parle. Cette réponſe ſinguliere lonna une ſorte de curioſité à Mademoiſelle de l'Enclos; elle ordonna u'on fît entrer l'inconnu. C'étoit un etit homme, âgé, vêtu de noir, ſans pée, & d'aſſez mauvaiſe mine; il avoit ne calotte & des cheveux blancs, une etite canne fort légere à la main, & ne grande mouche ſur le front. Ses eux étoient pleins de feu, & ſa phyionomie aſſez ſpirituelle. — Mademoiſelle, lui dit-il en entrant, ayez la onté de renvoyer votre femme-de-hambre, car perſonne ne doit entendre ce que j'ai à vous révéler. A ce

„ début, Mademoiſelle de Lenclos ne
„ put ſe défendre d'un petit mouvement
„ de frayeur ; mais faiſant réflexion
„ qu'elle n'avoit devant elle qu'un petit
„ vieillard décrépit, elle ſe raſſura, &
„ fit ſortir ſa femme-de-chambre. — Que
„ ma viſite, lui dit-il, ne vous effraie
„ point, Mademoiſelle : il eſt vrai
„ que je n'ai pas coutume de faire cet
„ honneur à tout le monde ; mais vous
„ n'avez rien à craindre. Soyez tran-
„ quille, & écoutez-moi avec attention.
„ Vous voyez devant vous un homme
„ à qui toute la terre obéit, & qui poſ-
„ ſede tous les biens de la nature. J'ai
„ préſidé à votre naiſſance. Je diſpoſe
„ à mon gré du ſort de tous les hu-
„ mains ; & je viens ſavoir de vous, de
„ quelle maniere vous ſouhaitez que je
„ diſpoſe du vôtre. Vos beaux jours ne
„ ſont encore qu'à leur aurore ; vous
„ entrez dans l'âge où les portes du
„ monde vont s'ouvrir devant vous ;
„ & il ne dépend que de vous d'être la
„ perſonne de votre ſiecle la plus illuſtre
„ & la plus heureuſe. Je vous apporte
„ la grandeur ſuprême, des richeſſes
„ immenſes, & une beauté éternelle.
„ Choiſiſſez, de ces trois choſes, celle qui

, vous touche le plus, & ſoyez con-
, vaincue qu'il n'eſt point de mortel ſur
, la terre qui ſoit en état de vous en
, offrir autant. — Vraiment, Monſieur,
, lui répondit-elle en éclatant de rire,
, j'en ſuis bien perſuadée, & la magni-
, ficence de vos dons eſt ſi grande... —
, Mademoiſelle, vous avez trop d'eſ-
, prit, lui dit-il en l'interrompant,
, pour vous moquer d'un homme que
, vous ne connoiſſez pas. Choiſiſſez,
, vous dis-je, ce que vous aimez le
, mieux, des grandeurs, des richeſſes,
„ ou de la beauté éternelle : mais dé-
„ terminez-vous promptement; je ne
„ vous accorde qu'un inſtant pour vous
„ décider. — Ah! Monſieur, lui dit-elle,
„ il n'y a pas à balancer ſur ce que vous
„ avez la bonté de m'offrir; & puiſque
„ vous m'en laiſſez le choix, je choiſis la
„ beauté éternelle. Mais, dites-moi,
„ que faut-il faire pour obtenir une
„ choſe auſſi précieuſe? — Mademoiſelle,
„ lui dit-il, il faut écrire votre nom
„ ſur mes tablettes, & me jurer un
„ ſecret inviolable; je ne vous demande
„ rien de plus. — Mademoiſelle de Len-
„ clos lui promit tout ce qu'il voulut,
„ & écrivit ſon nom ſur de vieilles

„ tablettes noires à feuillets rouges, qu'il „ lui préſenta, en lui donnant un petit „ coup de ſa baguette ſur l'épaule gau- „ che. — C'en eſt aſſez, dit-il, comptez „ ſur une beauté éternelle, & ſur la „ conquête de tous les cœurs. Je vous „ donne le pouvoir de tout charmer. „ C'eſt le plus beau privilege, dont une „ créature humaine puiſſe jouir ici-bas. „ Depuis ſix mille ans que je parcours „ l'univers d'un bout à l'autre, je n'ai „ encore trouvé ſur la terre que quatre „ mortelles qui en aient été dignes, „ *Sémiramis*, *Hélene*, *Cléopatre* & *Diane* „ *de Poitiers*; vous êtes la cinquieme, & „ la derniere à qui j'ai réſolu d'en faire „ don. Vous paroîtrez toujours jeune & „ toujours fraîche. Vous ſerez toujours „ charmante & toujours adorée. Aucun „ homme ne pourra vous voir, ſans „ devenir amoureux de vous; vous ſerez „ aimée de tous ceux que vous aimerez. „ Vous jouirez d'une ſanté inaltérable, „ vous vivrez long-temps, & ne vieilli- „ rez jamais. Il y a des femmes qui ſem- „ blent être nées pour le plaiſir des yeux; „ il y en a d'autres qui ſemblent n'être „ faites que pour le charme des cœurs: „ vous réunirez en vous ces deux qua-

lités ſi rares. Vous ferez des paſſions
, dans un âge où les autres femmes ne
, ſont environnées que des horreurs de
, la décrépitude. On parlera de vous
, tant que le monde ſubſiſtera. Tout ce
, que je viens de vous dire, Mademoi-
, ſelle, doit vous paroître un enchan-
, tement. Mais ne me faites point de
, queſtions, je n'ai rien à vous répondre.
, Vous ne me verrez plus qu'une ſeule
, fois dans toute votre vie, & ce ſera
, dans moins de quatre-vingts ans.
„ Tremblez a'ors; quand vous me re-
„ verrez, vous n'aurez plus que trois
„ jours à vivre. Souvenez-vous ſeule-
„ ment que je m'appelle *Noctambule*. Il
„ diſparut à ces mots, & laiſſa Made-
„ moiſelle de Lenclos dans une frayeur
„ mortelle «.

Les Auteurs de ce conte le terminent en faiſant revenir le petit homme noir chez Mademoiſelle de Lenclos, trois jours avant ſa mort. Malgré ſes domeſtiques, il pénetre juſque dans ſa chambre, s'approche du pied de ſon lit, en ouvre les rideaux. Mademoiſelle de Lenclos le reconnoît, pâlit, & jette un grand cri. Le petit homme, après lui avoir annoncé qu'elle n'a plus que trois

jours à vivre, lui montre ſa ſignature, & diſparoît, en prononçant ces mots d'une voix terrible: *Tremble, c'en eſt fait, tu vas tomber en la puiſſance de Lucifer.*

Cette hiſtoire, réchauffée pour Mademoiſelle de Lenclos, fut imaginée plus d'un ſiecle avant ſa mort, à l'occaſion de Louiſe *de Budes*, ſeconde femme de Henri I.er, Connétable *de Montmorenci*, laquelle mourut ſoupçonnée de poiſon en 1599. Cette Dame qui avoit été extrêmement belle, devint, un moment après ſa mort, ſi noire & ſi hideuſe qu'on ne la pouvoit regarder qu'avec horreur; ce qui donna lieu à divers jugemens ſur la cauſe de ſa mort, & fit conclure que le Diable, avec qui l'on ſuppoſe qu'elle avoit fait un pacte dans ſa jeuneſſe, étoit entré dans ſa chambre, ſous la figure d'un petit vieillard habillé de noir, & l'avoit étranglée dans ſon lit.

MOLIERE. *

LORSQU'EN 1659 *Moliere* donna ſa Comédie des *Précieuſes Ridicules*, un vieillard qui aſſiſtoit à cette repréſentation, charmé d'y trouver un ridicule bien ſaiſi, ſe mit à crier du milieu du parterre: *Courage, Moliere, voilà la bonne Comédie.*

Tout l'Hôtel de Rambouillet ſe trouva à la premiere repréſentation de cette piece, qui fut jouée avec un applaudiſſement univerſel. Au ſortir de la Comédie, *Ménage* prenant *Chapelain* ſon ami par la main: » Monſieur, lui dit-il, nous approuvions » vous & moi toutes les ſottiſes qui » viennent d'être critiquées ſi finement; mais, croyez-moi, *il nous » faudra déſormais brûler ce que nous » avions adoré, & adorer ce que nous » avions brûlé* «.

* Né en 1620, mort en 1673.

La Comédie des *Fâcheux* plut beaucoup à Louis XIV. Un jour que ce Prince ſortoit d'une repréſentation de cette piece, il dit à Moliere, en voyant paſſer le Comte *de Soyecourt*, inſupportable chaſſeur : » Voilà un grand ori» ginal que tu n'as pas encore copié «. C'en fut aſſez. La ſcene du *Fâcheux Chaſſeur* fut faite & appriſe en moins de vingt-quatre heures; & comme Moliere n'entendoit rien au jargon de la chaſſe, il avoit prié le Comte de Soyecourt lui-même de lui indiquer les termes dont il devoit ſe ſervir.

Aux repréſentations de *l'Ecole des Femmes*, on put remarquer l'eſpece d'enchantement que produit dans un Acteur la perfection du talent. La Demoiſelle *de Brie* qui avoit joué d'original le rôle d'*Agnès* dans cette Comédie, crut devoir le céder, à près de ſoixante ans, à une Actrice plus jeune. Lorſque celle-ci parut, le parterre demanda ſi hautement la Demoiſelle de Brie, qu'elle fut obligée de reprendre ce même rôle, & elle le garda juſqu'à ſoixante-cinq ans.

L'Amour Médecin, petite Comédie en proſe, fut faite & appriſe en cinq jours de temps ; c'eſt la premiere piece dans laquelle Moliere ait joué les Médecins. Pour rendre cette plaiſanterie plus agréable au Roi, il choiſit les premiers Médecins de la Cour, auxquels il donna des maſques faits pour eux. Ces Médecins étoient Meſſieurs *de Fougerais*, *Eſprit*, *Guenaut* & *d'Aquin*. Comme Moliere vouloit déguiſer leurs noms, il pria *Boileau* de leur en faire de convenables. Il en compoſa qui étoient tirés du Grec, & qui déſignoient le caractere de ces Meſſieurs. Il donna à M. de Fougerais le nom de *Deſfonandrès*, qui ſignifie *tueur d'hommes ;* à M. Eſprit qui bredouilloit, celui de *Balſis*, qui ſignifie *jappant, aboyant*. *Macroton* fut le nom qu'il donna à M. Guenaut, parce qu'il parloit fort lentement. Et enfin celui de *Tomès*, qui ſignifie *ſaigneur*, fut donné à M. d'Aquin qui ordonnoit ſouvent la ſaignée.

Après avoir ridiculiſé les Médecins en particulier, Moliere les joua en Corps dans ſa Comédie du *Malade imaginaire*.

Il les pourſuivit même hors du théâtre. Etant au dîner du Roi, ce Prince lui dit : *Vous avez un Médecin ; que vous fait-il ?* » Sire, répondit Moliere, nous » cauſons enſemble, il m'ordonne des » remedes ; je ne les fais point, & je » guéris «.

Moliere ſe préparoit à donner ſon *Georges-Dandin*, lorſqu'on vint lui dire qu'il y avoit dans le monde un *Dandin* qui pourroit ſe reconnoître dans ſa piece, & qui avoit aſſez d'intrigue pour le deſſervir. » Laiſſez-moi faire, dit » Moliere, je viendrai à bout de l'em- » pêcher de remuer, & j'eſpere même » l'intéreſſer pour moi «. Comme le Dandin en queſtion étoit aſſidu au théâtre & cenſé connoiſſeur, Moliere vint le trouver un jour, & lui demanda une heure pour lui faire une lecture. Notre homme fut ſi flatté de ce compliment, que, toutes affaires ceſſantes, il donna parole pour le lendemain, & courut le ſoir même annoncer à toutes ſes connoiſſances que Moliere devoit venir lui lire une de ſes pieces. Lorſque Moliere vint au rendez-vous, il trouva une nombreuſe aſſemblée, & ſon homme

qui préſidoit. La piece fut trouvée excellente, & lorſqu'elle fut jouée, perſonne ne la fit mieux valoir, que celui qui auroit dû s'en fâcher, puiſque les événemens mis en ſcene, étoient en partie ſon hiſtoire.

Lorſque *le Bourgeois Gentilhomme* fut joué pour la premiere fois devant Louis XIV, le Prince ne s'expliqua point ſur cette piece, & Moliere penſoit qu'elle n'avoit pas réuſſi. Quelques Seigneurs même publioient qu'elle étoit déteſtable. Mais après une ſeconde repréſentation, le Roi dit à Moliere : » Je ne vous ai point parlé de votre » piece à la premiere repréſentation, » parce que j'ai craint d'être ſéduit par » le jeu des Acteurs ; mais en vérité, » Moliere, vous n'avez encore rien fait » qui m'ait autant diverti, & votre piece » eſt excellente «. Auſſi-tôt l'Auteur fut accablé de louanges, & les Courtiſans, ſans excepter ceux qui l'avoient le plus critiqué, répétoient tout le bien que le Roi avoit dit de la nouvelle Comédie.

On ſait que Moliere inſéra dans les *Fourberies de Scapin* deux ſcenes entieres du *Pédant joué*, mauvaiſe Comédie de

Cirano de Bergerac. Quand on lui reprochoit cette eſpece de plagiat, il répondoit : » Ces deux ſcenes ſont aſſez bonnes ; elles m'appartenoient de droit : » il eſt permis de reprendre ſon bien où » on le trouve «.

Dans la petite piece du *Médecin malgré lui*, il y a une chanſon que chante *Sganarelle*, & qui commence par ces mots : *Qu'ils ſont doux ! bouteille ma mie*, &c. Le Préſident *Roſe*, de l'Académie Françoiſe & Secrétaire du Cabinet, fit des paroles latines ſur cet air, d'abord pour s'amuſer, & enſuite pour jouer une petite piece à Moliere. Il lui reprocha d'être plagiaire, en préſence du Duc de Montauſier ; ce qui donna lieu à une conteſtation un peu vive. M. Roſe ſoutint toujours, en chantant les paroles latines, que Moliere les avoit traduites en françois d'une Epigramme latine imitée de *l'Antologie.* Il n'avoua ce qui en étoit, que quelques momens après. Voici ces paroles :

Quàm dulcès !
Amphora amœna,
Quàm dulces
Sunt tuæ voces!

Dum fundis merum in calices,
Utinam ſemper eſſes plena !
Ah ! ah ! cara mea lagena,
Vacua cur jaces ?

La Comédie du *Tartuffe*, attira beaucoup de tracaſſerie à notre Auteur. Les faux dévots crierent au ſcandale. Cependant une ſeconde repréſentation étoit annoncée pour le lendemain ; l'aſſemblée étoit des plus nombreuſes, & les Acteurs alloient commencer, lorſqu'il ſurvint un ordre du Premier Préſident du Parlement, portant défenſe de jouer la piece. On rapporte que Moliere dit à l'aſſemblée : *Meſſieurs, nous allions vous donner le Tartuffe ; mais M. le Premier Préſident ne veut pas qu'on le joue.*

Pour peu qu'on ſoit au fait de l'Hiſtoire Littéraire du dix-ſeptieme ſiecle, on ſait que la cinquieme ſcene du troiſieme Acte des *Femmes Savantes* eſt copiée d'après nature. Ménage y eſt joué ſous le nom de *Vadius*, & l'Abbé Cotin ſous celui de *Triſſotin.* Cet Abbé étoit vraiment l'Auteur du Sonnet à la Princeſſe *Uranie.* Il l'avoit compoſé pour Madame de Nemours, & il étoit allé

le montrer à *Mademoiſelle* qui s'amuſoit de ces petits Ouvrages, & qui d'ailleurs conſidéroit l'Abbé Cotin, qu'elle honoroit du nom de ſon ami. Comme il achevoit de lire ſes vers, Ménage entra chez la Princeſſe; elle les lui montra, ſans en nommer l'Auteur. Celui-ci les trouva ce qu'ils étoient, déteſtables; & nos deux Poëtes ſe dirent à ce ſujet, toutes les douceurs que Moliere a rimées ſi agréablement. *Triſſotin* étoit appelé *Tricotin* aux premieres repréſentations. L'Acteur avoit affecté de rendre le ton & les geſtes de l'original. L'Abbé Cotin s'étoit aviſé d'écrire contre Boileau & contre Moliere. Les Satires du premier l'avoient déja couvert de ridicule; mais la ſcene des *Femmes Savantes* le rendit l'objet de la riſée publique. On prétend même qu'il fut ſi accablé de ce dernier coup, qu'il tomba dans une mélancolie qui le conduiſit au tombeau.

Moliere avoit formé le projet de traduire en vers françois le Poëme de Lucrece. Mais déſeſpérant de rendre dans un langage meſuré les endroits philoſophiques de ce Poëte, il mit en vers les morceaux poétiques, & traduiſit en

proſe tout ce qui eſt, dans Lucrece, plutôt diſſertation que poéſie. Sa traduction étoit preſque achevée, lorſque ſon domeſtique s'aviſa un jour de prendre le premier cahier pour en faire des papillotes. Moliere de dépit jeta le reſte au feu.

Notre Auteur étoit fort lié avec le célebre Avocat *Forcroi*, homme redoutable dans la diſpute, par la capacité & la grande étendue de ſes poumons. Ils eurent un jour à table une converſation fort échauffée en préſence de Deſpréaux. Moliere ſe tournant du côté du Satirique, lui dit : *Qu'eſt-ce que la raiſon avec un filet de voix, contre une gueule comme celle-là ?*

Cet illuſtre Comique avoit coutume de dire que le mépris étoit une pilule qu'on pouvoit bien avaler, mais qu'on ne pouvoit guere la mâcher ſans faire la grimace. Ceux qui ne voyoient en lui que le Comédien, lui en faiſoient mâcher quelques-unes. Il s'étoit préſenté un jour, en ſa qualité de Valet-de-chambre, pour faire le lit du Roi. Un autre Valet-de-chambre, qui devoit l'aider dans cette fonction, ſe retira

bruſquement, en diſant qu'il ne feroit point le lit avec un Comédien. *Bellocq*, autre Valet-de-chambre, homme d'eſprit & qui faiſoit de très-jolis vers, ſe préſenta dans le moment, & dit : » Monſieur de Moliere, voulez-vous » bien que j'aie l'honneur de faire le lit » du Roi avec vous « ? Cette aventure étant venue aux oreilles du Roi, Sa Majeſté fut très-piquée qu'on eût témoigné du mépris à Moliere.

Cet inimitable Auteur étoit ſujet à de fréquentes diſtractions. On rapporte de lui ce trait que je n'oſe garantir. Un jour qu'il étoit preſſé par l'heure du Spectacle, il prit une brouette ; mais cette voiture n'alloit pas aſſez vîte à ſon gré. Il en ſort, & ſe met à la pouſſer par-derriere. Il ne s'apperçut de ſon étourderie que par le ris inextinguible du Brouetteur, & parce qu'il ſe vit tout crotté en arrivant.

Le mauvais état de la ſanté de Moliere, qui le réduiſoit ſouvent au lait, lui rendoit auſſi l'air de la campagne néceſſaire. C'étoit pour en jouir à ſon aiſe, qu'il louoit dans le village d'*Auteuil* une petite maiſon, dont Chapelle diſpoſoit,

ainſi que de la table de ſon ami, qui ne pouvoit plus en faire les honneurs. L'aventure qu'on va rapporter, fut la ſuite d'un ſouper fait dans cette maiſon. Les convives étoient *Chapelle*, *Deſpréaux*, &c. tous hommes de plaiſir, & le Comédien *Baron*, qu'ils avoient forcé Moliere de leur laiſſer, quoique ſon extrême jeuneſſe le rendit peu propre à leur tenir tête. Moliere, après avoir pris ſon lait devant eux, s'étant allé coucher, ils ſe mirent à table. Une partie du repas fut telle qu'elle devoit être entre des gens d'eſprit, & de bonne humeur. Quand le vin leur eut une fois échauffé la tête, ils tomberent inſenſiblement ſur la Morale. Les miſeres de la vie fixerent long-temps leurs reflexions; & quelqu'un ayant cité la maxime des Anciens, que le *premier bonheur eſt de ne point naître, & le ſecond de mourir promptement;* ils la prirent tous pour un conſeil ſalutaire, & ſur le champ ils réſolurent de s'aller noyer. La riviere étoit proche, ils y courent. Baron effrayé crie au ſecours, & va réveiller Moliere. On vole après eux, on les retire de l'eau. Ce ſervice excite leur colere; ils pourſuivent leurs bienfaiteurs l'épée à la

main. Moliere ſe préſente, queſtionne ſes amis, feint de leur applaudir, & renvoie d'un ton de colere ceux qui s'étoient mêlés de leur ſauver la vie. Il ſe plaint enſuite de leur manque d'amitié. » Que leur avoit-il fait, pour qu'ils » vouluſſent ſe noyer ſans lui « ? L'injuſtice étoit criante, Chapelle en convint; & tous enſemble inviterent Moliere à venir ſur le champ ſe noyer avec eux. » Non pas tout-à-l'heure, répli» qua-t-il, une ſi belle action doit-elle » s'enſévelir dans les ténebres de la » nuit ? La prendroit-on jamais pour » un effort de raiſon ? ne lui donne» roit-on pas pour motif le déſeſpoir » ou l'ivreſſe ? Demain, au grand jour, » bien à jeun, parfaitement de ſang» froid, nous irons, en préſence de tout » le monde, nous jeter dans l'eau la tête » la premiere «. L'héroïſme du nouveau projet enleva tous les ſuffrages, & Chapelle prononça gravement : » Oui, Meſſieurs, ne nous noyons que » demain matin. En attendant, allons » achever le vin qui nous reſte «. Le lendemain ils ne penſerent plus aux miſeres de la vie, & ne ſongerent qu'à ſe divertir ſur nouveaux frais.

Moliere avoit beaucoup cultivé les connoiſſances philoſophiques ; elles faiſoient ſouvent le ſujet de ſes entretiens avec Chapelle. Ils en parloient un jour dans un bateau qui les ramenoit d'*Auteuil* à *Paris*, & n'avoient pour auditeur qu'un *Minime*, qui paroiſſoit leur prêter une oreille très-attentive. Quoique diſciple de *GASSENDI*, Moliere s'accommodoit aſſez des principes de *Deſcartes*. Il voulut ce jour-là forcer Chapelle d'avouer que le ſyſtême phyſique de ce dernier, étoit mille fois mieux imaginé que celui d'*Epicure* rajeuni par leur Maître. Le Minime pris à témoin de cette vérité, parut en convenir par un ſigne approbatif : Chapelle, toujours fidelle à Gaſſendi, fait une expoſition ingénieuſe de ſon ſyſtême. Autre ſigne approbatif de la part du Minime. On s'échauffe, on diſpute ; on objecte, on répond, & ſur chaque choſe que l'un ou l'autre dit, le Minime, ſans proférer un mot, applaudit de la mine & du geſte. Enfin on arrive devant les *Bons-hommes ;* le Minime ſe fait mettre à terre, & prend congé de nos Philoſophes, en louant la profondeur de leur

ſcience. Une beſace, dont il chargea ſon bras en ſortant, leur apprit que l'arbitre de leur diſpute n'étoit qu'un Frere Quêteur.

Moliere revenant d'Auteuil avec le fameux muſicien *Charpentier*, donna l'aumône à un pauvre, qui, un inſtant après, fit arrêter le carroſſe, & lui dit : *Monſieur, vous n'avez pas eu deſſein de me donner une piece d'or ; la voici. — Où la vertu va-t-elle ſe nicher*, s'écria Moliere ? *Tiens, mon ami, en voilà une autre.*

La premiere place vacante à l'Académie Françoiſe devoit être accordée à Moliere. La Compagnie s'étoit arrangée au ſujet de ſa profeſſion. Moliere n'auroit plus joué que dans les rôles du haut comique ; mais ſa mort précipitée dérangea les projets de l'Académie, & la priva d'un ſujet ſi digne d'elle.

Il y avoit déjà quelque temps que Moliere crachoit le ſang, lorſqu'il donna ſon *Malade imaginaire*. A la troiſieme repréſentation de cette piece, il ſe ſentit plus incommodé qu'auparavant, & on lui conſeilla de ne point jouer ; mais il voulut faire un effort, & cet effort abré-

gea ſes jours. Il lui prit une convulſion en prononçant *juro* dans le divertiſſement de la réception du *Malade imaginaire*. On le tranſporta chez lui, & il mourut quelques momens après. Les Supérieurs Eccléſiaſtiques lui refuſerent d'abord la ſépulture en terre ſainte. *Quoi !* s'écria ſa veuve, *on refuſe un tombeau à un homme à qui la Grece auroit dreſſé des autels !* Le Roi fit parler à l'Archevêque de Paris, qui révoqua ſa défenſe, à condition que l'enterrement ſeroit fait ſans bruit & ſans éclat. Deux Prêtres accompagnerent le corps ſans chanter; & on l'enterra dans le cimetiere qui eſt derriere la Chapelle de Saint-Joſeph dans la rue Montmartre.

Il y avoit à Paris une Courtiſane appelée *la Tourelle*, qui reſſembloit ſi parfaitement à Mademoiſelle Moliere, femme du célebre comique de ce nom, qu'il étoit mal-aiſé de ne pas s'y méprendre, elle faiſoit même métier de galanterie, mais avec moins de bonheur; ce qui lui fit naître la penſée de ſe faire paſſer pour cette Actrice auprès de ceux qui n'avoient pas grand commerce avec elle; elle crut que c'étoit un moyen

d'augmenter ſes finances; & la choſe lui réuſſit ſi bien pendant quelques mois, que tout le monde y étoit trompé.

Un Préſident de Grenoble, nommé L***, qui étoit devenu amoureux de Mademoiſelle Moliere, en la voyant ſur le théâtre, cherchoit par tout Paris quelqu'un qui pût lui en donner la connoiſſance; il alloit ſouvent chez une femme appelée la *Ledoux*, dont la profeſſion étoit de s'entremettre dans ces ſortes d'intrigues; il lui témoigna qu'il ſouhaitoit connoître Mademoiſelle Moliere, & qu'il ne tiendroit pas à la dépenſe, pourvu qu'elle pût le ſatisfaire. La choſe n'eût pas été difficile, pour peu que la Ledoux eût eu d'habitude avec cette Actrice; mais par malheur elle ne la connoiſſoit point; cependant elle imagina que, ſans ſe donner beaucoup de peine, elle pouvoit employer la Tourelle dans cette affaire, & que la reſſemblance de ces deux créatures mettroit celle-ci à même de jouer le perſonnage de la Comédienne. Elle déclara donc au Préſident, qu'elle ne connoiſſoit point Mademoiſelle Moliere, mais qu'elle avoit une amie qui la gouvernoit

gouvernoit abſolument; qu'elle la feroit preſſentir ſur ce chapitre, & que, dans quelques jours, elle lui en diroit des nouvelles. Le Préſident la conjura de ne rien négliger pour le rendre heureux, l'aſſurant qu'elle pouvoit compter ſur ſa reconnoiſſance. Il ne fut pas plutôt ſorti, qu'elle envoya chercher la Tourelle, à qui elle dit qu'elle venoit de trouver une bonne dupe, dont on pouvoit tirer grand parti; qu'elle ſe tînt prête pour le jour qu'elle lui indiqua; & ſur-tout qu'elle s'étudiât à bien contrefaire Mademoiſelle Moliere. Dès le lendemain, le Préſident vint pour ſavoir le ſuccès de la négociation. La Ledoux, qui vouloit faire valoir ſes peines, lui répondit que les choſes n'alloient pas ſi vîte qu'il l'imaginoit; qu'on lui avoit promis de parler à Mademoiſelle Moliere, & qu'il falloit ſe donner un peu de patience. Le Préſident la conjura de prendre à cœur cette affaire, & de ne rien épargner de ce qui pouvoit la faire réuſſir. Chaque jour, il venoit ſavoir où en étoient les choſes, & s'il y avoit lieu d'eſpérer. Enfin quand la Ledoux eut pris le temps qu'il falloit pour exagérer les difficultés de ſa commiſſion,

elle alla trouver le Préſident, & lui dit avec tranſport, qu'elle venoit de ſurmonter tous les obſtacles qui s'oppoſoient à ſon bonheur, & qu'elle avoit parole de la Demoiſelle Moliere pour ſe trouver chez elle le lendemain. L'amoureux Préſident promit de n'oublier jamais le ſervice qu'elle lui rendoit. On prit l'heure du rendez-vous, & il s'y trouva long-temps avant la Demoiſelle, qui s'y rendit ſous un habit fort négligé, comme ſi elle eût appréhendé d'être reconnue. Elle affecta l'éternelle toux de la Moliere, ſes mines, ſon air important; ne parla que de vapeurs, & joua ſi bien ſon rôle, qu'un homme plus connoiſſeur y eût été trompé: elle fit beaucoup valoir l'obligation qu'on lui avoit de ſa complaiſance à paroître dans un lieu, dont le nom ſeul lui faiſoit horreur. Le Préſident lui répondit qu'elle n'avoit qu'à preſcrire la reconnoiſſance qu'elle vouloit qu'il en eût, & que tout ce qu'il avoit au monde étoit à ſa diſpoſition. La Tourelle fit fort l'opulente, & après s'être long-temps défendue, elle lui dit qu'elle conſentoit à recevoir un préſent de lui, pourvu que ce préſent fût de peu de valeur. Qu'enfin elle

n'acceptoit qu'un collier pour ſa fille qui étoit alors au Couvent. Notre galant Magiſtrat la mena preſque auſſi-tôt ſur le Quai des Orfevres, où il la pria de le choiſir tel qu'il lui plairoit. Elle perſiſta à ne le vouloir que d'un prix modique; ce déſintéreſſement étoit un nouveau charme pour M. L***. Il continua pluſieurs jours de la voir, toujours au même endroit, où elle le pria en grace de ne jamais lui parler au théâtre, parce que ſes camarades avoient une extrême jalouſie contre elle, & qu'elles ſeroient charmées de trouver une occaſion de la perdre. Il lui obéiſſoit, & ſe contentoit d'aller voir jouer Mademoiſelle Moliere, qu'on admiroit alors avec raiſon dans le rôle de *Circé*, dont elle s'acquittoit parfaitement.

Un jour que la Tourelle avoit manqué au rendez-vous, où ſon amant l'attendit pluſieurs heures inutilement; celui-ci, après s'être long-temps impatienté, prit le parti d'aller à la Comédie, malgré toutes les raiſons de la Ledoux, qui n'oublia rien pour l'en détourner. Il fut donc à l'Hôtel de Guénégaut, & la Moliere fut la premiere perſonne qu'il apperçut ſur le théâtre. Croyant

qu'un petit emportement de paſſion ne déplairoit pas dans la circonſtance, il y monta, contre les défenſes qu'elle lui en avoit faites; il étoit bien réſolu de lui marquer le chagrin qu'il avoit de ne l'avoir point vue l'après-dînée. Il ne put d'abord lui parler à cauſe de la foule de jeunes gens qui l'entouroient alors. Il ſe contentoit de ſourire, toutes les fois qu'elle tournoit la tête de ſon côté, & de lui dire, quand elle paſſoit dans une loge où il s'étoit mis exprès : » Vous » n'avez jamais été ſi belle, & ſi je n'é- » tois pas amoureux, je le deviendrois » aujourd'hui «.

Mademoiſelle Moliere accoutumée à ces ſortes de complimens, ne faiſoit aucune attention à ce qu'il lui diſoit ; elle ne voyoit dans M. L*** qu'un homme qui la trouvoit à ſon gré, & qui étoit bien aiſe de le lui faire connoître. Pour le Préſident, il étoit hors de lui-même de voir avec quelle indifférence elle recevoit ſes douceurs. La piece lui paroiſſoit d'une longueur inſupportable. Impatient d'apprendre ſa deſtinée, il fut à la porte de la loge où elle ſe déshabilloit, & il y entra avec elle, dès que la Comédie fut finie.

Cette Actrice étoit fort impérieuſe, & la liberté de M. L*** lui parut inſultante. Ce n'eſt pas qu'il ne ſoit permis d'entrer dans les loges des Comédiennes; mais il faut du moins que ce ſoient gens qu'elles connoiſſent. Mademoiſelle Moliere qui, juſqu'à ce jour, n'avoit pas même apperçu cet homme, fut on ne peut plus ſurpriſe de ſa hardieſſe, & pour l'en punir, elle réſolut de ne rien répondre à tout ce qu'il lui diroit. il crut d'abord qu'elle n'oſoit parler en préſence de la femme-de-chambre qui la déshabilloit. Cette fille étoit un nouvel obſtacle pour le Préſident; & comme il ne vouloit pas témoigner ſon inquiétude devant elle, il faiſoit ſigne à ſa maîtreſſe de la renvoyer, & qu'il avoit quelque choſe à lui dire. Mademoiſelle Moliere n'avoit garde de répondre à des ſignes qu'elle n'entendoit pas; mais notre amant qui croyoit être aſſez d'intelligence avec elle, pour qu'elle dût comprendre cette façon de s'exprimer, prenoit ſon ſilence pour des marques de colere ou d'infidélité; & l'envie qu'il avoit d'apprendre ce qui cauſoit cette froideur, l'obligea de s'approcher & de lui demander ce qui l'avoit empêchée

de ſe trouver au rendez-vous de l'après-dînée. La Demoiſelle lui répondit, d'un ton très-haut, qu'elle n'entendoit rien à ce qu'il vouloit lui dire. Il demanda, en baiſſant encore plus la voix, ſi l'on pouvoit parler devant cette fille. L'Actrice étonnée de ce diſcours, lui répliqua, d'un ton encore plus élevé : » Je ne crois pas » avoir rien d'aſſez myſtérieux avec vous, » pour devoir prendre ces ſortes de pré- » cautions, & vous pourriez vous expli- » quer avec moi devant toute la terre «.

L'aigreur avec laquelle elle acheva ces mots, fit entiérement perdre patience au Préſident, qui lui dit : » J'approuverois » votre procédé, Mademoiſelle, ſi, de- » puis que je vous connois, j'avois fait » quelque action qui dût vous déplaire ; » mais je n'ai rien à me reprocher, & » quand vous manquez au rendez-vous » que vous m'avez donné, & que je » viens tout inquiet dans la crainte qu'il » ne vous ſoit arrivé quelque accident, » vous me traitez comme le plus cou- » pable de tous les hommes «.

Il ſeroit impoſſible de bien repréſenter l'étonnement de Mademoiſelle Moliere. Plus elle conſidéroit le Préſident, moins elle ſe ſouvenoit de lui avoir

jamais parlé ; & comme il avoit tout l'extérieur d'un honnête homme, l'émotion avec laquelle il continuoit ſes reproches lui marquant d'ailleurs que ce ne pouvoit être une ſimple plaiſanterie ; ſa ſurpriſe augmenta ſi fort, qu'elle ne ſavoit que croire de tout ce qu'elle voyoit. Le Préſident, de ſon côté, ne pouvoit comprendre d'où venoit le ſilence de cette Actrice. » Enfin, lui „ dit-il, donnez-moi une bonne ou „ mauvaiſe raiſon qui vous paroiſſe juſ„ tifier un procédé pareil au vôtre «.

Il ceſſa de parler pour entendre la réponſe de Mademoiſelle Moliere ; mais elle n'étoit pas encore revenue de ſon étonnement, & la conſternation du Préſident ne ceſſoit d'augmenter. C'étoit une choſe plaiſante de les voir ſe regarder tous deux ſans ſe rien dire ; ils s'examinoient avec une attention, qui, s'ils euſſent eu des ſpectateurs, n'eût pas manqué de les divertir beaucoup. Enfin la Demoiſelle Moliere réſolue de s'éclaircir ſur une aventure qui lui paroiſſoit extraordinaire, demanda au Préſident, avec un grand ſérieux, ce qui pouvoit l'obliger à lui dire qu'il la connoiſſoit ; qu'elle avoit pu croire au

commencement, que c'étoit une plaiſanterie ; mais qu'il la pouſſoit ſi loin, qu'elle ne la pouvoit plus ſupporter. Elle inſiſta particuliérement ſur le rendez-vous, qu'il prétendoit lui avoir donné, ce qui étoit une énigme à laquelle elle ne comprenoit rien : » Ah ! Dieu ! „ s'écria le Préſident, peut-on avoir „ l'audace de dire à un homme, qu'on ne „ l'a jamais vu, après ce qui s'eſt paſſé „ entre vous & moi ! je ſuis fâché que „ vous m'obligiez d'éclater & de man„ quer aux égards qu'un homme doit à „ toutes les femmes ; mais vous ne mé„ ritez pas qu'on ſe tienne dans les „ moindres bornes avec vous, après „ m'être venue trouver vingt fois dans „ un lieu comme celui où nous nous „ ſommes vus ; pour demander ſi je „ vous connois, il faut que vous ſoyez „ la derniere des créatures «.

On juge bien que Mademoiſelle Moliere, de l'humeur dont elle étoit, ne fut pas inſenſible à ces duretés. Croyant que c'étoit une inſulte que le Préſident lui vouloit faire, elle dit à ſa femme-de-chambre d'appeler ſes camarades. » Vous me faites plaiſir, lui dit cet amant „ furieux, & je ſouhaiterois que tout

„ Paris fût ici, pour rendre votre honte „ publique. Inſolent, j'aurai bientôt rai- „ ſon de votre extravagance, lui répli- „ qua l'Actrice «.

Dans ce moment, une partie des Comédiens entrerent dans ſa loge, où ils trouverent le Préſident dans une fureur inconcevable, & la Demoiſelle ſi fort en colere, qu'elle pouvoit à peine articuler deux mots de ſuite. Elle expliqua pourtant le mieux qu'elle put à ſes camarades, ce qui l'avoit obligée de les envoyer chercher. De ſon côté, le Préſident leur conta les raiſons qu'il avoit d'en uſer ainſi avec la Demoiſelle Moliere; leur proteſtant avec mille ſermens, qu'il la connoiſſoit pour l'avoir vue dans un lieu de débauche, & que le collier qu'elle portoit au cou, étoit un préſent qu'il lui avoit fait. La Demoiſelle, que ces paroles rendirent encore plus furieuſe, voulut lui donner un ſoufflet; mais il la prévint, & lui arracha ſon collier, croyant avec la plus grande certitude que c'étoit le même qu'il avoit acheté ſur le quai des Orfevres. A cet affront, que la Comédienne ne crut pas devoir ſupporter, elle fit monter tous les gardes du Spec-

tacle. On ferma la porte, & l'on envoya chercher un Commiſſaire, qui fit conduire le Magiſtrat en priſon, où il reſta juſqu'au lendemain, qu'il en ſortit ſous caution, ſoutenant toujours qu'il prouveroit ce qui l'avoit forcé de maltraiter Mademoiſelle Moliere; car il ne pouvoit ſe perſuader que ce ne fût pas elle qu'il avoit vue chez la Ledoux.

La Comédienne, qui demandoit de grandes réparations contre le Préſident, fit informer de cette affaire; elle fut confrontée devant l'Orfevre, croyant que cette ſeule preuve détruiroit l'erreur du Préſident; mais elle fut bien autrement déſolée, quand l'Orfevre aſſura que c'étoit la même à qui il avoit vendu un collier. Elle étoit inconſolable de ne pouvoir juſtifier ſon innocence; elle faiſoit faire des perquiſitions par tout Paris de la Ledoux qui s'étoit cachée à la premiere nouvelle de cette aventure. On eut beaucoup de peine à la trouver; enfin on en vint à bout, & elle avoua que c'étoit par ſon moyen que le Préſident avoit vu une fille, qui, par la reſſemblance qui étoit entre elle & la Demoiſelle Moliere, avoit déjà trompé un grand nombre

de perſonnes; & que c'étoit de cette reſſemblance que provenoit l'erreur de ce pauvre amant. La Tourelle fut priſe à ſon tour, & Mademoiſelle Moliere en eut une joie inexprimable; car elle eſpéroit par-là faire tomber tous les bruits qui avoient couru dans le monde à ſon déſavantage. Elle faiſoit travailler avec ſoin au procès de ſa rivale; & comme elle étoit riche, & que la Tourelle n'avoit de reſſource que ſes bonnes fortunes journalieres, l'affaire ſe termina à ſa ſatisfaction. Malgré l'injuſtice qu'il y avoit à punir ces femmes d'une faute, dont cette Actrice eût pu leur donner des leçons, la Ledoux & la Tourelle furent expoſées devant l'hôtel de Guénégaut, où logeoit la Demoiſelle Moliere, qui, ſatisfaite d'avoir obtenu une pleine vengeance, crut s'être parfaitement rétablie dans l'opinion publique.

LULLI.*

QUOIQUE né en Italie, *Lulli* eſt mis au rang de nos plus célebres Artiſtes, parce qu'il n'avoit que quatorze ans lorſqu'il fut tranſporté en France, dont il créa la Muſique, & qu'il lui conſacra juſqu'à ſa mort, ſes travaux & ſon génie. Il avoit d'abord été Page chez Mademoiſelle *de Montpenſier* qu'il amuſoit par ſes ſaillies, & par le charme de ſon talent à jouer du violon. Elle aimoit en lui juſqu'à ſes eſpiégleries, & le jeune Lulli abuſoit ſouvent de la trop grande facilité de cette Princeſſe. Elle ſe promenoit un jour dans les jardins de Verſailles, & diſoit à d'autres Dames: » Voilà un piédeſtal ſur lequel on auroit » dû mettre une ſtatue «. La Princeſſe ayant continué ſa promenade, on rapporte que Lulli ſe mit tout nu, cacha ſes habits derriere le piédeſtal, ſe plaça deſſus, & ſe tint dans l'attitude d'une ſtatue en attendant que *Mademoiſelle*

* Né en 1633, mort en 1687.

repaſsât. Elle revint en effet quelque temps après, & ayant apperçu de loin une figure ſur ce piédeſtal, elle en témoigna ſa ſurpriſe. » Eſt-ce un enchan» tement, s'écria-t-elle « ! S'étant approchée davantage, elle reconnut enfin la vérité de cette aventure. Les Dames & les Seigneurs qui accompagnoient *Mademoiſelle*, vouloient qu'on punît ſévérement la prétendue ſtatue; mais la Princeſſe lui pardonna en faveur de la nouveauté de cette ſaillie qui la divertit beaucoup.

Les ennemis de Lulli l'accuſoient de devoir le ſuccès de ſa Muſique à Quinault; ſes amis même lui diſoient quelquefois, en plaiſantant, qu'il n'étoit pas fort difficile de mettre en chant des vers foibles, & qu'il éprouveroit bien d'autres difficultés, ſi on lui fourniſſoit des vers énergiques. Lulli animé par cette plaiſanterie, court à ſon clavecin, & après avoir cherché un moment ſes accords, chante ces quatre vers d'Iphigénie:

Un Prêtre environné d'une foule cruelle,
Portera ſur ma fille une main criminelle,
Déchirera ſon ſein, & d'un œil curieux,
Dans ſon cœur palpitant conſultera les Dieux!

Un des Auditeurs a raconté qu'ils ſe crurent tous préſens à cet affreux ſpectacle, & que les ſons, dont Lulli animoit ces paroles, leur faiſoient dreſſer les cheveux ſur la tête.

Un jeune homme, fort content d'un Prologue d'Opéra, qu'il avoit compoſé, étoit venu le montrer à Lulli, & le prioit de lui en dire ſon ſentiment. Mais Lulli qui n'avoit jamais rien vu de ſi mauvais, dit avec naïveté au jeune homme, qu'il n'y avoit qu'une lettre à retrancher au bas du Prologue, & ſe chargea lui-même de la correction; de ſorte qu'au lieu de *Fin du Prologue* qu'on liſoit auparavant, on ne liſoit plus que *Fi du Prologue.*

Lulli ayant fait jouer pour lui ſeul un de ſes Opéra que le Public n'avoit pas goûté, cette ſingularité fut rapportée à Louis XIV, qui jugea que, puiſque Lulli trouvoit ſon Opéra bon, il devoit l'être. Il le fit exécuter devant lui. La Cour & la Ville changerent de ſentiment : cet Opéra étoit *Armide.*

Il y avoit long-temps que Louis XIV avoit accordé des lettres de nobleſſe

à Lulli. Quelqu'un vint lui dire qu'il étoit bienheureux que le Roi l'eût ainſi exempté de ſuivre la route commune, qui eſt d'acheter une Charge de Secrétaire du Roi; que s'il avoit eu à paſſer par cette porte, elle lui auroit été fermée, & qu'on ne l'auroit pas reçu. Un homme de cette Compagnie s'étoit même vanté qu'on refuſeroit le Muſicien, s'il oſoit ſe préſenter. Pour avoir le plaiſir de narguer ſes ennemis, Lulli garda ſes lettres de nobleſſe, ſans les faire enrégiſtrer, & ne fit ſemblant de rien. En 1681, on rejoua à Saint-Germain la Comédie & le Ballet du *Bourgeois Gentilhomme*, dont il avoit compoſé la muſique. Il exécuta lui-même le rôle du *Mufti*, & quoiqu'il n'eût qu'un filet de voix, il vint à bout de le remplir au gré de tout le monde. Le Roi lui en fit des complimens. Lulli ſaiſit cette occaſion. » Sire, dit-il, j'avois deſſein d'être » Secrétaire du Roi; mais ces Meſſieurs » ne voudront plus me recevoir. — Ils » ne voudront plus vous recevoir, » repartit le Monarque : ce ſera bien » de l'honneur pour eux; allez, voyez » M. le Chancelier «. Lulli alla du même pas chez M. le Tellier, & le bruit ſe

répandit qu'il alloit être Secrétaire du Roi. Cette Compagnie ne manqua pas d'en murmurer. » Voyez, disoit-elle, » le moment que prend ce Farceur encore essoufflé des gambades qu'il vient „ de faire sur le théâtre. Prétendre à „ une Charge, à un titre honorable, „ vouloir entrer au Sceau « ! M. de Louvois sollicité par MM. de la Chancellerie, & qui étoit de leur Corps, parce que tous les Secrétaires d'Etat doivent être Secrétaires du Roi, reprocha à Lulli sa témérité, & lui dit qu'elle ne convenoit pas à un homme comme lui, dont le grand mérite étoit de faire rire. » Eh! tête-bleu, répondit Lulli, „ vous en feriez autant si vous le pou„ viez «. Enfin, le Roi parla à M. le Tellier. Les Secrétaires du Roi étant venus faire des remontrances à ce Ministre, sur ce que Lulli avoit traité d'une Charge parmi eux, & sur l'intérêt qu'ils avoient qu'on le refusât, pour l'honneur du Corps, M. le Tellier leur répondit en termes encore plus humilians que ceux dont le Roi s'étoit servi. Quand il fut question des Provisions, elles furent expédiées sans difficulté. Le jour de sa réception, Lulli donna un magni-

ſique repas aux Anciens de ſa Compagnie, & le ſoir un plat de ſon métier, l'Opéra où l'on jouoit le Triomphe de l'Amour. Il y aſſiſta vingt ou trente de ces Meſſieurs, qui, comme de raiſon, occupoient ce jour-là les meilleures places, & qui écouterent avec un ſérieux admirable les menuets & les gavottes de leur Confrere le Muſicien. Tout l'Opéra apprit avec joie que ſon Seigneur s'étant voulu donner un nouveau titre, n'en avoit pas eu le démenti. M. de Louvois même ne crut pas devoir garder ſa mauvaiſe humeur. Ayant rencontré Lulli à Verſailles: *Bon jour, mon Confrere*, lui dit-il en paſſant; ce qui s'appela un bon mot de M. de Louvois.

Lulli mourut d'une bleſſure qu'il s'étoit faite au petit doigt du pied en battant la meſure avec ſa canne. Cette bleſſure qu'on négligea d'abord, devint ſi conſidérable que ſon Chirurgien voulut lui couper le doigt. Malheureuſement on retarda l'opération, & le mal gagna inſenſiblement la jambe. Son Confeſſeur qui le vit en danger, lui dit qu'à moins de jeter au feu ce qu'il avoit noté de ſon Opéra nouveau, intitulé *Achille*

& Polixene, il n'y avoit pas d'abſolution à eſpérer : il brûla ſon Ouvrage. Quelques jours après le malade ſe trouva mieux, on le crut même hors de danger. Un des jeunes Princes de Vendôme étant venu le voir, lui dit : » Eh quoi, » *Baptiſte*, tu as jeté ton Opéra au feu ? » Morbleu, tu es bien fou d'avoir brûlé » une ſi belle Muſique «.. *Paix, paix, Monſeigneur*, lui répondit Lulli à l'oreille, *je ſavois bien ce que je faiſois ; j'en ai gardé une copie.* Par malheur cette plaiſanterie fut ſuivie d'une rechute qui l'emporta.

Le Chevalier de Lorraine étoit auſſi venu le voir lorſqu'il étoit à l'extrémité, & lui marquoit la tendre amitié qu'il avoit pour lui. *Madame Lulli* qui étoit préſente, l'interrompit en lui diſant : » Oui vraiment, Monſieur, vous êtes » fort de ſes amis ; c'eſt vous qui le der- » nier l'avez enivré, & qui êtes cauſe » de ſa mort «. *Tais-toi, ma chere femme*, lui dit Lulli, *tais-toi, M. le Chevalier m'a enivré le dernier, & ſi j'en réchappe, j'eſpere bien qu'il m'enivrera le premier.*

JEAN DE LA FONTAINE. *

La Fontaine vécut dans une ſorte d'apathie qui le rendoit indifférent à tout ce qui fait l'objet de la cupidité des autres hommes. Un tel caractere ſembloit devoir l'éloigner du mariage; cependant par complaiſance pour ſa famille, il épouſa Marie *Héricard*, fille du Lieutenant-général de Château-Thierry. Cette femme avoit de l'eſprit & de la beauté; mais elle étoit d'un commerce difficile. La Fontaine ne tarda pas à s'en laſſer; il crut devoir s'en éloigner, & vint à Paris, pour y vivre à ſa fantaiſie. Il avoit peut-être totalement oublié ſa femme, lorſqu'on lui perſuada de retourner à Château-Thierry & de ſe réconcilier avec elle. Il part à ce deſſein par la voiture publique, arrive chez lui & demande ſon épouſe. Le domeſtique lui répond que Madame eſt *au Salut*. La Fontaine va chez un de ſes

* Né en 1621, mort en 1695.

amis qui lui donne à coucher & le régale pendant deux jours. Ce terme expiré, il reprend ſa place dans la même voiture, & revient à Paris ſans avoir vu ſa femme. Il répond à ceux qui lui demandent des nouvelles de ſon raccommodement : *J'ai été pour la voir ; mais je ne l'ai pas trouvée, elle étoit au Salut.*

Nous ajouterons à ce ſujet, que le nom du Curé *Chouart* l'un des héros de la Fable qui a pour titre : *Le Curé & le Mort*, ne fut point inventé à plaiſir par La Fontaine. Ce Curé a réellement exiſté. Il étoit d'une famille diſtinguée dans la Touraine, Conſeiller du Roi, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Curé de Saint-Germain-le-Vieux, ami de Boileau, de Racine, de Moliere, de Chapelle, de La Fontaine. Un jour qu'ils dînoient enſemble, le ſévere *Deſpréaux* prenant tout-à-coup un air grave, ſe mit à prêcher La Fontaine ſur le ſcandale de ſa ſéparation avec ſa femme. Racine ſeconda Boileau avec cette éloquence douce & inſinuante qui lui étoit ſi naturelle ; & ce fut d'après leurs remontrances que le bonhomme prit ſur lui d'aller faire une viſite

à ſa femme. Sur la fin du dîner, M. le Curé Chouart, qui, comme on l'a dit, étoit du nombre des Convives, revint à la charge, & voulut à ſon tour, ſermonner La Fontaine ; mais celui-ci, l'arrêtant tout court par un *TU QUOQUE MI BRUTE*, le pria d'entonner un beau *GLORIA IN EXCELSIS*. Pour l'intelligence de ce *GLORIA*, il faut ſavoir que M. Chouart, à la meſſe de Paroiſſe, après l'intonation du *GLORIA* & du *CREDO*, quittoit l'autel & montoit à ſon appartement, pour attiſer ſon feu & faire bouillir ſa marmite. » Voilà de la beſogne taillée pour vous, » diſoit-il à ſes Chantres, n'allez pas » ſi vîte «. La Fontaine à ſon retour de Château-Thierry, fit pour ſe venger du Curé, la Fable en queſtion.

Notre Poëte fit un ſecond voyage à Château-Thierry, & voici quel en fut le ſujet. Un vieux Capitaine de Dragons, nommé *Poignan*, fréquentoit aſſidument dans la maiſon de Madame La Fontaine qui, comme on l'a dit, avoit de la beauté ſans en être moins ſpirituelle : Poignan n'étoit ni d'âge, ni d'humeur à troubler le repos d'un mari.

Cependant on fit de mauvaiſes plaiſanteries à La Fontaine, en lui diſant qu'il étoit déshonoré, s'il ne ſe battoit avec le Capitaine. Frappé de cette idée, il part le lendemain, arrive chez ſon homme, l'éveille, lui dit de s'habiller & de le ſuivre. Poignan qui ne ſait ce que tout cela ſignifie, ſort avec lui. Ils arrivent dans un lieu écarté. *Je veux me battre avec vous*, lui dit La Fontaine; *on me l'a conſeillé*; & ſans attendre la réponſe, il met l'épée à la main. Poignan la lui fait ſauter du premier coup. La Fontaine ſatisfait le ſuit dans ſa maiſon, où ils s'expliquent & ſe réconcilient en déjeûnant.

En liſant les Fables de ce Poëte inimitable, on y remarque un génie ſi facile, qu'on diroit qu'elles ſont tombées de ſa plume; c'eſt ce qui le faiſoit appeler un *Fablier* par Madame *de la Sabliere*. Cette Dame avoit recueilli La Fontaine dans ſa maiſon. Elle dit un jour, après avoir congédié tous ſes domeſtiques: » Je n'ai gardé avec moi » que mes trois bêtes: mon chien, mon » chat, & La Fontaine «.

Le bon La Fontaine avoit grande envie de ſe procurer en moules de terre les plus grands Philoſophes de l'antiquité. Un jour qu'il y faiſoit travailler, il entra chez Madame de la Sabliere avec l'air le plus affligé : » Ah ! » quel malheur, Madame, quel mal» heur « ! Il ſe déſole ; on l'interroge ; il eſt long-temps ſans pouvoir répondre. Enfin queſtionné, preſſé : » Vous » ſavez, Madame, lui dit-il, que nos » Philoſophes étoient au four, tout » alloit bien ; mais, hélas ! *Socrate a* » *coulé*, tout eſt perdu «.

Un Fermier-général l'avoit invité à dîner, dans la perſuaſion qu'un Auteur, dont tout le monde admiroit les contes, ne pouvoit manquer de faire les amuſemens de la ſociété. La Fontaine mangea, ne parla point, & ſe leva de fort bonne heure, ſous prétexte de ſe rendre à l'Académie : on lui repréſenta qu'il n'étoit pas encore temps : *Je le ſais bien*, répondit-il ; *auſſi prendrai-je le chemin le plus long.*

La Fontaine eut un fils qu'il garda fort peu de temps auprès de lui. Il le

mit à l'âge de quatorze ans entre les mains de M. *de Harlay*, qui fut depuis Premier Préſident, & lui recommanda ſon éducation & ſa fortune. Se trouvant un jour dans une maiſon où étoit ce jeune homme, qu'il n'avoit pas vu depuis long-temps, il ne le reconnut point, & témoigna cependant à la compagnie qu'il lui trouvoit de l'eſprit & de l'amabilité. Quand on lui eut dit que c'étoit ſon fils, il répondit froidement : *Ah ! j'en ſuis bien aiſe.*

Rabelais fut toujours l'idole de La Fontaine ; c'étoit le ſeul Auteur qu'il admirât ſans reſtriction. Un jour qu'il étoit chez Deſpréaux avec Racine, Boileau le Docteur, & pluſieurs autres perſonnes d'un mérite diſtingué, on y parla beaucoup de Saint Auguſtin & de ſes Ouvrages. La Fontaine ne prenoit aucune part à la converſation, & gardoit le ſilence le plus morne & le plus ſtupide en apparence. Enfin il ſe réveilla comme d'un profond ſommeil, & demanda d'un ton fort ſérieux à l'Abbé Boileau, s'il croyoit que Saint Auguſtin eût plus d'eſprit que Rabelais ? Le Docteur l'ayant regardé depuis les pieds juſqu'à

juſqu'à la tête, lui dit pour toute réponſe : *Prenez garde, Monſieur de La Fontaine, vous avez mis un de vos bas à l'envers ;* & c'étoit vrai.

Un jour Racine le conduiſit à Ténebres, & s'appercevant que l'Office lui paroiſſoit long, il lui donna, pour l'occuper, un volume de la Bible qui contenoit les petits Prophetes. Il tomba ſur la priere des Juifs dans *Baruch*, & ne pouvant ſe laſſer de l'admirer, il diſoit à Racine : » C'étoit un beau génie que » ce Baruch : qui étoit-il « ? Pendant pluſieurs jours, lorſqu'il rencontroit dans la rue quelque perſonne de ſa connoiſſance, après les complimens ordinaires, il élevoit la voix pour leur demander : » Avez-vous lu Baruch ? c'é- » toit un beau génie « !

Un des amis de ce Poëte, lui avoit prêté les Epîtres de Saint Paul : il les lut avec avidité ; mais bleſſé de la dureté apparente des écrits de l'Apôtre, il ferma le livre, le rapporta à ſon ami, & lui dit : *Je vous rends votre livre : ce Saint Paul là n'eſt pas mon homme.*

Racine & Deſpréaux l'appeloient *le bon-homme*, & n'en rendoient pas moins juſtice à ſon rare talent. Dans un ſouper chez Moliere, où ſe trouvoit *Deſcôteaux* célebre Joueur de flûte, le *bon-homme* parut plus rêveur qu'à l'ordinaire : Deſpréaux & Racine tenterent en vain de le réveiller par des traits vifs & piquans. Ils pouſſerent même la raillerie ſi loin, que Moliere trouva que c'étoit aller au-delà des bornes. Au ſortir de table, il tira à part Deſcôteaux dans l'embraſure d'une fenêtre, & lui parlant de l'abondance du cœur : » Nos beaux „ eſprits, dit-il, ont beau ſe trémouſ„ ſer, ils n'effaceront pas le *bon-homme* «.

Quoique très-marqué, le génie de La Fontaine ſembloit l'abandonner, lorſqu'il s'eſſayoit dans certains genres de poéſie. *Lulli* l'avoit engagé à faire un Opéra, & lui avoit promis une récompenſe digne de ſon mérite. Le Poëte travailla ſur la parole de l'Italien, & compoſa la *Paſtorale de Daphné;* mais *Lulli* n'en eut pas plutôt fait la lecture, qu'il dit tout net à La Fontaine, qu'il n'étoit pas ſon homme, & que ſon talent n'étoit pas de faire des Opéra.

La Fontaine qui avoit de ſon ouvrage une opinion plus avantageuſe, crut que Lulli vouloit, par cette excuſe, le priver de la récompenſe qu'il lui avoit promiſe ; il lui dit, que s'il mettoit au jour ſon Opéra ſans le ſatisfaire, il ſavoit le moyen d'en tirer raiſon. Lulli lui répondit qu'il renvoyoit ſon paiement à la premiere repréſentation de *Daphné*. La Fontaine prit cette réponſe pour de l'argent comptant, & fut on ne peut plus étonné, lorſqu'il apprit, quelques jours après, que Lulli ne vouloit pas mettre ſon Opéra en muſique, parce qu'il ne l'en trouvoit pas digne. Le public qui connoiſſoit le mérite de La Fontaine, reçut cette nouvelle avec ſurpriſe ; & *Ligniere*, qui étoit le Chanſonnier du temps, fit ſur ce ſujet deux couplets, dont voici le premier.

Ah ! que j'aime La Fontaine
D'avoir fait un Opéra :
On verra finir ma peine
Auſſi-tôt qu'on le jouera.
Par l'avis d'un fin critique
Je vais me mettre en boutique,
Pour y vendre des ſifflets :
Je ſerai riche à jamais.

La Fontaine piqué de ces mauvaiſes plaiſanteries, fit, pour ſe venger de Lulli, la *Florentinade;* & quelque temps après il rendit compte à Madame *de Thiange* du mauvais ſuccès de ſon Opéra, dans une Epître charmante qu'il lui adreſſa. Mais cette Dame eut beau ſolliciter à la Cour pour La Fontaine : ſon Opéra parloit contre lui ; & Lulli dit au Roi que les vers en étoient déteſtables. Il n'en fallut pas davantage pour faire oublier la *Paſtorale de Daphné ;* & La Fontaine eut la mortification de voir repréſenter un Opéra de *Quinault* à la place du ſien. C'étoit la Tragédie de *Proſerpine*, qui parut à Saint-Germain le 3 Février 1680.

A ſon extrême naïveté, La Fontaine joignoit le plus grand déſintéreſſement. Un jour qu'il arrivoit à l'Académie Françoiſe plus tard qu'à l'ordinaire, la barre ſe trouva tirée au bas des noms, & ſuivant l'uſage, il ne devoit pas avoir part aux jetons de cette ſéance. Les Académiciens qui l'aimoient tous, convinrent d'une commune voix que pour cette fois, il falloit faire en ſa faveur une exception à la regle. » Non, Meſ-

» ſieurs, leur dit-il, cela ne ſeroit pas » juſte ; je ſuis venu trop tard, c'eſt ma » faute «. Ce qui fut d'autant plus remarqué, qu'un moment auparavant un Académicien extrêmement riche, & qui, logé au Louvre, n'avoit que la peine de deſcendre de ſon appartement pour ſe trouver tout rendu, avoit entr'ouvert la porte de l'Académie, & ayant vu qu'il arrivoit trop tard, l'avoit refermée & étoit remonté chez lui.

Le Confeſſeur de La Fontaine le voyant attaqué d'une maladie dangereuſe, l'exhortoit à réparer le ſcandale de ſa vie par des aumônes. » Je n'en » puis faire, répondit le Poëte, je ne » poſſede rien ; mais on fait une édition » de mes Contes, dont il me revient cent » exemplaires : je vous les donne ; vous » les ferez vendre pour les pauvres «.

La garde qui étoit auprès de lui pendant ſa derniere maladie, voyant avec quel zele le Pere Poujet de l'Oratoire l'exhortoit à bien mourir : *Eh ! mon Pere, ne le tourmentez pas tant*, lui dit-elle, *il eſt plus bête que méchant. Dieu n'aura jamais le courage de le damner.*

Après sa mort, Madame de La Fontaine ayant été inquiétée pour le paiement de quelques charges publiques, M. *d'Armenonville*, alors Intendant de Soissons, écrivit à son Subdélégué, que la famille de cet homme illustre devoit être exempte à l'avenir de toute imposition. Depuis cette époque, tous les Intendans de Soissons ont cru qu'il étoit de leur honneur de faire confirmer cette grace.

BOSSUET (JACQUES-BÉNIGNE).*

Bossuet n'étoit encore que Chanoine à Metz, suivant les uns Sous-Diacre, suivant les autres simple Tonsuré, lorsqu'il épousa secrétement Mademoiselle *Desvieux de Mauléon*, d'une bonne famille de robe, de beaucoup d'esprit, d'une éminente vertu. Ses talens l'amenerent à Paris : sa femme l'y suivit ; quelques-uns disent qu'elle l'y avoit attiré. Mademoiselle Desvieux étoit

* Né en 1267, mort en 1704.

ſans biens : Boſſuet qui en acquit inſenſiblement dans l'Egliſe, pourvut d'abord à ſes beſoins ; enſuite lui donna un état convenable à ſa naiſſance. La vertu de l'un & de l'autre écartoit tout ſoupçon de galanterie. Parmi leurs domeſtiques les uns furent admis au myſtere, les autres le découvrirent, & tous ne ſe tûrent pas : ce bruit parvint juſqu'au Pere *de la Chaiſe*, qui dit un jour à Boſſuet : » Vous êtes, Monſeigneur, plus » *Mauléoniſte* que *Moliniſte* «. Dès que le ſecret fut éventé, on raſſembla pluſieurs circonſtances, telles que les viſites fréquentes du Prélat, ſes longs ſéjours à Paris, malgré ſa régularité ; les voyages de Mademoiſelle Deſvieux à *Germigny*, maiſon de campagne des Evêques de Meaux ; l'accroiſſement de ſa fortune & de ſon train, & mille autres choſes qui accréditerent le témoignage des domeſtiques. Ceux qui ſurent le mariage, le cacherent par égard pour la Religion. Après la mort du Prélat, ſes créanciers pourſuivirent Boſſuet ſon neveu, Maître des Requêtes, pour le payement d'une maiſon achetée à Paris en 1684 ; & celui-ci ne s'étant porté héritier que par bénéfice d'inventaire,

ils recoururent par voie de ſaiſie à Mademoiſelle Deſvieux, qui occupoit la maiſon depuis l'achat. Celle-ci produiſit deux actes : par le premier, Boſſuet s'étoit engagé de faire cette acquiſition : par le ſecond, il lui en avoit fait une donation pure & ſimple. Les créanciers s'obſtinant, elle communique ſon contrat de mariage à ſon Avocat, qui lui répond du ſuccès de ſon affaire. Le Roi, ſur le rapport qui lui en fut fait, donna ordre à l'Abbé Boſſuet de l'aſſoupir. Un accommodement réduiſit les créanciers au ſilence. *Thémiſcuil de Saint-Hyacinthe* ſouhaitoit fort qu'on le crût iſſu de ce mariage. Quelques-uns ont cru que le Pere de la Chaiſe s'étoit ſervi de cette anecdote, pour exclure Boſſuet du Cardinalat & de l'Archevêché de Paris.

Boſſuet, encore enfant, donna d'heureux préſages de ce qu'il ſeroit un jour. Dès l'âge de ſept à huit ans, il apprenoit par cœur des Sermons, qu'il prononçoit de fort bonne grace. La Marquiſe *de Rambouillet* en ayant ouï parler, ſouhaita de l'entendre, & fit naître le même déſir aux perſonnes qui tous

les ſoirs s'aſſembloient chez elle. Le jeune Boſſuet y fut conduit entre onze heures & minuit, & prêcha avec beaucoup d'agrément & d'aſſurance. Toute l'aſſemblée en parut très-ſatisfaite. Voiture qui, dans la converſation comme dans ſes lettres, couroit toujours après l'eſprit, dit, au ſujet de l'âge du Prédicateur & de l'heure de la prédication : *En vérité, je n'ai jamais entendu prêcher ſi tôt ni ſi tard.*

Louis XIV fut ſi content, la premiere fois qu'il entendit prêcher Boſſuet, qu'il fit écrire en ſon nom au pere du jeune Orateur, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Un jour le Roi rencontra par haſard le Saint-Sacrement que l'on portoit à Verſailles à un de ſes Officiers ; il l'accompagna, pour l'exemple, juſque chez le mourant ; & ce ſpectacle le toucha ſi fort, qu'à ſon retour, il ne put s'empêcher de faire part à ſa maîtreſſe du trouble de ſa conſcience. Madame de Monteſpan dit qu'elle étoit auſſi touchée de repentir, & ils réſolurent de ſe ſéparer. L'Evêque de Meaux fut ap-

pelé pour les aider dans ce deſſein. La Dame partit pour Paris; & l'Evêque, après avoir eu pluſieurs conférences avec le Roi; & après avoir fait pendant huit jours pluſieurs voyages à Paris, dans leſquels il porta, ſans le ſavoir, des lettres qui ne parloient rien moins que de dévotion, fut bien étonné, quand il la vit de retour à Verſailles, & plus encore quand de ce raccommodement il vit naître M. le Comte *de Toulouſe*, le dernier des enfans que Madame de Monteſpan ait eu de Louis XIV.

Dans ſes controverſes, Boſſuet n'apportoit point aſſez d'art pour cacher aux autres le ſentiment de ſa ſupériorité. On fait le reproche indirect que lui en fit un jour l'Archevêque de Rheims *le Tellier*. Boſſuet préſentant à Louis XIV le célebre *Mabillon : Sire*, dit ce Prélat, *j'ai l'honneur de préſenter à Votre Majeſté le plus ſavant homme de ſon Royaume*. Le Tellier ajouta, *& le plus humble.*

L'Oraiſon funebre de *Madame* enlevée à la fleur de ſon âge, eut le plus rare ſuccès, celui de faire verſer des larmes à la Cour. Boſſuet fut obligé de s'arrê-

ter après ces paroles : » O nuit déſaſ-
» treuſe ! nuit effroyable ! où retentit
» tout-à-coup comme un éclat de ton-
» nerre , cette étonnante nouvelle :
» *Madame ſe meurt , Madame eſt morte* «.
L'auditoire éclata en ſanglots, & la voix de l'Orateur fut interrompue par les ſoupirs & par les pleurs.

Lorſque Boſſuet alla prêter ſerment de fidélité entre les mains de Madame la Ducheſſe *de Bourgogne* , pour la Charge de ſon premier Aumônier , cette Princeſſe ne put s'empêcher de dire dans une de ſes ſaillies ordinaires : *Ah ! la bonne tête que j'ai là à mes pieds.*

Boſſuet donnoit à l'étude tout le temps qu'il n'employoit point aux fonctions de ſon miniſtere ; rarement ſe permettoit-il la promenade : c'eſt ce que ſon Jardinier lui repréſenta un jour aſſez naïvement. Ce Prélat l'ayant trouvé ſur ſon chemin, lui demanda comment alloient les arbres fruitiers : » Hé, Monſeigneur ,
„ vous vous ſouciez bien de vos arbres ;
„ ſi je plantois dans votre jardin des
„ Saint Auguſtin & des Saint Chryſoſ-
„ tome , vous les viendriez voir ; mais

„ pour vos arbres, vous ne vous en „ mettez guere en peine «.

Toutes les fois que Boſſuet avoit une Oraiſon funebre à compoſer, il liſoit Homere en grec. Cette lecture élevoit ſon ſtyle à la hauteur de ſon ſujet : » J'allume, diſoit ce grand „ homme, mon flambeau aux rayons „ du ſoleil «.

La Princeſſe *des Urſins* étoit à Rome en 1698, lorſqu'on y porta l'affaire de M. de Fénelon concernant le Quiétiſme. Voici ce qu'on lit dans une des lettres de cette Dame au Maréchal de Noailles : „ J'ai ſu que M. de Cambrai a envoyé „ ici à ſes Partiſans un *theme* donné au- „ trefois à *Monſeigneur* par M. de Meaux, „ dans lequel il établiſſoit par des auto- „ rités qu'on ne m'a pas citées, *qu'il „ ſeroit à ſouhaiter qu'il n'y eût ni Enfer „ ni Paradis, afin d'ôter de l'amour que „ l'on doit avoir pour Dieu, l'eſpérance & „ la crainte, qui en gâtent la pureté.* Où „ cet homme-là, continue la Princeſſe, „ va-t-il chercher de pareilles choſes « ? Suppoſé que Boſſuet eût donné au Dauphin un theme ſur cette matiere, il

paroît évident que la tournure & le ſens n'en étoient pas tels qu'on les voit ici. Madame des Urſins répétoit un récit qui ſans doute étoit peu exact.

Boſſuet avoit pris pour deviſe ces deux mots, qu'il répétoit à chaque page dans ſes écrits contre Fénelon, *apertè*, *apertè*. Il combattoit ſon rival avec autant de politeſſe que de zele. *Qu'auriez-vous fait*, lui dit un jour Louis XIV, *ſi j'avois ſoutenu M. de Cambrai ? — Sire*, lui répondit Boſſuet avec une intrépidité vraiment épiſcopale, *j'aurois crié vingt fois plus haut.*

Un jour le Roi voyant entrer Boſſuet, lui dit : » Nous parlions des Spec-„ tacles, qu'en penſez-vous ? — Sire, il „ y a de grands exemples pour, répondit „ le Prélat ; mais il y a des raiſonnemens „ invincibles contre «.

BOILEAU-DESPRÉAUX. *

CEUX qui connurent Boileau dans ſon enfance, ne prévirent point ce qu'il ſeroit un jour. Son pere même avoit coutume de dire, en le comparant à ſes autres enfans : *Pour Colin, ce ſera un bon garçon, qui ne dira du mal de perſonne.*

On a rapporté que le petit Boileau jouant dans une cour, fit une chute, & que ſa jaquette s'étant retrouſſée, un dindon lui donna pluſieurs coups de bec ſur une partie très-délicate. Boileau en fut incommodé toute ſa vie : » & „ de là peut-être, ajoute un Auteur mo- „ derne, cette ſévérité de mœurs, cette „ diſette de ſentimens qu'on remarque „ dans ſes Ouvrages ; de là ſa Satire „ contre les Femmes, contre Lulli, „ Quinaut, & contre les Poéſies galan- „ tes «. Il faut peut-être attribuer à la même cauſe ſa mauvaiſe humeur contre les Jéſuites qui, les premiers, ont tranſplanté les coqs-d'Inde en Europe.

* Né en 1636, mort en 1711.

Il fut d'abord deſtiné au Barreau, & plaida même une Cauſe, dont il ſe tira fort mal. Comme il étoit près de commencer ſon plaidoyer, le Procureur s'approcha de lui, & lui dit : » N'oubliez „ pas de demander que la Partie ſoit „ interrogée ſur faits & articles. — Et „ pourquoi, lui répondit Boileau ? la „ choſe n'eſt-elle pas déjà faite ? Si tout „ n'eſt pas prêt, il eſt inutile que je „ plaide «. Le Procureur fit un éclat de rire, & dit à ſes Confreres : » Voilà un „ jeune Avocat qui ira loin ; il a de „ grandes diſpoſitions «.

Lorſqu'il publia ſon premier Ouvrage, on vint lui dire que les Critiques le déchiroient. *Tant mieux*, répondit-il, *les mauvais Ouvrages ſont ceux dont on ne dit ni bien ni mal.*

Dans une de ſes Satires, Boileau avoit appelé le Traiteur *Mignot*, un empoiſonneur ; celui-ci porta ſes plaintes au Magiſtrat, qui le renvoya, en lui diſant que l'injure dont il ſe plaignoit, n'étoit qu'une plaiſanterie, & qu'il devoit en rire le premier. Mignot, peu

ſatisfait de cette réponſe, prit la réſolution de ſe faire juſtice lui-même, & s'aviſa, pour cet effet, d'un expédient tout nouveau. Ce Pâtiſſier-Traiteur avoit la réputation de faire d'excellens biſcuits, & tout Paris en envoyoit chercher à ſa boutique. Il ſut que l'Abbé Cottin avoit compoſé une Satire contre Deſpréaux leur ennemi commun ; & comme aucun Libraire n'oſoit ſe charger de cette Satire, il la fit imprimer à ſes frais ; & quand on venoit chercher des biſcuits, il les enveloppoit dans la feuille qui contenoit la Satire imprimée, afin de la répandre de tous côtés. Lorſque Boileau vouloit ſe réjouir avec ſes amis, il envoyoit chercher des biſcuits chez Mignot pour avoir la Satire de Cottin. Par la ſuite, Mignot, voyant que les vers de Deſpréaux, loin de le décrier, n'avoient ſervi qu'à le mettre plus en vogue, chanta les louanges du Poëte, & lui avoua plus d'une fois qu'il lui devoit ſa fortune.

Patru avoit la réputation d'être fort rigide ſur la langue françoiſe ; c'étoit un Cenſeur éclairé, mais un peu trop ſévere. Quand Racine faiſoit à Deſpréaux

des obſervations ſur ſes Ouvrages, le Satirique, au lieu de lui citer le proverbe latin, *Ne ſis Patruus mihi*, N'ayez pas pour moi la ſévérité d'un oncle, lui diſoit, *Ne ſis Patru mihi*, N'ayez pas pour moi la ſévérité de *Patru*.

Deſpréaux étoit un excellent Pantomime, & ce talent le faiſoit rechercher de pluſieurs ſociétés. Il contrefaiſoit ceux qu'il voyoit, juſqu'à rendre parfaitement leur démarche, leurs geſtes, & même leur ſon de voix. Il amuſa un jour le Roi en contrefaiſant devant ce Prince tous les Comédiens. Le Roi voulut qu'il contrefît auſſi Moliere qui étoit préſent, & lui demanda enſuite s'il s'étoit reconnu. » Nous ne pouvons, „ répondit Moliere, juger de notre reſ„ ſemblance; mais la mienne eſt par„ faite, s'il m'a auſſi-bien imité que mes „ camarades «.

Le Libraire *Barbin* avoit une maiſon de campagne très-petite, mais dont il faiſoit ſes délices; il voulut y donner à dîner à Boileau. Au ſortir de table, il le mena dans ſon jardin qui étoit d'une étendue proportionnée à la maiſon. Après

en avoir fait deux ou trois fois le tour, Deſpréaux appela ſon cocher, & lui dit de mettre les chevaux au carroſſe. » Eh ! » pourquoi donc, lui dit Barbin, vou- » lez-vous vous en retourner ſi promp- » tement « ? *C'eſt*, répondit Boileau, *pour aller prendre l'air à Paris.*

Dans un dîner chez le Préſident *de Lamoignon*, dont les acteurs étoient les maîtres du logis, les Evêques de Troyes & de Toulon, le Pere Bourdaloue, ſon compagnon, Deſpréaux & Corbinelli, on parla beaucoup des Ouvrages des Anciens & des Modernes. Deſpréaux ſoutint les Anciens, à la réſerve d'un ſeul Moderne qui ſurpaſſoit, à ſon goût, & les vieux & les nouveaux. Le compagnon de Bourdaloue demanda quel étoit donc ce livre ſi diſtingué ? Deſpréaux ne voulut pas le nommer. Corbinelli lui dit : » Monſieur, je vous » conjure de me le nommer, afin que » je paſſe toute la nuit à le lire «. Deſpréaux lui répondit, en riant : » Ah ! » Monſieur, vous l'avez lu plus d'une » fois, j'en ſuis aſſuré «. Le Jéſuite reprend, & preſſe Deſpréaux de nommer cet Auteur ſi merveilleux. Deſpréaux lui

dit : » Mon Pere, ne me preſſez point «. Le Pere continue : Deſpréaux le prend par le bras ; & le ſerrant bien fort, lui dit : » Mon Pere, vous le voulez ; hé » bien, c'eſt *Paſcal*. — Morbleu, Paſcal ! » dit le Pere fort étonné ; Paſcal eſt beau, » autant que le faux le peut être. — Le » faux, dit Deſpréaux, le faux ! Sachez » qu'il eſt auſſi vrai qu'il eſt inimitable. » On vient de le traduire en trois lan- » gues «. Le Pere répond : » Il n'en eſt pas » plus vrai pour cela «. Deſpréaux s'échauffe, & criant comme un fou, entame une autre diſpute. Le Pere s'emporte de ſon côté, & après quelques diſcours fort vifs de part & d'autre, Deſpréaux prend Corbinelli par le bras, s'enfuit au bout de la chambre ; puis revenant & courant comme un forcené, il ne voulut jamais ſe rapprocher du Pere, & s'en alla rejoindre la compagnie qui étoit demeurée dans la ſalle à manger.

On prétend que *Malherbe* répondoit à ceux qui ſe plaignoient qu'on ne récompenſoit point aſſez les Poëtes, que » c'étoit agir prudemment, & que le » meilleur Poëte n'étoit pas plus utile » à l'Etat qu'un bon joueur de quilles «.

On rapporte auſſi que Boileau dit un jour : » Avouez que j'ai deux talens „ auſſi précieux l'un que l'autre ; l'un „ de bien jouer aux quilles, & l'autre de „ bien faire des vers «. Si ces anecdotes ſont vraies, elles ſuppoſent que Malherbe & Boileau confondoient le Poëte & le Verſificateur. Un Poëte vraiment digne de ce nom, eſt le chantre par excellence des talens & de la vertu. La Grece dut autant ſes ſuccès & ſa gloire, à ſes Poëtes, qu'à ſes Héros.

Dans une compagnie où ſe trouvoit Deſpréaux, une Demoiſelle fut priée de danſer, de chanter & de toucher du clavecin ; on vouloit faire briller ſes talens, qui étoient médiocres. Chacun s'empreſſa de lui faire des complimens ; ils étoient dictés par la politeſſe. Boileau qui ne vouloit ni flatter ni déplaire, ajouta, d'un ton moitié bruſque & moitié galant : » On vous a tout appris, „ Mademoiſelle, hormis à plaire ; c'eſt „ pourtant ce que vous ſavez le mieux «.

Un jeune Abbé qui avoit du talent pour la chaire, demandoit des conſeils à Boileau pour ſe perfectionner dans

l'art de la Prédication. Pour toute réponſe, Deſpréaux lui dit d'aller entendre le Pere Bourdaloue & l'Abbé Cottin. Le jeune Abbé ſurpris du parallele, s'écria : » Mais, Monſieur, comment „ l'entendez-vous, & quel fruit puis-je „ retirer des Sermons de l'Abbé Cottin «? *Il faut pourtant que vous les entendiez tous deux*, répliqua Boileau. *Le Pere Bourdaloue vous apprendra ce qu'il faut faire; & l'Abbé Cottin, ce qu'il faut éviter.*

Le Pere *Bouhours* ſe plaignoit un jour à Deſpréaux de quelques critiques imprimées contre ſa Traduction du Nouveau Teſtament, & lui diſoit : » Je ſais „ d'où elles partent : je connois mes en„ nemis ; je ſaurai me venger d'eux. — „ Gardez-vous-en bien, mon Pere, lui „ dit Deſpréaux ; ce ſeroit alors qu'ils „ auroient raiſon de dire que vous n'avez „ pas entendu le ſens de votre original, „ qui ne prêche par-tout que le pardon „ des injures «.

Il y a dans la Comédie du *Miſanthrope* un trait que Moliere, habile à ſaiſir le ridicule par-tout où il le trouvoit, copia d'après nature, & ce fut Boileau qui le

fournit. Moliere lui reprochoit un jour ſon acharnement contre *Chapelain*, & lui repréſentoit que ce Poëte, l'objet éternel de ſes Satires, étoit particuliérement aimé de M. Colbert, & que ces railleries outrées lui attireroient à la fin la diſgrace du Miniſtre, & peut-être du Roi lui-même. Ces réflexions ayant mis le Poëte Satirique de mauvaiſe humeur: » Oh! le Roi & M. Colbert feront » ce qu'il leur plaira, dit-il bruſque- » ment; mais à moins que le Roi ne » m'ordonne expreſſément de trouver » bons les vers de Chapelain, je ſou- » tiendrai toujours qu'un homme qui a » fait la *Pucelle*, mérite d'être pendu «. Moliere ſe mit à rire de cette ſaillie, & l'employa enſuite fort à propos dans la derniere ſcene du ſecond acte de ſon Miſanthrope.

Racine n'ignoroit pas combien le ſujet de *Bérénice* étoit mal choiſi; mais il n'oſa ſe refuſer au déſir de la Princeſſe Henriette d'Angleterre qui voulut qu'il traitât ce ſujet en concurrence avec le Grand Corneille. Deſpréaux qui étoit moins courtiſan que Racine, & qui s'intéreſſoit véritablement à la gloire de ſon

ami, disoit, en blâmant sa complaisance : *Si je m'y étois trouvé, je l'aurois bien empêché de donner sa parole.*

L'armée du Grand *Condé* étoit toute composée de jeunes gens. Despréaux l'alla voir, & Son Altesse lui ayant demandé ce qu'il en pensoit. *Monseigneur*, répondit Despréaux, *elle sera fort bonne quand elle sera majeure.* C'est que le plus âgé des Soldats n'avoit pas vingt-quatre ans.

Sans affecter un extérieur dévot ; Boileau fut toujours exact à remplir les principaux devoirs de la Religion. Se trouvant aux Fêtes de Pâques dans la Terre d'un ami, il alla à confesse au Curé, qui ne le connoissoit pas & qui étoit un homme fort simple. Avant que d'entendre sa confession, il lui demanda quelles étoient ses occupations ordinaires ? De faire des vers, répondit Boileau. — Tant pis, dit le Curé ; & quels vers ? — Des Satires, ajouta le pénitent. — Encore pis, reprit le Confesseur ; & contre qui ? — Contre ceux, dit Boileau, qui font mal des vers ; contre les vices du temps ; contre les Ouvrages perni-

cieux, contre les Romans, contre les Opéra... — Ah ! s'écria le Curé, il n'y a donc pas de mal, & je n'ai plus rien à vous dire.

Deſpréaux avoit joui quelque temps d'un Bénéfice Eccléſiaſtique, ſans être fort ſcrupuleux ſur les devoirs qu'impoſe le titre de Bénéficier. Comme on lui repréſenta qu'il ne pouvoit le garder en ſureté de conſcience, il en fit ſa démiſſion entre les mains de l'Evêque de Beauvais; & ſupputant que ce qu'il en avoit retiré pouvoit ſe monter à deux mille écus, il employa cette ſomme à des œuvres de charité.

Le célebre *Patru* étoit au moment de vendre ſes livres; le ſeul bien qui lui reſtoit pour ſatisfaire à des créanciers impitoyables. Deſpréaux ayant appris l'extrémité où il ſe trouvoit, & ſachant qu'il étoit ſur le point de les donner pour une ſomme aſſez modique, vint lui en offrir un tiers de plus. Mais après lui en avoir compté la ſomme convenue, il mit dans le marché une condition qui ſurprit agréablement Patru; ce fut qu'il garderoit ſes livres comme

comme auparavant, & que lui Boileau ne ſeroit que ſon ſurvivancier dans la jouiſſance & la propriété de la bibliotheque.

Louis XIV ayant demandé à Boileau l'âge qu'il avoit, le Poëte lui répondit: » Je ſuis venu au monde un an avant » Votre Majeſté, pour annoncer les » merveilles de ſon regne «.

Dans la Campagne de 1677, Louis XIV n'eut, pour ainſi dire, qu'à ſe montrer, pour voir tomber ſous ſa puiſſance toutes les Places qu'il aſſiégeoit. Racine & Deſpréaux, ſes Hiſtoriographes, ne ſuivirent pas le Roi dans ſes expéditions. A ſon retour, il leur témoigna ſa ſurpriſe ſur le peu de curioſité qu'ils avoient montrée. *Comment*, leur dit-il, *n'avez-vous pas eu envie de voir un ſiege? Le voyage n'étoit pas long.* —*Sire*, lui répondirent-ils, *nos Tailleurs furent trop lents. Nous leur avions commandé des habits de campagne; lorſqu'ils nous les apporterent, les Villes que Votre Majeſté aſſiégeoit étoient priſes.* Cette réponſe ingénieuſe fit rire le Roi, qui leur recommanda de ſe diſpoſer à le ſuivre à la Campagne ſuivante; ce fut celle de *Gand*.

Dans cette Campagne, le Roi s'expoſa beaucoup; Boileau lui repréſenta qu'il ne s'en étoit fallu que de ſept pas que Sa Majeſté n'eût été atteinte d'un boulet de canon; il la prioit de ne pas l'obliger à finir ſi-tôt ſon hiſtoire. *A combien de pas étiez-vous du canon?* dit le Roi à Deſpréaux. *A cent pas*, répondit l'Hiſtoriographe. *Mais n'aviez-vous pas peur*, répliqua le Roi. *Oui*, *Sire*, *je tremblois beaucoup pour Votre Majeſté*, *& encore plus pour moi.*

Après la priſe de *Gand*, Racine & Deſpréaux n'épargnerent point au Roi les flatteries les plus ridicules. Dans l'étonnement des fatigues qu'ils avoient vu Sa Majeſté partager avec les troupes, ils lui dirent que les Soldats avoient raiſon de chercher à ſe faire tuer pour finir une vie ſi épouvantable. Ils diſoient auſſi qu'encore que le Roi craignît les ſenteurs, ce *Gand* d'Eſpagne ne lui feroit point mal à la tête; & Madame de Sévigné, à qui ces flagorneries faiſoient pitié, ajoutoit par dériſion, qu'un autre moins ſage que Sa Majeſté en pourroit bien être entêté ſans avoir des vapeurs.

Malgré ces traits & quelques autres qu'on pourroit rapporter, Boileau n'étoit pas un fin Courtiſan. Il témoignoit publiquement ſon attachement pour Meſſieurs de Port-Royal, qu'on avoit peints à la Cour comme une ſociété de novateurs, & d'eſprits turbulens ; & quelqu'un lui ayant annoncé que le Roi ſe propoſoit de traiter fort durement les Religieuſes de cette Abbaye, il répondit : *Et comment fera-t-il pour les traiter plus durement qu'elles ne ſe traitent elles-mêmes ?* Il lui échappoit, en d'autres occaſions, des ſaillies encore plus indiſcretes. Un jour qu'on parloit devant Louis XIV de la mort du Comédien *Poiſſon :* » C'eſt une perte, dit le Roi ; » il étoit bon Comédien «. *Oui*, reprit Boileau, *pour faire un Dom Japhet : il ne brilloit que dans ces miſérables pieces de Scarron.* Racine, qui dans l'occaſion n'étoit guere moins imprudent, lui fit ſigne de ſe taire, & lui dit en particulier : » Si vous êtes toujours auſſi indiſcret, » je ne puis plus paroître avec vous à » la Cour «. *J'en ſuis honteux*, lui répondit Boileau : *mais quel eſt l'homme à qui il n'échappe pas une ſottiſe ?*

Quoi qu'on ait pu dire, Deſpréaux faiſoit le plus grand cas du mérite de *Corneille*. En voici une preuve qui fait honneur à l'un & à l'autre. Après la mort de Colbert, la penſion de Corneille fut ſupprimée. Deſpréaux qui étoit avec la Cour à Fontainebleau, courut chez Madame de Monteſpan pour la prier d'engager le Roi à rétablir cette penſion. Il en parla lui-même au Roi, & lui dit qu'il ne pouvoit, ſans honte & ſans une eſpece d'injuſtice, recevoir une penſion de Sa Majeſté, tandis qu'un homme comme M. Corneille en étoit privé. Deſpréaux parla avec tant de chaleur, & ſon procédé parut ſi grand & ſi généreux, que ſur le champ le Roi ordonna que l'on portât deux cents louis d'or à Corneille. Ce fut M. de la Chapelle, parent de Deſpréaux, qui les lui porta de la part du Roi.

Lorſque le Marquis *de Saint-Aulaire*, ſe mit ſur les rangs pour entrer à l'Académie Françoiſe, Boileau n'oublia rien pour l'écarter, & répondoit à ceux qui lui repréſentoient qu'il falloit avoir des

égards pour un homme de cette condition : *Je ne lui diſpute pas ſes titres de nobleſſe ; mais je lui diſpute ſes titres du Parnaſſe.* Un Académicien ayant répliqué que Saint-Aulaire avoit auſſi ſes titres du Parnaſſe, puiſqu'il avoit compoſé de jolis vers : *Hé bien, Monſieur*, lui dit Boileau, *puiſque vous eſtimez ſes vers, faites-moi l'honneur de mépriſer les miens.*

Il arrivoit rarement que dans les diſputes Littéraires qui s'élevoient à l'Académie, Boileau eût le grand nombre de ſon côté, parce que la plupart de ſes Confreres étoient peu diſpoſés à favoriſer ſon opinion. Un jour cependant il fut victorieux ; & quand il parloit de ce triomphe, il ajoutoit, en élevant la voix : » Tout le monde fut de mon avis, » ce qui m'étonna ; car j'avois raiſon, » & c'étoit moi «.

On diſoit à Deſpréaux que le Roi faiſoit chercher le Docteur *Arnauld*, & qu'il avoit donné ordre de l'arrêter. *Le Roi*, répondit-il, *eſt trop heureux pour le trouver.*

M. *de Seignelay*, Secrétaire d'Etat, conféroit avec Boileau ſur un point de

Littérature, & cherchoit à l'embarraſſer. Après l'avoir harcelé par des raiſons qui n'étoient pas fort bonnes, il le crut battu, & lui dit avec un ſourire amer & dédaigneux : *Répondez, répondez à cela.* Comme Boileau vit que ce Miniſtre mettoit de la hauteur dans la diſpute, il eut le courage de dire : » Mon» ſieur, j'ai toujours fait ma principale » étude de la Littérature : tout le monde » convient même que j'en ai écrit avec » quelque ſuccès ; ſi vous voulez que je » réponde, il faut vous ſoumettre à re» cevoir mes inſtructions au moins trois » jours de ſuite «. Il finit par lui citer quelques préceptes des plus importans d'Ariſtote. Le Miniſtre ſe ſentit battu, & toute la Compagnie applaudit intérieurement à la fermeté du Poëte. Racine, en ſortant, dit à Boileau : » O le » brave homme ! Achille en perſonne » n'auroit pas mieux combattu «.

Monchefnay, Auteur du *Bolæana*, avoit publié quelques Satires que Deſpréaux ne goûtoit point du tout, ce qui avoit jeté beaucoup de froid entre eux deux. » Il me vient voir rarement, diſoit Boi» leau, parce que, lorſqu'il eſt avec

» moi, il eſt toujours embarraſſé de ſon » mérite & du mien «.

Le Duc *d'Orléans* avoit invité Deſpréaux à dîner ; c'étoit un jour maigre, & l'on ne ſervit que du gras. On s'apperçut que le Poëte refuſoit de tous les plats. » Il faut bien, lui dit le Prince, » que vous mangiez gras comme les autres, on a oublié le maigre. — Vous » n'avez qu'à frapper du pied, Monſeigneur, lui répondit Boileau, & les » poiſſons ſortiront de terre «. Cette alluſion au mot de Pompée, fit plaiſir à la Compagnie ; & ſa conſtance à ne vouloir point toucher au gras, fit honneur à ſa religion.

Louis Racine, étant écolier de Philoſophie au College de Beauvais, avoit fait une piece de vers françois pour déplorer la deſtinée d'un chien qui avoit ſervi de victime à des leçons d'Anatomie. Madame Racine, qui avoit ſouvent entendu parler du danger de la paſſion des vers, & qui la craignoit pour ſon fils, lui ordonna d'aller trouver Boileau qu'elle avoit prévenu, & à qui elle avoit repréſenté ce qu'il devoit à la mé-

moire de ſon ami dans cette circonſtance. Le jeune homme obéit, & ce ne fut pas ſans trembler, qu'il ſe préſenta devant ce rigide Cenſeur des talens médiocres. En effet Deſpréaux prit un air ſévere ; & après avoir dit à Louis Racine que la piece qu'on lui avoit montrée étoit trop peu de choſe pour lui faire connoître s'il avoit quelque génie : » Il » faut, ajouta-t-il, que vous ſoyez bien » hardi, pour oſer faire des vers avec » le nom que vous portez. Ce n'eſt pas » que je regarde comme impoſſible que » vous deveniez un jour capable d'en » faire de bons ; mais je me méfie de » tout ce qui eſt ſans exemple : & depuis » que le monde eſt monde, on n'a point » vu de grand Poëte fils d'un grand » Poëte. Le cadet de Corneille n'étoit » point tout-à-fait ſans génie ; cepen- » dant il ne ſera jamais que le très-petit » Corneille : prenez bien garde qu'il ne » vous en arrive autant. Pourrez-vous » d'ailleurs vous diſpenſer de vous at- » tacher à quelque occupation lucra- » tive ; & croyez-vous que celle des » Lettres en ſoit une ? Vous êtes le fils » d'un homme qui a été le plus grand » Poëte de ſon ſiecle, & d'un ſiecle où

» le Prince & les Miniſtres alloient au-
» devant du mérite, pour le récompen-
» ſer : vous devez ſavoir mieux qu'un
» autre à quelle fortune conduiſent les
» vers «. Louis Racine diſoit avec mo-
deſtie, qu'il s'étoit ſouvent rappelé ce ſermon, dont il avoit ſi mal profité.

Deſpréaux regardoit le *Virgile traveſti* comme l'ouvrage d'un bouffon. » Votre
» pere, dit-il un jour à Louis Racine,
» avoit la foibleſſe de lire quelquefois
» le *Virgile traveſti* ; mais il ſe cachoit
» de moi, pour rire «.

Boileau conſerva juſqu'à la fin de ſes jours ſon humeur cauſtique & ſévere. L'Abbé *le Verrier*, cherchant à le diſtraire agréablement dans ſa derniere maladie, lui liſoit une Tragédie qui faiſoit alors beaucoup de bruit. La lecture finie, il dit à cet Abbé : » Eh ! mon ami, ne
» mourrai-je pas aſſez vîte ? Les Pradons
» que nous avons baſoués dans notre
» jeuneſſe, étoient des ſoleils auprès de
» ces gens-ci (1) «.

Lorſqu'on lui demandoit comment il

(1) Malheureuſement pour Boileau, c'étoit de *Rhadamiſte* qu'il parloit ainſi.

ſe trouvoit, il répondoit par ces vers de Malherbe :

Je ſuis vaincu du temps, je cede à ſes outrages.

Un moment avant que de mourir, il vit entrer un de ſes amis, & lui dit, en lui ſerrant la main : *Bon jour & adieu : l'adieu ſera bien long.*

Il ſe trouva une nombreuſe aſſemblée à ſon convoi; ce qui ſurprit tellement une femme du peuple, qu'elle ne put s'empêcher de dire : *Il avoit bien des amis : on aſſure pourtant qu'il diſoit du mal de tout le monde.*

CHAPELLE. *

M. le Prince étant à *Fontainebleau*, retint *Chapelle*, deux jours à l'avance, pour un ſouper. Le jour venu, Chapelle alla ſe promener l'après-dînée, & ſa promenade le conduiſit vers le Mail. Des Officiers de quelques Seigneurs y jouoient à la boule. Il prit plaiſir à les regarder. Un coup douteux, qu'on le

* Né en 1621, mort en 1686.

pria de juger, augmenta ſon attention. Le jeu fini, les acteurs l'inviterent à venir dans un cabaret prendre ſa part d'un repas, aux frais duquel la perte avoit été deſtinée. Il accepta l'offre ſans balancer; tint table ſept ou huit heures; but amplement, à ſon ordinaire, & s'amuſa beaucoup avec des convives, qui ne ſe laſſoient point de l'entendre. Le lendemain, M. le Prince lui fit des reproches obligeans ſur ſon manque de parole. Il ne s'excuſa que par un récit ingénieux de ſon aventure, & le termina par dire très-ſérieuſement : *En vérité, Monſeigneur, c'étoient de bonnes gens & bien aiſés à vivre, que ceux qui m'ont donné ce ſouper.* M. le Prince lui pardonna ſans doute; mais il ne continua pas de l'admettre auſſi familiérement à ſa Cour. Chapelle ne fut plus du nombre des Beaux-Eſprits que le Grand Condé appeloit ſouvent dans ſa retraite de Chantilli.

Naturellement gai, Chapelle ne ſe livroit guere au ſérieux qu'il ne fût ivre. Dans un ſouper qu'il fit tête-à-tête avec un Maréchal de France, le vin leur rappela par degrés diverſes idées philoſophiques & morales, & réveilla chez

eux des ſentimens de chriſtianiſme. Ils réfléchirent profondément ſur les malheurs attachés à la condition humaine, & ſur l'incertitude des ſuites de cette vie. Ils convinrent que rien n'eſt plus dangereux que d'être ſans religion ; mais ils trouverent comme impoſſible de vivre pendant un grand nombre d'années dans le monde en bon Chrétien. Ils finirent par envier le bonheur des Martyrs. *Quelques momens de ſouffrance*, diſoient-ils, *leur ont valu le Ciel. Hé bien*, dit Chapelle, *allons en Turquie prêcher la Foi ; nous ſerons conduits devant un Bacha : je lui répondrai comme il convient, vous répondrez comme moi, Monſieur le Maréchal : On m'empalera, vous ſerez empalé ; nous voilà Saints.* — *Comment*, s'écrie le Maréchal en colere ! *Eſt-ce à vous, petit compagnon, à me donner l'exemple ? C'eſt moi qui parlerai le premier au Bacha, qui ſerai martyriſé le premier ; moi, Maréchal de France, & Duc & Pair.* — *Quand il s'agit de la Foi*, réplique Chapelle en bégayant, *je me moque du Maréchal de France, & du Duc & Pair.* Le Maréchal lui jette ſon aſſiette à la tête ; Chapelle ſe précipite ſur le Maréchal : ils renverſent table, buffet, ſiege. On accourt au

bruit. Ils expoſent leur différent ; & ce ne fut pas ſans beaucoup de peine qu'on vint à bout de les calmer l'un & l'autre.

Chapelle étoit véritablement ami d'une Demoiſelle *Chouars*, fille de condition, qui avoit de l'eſprit & des connoiſſances. Comme on ſervoit à ſa table de très-bon vin, il alloit de temps en temps ſouper tête-à-tête avec elle. Un ſoir qu'ils avoient tenu table aſſez long-temps, la femme-de-chambre ſurvint, & fut bien étonnée de voir ſa maîtreſſe en pleurs, & Chapelle accablé de triſteſſe. A ſes queſtions ſur la cauſe de ce qu'elle voyoit, Chapelle répondit en ſoupirant, qu'ils pleuroient la mort dn Poëte *Pindare*, malheureuſe victime de l'ignorance des Médecins, qui l'avoient tué par des remedes contraires à ſa maladie. Là-deſſus, ample éloge du Poëte, détail immenſe de ſes belles qualités, & de ſes talens poétiques, ſans oublier la vigueur de ſon tempérament, que les remedes avoient détruit. La bonne femme-de-chambre pénétrée juſqu'au fond du cœur, joignit ſes larmes à celles de ſa maîtreſſe ; & tous trois continuerent à regretter avec ſanglots,

qu'il y vivroit en toute liberté; qu'il n'éprouveroit abſolument aucune ſorte de contrainte, il n'en put rien tirer que ces paroles : *PLUTARQUE l'a dit; cela ne vient pas de moi : ce n'eſt pas ma faute; mais Plutarque a raiſon.* Le Duc partit ſeul, & Chapelle revint à Paris.

Les écarts que le vin cauſoit fréquemment à Chapelle, affligeoient ſes véritables amis; ils étoient même en quelque ſorte indignés de ce qu'il proſtituoit ſi ſouvent les agrémens de ſa converſation à des gens peu faits pour en jouir, & qui n'avoient pour lui d'autre mérite que de bien boire. Moliere avoit en vain épuiſé toutes les reſſources de l'éloquence & de l'amitié, pour le retirer de cette eſpece de crapule; d'autres avoient échoué de même. Deſpréaux ſe flatta d'être plus heureux. Quelques jours après une aventure d'éclat, il rencontra Chapelle dans la rue; &, lui voyant l'air un peu confus, il crut le moment de ſa converſion enfin arrivé. La franchiſe la plus cordiale, miſe en œuvre par l'eſtime & l'amitié, dicta ſur le champ à Deſpréaux tout ce qui pouvoit faire rentrer Chapelle en lui-même. Celui-ci,

touché juſqu'aux larmes, s'écrie que » c'en eſt fait, & qu'il veut tout de bon » ſe corriger «. Deſpréaux l'embraſſe avec joie. *Je ſens*, continua Chapelle, *combien vous avez raiſon. Achevez, mon cher ami, de me perſuader; mais entrons ici, vous parlerez plus à votre aiſe.* Il l'entraîne dans un cabaret voiſin. On apporte une bouteille, ils boivent chacun un coup. Deſpréaux parle, Chapelle applaudit. La bouteille ſe vide; elle eſt ſuivie de quelques autres. Enfin, Deſpréaux repréſentant avec force à ſon ami le tort qu'il ſe faiſoit par ſa honteuſe paſſion pour le vin; Chapelle le remerciant & proteſtant ſans ceſſe de ne plus boire; mais tous deux buvant toujours d'autant, ils s'enivrerent ſi bien, qu'il fallut les reporter chez eux. Après ce coup d'eſſai, Deſpréaux jura ſolennellement de ne plus travailler à la converſion de Chapelle, qui mourut ſans que ſon amour pour le vin eût ſouffert aucune diminution.

Un jour Moliere défia Chapelle de faire quelque choſe que l'on pût riſquer ſur le Théâtre. Chapelle accepte le défi, demande un ſujet, & s'engage à le

traiter. Moliere lui propoſe le *Tartuffe*, auquel il travailloit alors ; lui communique ſon plan, & l'exhorte à le remplir. Chapelle y mit le temps qu'il voulut ; & l'ouvrage fait, il ſe hâta de le porter à Moliere. Ce n'étoit rien moins qu'une Comédie : toutes les ſcenes étoient comme autant de petits ouvrages ſéparés, où l'eſprit étoit prodigué, mais où preſque rien ne tendoit à l'action de la Piece.

C'étoit, à le bien prendre, des recueils d'épigrammes & de bons mots aſſez ingénieuſement couſus ; & Chapelle fut forcé de convenir lui-même qu'il n'avoit aucun talent pour le Théâtre. Il auroit pu s'en douter, ſur l'eſſai qu'il en avoit déjà fait. Lorſque Moliere travailloit à la Comédie des *Fâcheux*, les ordres du Roi le preſſant de finir, il engagea Chapelle à lui faire la ſcene de *Caritidès*. Chapelle ne fit rien que de très-froid, & l'on n'y trouva pas même un mot plaiſant qui méritât d'être conſervé. Le bruit cependant couroit dans le public que Chapelle aidoit beaucoup Moliere dans la compoſition de ſes Pieces, & Chapelle ne laiſſoit pas d'en tirer vanité. Moliere, juſtement piqué,

lui fit dire par Deſpréaux, qu'il eût à faire ceſſer de pareils bruits ; ſinon, qu'il le forceroit de montrer à tout le monde la miſérable ſcene de *Caritidès*.

Chapelle ſe trouvoit à dîner chez un de ſes amis à côté d'un petit Marquis, aſſez reſſemblant à ceux que Moliere a ſi bien joués dans ſes Comédies. Ce Marquis, qui ſoupçonnoit Chapelle de l'avoir chanſonné, s'étoit mis exprès à côté de lui, pour avoir occaſion de l'incommoder. Il fit tomber la converſation ſur les vers ſatiriques contre les gens de qualité ; il dit que s'il connoiſſoit quelques-uns des Auteurs, *il les roueroit de coups de bâton :* il revint pluſieurs fois à la charge, hauſſant le ton, geſticulant beaucoup, remuant ſans ceſſe, & gênant de plus en plus Chapelle, l'homme du monde qui aimoit le plus ſes aiſes. Ennuyé des propos, fatigué de l'importunité du Marquis, Chapelle n'y pouvant plus tenir, ſe leve avec précipitation, & lui dit, en préſentant le dos : *Frappe, & va-t-en.* Le Marquis confondu par cette ſaillie, baiſſe la voix, éloigne ſon ſiege, & comble Chapelle de politeſſes.

JEAN RACINE.*

Au milieu des études ſérieuſes, dont on occupoit l'enfance de *Racine* à Port-Royal-des-Champs, le Roman grec des *Amours de Théagene & de Chariclée*, lui tomba par haſard entre les mains. Il le dévoroit, lorſque le Sacriſtain, Claude *Lancelot*, qui le ſurprit dans cette lecture, lui arracha le livre & le jeta au feu. Le jeune Racine trouva le moyen d'en avoir un autre exemplaire, qui eut le même ſort. Enfin, il s'en procura un troiſieme; & pour n'en plus craindre la privation, il l'apprit par cœur, & le porta enſuite au Sacriſtain, en diſant: *Vous pouvez encore brûler celui-ci comme les autres.*

La Tragédie d'*Alexandre* fut repréſentée, le 15 Décembre 1665, ſur le Théâtre de Moliere; elle n'y eut aucun ſuccès. Racine, mécontent du jeu de

* Né en 1639, mort en 1699.

cette Troupe, lui attribua la chute de ſa piece; il la retira pour la donner aux Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne. Ce parti que prit Racine, fut cauſe que Mademoiſelle *Duparc*, la meilleure Actrice du Théâtre de *Monſieur*, le quitta pour paſſer ſur le Théâtre de l'Hôtel de de Bourgogne; ce qui mortifia Moliere, & fut, entre lui & Racine, la ſource d'un refroidiſſement, qui dura toujours, quoiqu'ils ſe rendiſſent mutuellement juſtice ſur leurs Ouvrages.

La paſſion de Racine pour Mademoiſelle *de Champmêlé* ſe ſoutint aſſez long-temps; on a dit cependant qu'elle écoutoit toujours les galanteries des différens Seigneurs qu'elle ſéduiſoit par ſes talens. Sans doute que les infidélités de cette Actrice ne furent point d'abord connues de Racine; comme elle revenoit toujours à lui, lorſqu'elle n'avoit plus occaſion de lui manquer, il ſe crut peut-être plus aimé qu'il ne l'étoit réellement. Cette illuſion ceſſa. Le Comte *de Clermont-Tonnerre* réuſſit à la détacher entiérement de Racine; ce qui fit dire *qu'un tonnerre l'avoit déraciné.* On prétend qu'il fut tellement affligé de cette

ſéparation, qu'elle contribua en partie à le dégoûter du Théâtre.

Subligny, Auteur qui n'eſt connu aujourd'hui que par les critiques qu'il fit contre Racine, mit au jour une Comédie, qui n'étoit qu'une ſatire d'*Andromaque*. Cette mauvaiſe Comédie fut jouée avec quelque ſuccès par la Troupe du Roi; elle fut, en France, l'origine de ce genre malheureux, qu'on appelle *Parodie*. Ce Subligny eut une fille, qui fut la premiere Danſeuſe de l'Opéra; car auparavant, c'étoient des hommes déguiſés, qui, en danſant, repréſentoient les femmes.

La Comédie des *Plaideurs* eut un grand ſuccès à la Cour : Louis XIV y fit de grands éclats de rire. On ſait que le début de cette Piece avoit été moins heureux à Paris. A leur retour de Saint-Germain, les Comédiens vinrent annoncer à l'Auteur ce ſuccès ineſpéré. Racine logeoit à l'hôtel des Urſins; il étoit minuit alors. Trois carroſſes à cette heure, dans une rue où l'on n'en avoit jamais tant vus, réveillerent tous les voiſins : on ſe mit aux fenêtres; &

comme on vit que ces carroſſes étoient arrêtés à la porte de Racine, on ne douta point qu'on ne vînt l'enlever pour avoir mal parlé des Magiſtrats dans ſa Comédie. Le lendemain tout Paris le crut à la Conciergerie.

Pendant que tous les amis de Racine vantoient l'art avec lequel il avoit traité un ſujet auſſi ſimple que celui de Bérénice, *Chapelle* gardoit le ſilence. Racine lui dit: *Avouez-moi, en ami, votre ſentiment; que penſez-vous de Bérénice?* — *Ce que j'en penſe*, répondit Chapelle? *Marion pleure, Marion crie, Marion veut qu'on la marie.* Cette plaiſanterie affligea beaucoup Racine; & rien ne prouve mieux qu'il portoit la ſenſibilité juſqu'à la foibleſſe.

On venoit de donner pour petite Piece, à la ſuite d'Andromaque, la Comédie *des Plaideurs* : Un vieux Financier qui croyoit que ces deux Pieces n'en faiſoient qu'une, voulut témoigner à Racine le plaiſir qu'il avoit eu à leur repréſentation : *Je ſuis, Monſieur*, lui diſoit-il, *on ne peut pas plus content de votre Andromaque; c'eſt une jolie Piece; je ſuis ſeulement étonné qu'elle finiſſe ſi gaiement. J'avois d'abord eu envie de pleu-*

rer, mais la vue des petits chiens m'a fait beaucoup rire.

La *Phedre* de Racine fut repréſentée, pour la premiere fois, ſur le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, le premier Janvier 1677; celle de *Pradon*, le troiſieme du même mois, ſur le Théâtre de la rue Guénégaut. La Tragédie de Racine n'eut qu'un ſuccès fort équivoque, & la Piece de Pradon fut portée juſqu'aux nues. Ce fut l'effet des précautions que prirent les perſonnes attachées au parti de Madame la Ducheſſe de Bouillon. Elles firent retentir toutes les premieres loges des deux Théâtres, pour cette repréſentation & les cinq ſuivantes; & afin d'empêcher les partiſans de Racine de prévaloir contre la cabale qui lui étoit oppoſée, elles laiſſerent vides toutes les premieres loges du Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne. Cette ruſe leur coûta plus de quinze mille livres; mais elle produiſit l'effet qu'elles s'en étoient promis, celui d'aſſurer à Pradon le plus grand concours.

Madame *Deshoulieres* qui avoit aſſiſté à la premiere repréſentation de la *Phedre* de Racine, publia un Sonnet dans lequel

elle eſſaya de ridiculiſer les beautés les plus remarquables de cette Tragédie. Ce Sonnet fut, dit-on, compoſé dans un ſouper qu'elle donna, au ſortir de cette Piece, à Pradon & à quelques perſonnes qui lui étoient affectionnées. Voici le Sonnet.

Dans un fauteuil doré, *Phedre*, tremblante & blême,
Dit des Vers où d'abord perſonne n'entend rien.
Sa nourrice lui fait un ſermon fort Chrétien,
Contre l'affreux deſſein d'attenter ſur ſoi-même.

Hippolyte la hait preſqu'autant qu'elle l'aime.
Rien ne change ſon cœur, ni ſon chaſte maintien.
La nourrice l'accuſe; elle s'en punit bien.
Théſée a pour ſon fils une rigueur extrême.

Une groſſe Aricie, au teint rouge, aux crins blonds *;
N'eſt là que pour montrer deux énormes tetons;
Que, malgré ſa froideur, *Hippolyte* idolâtre.

Il meurt enfin, traîné par ſes courſiers ingrats;
Et Phedre, après avoir pris de la mort-aux-rats;
Vient, en ſe confeſſant, mourir ſur le Théâtre.

Cette critique fut bientôt répandue dans Paris. Le lendemain matin l'Abbé *de Tallemant* l'aîné en apporta une copie à

* C'étoit Mademoiſelle *d'Ennebaut*, qui étoit blonde & graſſe, mais très-jolie.

à Madame Deshoulieres ; elle la reçut comme une nouveauté, & publia partout qu'elle la tenoit de cet Académicien. Un pareil trait ne fait pas l'éloge de cette Dame. Les amis de Racine soupçonnerent M. le Duc de Nevers d'être l'auteur du Sonnet, & lui répondirent ainsi :

Dans un palais doré, Damon, jaloux & blême,
Fait des Vers où jamais personne n'entend rien.
Il n'est ni Courtisan, ni Guerrier, ni Chrétien,
Et souvent pour rimer, il s'enferme lui-même.

La Muse, par malheur, le hait autant qu'il l'aime;
Il a d'un franc Poëte & l'air & le maintien.
Il veut juger de tout, & n'en juge pas bien.
Il a pour le phébus une tendresse extrême.

Une Sœur vagabonde *, aux crins plus noirs que blonds,
Va par tout l'Univers promener deux tetons,
Dont, malgré son pays, Damon est idolâtre.

Il se tue à rimer pour des Lecteurs ingrats.
L'Enéide, à son goût, est de la mort-aux-rats ;
Et, selon lui, Pradon est le Roi du Théâtre.

Le Duc de Nevers fut outré des personnalités renfermées dans cette Piece. Il l'attribuoit à Racine & à Despréaux, & il les fit menacer de toute son indignation.

* *Hortense Mancini*, épouse d'Armand-Charles *de la Porte*, Duc de la Meilleraie.

Il n'en falloit pas tant pour effrayer les deux Poëtes; auſſi s'empreſſerent-ils de déclarer qu'ils n'avoient aucune part au Sonnet. C'étoient en effet le Chevalier *de Nantouillet*, le Comte *de Fieſque*, les Marquis *de Manicamp* & *d'Effiat*, & M. *de Guilleragues*, qui l'avoient compoſé en commun. Cependant pour raſſurer Deſpréaux & Racine, M. le Duc *Henri-Jules* les invita à venir ſe réfugier auprès du Grand Condé, ſon pere. *Si vous n'avez pas fait le Sonnet, venez*, leur diſoit-il, *à l'hôtel de Condé, où M. le Prince ſaura bien vous garantir de ces menaces... Si vous l'avez fait, venez auſſi à l'hôtel de Condé, & M. le Prince vous prendra de même ſous ſa protection, parce que le Sonnet eſt très-plaiſant.* Ces menaces n'eurent point de ſuite, parce que M. le Prince réconcilia nos deux Poëtes avec le Duc de Nevers.

La Tragédie de *Phedre* eſt la ſeule Piece de Racine où la paſſion de l'amour ſoit peinte avec toutes les fureurs tragiques dont elle eſt ſuſceptible; encore y eſt-elle défigurée par la froide intrigue d'*Hippolyte & d'Aricie*. Quand *Arnauld* reprocha cet épiſode à l'Auteur, en lui

diſant : *Pourquoi cet Hippolyte amoureux ?* Racine qui ſentoit ce défaut auſſi bien que lui, ſe contenta de répondre : *Eh ! Monſieur, ſans cela qu'auroient dit les Petits-Maîtres ?*

Dès que Racine eut renoncé au Théâtre, il ſongea ſérieuſement à ſe réconcilier avec Meſſieurs de Port-Royal. M. *Nicole* étoit celui qui avoit plus de raiſon de ſe plaindre, il fut auſſi le plus aiſé à ramener. M. *Arnauld* ne lui pardonna jamais bien ſincérement les plaiſanteries dont Angélique *Arnauld*, ſa ſœur, avoit été l'objet.

Racine eut à peine recouvré l'amitié de ſes anciens Maîtres, qu'il ſe brouilla avec *Corneille* ; & voici à quelle occaſion. Ce dernier avoit oſé dire en pleine Académie, qu'il ne manquoit au *Germanicus* de Bourſault que le nom de Racine, pour être une Piece achevée. Celui-ci s'offenſa avec raiſon de ce diſcours : mais il eut bientôt autant de tort que Corneille, en ce qu'il repouſſa ce trait de ſatire détournée, par des paroles injurieuſes & piquantes qui n'auroient pas dû lui échapper. Depuis ce temps

il y eut entre eux un refroidiſſement qui n'a fini qu'avec la vie.

L'extrême ſenſibilité de Racine s'étendoit à tout. On repréſentoit *Eſther* à Saint-Cyr : l'Actrice qui faiſoit le Rôle d'*Eliſe* fut trompée par ſa mémoire : *Ah, Mademoiſelle !* s'écria Racine, *quel tort vous faites à ma Piece !* Les larmes qu'arracha à cette jeune perſonne une réprimande auſſi prompte, ne permirent pas à Racine d'être inſenſible à ces pleurs ; mais il n'en parut pas moins qu'il pardonnoit difficilement tout ce qui pouvoit ſervir à humilier ſon amour-propre.

Un jeune Régent du College de Louis le Grand ſe propoſa d'examiner dans un Diſcours qu'il prononça à la rentrée des Claſſes, ſi Racine étoit Poëte ou Chrétien : *Racinius an Chriſtianus an Poëta ?* Et il décida que cet illuſtre Tragique n'étoit ni l'un ni l'autre, *Nec Chriſtianus nec Poëta.* C'étoit une ſottiſe qui ne méritoit pas la moindre attention ; mais l'empreſſement des Jéſuites à déſavouer leur Confrere, prouve inconteſtablement qu'ils étoient tous perſuadés

qu'il n'étoit pas homme à ſouffrir patiemment un pareil outrage.

Louis XIV aimoit beaucoup à l'entendre lire, parce qu'il lui trouvoit un talent ſingulier pour faire ſentir les beautés d'un Ouvrage. Il dit à Racine de lui chercher quelque Livre propre à l'amuſer pendant une indiſpoſition qui l'obligeoit à ſe tenir au lit. Racine lui propoſa les Vies de Plutarque. *C'eſt du gaulois*, dit le Roi. Racine ſubſtitua ſi habilement les mots en uſage à ceux qui étoient vieillis, que Louis XIV prit le plus grand plaiſir à cette lecture. Dans une autre occaſion, il lut à Auteuil, devant Boileau, M. Nicole & quelques autres de ſes amis, l'*Œdipe* de Sophocle qu'il traduiſoit ſur le champ. *J'ai vu*, dit M. de Valincourt, *nos meilleures Pieces repréſentées par nos meilleurs Acteurs; rien n'a jamais approché du trouble où me jeta dans cette occaſion le récit du Poëte.*

C'étoit en ſe promenant que Racine mettoit ſes Tragédies en vers. Le même M. de Valincourt prétend qu'il les récitoit à haute voix, & que l'enthouſiaſme avec lequel il les prononçoit, raſſembla un jour autour de lui les

Ouvriers qui travailloient aux Tuileries, & qui s'imaginerent, aux geſtes qu'il faiſoit, & aux mouvemens qu'il ſe donnoit, que c'étoit un homme au déſeſpoir, qui alloit ſe jeter dans le baſſin.

Dès que Racine eut renoncé au Théâtre, il n'alla plus aux Spectacles; il ne parloit jamais dans ſa famille, ni de Tragédie, ni de Comédie ; & une remarque bien ſinguliere, c'eſt que Madame Racine ne connoiſſoit les chef-d'œuvres de ſon mari, ni par la repréſentation ni par la lecture. L'indifférence de cette Dame pour les graces qu'il recevoit de Louis XIV eſt tout auſſi inconcevable. Racine revenoit de Verſailles : *Félicitez-moi*, dit-il à ſa femme en l'abordant, *voici une bourſe de mille louis que le Roi m'a donnée.* Elle étoit alors mécontente d'un de ſes enfans, qui n'avoit pas voulu étudier depuis deux jours ; au lieu de témoigner à Racine la part qu'elle prenoit à ſon contentement, elle le preſſa de faire une réprimande à ſon fils. *Une autre fois*, dit Racine, *nous en parlerons ; livrons-nous aujourd'hui à notre joie.* Elle inſiſta. *Quelle inſenſibilité!* diſoit Boileau.

Un jour que Racine revenoit de Verſailles pour dîner avec ſa famille, un Ecuyer de M. le Duc vint l'avertir que ce Prince l'attendoit à l'hôtel de Condé : *Je n'aurai pas l'honneur d'y aller*, répondit-il; *il y a plus de huit jours que je n'ai vu ma femme & mes enfans ; ils ſe font une fête de manger avec moi une très-belle carpe, je ne puis me diſpenſer de dîner avec eux.* L'Ecuyer lui repréſenta que M. le Duc ſeroit mortifié de ce refus, parce qu'il avoit chez lui une très-brillante compagnie. Racine fit alors apporter la carpe, qui étoit effectivement ſuperbe : *Jugez vous-même*, lui dit-il, *ſi je puis me diſpenſer de dîner avec mes pauvres enfans, qui ont voulu me régaler aujourd'hui, & qui n'auroient plus de plaiſir s'ils mangeoient ce plat ſans moi. Je vous prie de faire valoir cette raiſon auprès de Son Alteſſe Séréniſſime.*

Le plus grand défaut de Racine étoit un penchant invincible à la raillerie, & même à la raillerie la plus amere. Auſſi Deſpréaux répondoit-il à ceux qui le trouvoient trop malin : *Racine l'eſt bien plus que moi.* Leurs amis communs, tels

que Moliere, Chapelle, &c. ſe défioient plus du premier que du ſecond, qu'ils trouvoient ſeulement trop vif & trop emporté.

Quelqu'un s'étonnoit un jour devant Racine, de ce que la *Judith* de Boyer n'avoit pas été ſifflée lors de la premiere repréſentation : *Les ſifflets*, dit Racine, *étoient à Verſailles aux ſermons de l'Abbé Boileau.*

Deſpréaux lui-même ne trouvoit pas grace auprès de ſon ami, quand il lui échappoit quelque choſe qui donnoit priſe au ſarcaſme. Un jour qu'il avoit avancé à l'Académie des Inſcriptions une propoſition ou fauſſe ou ridicule, Racine ne s'en tint pas à une ſimple plaiſanterie ; il revint à la charge ſi ſouvent, que Deſpréaux perdit patience, & s'écria : *Hé bien, oui, j'ai tort ; mais j'aime mieux avoir tort que d'avoir orgueilleuſement raiſon.*

Ce grand Poëte avoit la foibleſſe de vouloir paſſer pour Courtiſan, mais cette petite ſcience lui étoit inconnue, & il n'y entendoit rien. Louis XIV le

voyant un jour à la promenade avec M. *de Cavoye* : » Voilà, dit-il, deux » hommes que je vois ſouvent enſem- » ble ; j'en devine la raiſon : *Cavoye* avec » *Racine* ſe croit bel-eſprit : Racine avec » Cavoye ſe croit Courtiſan «.

Racine jouiſſoit auprès de Madame *de Maintenon* de la plus grande conſidération. Il avoit ſouvent l'honneur de s'entretenir avec elle, & c'étoit dans ces entretiens qu'il lui liſoit l'Hiſtoire de Louis XIV, à proportion qu'il l'avançoit. Des exploits du Roi on en vint un jour à l'examen de ſon adminiſtration. L'Etat épuiſé par les guerres ne préſentoit par-tout qu'une ſurface ſtérile où régnoient la déſolation, la miſere & le découragement. Racine en traça un tableau fort animé. Madame de Maintenon ne put ſe défendre d'y paroître ſenſible : il crut que c'étoit le moment de haſarder les vues de réforme qu'il avoit imaginées. Il ſe laiſſa perſuader de les mettre par écrit. Plein de confiance en ſes idées, il porte à Madame de Maintenon le Mémoire qu'elle lui avoit fait faire. Elle commençoit à peine à lire ce Mémoire que le Roi entra. Le

ſecret étoit difficile à garder dans cette occaſion : Madame de Maintenon ne put ſe défendre d'avouer la part que Racine avoit à cet Ouvrage. Quelque louable que fût le zele qui le lui avoit fait entreprendre, Louis XIV le déſapprouva. *Parce qu'il ſait faire parfaitement les vers, croit-il tout ſavoir ? Et parce qu'il eſt grand Poëte, veut-il être Miniſtre ?* On rapporta à Racine ce que le Roi avoit dit à la vue de ſon Mémoire. La crainte qu'il eut d'avoir déplu à Louis XIV lui cauſa un ſi grand chagrin, qu'il en tomba malade. Madame de Maintenon le prévint en même temps de ne plus venir la voir qu'elle ne le fît avertir. Dès ce moment, ſa diſgrace lui parut ſans remede.

Dans cette circonſtance, les Charges de Secrétaires du Roi furent toutes ſoumiſes à une augmentation de finance : Racine qui s'étoit mis fort à l'étroit pour achever le payement de la ſienne, ne ſe trouva pas en état de payer cette nouvelle contribution. Il voulut recourir aux bontés du Roi qui, en 1685, lui avoit fait reſtituer une ſomme de quatre mille livres de taxe nouvelle, qu'il

avoit payée pour la Charge de Tréſorier de France au Bureau des Finances de Moulins. Le Mémoire qu'il adreſſa au Roi, lui fut préſenté par quelques amis qui étoient en faveur. Le Roi répondit : » Cela ne ſe peut ; s'il ſe trouve dans là » ſuite quelque occaſion de le dédom- » mager, j'en ſerai fort aiſe «.

L'extrême ſenſibilité de Racine avoit tout gâté ; ſon impatience aggrava ſon infortune. Madame de Maintenon avoit la plus grande envie de lui parler ; mais comme elle ne pouvoit pas le recevoir chez elle, elle avoit été obligée d'attendre que le temps amenât l'occaſion de l'entretenir. Elle trouva un jour Racine dans le parc de Verſailles : *Que craignez-vous*, lui dit-elle ? *c'eſt moi qui ſuis la cauſe de votre malheur ; il eſt de mon intérêt & de mon honneur de réparer ce que j'ai fait : votre fortune devient la mienne : laiſſez paſſer ce nuage, je ramenerai le beau temps.* — *Non, non, Madame*, lui répondit Racine, *vous ne le ramenerez jamais pour moi...* — *Et pourquoi*, reprit-elle, *avez-vous une pareille penſée ? Doutez-vous de mon cœur & de mon crédit ?* — *Je ſais, Madame*, lui répondit-il, *quel eſt votre crédit*,

& je ſais quelles bontés vous avez pour moi ; mais j'ai une tante qui m'aime d'une façon bien différente que vous : cette ſainte fille demande tous les jours à Dieu pour moi des diſgraces, des humiliations, des ſujets de pénitence ; elle aura plus de crédit que vous. Dans le moment le bruit d'une caleche les interrompit. *C'eſt le Roi !* s'écria Madame de Maintenon ; *cachez-vous.* Racine ſe ſauva dans un boſquet.

Racine conſerva toujours une amitié tendre pour Boileau. Dans ſa derniere maladie, il lui dit en l'embraſſant : » Je » regarde comme un bonheur pour moi » de mourir avant vous «.

Il fut enterré à Port-Royal-des-Champs, ainſi qu'il l'avoit demandé par ſon teſtament ; mais comme il avoit toujours cherché à ſe rendre agréable à Louis XIV qui ne regardoit pas d'un œil favorable l'Abbaye de Port-Royal, quelques perſonnes de la Cour s'entretenant du lieu où Racine avoit voulu être enterré, un Seigneur connu par ſes bons mots, dit à ce ſujet : *Racine n'eût pas oſé le faire de ſon vivant.*

Après la mort de Racine, Louis XIV ſe reſſouvint de la promeſſe qu'il avoit faite de le dédommager d'une grace qu'il n'avoit pu lui accorder. Dès que ce Monarque ſe vit dans l'impoſſibilité de lui tenir parole, il crut ne pouvoir mieux s'acquitter qu'en accordant à ſa veuve une penſion de deux mille livres reverſible ſur le dernier de ſes enfans. Ainſi le plus grand des Rois s'empreſſa toujours d'honorer par ſes bienfaits la mémoire d'un Poëte qui ſera dans tous les ſiecles la gloire & l'ornement de la Nation Françoiſe.

Ségrais a prétendu que cette maxime de la Rochefoucault, *C'eſt une grande pauvreté de n'avoir qu'une ſorte d'eſprit*, fut écrite pour Deſpréaux & Racine, dont toutes les converſations rouloient ſur la Littérature, & ſur la Poéſie en particulier. Ceci peut être vrai de Boileau, qui aimoit à parler de ſes Ouvrages; mais Racine jaloux de plaire dans la ſociété, ſavoit que le grand ſecret d'y réuſſir eſt de faire en ſorte que les autres ſoient encore plus contens d'eux-mêmes que de nous. C'eſt ce qui lui faiſoit dire à ſes enfans: » Ne croyez

» pas que ce ſoient mes Pieces qui » m'attirent les careſſes des Grands. » Corneille fait des Vers cent fois plus » beaux que les miens, & cependant » beaucoup de gens le négligent ; on » ne l'aime que dans la bouche de ſes » Acteurs : au lieu que ſans fatiguer les » gens du monde du récit de mes Ou- » vrages, dont je ne leur parle jamais, » je les entretiens de choſes qui leur » plaiſent. Mon talent avec eux n'eſt » pas de leur faire ſentir que j'ai de » l'eſprit, mais de leur apprendre qu'ils » en ont «.

SANTEUIL. *

AVANT de chanter les Myſteres du Chriſtianiſme, *Santeuil* avoit célébré la gloire de quelques Grands Hommes, & enrichi la Ville de Paris d'un grand nombre d'Inſcriptions. Ce fut Boſſuet qui engagea le Poëte Victorin à quitter les Muſes profanes pour ſe conſacrer

* Né en 1630, mort en 1697.

aux chants de l'Egliſe : cependant il fit encore un Poëme où les Dieux du Paganiſme jouoient le principal rôle. Boſſuet à qui il avoit promis de ne plus nommer dans ſes Vers les Divinités de la Fable, le traita de parjure. Santeuil ſenſible à ce reproche, s'en excuſa dans une Piece, à la tête de laquelle il fit mettre une vignette où il étoit repréſenté à genoux, la corde au cou & une torche à la main, faiſant amende honorable à la porte de l'Egliſe de Meaux. Boſſuet ſe contenta de cette ſatisfaction.

Les Jéſuites ne furent pas ſi faciles à calmer ; ils ne lui pardonnoient pas l'Epitaphe qu'il avoit compoſée pour M. *Arnauld.* En vain adreſſa-t-il au Pere Jouvenci une Lettre dans laquelle il prodiguoit les plus grands éloges à la Société. Comme il ne rétractoit pas ceux qu'il avoit donnés à leur plus grand ennemi, cette démarche ne ſervit qu'à faire connoître la légéreté du Poëte. Le Pere *Commire* donna ſon *Linguarium ;* un ennemi des Jéſuites ne l'épargna pas davantage dans ſon *Santolius pœnitens ;* & le Poëte de Saint-Victor ſervit de preuve à cette vérité, qu'en voulant ſe

ménager deux partis oppoſés, il arrive qu'on déplaît à tous les deux.

Santeuil ne fut jamais que Sous-Diacre ; cela ne l'empêcha pas de vouloir prêcher dans une occaſion où l'on manquoit de tout autre Prédicateur ; mais à peine fut-il monté en chaire, qu'il perdit ſon ſujet de vue : il fut obligé de deſcendre. En ſe retirant, il apoſtropha ainſi ſon Auditoire : » J'avois » encore bien des choſes à vous dire ; » mais il eſt inutile de vous prêcher » davantage, vous n'en deviendriez pas » meilleurs «.

Santeuil fit un jour des Vers pour un écolier. L'enfant lui demanda à qui il avoit cette obligation, le Victorin répondit : » Si on te le demande, tu » n'as qu'à dire que c'eſt le Diable «. Voici le ſujet ſur lequel devoit travailler l'écolier. » Un jeune enfant prend dans » ſa colere un couteau & égorge ſon » frere cadet : la mere furieuſe, le jette » dans une chaudiere d'eau bouillante ; » elle ſe pend enſuite ; & le pere ſaiſi » d'horreur, meurt de déſeſpoir «. Il

s'agiſſoit de rendre tout cela en peu de Vers. Santeuil fit ce diſtique :

Alter cum puero, mater conjuncta marito,
Cutello, lymphâ, fune, dolore cadunt.

Un Confrere de Santeuil lui montra des Vers où ſe trouvoit le mot *Quoniam*. Ce mot parut à Santeuil tout-à-fait proſaïque : & pour le faire mieux ſentir, il ſe mit à réciter le Pſeaume *Confitemini Domino*, *QUONIAM bonus*, *&c.* Le Religieux piqué, lui oppoſe ſur le champ ce paſſage de Virgile :

Inſanire libet quoniam tibi.

Un Moine prêchoit à Saint-Merry & endormoit ſon Auditoire ; Santeuil qui étoit préſent, dit : » Il fit mieux » l'année paſſée «. Quelqu'un lui répondit : *Il ne prêcha pas.* » Et c'eſt en cela » qu'il fit mieux, répliqua Santeuil «.

En général, il ſe plaiſoit à lancer des traits contre les Moines. Il répétoit ſouvent, qu'il falloit ſur-tout ſe défier de quatre choſes : du viſage d'une femme, du derriere d'une mule, du côté d'une charrette, & *d'un Moine de tous les côtés*.

Santeuil ſe retiroit quelquefois plus tard qu'il ne convenoit à un homme de ſon état. Un ſoir qu'il voulut rentrer à Saint-Victor après onze heures, le Portier refuſa de lui ouvrir, parce que, diſoit-il, on le lui avoit défendu. Après bien des prieres & bien des refus, notre Poëte gliſſa un demi-louis ſous la porte, & les verroux tomberent auſſi-tôt. A peine fut-il entré, qu'il feignit d'avoir oublié un livre ſur une borne où il s'étoit aſſis pendant qu'on le faiſoit attendre. L'officieux Portier ſortit pour aller chercher le livre, & Santeuil de fermer auſſi-tôt la porte ſur lui. *Maître Pierre* qui étoit à demi-nu, ſe met à frapper à la porte : notre Poëte lui répond qu'il n'ouvrira pas, parce que M. le Prieur l'a défendu. » Eh ! Monſieur de » Santeuil, je vous ai ouvert de ſi bonne » grace « ! *Je t'ouvrirai au même prix*, dit Santeuil. Le Portier rend le demi-louis, & la porte lui eſt ouverte.

Santeuil rêvant une nuit dans ſon lit à quelques Vers, ſe leve tout-à-coup, ouvre la porte de ſa chambre, & court en chemiſe dans le dortoir, en criant

de toutes ſes forces : *Je l'ai trouvé ! je l'ai trouvé !* Ses Confreres éveillés par ce bruit, lui demandent ce qu'il a trouvé : *Les plus beaux vers que Dieu ait faits*, répond Santeuil tout ému. Les Religieux rentrent dans leur cellule en riant de cette extravagance.

Un jour qu'il s'étoit enfoncé dans un confeſſionnal, ou pour dire ſes Vêpres, ou pour rêver à quelque ouvrage, une femme croyant que c'étoit un Confeſſeur, ſe mit à genoux, & lui dit toutes ſes fredaines. Quand le Poëte marmottoit quelques mots, la bonne pénitente ne doutant pas que ce ne fût des reproches, ſe hâtoit d'achever ſa confeſſion. Lorſqu'elle eut tout dit, fort étonnée du ſilence qu'il gardoit, elle prit le parti de lui demander l'abſolution : » Eſt-ce » que je ſuis Prêtre, lui dit Santeuil ? » —Comment, reprit la Dame ; & pour- » quoi donc m'avez-vous entendue ? — » Et pourquoi m'as-tu parlé, reprit San- » teuil ? — Je vais de ce pas me plaindre » à ton Prieur, ajouta la femme. — Et » moi tout conter à ton mari, ripoſta » le Poëte «.

Santeuil ne recevoit pas toujours les avis de Boſſuet avec la docilité dont on cite un exemple au commencement de cet article. Le Prélat lui ayant fait un jour quelques reproches, finit par lui dire : » Votre vie eſt peu édifiante ; & ſi » j'étois votre Supérieur, je vous enver- » rois dans une petite Cure dire votre » Bréviaire «. *Et moi*, reprit Santeuil, *ſi j'étois Roi de France, je vous ferois ſortir de votre Germigni, & vous enverrois dans l'Iſle de Pathmos faire une nouvelle Apocalypſe.*

Santeuil avoit compoſé une Ode latine à la louange de Louis le Grand, protecteur de la Religion. *La Monnoye* la traduiſit en Vers françois. Le célebre Victorin le ſut, & preſſa vivement ſon Traducteur de publier ſa verſion. Celui-ci lui répondit : » Tout couvert que je » ſuis des armes d'Achille, je crains le » ſort de Patrocle «.

Santeuil étoit plein de feu, d'eſprit, & un excellent convive, aimant le vin & la bonne chere, mais ſans débauche, & dans le fond un auſſi bon Religieux qu'on peut l'être avec un eſprit tel que le ſien : M. le Prince l'avoit preſque toujours à Chantilly : M. le Duc le met-

toit de preſque toutes ſes parties : en un mot, Princes, Princeſſes, c'étoit de toute la Maiſon de Condé à qui l'aimeroit le mieux. M. le Duc voulut l'emmener à Dijon, où il alla tenir les Etats à la place de M. le Prince. Santeuil s'en excuſa d'abord ſur d'aſſez bonnes raiſons ; mais il fallut céder, & le voilà chez M. le Duc pour le temps des Etats. C'étoit, tous les ſoirs, des ſoupers que le Prince donnoit ou recevoit, & toujours Santeuil à ſa ſuite, qui faiſoit tout le plaiſir de la table. Un ſoir que M. le Duc ſoupoit chez lui, il ſe divertit à pouſſer Santeuil de vin de Champagne ; & de gaieté en gaieté, il trouva plaiſant de verſer ſa tabatiere pleine de tabac d'Eſpagne dans un grand verre de vin, & de le faire boire à Santeuil, pour voir ce qui en arriveroit ; il ne fut pas longtemps à en être éclairci. Les vomiſſemens & la fievre le prirent ; en deux fois vingt quatre heures, ce malheureux mourut dans des douleurs de damné, mais dans les ſentimens d'une grande pénitence. Il reçut les Sacremens, & édifia les témoins de ſa mort, qui tous déteſterent la cruelle expérience qui leur enlevoit Santeuil.

FÉNÉLON. *

LORSQUE l'Abbé *de Fénélon* fut nommé à l'Archevêché de Cambrai, il remit ſon Abbaye de Saint-Vallery, pour ſe conformer, dit-il, à l'ancienne loi de l'Egliſe, qui bornoit ſes Miniſtres à un ſeul Bénéfice. L'Archevêque de Reims (le Tellier) que cette loi n'effrayoit pas autant, mais que cet exemple ſcandaliſa beaucoup, dit à Fénélon : » Vous » allez nous perdre « !

Un Chancelier de l'Univerſité, ſous le regne de Saint Louis, en 1238, eut une conduite bien différente de celle de Fénélon : car étant preſſé par *Guillaume*, Evêque de Paris, de renoncer à la pluralité des Bénéfices qu'il poſſédoit, s'il ne vouloit pas que ce fardeau l'entraînât en enfer, répondit nettement qu'il *vouloit eſſayer ſi cela étoit vrai.*

* Né en 1651, mort en 1715.

Le nouveau Prélat, en remerciant le Roi, lui repréſenta qu'il ne pouvoit recevoir, à titre de récompenſe, une grace qui l'éloignoit de M. le Duc de Bourgogne. » Je ne prétends pas, lui » dit Sa Majeſté, vous obliger à réſi- » dence : je ſais trop combien vous » êtes utile à mes petits-fils «. *L'éducation des Princes*, répliqua Fénélon, *& l'Archevêché de Cambrai, ſont deux emplois incompatibles. Le Concile de Trente ne permet que trois mois d'abſence, encore faut-il que ce ſoit pour les affaires du Dioceſe.* » Le Concile de Trente, reprit » Louis XIV, n'a pas prévu combien » vous êtes néceſſaire à l'Etat & à » l'Egliſe. On peut concilier les intérêts » de mon Royaume avec les devoirs » de votre conſcience. Vous réſiderez » dans votre Dioceſe, & vous nous » donnerez les deux ou trois mois que » les Canons vous permettent toutes » les années pour vos affaires parti- » culieres «.

Fénélon fut exilé dans ſon Dioceſe au mois de Juillet 1697. Lorſqu'on vint lui apporter l'ordre du Roi, il le reçut

ſans ſe troubler & ſans ſe plaindre. Dans le même moment, un Abbé de ſa connoiſſance ſe préſente à lui d'un air triſte & abattu, & lui demande s'il a reçu des lettres de Flandres. *Oui*, lui répond l'Archevêque. » Vous mande-t-on, re-» prend l'Abbé, ce qui eſt arrivé dans » votre palais « ? *Oui*, *on me l'a écrit.* » Mais vous dit-on que votre biblio-» theque & tous vos meubles ont été » conſumés par le feu « ? *Oui*, *mon cher Abbé*, *je ſais tout cela*, *& je m'en conſole.*

On agitoit devant la Reine de Pologne, épouſe du Roi *Staniſlas*, qui de *Boſſuet* ou de *Fénélon*, avoit rendu de plus grands ſervices à la Religion : *L'un la prouve*, dit cette Princeſſe ; *mais l'autre la fait aimer.*

Pendant la diſpute entre ces deux Prélats, Madame *de Grignan* dit un jour à Boſſuet : » Mais eſt-il donc vrai que » l'Archevêque de Cambrai ait tant » d'eſprit « ? *Ah ! Madame*, répondit l'Evêque de Meaux, *il en a à faire trembler.*

Le

Le Roi lut le *Télémaque ;* & guidé par la prévention, il s'y vit à chaque page. Un jour il dit au petit-coucher, en préſence de *Fagon* & de *Félix :* » Je » ſavois bien par le livre des *Maximes*, » que M. l'Archevêque de Cambrai » étoit un mauvais eſprit ; mais je ne » ſavois pas qu'il fût un mauvais cœur : » je viens de l'apprendre en liſant *Télé-* » *maque.* On ne peut pouſſer l'ingrati- » tude plus loin. Il a entrepris de décrier » éternellement mon regne «. Fagon & Félix lui repréſenterent que la malignité n'étoit pas dans le livre, mais dans les lecteurs. Cette vérité courageuſe couvrit de gloire le premier Médecin & le premier Chirurgien ; mais ils ne perſuaderent pas le Roi.

Le Pape ayant condamné par un Bref qui fut publié & affiché dans Rome, trente-ſept propoſitions extraites du livre des *Maximes*, l'Archevêque de Cambrai ſe ſoumit ſans reſtriction & ſans réſerve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai pour condamner ſon propre livre. Il empêcha ſes amis de le défendre, & cet exemple unique de la docilité d'un Savant qui pouvoit ſe faire

un grand parti par la perſécution même ; cette candeur & cette ſimplicité lui gagnerent tous les cœurs. Il vécut toujours depuis dans ſon Dioceſe en digne Archevêque, & en homme de Lettres. La douceur de ſes mœurs lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La perſécution & ſon *Télémaque* lui attirerent la vénération de l'Europe. Les Anglois ſur-tout, qui firent la guerre dans ſon Dioceſe, s'empreſſoient à lui témoigner leur reſpect. Le Duc de *Marleborough* prenoit ſoin qu'on épargnât ſes Terres.

Le Maréchal *de Maubourg* étant à Cambrai, pendant la guerre de 1700, mangeoit ſouvent chez l'Archevêque. Un jour à ſouper il fut queſtion de Prédicateurs. Le Maréchal louoit beaucoup le Pere Maſſillon. Fénélon dit qu'il avoit trop de fleurs, trop d'eſprit, & s'étendit ſur l'éloge de la ſimplicité. » A » ce compte-là, dit le Maréchal, vous » préféreriez donc le Pere *Séraphin* ? » — Oui, ſans doute, répondit le Prélat «; & à ce propos, il conta que ce Capucin l'avoit apoſtrophé en chaire à Verſailles, en préſence du Roi & de toute la Cour.

L'Abbé de Fénélon dormoit. Le Prédicateur s'interrompant, dit : *Qu'on réveille cet Abbé, qui n'eſt peut-être au ſermon que pour faire ſa cour au Roi.* C'étoit manquer à Louis XIV, qui n'en parut point offenſé & ne fit que ſourire.

Après la condamnation du livre des *Maximes des Saints*, Fénélon voulant donner à ſon Dioceſe un monument de ſon repentir, fit faire, pour l'expoſition du Saint-Sacrement, un Soleil porté par deux Anges, qui fouloient aux pieds divers livres hérétiques, ſur l'un deſquels étoit le titre du ſien.

Le Pape Innocent XII qui eſtimoit infiniment l'Archevêque de Cambrai, fut moins ſcandaliſé de ſon Ouvrage, que de la chaleur de quelques Prélats qui en pourſuivoient la condamnation. Il leur écrivit : *Peccavit exceſſu amoris Dei ; ſed vos peccaſtis defectu amoris proximi.* » Fénélon a péché par excès d'a-
» mour divin, & vous autres par défaut
» d'amour pour le prochain «.

Un des Curés du Dioceſe de Cambrai ſe félicitoit devant Fénélon d'avoir aboli la danſe des payſans les jours de Fêtes :

» Monſieur le Curé, lui dit ce vertueux » Archevêque, ne danſons point, mais » permettons à ces pauvres gens de » danſer. Pourquoi les empêcher d'ou- » blier un moment qu'ils ſont mal- » heureux « ?

Lorſqu'après une guerre malheureuſe, la France acheva d'être déſolée par le funeſte hiver de 1709, l'Archevêque de Cambrai avoit dans ſes greniers pour cent mille francs de grains: il les diſtribua aux ſoldats, qui ſouvent manquoient de pain, & refuſa d'en recevoir le prix: » Le Roi, dit-il, ne me doit rien; & » dans les malheurs qui accablent le » peuple, je dois, comme Citoyen & » comme Evêque, rendre à l'Etat ce » que j'en ai reçu «.

Fénélon mourut d'une inflammation de poitrine, à Cambrai le 7 Janvier 1715, huit mois avant Louis XIV. On aſſure que ce Prélat venant de faire ſa viſite dans un Village, s'étoit mis en route à l'entrée de la nuit. Tandis que ſon carroſſe traverſoit un pont, une vache qui paiſſoit dans un ravin effraya ſes chevaux: la voiture verſa & fut fracaſſée. Fénélon reçut un coup très-violent, qui fut la cauſe de ſa mort.

ROUSSEAU (JEAN-BAPTISTE). *

De tous les reproches faits à ce grand Poëte, le plus odieux ſans doute, & malheureuſement le mieux fondé, eſt d'avoir porté l'ingratitude envers ſon pere qui étoit Cordonnier, juſqu'à le déſavouer publiquement. On prétend qu'à la premiere repréſentation du *Flatteur* de Rouſſeau, ce bon homme trop ſenſible aux applaudiſſemens qu'on donnoit à ſon fils, ne put contenir ſa joie, & fit connoître à ceux qui l'environnoient qu'il étoit pere de l'Auteur. La Piece finie, le vieillard tout ému chercha ſon fils pour l'embraſſer. Il l'arrêta au ſortir du Théâtre, & lui fit un diſcours touchant, qu'il finiſſoit par ces mots : *Enfin je ſuis votre pere.—Vous mon pere*, s'écria Rouſſeau, & dans le même moment il s'enfuit, & laiſſa ce pauvre homme pénétré de douleur & fondant en larmes.

Il n'eſt pas prouvé que Rouſſeau ſoit l'Auteur des fameux couplets qui paru-

* Né en 1669, mort en 1741.

rent en 1710. *Boindin* a pris ſoin de venger ſa mémoire, de cette imputation odieuſe, & de l'Arrêt flétriſſant qui le bannit à perpétuité du Royaume. *Voltaire* a pris en main la cauſe de *la Mothe*, de *Saurin*, de *Malafaire*, & de quelques autres qui ſe trouvent inculpés dans le Mémoire de Boindin ; mais ſi ce dernier fut toujours reconnu pour un honnête-homme, il ne fut pas impartial. Il en vouloit ſur-tout à la Mothe qui avoit refuſé de ſolliciter pour lui une place à l'Académie Françoiſe. Quant à Voltaire, perſonne n'ignore qu'il étoit l'ennemi perſonnel de Rouſſeau ; & quelque fortes que ſoient les raiſons qu'il fait valoir contre ſon adverſaire, il faut convenir qu'elles n'ont pas ce caractere d'évidence qui ſe fait remarquer dans l'écrit de Boindin. Il eſt fâcheux que deux hommes ſuſpects de partialité aient ſeuls entrepris de débrouiller cette affaire ténébreuſe. Quel parti faut-il donc prendre entre Rouſſeau & ſes accuſateurs ? Suſpendre ſon jugement, & ſuivre le conſeil que le ſage *Rollin* donnoit à Rouſſeau lui-même. On ſait que ce grand Poëte, dont la vie fut toujours édifiante depuis ſon banniſſe-

ment, nia conſtamment qu'il fût l'auteur de ces monſtrueux couplets. Dans un voyage qu'il fit ſecrétement à Paris, il vit M. Rollin preſque tous les jours, & ne voulut point repartir ſans lui avoir fait la lecture de ſon teſtament. Il y déſavouoit, dans les termes les plus forts, ces mêmes couplets, & continuoit de les attribuer à *Saurin*. Rollin l'arrêta tout court en cet endroit de ſa lecture, & lui repréſenta vivement que le témoignage de ſa conſcience ſuffiſoit pour le diſculper à ſes propres yeux; mais que ne pouvant avoir une preuve équivalente contre Saurin, il s'expoſoit à ſe rendre coupable d'un jugement téméraire, & peut-être d'une affreuſe calomnie. Rouſſeau n'eut rien à répondre, & M. Rollin ſe ſut très-bon gré de lui avoir fait effacer cet article.

Les apologiſtes de Rouſſeau prétendoient que, ſans être Poëtes, *la Mothe*, *Saurin* & *Malafaire* avoient pu compoſer les couplets; & pour prouver que leur imagination échauffée par la vengeance étoit capable de s'élever au ton poétique de leur ennemi, ils citoient

l'eſſai que fit en Angleterre le Médecin *Procope*. Il étoit à Londres peu de temps après la querelle des couplets en queſtion. Il avança que ſans être Poëte, il en feroit d'auſſi mordans ; il tint parole. Procope dirigea ſes traits contre le Dentiſte *Carmeline*, ſon beau-pere. Ses couplets avoient préciſément le même caractere que ceux qu'on attribuoit à Rouſſeau. Ils n'étoient ni moins ſanglans ni moins poétiques.

Dans ſon exil, Rouſſeau s'étoit attaché au Prince *Eugene*, qui le goûta au point de l'emmener à Vienne. Notre Poëte ne conſerva que trois ans les bonnes graces de ce Prince. Il les perdit pour avoir eu part à quelques chanſons du Comte *de Bonneval*, ſur une des maîtreſſes du Prince Eugene. Rouſſeau nia d'abord le fait ; il finit par avouer qu'il avoit corrigé quelques expreſſions. Le Prince ſe contenta de le renvoyer à Bruxelles, où il lui promit une Commiſſion, qu'il n'eut jamais.

Le Duc *d'Aremberg*, qui faiſoit ſon ſéjour ordinaire à Bruxelles, accorda une penſion de quinze cents livres à

Rouſſeau. Le Poëte croyant dans la ſuite avoir à ſe plaindre de ſon bienfaiteur, refuſa cette penſion. » Je l'accep-
» tois avec plaiſir, dit-il à l'Intendant
» de ce Seigneur, quand je me flattois
» d'être l'ami de M. le Duc. Préſente-
» ment que je ſais à quoi m'en tenir, je
» ne dois plus la recevoir «.

Le Baron *de Breteuil* & le Grand-Prieur étoient les plus ardens protecteurs de Rouſſeau. En 1716, ils avoient ſollicité pour lui des lettres de rappel; mais il les refuſa conſtamment. Il exigeoit, avant toutes choſes, qu'on lui accordât de nouveaux Juges qui procédaſſent à la réviſion de ſon procès.
» Qu'on accorde, diſoit-il, des lettres
» de grace à ceux qui en ont beſoin;
» pour moi, c'eſt la juſtice que je de-
» mande «.

Dans une lettre écrite à M. *de Séguy*, en 1743, Voltaire lui-même rend ce témoignage à la mémoire de l'Horace François.

» J'ai reçu, Monſieur, la lettre que
» vous m'avez fait l'honneur de m'é-
» crire, avec votre projet de ſouſcrip-

» tion pour les Œuvres du célebre » Poëte, dont vous étiez l'ami. Je me » mets très-volontiers au nombre des » Souſcripteurs, quoique j'aie été mal- » heureuſement au nombre de ſes enne- » mis les plus déclarés. Je vous avoue- » rai même que cette inimitié peſoit » beaucoup à mon cœur.... Il ſembloit » que la deſtinée en me conduiſant dans » la Ville où l'illuſtre & malheureux » Rouſſeau a fini ſes jours, me ména- » geât une réconciliation avec lui. L'eſ- » pece de maladie dont il étoit accablé » m'a privé de cette conſolation que » nous avions tous deux également » ſouhaitée. L'amour de la paix l'eût » emporté ſur tous les ſujets d'aigreur » qu'on avoit ſemés entre nous. Ses » talens, ſes malheurs & ce que j'ai » ouï dire ici de ſon caractere, ont » banni de mon cœur tout reſſenti- » ment, & n'ont laiſſé mes yeux ou- » verts qu'à ſon mérite «. On regrette que Voltaire ait rétracté depuis, un déſaveu également glorieux pour la mémoire de ces deux grands Poëtes.

Rouſſeau, en mourant, témoigna de grands ſentimens de Religion, & n'en

renouvela pas moins les proteſtations de ſon innocence. Ceux qui l'ont cru capable d'en impoſer dans ces derniers momens où la vérité a tant d'empire ſur l'homme, ont dû le regarder comme un monſtre d'hypocriſie ; mais l'hypocriſie ſe décele à la longue ; & depuis plus de vingt ans, Rouſſeau menoit une vie édifiante & chrétienne.

LA MOTHE.*

Il étoit d'uſage autrefois, à la Comédie Françoiſe, de jouer les Pieces nouvelles ſans y joindre de petites Pieces avant la huitieme ou dixieme repréſentation. *La Mothe* dérogea le premier à cet uſage, & fit jouer une petite Piece dès la premiere repréſentation de ſon *Romulus*. Les Auteurs Dramatiques lui en ſurent gré, & ſuivirent tous un exemple qu'ils n'auroient oſé donner.

M. *le Fevre*, neveu de la Mothe, examinant les papiers de ſon oncle, en

* Né en 1672, mort en 1731.

trouva un ſur lequel étoit écrit : » Je » viens de lire une Tragédie Angloiſe » où deux petits enfans excitent le » plus vif intérêt. *J'inventerai* cela quel- » que jour au Théâtre François «. Et la Mothe fit depuis *Inès de Caſtro.*

On ſait que la Mothe ſoutenoit que la proſe peut s'élever aux expreſſions & aux idées poétiques. Pour le prouver, il fit une Ode & une Tragédie en proſe que perſonne ne put lire. Il diſoit un jour à Voltaire, à propos de ſon *Œdipe* qui eſt un chef-d'œuvre de verſification ; *C'eſt le plus beau ſujet du monde : il faut que je le mette en proſe.* — *Faites cela*, répondit Voltaire, *& je mettrai votre Inès en vers.*

L'Abbé *de Pons* étoit un des grands admirateurs de la Mothe ; il regardoit ſur-tout ſes *Fables* comme autant de chef-d'œuvres ; mais, ſans le vouloir, il en fit un jour la critique la plus ſanglante. Il vint au Café très en colere contre un de ſes petits-neveux, auquel il avoit donné, pour apprendre par cœur, deux Fables, l'une de la Fontaine, & l'autre de la Mothe.

L'enfant qui n'avoit pas plus de ſix ans, apprit ſans peine celle de la Fontaine, & ne put retenir un mot de celle de la Mothe. Cette expérience ne convertit point l'Abbé de Pons, & ne fit que l'indigner contre le mauvais goût futur de ſon neveu.

Un jour *Voltaire*, alors fort jeune, lut à la Mothe une Tragédie qu'il avoit compoſée. Ce dernier étoit doué d'une mémoire prodigieuſe. Après avoir écouté la Piece du jeune Poëte avec toute l'attention poſſible : » Votre Tragédie eſt belle, lui dit-il, & j'oſe » vous répondre du ſuccès. Une ſeule » choſe me fait peine, c'eſt que vous » donnez dans le *Plagiariſme ;* je puis » vous citer en preuve la ſeconde ſcene » du quatrieme Acte «. Voltaire fit de ſon mieux pour ſe juſtifier d'une pareille accuſation : » Je n'avance rien, dit la » Mothe, qu'en connoiſſance de cauſe ; » & pour vous le prouver, je vais » réciter cette même ſcene, que je me » ſuis fait un plaiſir d'apprendre par » cœur, & dont il ne m'eſt pas échappé » un ſeul vers «. En effet, il la récita toute entiere ſans héſiter, & d'un ton

auſſi animé que ſi lui-même l'eût faite. Tous ceux qui avoient été préſens à la lecture de la Piece, ſe regardoient les uns les autres, & ne ſavoient ce qu'ils devoient penſer ; l'Auteur ſur-tout étoit abſolument déconcerté. Quand la Mothe eut un peu joui de ſon embarras : » Remettez-vous, Monſieur, lui » dit-il, la ſcene en queſtion eſt de » vous, ſans doute, ainſi que tout le » reſte ; mais elle m'a paru ſi belle & ſi » touchante, que je n'ai pu m'empêcher » de la retenir «.

TRAITS

GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS

DU SIECLE DE LOUIS XIV,

Qui n'ont pu fournir des Articles ſéparés.

ON diſoit au Duc *de Longueville*, que les Gentilshommes voiſins de ſes Terres y chaſſoient continuellement, & qu'il ne devoit pas le ſouffrir : *J'aime mieux*, répondit-il, *avoir des amis que des lievres.*

Comme deſcendant du *Bâtard d'Orléans* Comte de *Dunois*, qui avoit été légitimé, à la réquiſition des Etats-généraux du Royaume, ce Prince ſe croyoit habile à ſuccéder à la Couronne. Louis XIV qui étoit bien éloigné de penſer alors comme il a fait depuis, ordonna au Chancelier *Séguier* d'offrir au Duc *de Longueville* toutes les

graces qu'il déſireroit, pourvu qu'il renonçât à ſes chimériques prétentions. Il y perſiſta malgré les ordres du Roi, qui, piqué de cette obſtination, & voulant établir une différence marquée entre le Duc & les Princes du Sang, défendit aux Aumôniers de lui préſenter le Pain-bénit à la meſſe. Il lui interdit auſſi l'entrée dans le baluſtre, aux premieres audiences des Ambaſſadeurs. Le Duc de Longueville oſa y entrer malgré la défenſe; le Roi l'en fit ſortir; & cette humiliation fut un coup ſenſible auquel ce Prince trop fier ne ſurvécut que peu de mois. Il mourut la rage dans le cœur en 1663.

A la Bataille de Rocroi, le Baron *de Sirot* commandoit le corps de réſerve; & comme l'aile droite des ennemis avoit enfoncé & mis en déſordre notre aile gauche pendant que le Duc d'Enguien pouſſoit tout ce qui étoit devant lui, un Officier Major qui croyoit la bataille perdue, vint porter l'ordre à Sirot de ſe retirer avec ſon monde. Le Baron, qu'une longue expérience avoit rendu plus clair-voyant dans les combats, lui répondit, ſans s'émouvoir: » Je vois » bien, Monſieur, que vous ne ſavez

» pas comment on gagne des batailles ;
» pour moi, je veux gagner celle-ci ». Et marchant en même-temps contre les ennemis, non-ſeulement il les arrêta, mais il les obligea de fuir à leur tour, & donna le loiſir au Duc d'Enguien de rallier nos Troupes étonnées, de les ramener au combat, & de ſe frayer le chemin à la victoire. Cet Officier qui eut une ſi bonne part à la gloire de cette fameuſe journée, ſe vantoit de s'être trouvé dans trois batailles rangées, & d'y avoir combattu main à main contre trois Rois ; ſavoir, les Rois de Pologne, de Suede & de Danemarck, & d'avoir enlevé à l'un ſon bonnet, à l'autre ſon écharpe, & au troiſieme un de ſes piſtolets.

Deſcartes * quitta la Hollande en 1648, pour faire quelque ſéjour en France. Le Roi, ou plutôt Anne d'Autriche, lui avoit accordé une penſion, dont le brevet fut expédié. De nouveaux troubles ſurvenus dans le Royaume, empêcherent qu'il ne jouît de cette penſion, dont cependant il avoit payé l'expédi-

* Né en 1596, mort en 1650.

tion en parchemin ; ce qui lui fit dire assez plaisamment, que *jamais il n'avoit acheté de parchemin si cher.* Ceux qui l'avoient appelé furent curieux de le voir, non pour l'entendre & profiter de ses lumieres, mais pour connoître sa figure. » Je m'apperçus, dit-il dans » une de ses lettres, qu'on vouloit » m'avoir en France, à-peu-près comme » les grands Seigneurs veulent avoir » dans leur ménagerie un éléphant, un » lion, ou quelques autres animaux » rares. Ce que je pus penser de mieux » sur leur compte, ce fut de les regarder » comme des gens qui auroient été bien » aises de m'avoir à dîner chez eux ; » mais en arrivant, je trouvai leur » cuisine en désordre, & leur marmite » renversée «.

Seize ans après la mort de Descartes, son corps fut transporté de Stockholm à Paris, & déposé dans l'Eglise de Sainte-Genevieve. Le 24 Juin 1667, on lui fit un Service où se trouva un grand concours de tous les Ordres. Le Chancelier de l'Université devoit prononcer l'Oraison funebre ; mais les disputes qui régnoient alors au sujet de la Philosophie d'Aristote & de celle de Descartes por-

terent le Gouvernement à faire ſupprimer cette Oraiſon funebre.

Ce fut en 1647 qu'arriverent les troubles de Naples, qui finirent par la priſon de M. *de Guiſe*. Peu de temps avant ces troubles, les Napolitains avoient ſongé à ſe choiſir un Roi parmi les François; leur choix étoit tombé ſur M. le Prince, & ils en firent la propoſition à notre Ambaſſadeur à Rome. Une des grandes taches du miniſtere de Mazarin, eſt d'avoir ſacrifié en cette occaſion les intérêts de la France & du Prince de Condé, à la folle ambition du Cardinal de *Sainte-Cécile* ſon frere, qui s'étoit mis dans la tête d'être Vice-Roi du Royaume de Naples. Tout le monde ſait quel pouvoir le frere cadet avoit ſur l'eſprit de ſon aîné, qui, le connoiſſant violent & emporté, ſe prêtoit à toutes ſes fantaiſies, dans la crainte des éclats extravagans qu'eût occaſionné le moindre refus. Cette prudence pouſſée trop loin, étoit regardée comme une foibleſſe, même par le Cardinal de Sainte-Cécile, témoin le propos qu'il tint à des Officiers de l'Armée de Catalogne, lorſqu'il y étoit Intendant. Ceux-ci ſe plaignant un jour du mauvais traitement

des troupes, il leur dit : *Signori, fate rumore, perche mio fratello è un coglione.* MESSIEURS, FAITES BIEN DU BRUIT, VOUS INTIMIDEREZ MON POLTRON DE FRERE. Cet homme donc ſi indigne de l'emploi auquel il prétendoit, mit obſtacle à la juſte récompenſe que la fortune ſembloit offrir aux grands ſervices du Prince de Condé, & fut la cauſe éloignée des malheurs dont la France fut affligée, quelques années après, par les funeſtes diſſentions qui cauſerent la guerre civile.

Avant que les choſes s'échauffaſſent à Naples, & ſe traitaſſent ſecrétement à Rome en faveur du Prince de Condé, M. *de Guiſe* y étoit arrivé en Décembre 1646. Il aimoit ſi éperdument Mademoiſelle *de Pons*, une des Filles d'honneur de la Reine-Mere, que dans le deſſein de l'épouſer, il étoit venu ſolliciter lui-même la caſſation de ſon mariage avec la Comteſſe *de Boſſu*, qu'il avoit épouſée en Flandres. Il arriva dans le même temps à Rome un nommé *Maiſon-Blanche*, qui avoit été Secrétaire de M. *de la Haye*, notre Ambaſſadeur à la Porte. C'étoit un extravagant, dont le ridicule éclatoit

juſque dans ſes habits, qui l'annonçoient par-tout comme un charlatan. Sa vanité étoit extrême ; il avoit ſur-tout les plus grandes prétentions, en fait de galanterie. Il ſe mit dans la tête d'être le rival de M. de Guiſe, qui, malgré ſon amour pour Mademoiſelle de Pons, voyoit alors *Nina Barcarola*, une des plus fameuſes Courtiſanes de Rome, mais qui étoit auſſi honnête qu'on le peut être en ce métier. Notre galant entreprit de lui plaire, & fit mille folies pour y réuſſir. Nina s'en divertiſſoit avec M. de Guiſe, qui enfin voulut en avoir le plaiſir tout entier. Il lui fit donner une aſſignation par cette femme, mais avec toutes les cérémonies d'une bonne fortune ; elle lui marquoit les difficultés qu'elle auroit à cacher cette intrigue à M. de Guiſe ; elle finiſſoit par lui dire de ſe trouver en un certain lieu ; qu'elle lui enverroit une de ſes femmes pour le conduire, mais qu'elle le conjuroit d'arriver ſans lumiere, afin de mieux tromper les *Argus*. Le ſoir venu, tout s'exécuta comme on l'avoit projeté. Maiſon-Blanche ſe couche auprès de ſa Belle ; mais à peine y étoit-il, que M. de Guiſe entre dans la chambre avec Nina, qui étoit fort parée ; deux Pages mar-

choient devant eux avec des flambeaux. Ils tirent les rideaux du lit, & l'on voit le ſpectacle le plus ridicule du monde, Maiſon-Blanche entre les bras d'une des plus hideuſes vieilles qu'on eût pu trouver dans Rome, qui abonde en ces ſortes de créatures. Si les ris furent grands d'un côté, la confuſion le fut encore plus de l'autre. Enfin cet Adonis s'étant débarraſſé avec peine des embraſſemens de ſa déeſſe, s'enfuit tout nu de cette maiſon, comme s'il eût eu le diable à ſes trouſſes. Ce Maiſon-Blanche eſt le même que celui à qui Voiture adreſſe quelques-unes de ſes lettres. *Mémoire de l'Abbé Arnauld, Partie II, page 86.*

Le Duc de Guiſe, par un enchaînement de circonſtances qu'il n'avoit pas prévues, fut trop long-temps éloigné de ſa maîtreſſe, qui, pendant une ſi longue abſence, fit & devint la conquête de pluſieurs autres amans. Ayant vu dans un bal, *Malicorne*, frere du Chevalier *de Haute-Feuille*, qui ſe mit à ſes pieds pour lui parler d'amour, elle devint ſenſible pour lui, & oublia tout ce que le Duc avoit fait pour elle. Cette paſſion fut traverſée par la famille de Malicorne,

qui fit ce qu'elle put pour rompre cet engagement ; mais tous ces obſtacles ne firent que rendre leur union plus étroite, & même le retour de M. de Guiſe ne put les obliger à ſe ſéparer : toutes ſes inclinations étoient pour Malicorne.

Comme elle ne ſongeoit qu'à trouver les moyens de le voir ſans donner de l'ombrage au Duc, elle obligea celui-ci de prendre ſon rival à ſon ſervice, feignant qu'elle avoit de grandes obligations au pere de ce Gentilhomme qui lui avoit donné des ſoins avec beaucoup d'affection pendant ſon abſence ; & pour avoir plus de facilité d'entretenir ſon amant, elle exigea du Prince, qu'il ne la viſitât que le ſoir, diſant que leur intrigue ayant fait beaucoup de bruit, il falloit garder quelque ménagement ; par ce moyen elle avoit une entiere liberté de voir Malicorne. Cependant la famille du Duc de Guiſe, plus clairvoyante que lui ſur les intérêts de ſon cœur, tint conſeil pour chercher les moyens de lui faire ſavoir l'infidélité de ſa maîtreſſe. A force de preuves, on vint à bout de lui donner des ſoupçons. Il gagna une des filles qui la ſervoient, & eut par ce moyen entre ſes mains la

caſſette où elle renfermoit tous les billets de ſes amans. Il en trouva quantité de Malicorne qui ſuppoſoient l'intrigue la mieux formée, & pluſieurs du Maréchal *d'Aumont*, qui parloit en amant heureux ; ce qui mit le Prince au déſeſpoir.

Il rompit avec Mademoiſelle de Pons & lui fit un procès pour recouvrer des pendans d'oreilles eſtimés cinquante mille écus, & une riche tapiſſerie qu'il lui avoit donnés ; mais il n'eut pas la réuſſite qu'il s'étoit promiſe, & la perte de ſon procès redoubla ſa colere ; il réſolut d'aller inſulter ſon infidelle dans ſa maiſon même. Elle en fut avertie, & envoya demander du ſecours aux Maréchaux *d'Aumont* & *d'Albret*. Ils ne lui manquerent pas dans cette occaſion & la vinrent trouver avec pluſieurs cavaliers ; ce qui fut cauſe que le Duc de Guiſe n'entreprit rien.

Le Maréchal d'Albret voulut ſe prévaloir de ce ſervice ; il exigea des complaiſances de Mademoiſelle de Pons ; elle ne put ſe réſoudre à lui rien accorder, parce qu'elle n'aimoit que Malicorne. Cet amant jaloux réſolut de ſe venger en ſe liguant avec le Duc de Guiſe ;

Guiſe ; ils intriguerent de concert pour obtenir un ordre du Roi qui reléguât cette belle dans un Couvent des Pyrénées, dont une parente du Maréchal étoit Abbeſſe.

Mademoiſelle de Pons ayant encore été avertie de ce complot, partit ſecrétement de Paris, habillée en payſanne, accompagnée de deux filles ſeulement, & paſſa à Bruxelles. Elle laiſſa, en partant, la caſſette fatale où étoient ſes billets, à Mademoiſelle *le Fevre* qui avoit été penſionnaire avec elle, & lui recommanda de ne la rendre à perſonne qu'à elle-même, ce qui fut dans la ſuite la cauſe de ſa rupture avec Malicorne. Cette belle aventuriere ne fit pas moins de ſenſation à la Cour de Bruxelles qu'elle en avoit fait à la Cour de France. Le Marquis *de Bouteville*, favori de M. le Prince, & le Marquis *de Fuenclara*, Capitaine de Don Juan d'Autriche Gouverneur des Pays-Bas, lui offrirent leurs ſervices ; le premier fut écouté favorablement. M. le Prince lui rendit auſſi quelques ſoins ; & ayant trouvé plus de réſiſtance qu'il n'en avoit attendu, il ſortit de chez elle plein de colere & de dépit. Il apprit, quelques jours après,

que Bouteville n'étoit pas traité avec la même rigueur ; & il en fut ſi indigné, qu'il lui déclara qu'il ne lui pardonneroit jamais, s'il ne rompoit entiérement avec elle, s'engageant de ſon côté à ne la revoir de ſa vie. Pour lui montrer qu'il vouloit être exact à tenir ſa parole, il obtint un ordre de Don Juan, par lequel il étoit enjoint à Mademoiſelle de Pons, de ſortir dans vingt-quatre heures de Bruxelles, & dans huit jours des Etats de l'obéiſſance du Roi Catholique.

Bouteville la vit ſecrétement après qu'elle eut reçu cet ordre ; ils convinrent enſemble qu'elle feroit ſemblant de partir, & qu'après avoir été à quatre lieues de Bruxelles, elle y reviendroit pendant la nuit ; ce qu'elle exécuta comme elle l'avoit promis. Ils y avoient déjà paſſé quinze jours dans une aſſez grande tranquillité ; mais par malheur Fuenclara ayant vu à la fenêtre une des filles de Mademoiſelle de Pons, il ſut d'elle que ſa maîtreſſe étoit encore ſecrétement dans la ville. Mademoiſelle de Pons ſe voyant découverte, ne voulut plus reſter à Bruxelles, de peur d'y recevoir quelque inſulte ; elle ſe retira à la Haye,

& de là à Anvers, où elle vécut encore quelque temps avec Bouteville, & s'en laſſa peu après, pour s'attacher au Rhingrave, qu'elle connut dans un voyage qu'elle fit aux eaux de *Spa*. Il amena ſa conquête dans ſon palais, où elle lia une amitié fort étroite avec la femme de ſon amant, qui étoit auſſi innocente que belle. Elle diſoit par-tout qu'elle avoit de grandes obligations à Mademoiſelle de Pons qui avoit changé le caractere de ſon mari, & l'avoit rendu de belle humeur. Quelqu'un prit ſoin de déſabuſer cette femme trop ſimple & trop reconnoiſſante; & Mademoiſelle de Pons craignant alors les effets de ſa jalouſie, retourna à la Haye, où elle apprit que Malicorne étoit dangereuſement malade; ce qui la décida à repaſſer en France.

Elle ſe rendit à Charleville, dont le Duc de Noirmoutier étoit Gouverneur; il ne s'y trouvoit pas alors: mais le Lieutenant de Roi qui y commandoit en ſon abſence, reçut Mademoiſelle de Pons d'une maniere fort obligeante, & conçut pour elle une ſi violente paſſion, qu'il lui offrit de remettre entre les mains des Eſpagnols Charleville & le Mont Olympe, ſi elle pouvoit par ce

moyen ſe faire un établiſſement conſidérable à Bruxelles ; mais elle refuſa ſes offres.

Malicorne qui, pendant le ſéjour de ſa maîtreſſe dans cette ville, avoit recouvré la ſanté, ſe rendit auprès d'elle; & après y avoir demeuré quelques jours, s'en retourna à Paris pour lui faire préparer un logement, où elle pût être *incognito*, en attendant qu'elle eût fait ſon accommodement avec la Cour. Elle lui donna en partant une lettre pour Mademoiſelle *le Fevre*, dont il ſe ſervit, en y ajoutant quelques lignes d'une écriture contrefaite, pour retirer de ſes mains la caſſette. Il apprit par ce moyen les complaiſances qu'elle avoit eues pour d'autres; & la jugeant indigne de ſon amour, il ceſſa entiérement de la voir : Mademoiſelle de Pons s'en conſola.

Dénoyers avoit été diſgracié dans les derniers mois de la Vie de Louis XIII. Après la mort du Roi, il revint à la Cour, dans l'eſpérance de rentrer dans ſa Charge de Secrétaire d'Etat, dont il n'avoit point donné la démiſſion. Mais *le Tellier* exerçoit cette Charge par commiſſion; & comme il étoit appuyé

de tout le crédit du Cardinal Mazarin, il oſa propoſer à Dénoyers de traiter avec lui moyennant une ſomme de cent mille écus. Celui-ci vit bien qu'il ne gagneroit rien à réſiſter, & il parut conſentir à cet arrangement. Pour hâter la concluſion de cette affaire, la Reine fit préſent de cent mille livres à le Tellier, qui n'eut pas de peine à compléter d'ailleurs la totalité de la ſomme; mais quand il fallut ſigner, Dénoyers qui étoit dévot, & qui ſe propoſoit d'entrer dans l'Egliſe, s'opiniâtra à ne point achever, qu'on ne lui eût donné parole d'un Archevêché; on la lui refuſa, & il retourna chez lui ſans avoir donné ſa démiſſion. Peu de jours après, Dénoyers fut attaqué de la maladie dont il mourut; & le Tellier eut non-ſeulement la Charge *gratis*, mais il garda les cent mille francs que la Reine lui avoit donnés, & qu'elle ne lui redemanda jamais.

Le jour de la Notre-Dame d'Août 1648, le Roi étant à Vêpres aux Feuillans, le Marquis *de Gêvres*, Capitaine des Gardes, donna ordre qu'on fît ſortir du cloître les Archers du Grand-

Prévôt qui n'avoient pas dû y entrer. Ces Archers refuſerent d'obéir & ſe mirent en défenſe ; ce qui cauſa un grand déſordre & beaucoup de bruit. Le Cardinal Mazarin qui étoit avec le Roi dans l'Egliſe, ayant appris qu'il y avoit des épées tirées, fut tellement effrayé, qu'il changea de couleur ; tout le monde s'en apperçut : il en eut honte & ſe vengea ſur le Marquis de Gêvres qui, quoiqu'innocent, fut interdit de ſa Charge & relégué dans ſa maiſon. *Chandenier* fut mandé ſur le champ pour prendre le bâton à ſa place ; ce qu'il refuſa, en diſant que ſon Confrere n'avoit point failli. Sur ce refus, il fut caſſé, & ſa Charge donnée à M. de Noailles. Enſuite le Comte de Charoſt étant mandé pour prendre le bâton, il s'y refuſa également, & fut puni de la même maniere. Le Marquis de Gerzay fut fait Capitaine des Gardes à ſa place & acheva le quartier. Une telle violence exercée contre des perſonnes de cette qualité & pour un ſi petit ſujet, étonna tout le monde. Le Marquis de Gêvres avoit beaucoup de parens dans le Parlement ; ils s'unirent tous contre le Cardinal Mazarin ; & telle fut peut-être la véritable origine des troubles de la Fronde.

Au ſiege de Gravelines, les Maréchaux *de Gaſſion* & *de la Meilleraye* s'étant brouillés, leur démêlé diviſa l'Armée. Les deux partis alloient ſe charger, lorſque le Marquis *de Lambert*, beau-pere de la célebre Marquiſe de ce nom, & qui n'étoit alors que Maréchal-de-Camp, ordonna aux troupes, de la part du Roi, de s'arrêter. Il leur défendit de reconnoître ces Généraux pour leurs Chefs. L'Armée obéit, & les Maréchaux de Gaſſion & de la Meilleraye furent obligés de ſe retirer. Louis XIV inſtruit de cette action, en parla plus d'une fois avec éloge.

Une troupe de jeunes gens étoit dans l'habitude de ſe rendre tous les jours dans les foſſés de la Ville pour s'y battre à coups de frondes; il en étoit reſté pluſieurs ſur la place; le Parlement ſe vit donc forcé de donner un Arrêt pour défendre cet exercice. Un jour qu'on opinoit dans la Grand'Chambre & qu'un Préſident venoit d'ouvrir un avis tout-à fait conforme aux vues de la Cour; ſon fils, Conſeiller des Enquêtes, dit à voix haute: » Quand ce ſera mon tour

» de parler, je *fronderai* bien l'opinion » de mon pere «. Ce terme fit rire ceux qui étoient auprès de lui ; & depuis, on appela *Frondeurs* ceux qui étoient du parti contraire à celui de la Cour.

Les Parisiens, & sur-tout les femmes, avoient pour le Duc *de Beaufort* une prévention qui alloit jusqu'à l'idolâtrie. Quand il jouoit à la paume dans le Marais, elles alloient en foule le voir jouer, & faire des vœux pour sa prospérité. S'appercevant un jour qu'une d'entre elles le dévoroit des yeux : » Eh » bien, ma commere, lui dit-il, est-ce » donc un si grand plaisir pour vous, » que de me voir perdre mon argent ? — » Jouez hardiment, Monsieur le Duc, lui » répondit-elle, & ne craignez pas d'en » manquer ; ma commere & moi, nous » avons apporté deux cents écus ; & au » besoin, *j'en irons* chercher encore tout » autant «.

Quelque temps après, passant auprès de *Saint-Eustache*, une troupe de femmes étant venues l'environner, toutes s'écrierent avec transport : » Notre » cher Duc, gardez-vous de consentir » au mariage qu'on vous propose avec

» la niece de *Mazarin !* ſi votre pere
» vous abandonne, vous ne manquerez
» de rien ; nous vous ferons tous les
» ans une penſion de ſoixante mille
» livres dans la *halle* «.

Sur la fin d'Avril 1648, on arrêta priſonnier un Gentilhomme nommé *Saujeon* qui étoit à *Mademoiſelle*, & dont la ſœur étoit Fille d'honneur de *Madame*. Les vrais motifs de ſa détention furent d'abord un ſecret entre la Reine-Mere, le Cardinal Mazarin, *Monſieur*, & l'Abbé *de la Riviere* ſon favori. On apprit enfin que le crime de Saujeon étoit d'avoir voulu marier *Mademoiſelle* à l'Archiduc, avec qui on étoit alors en guerre. Il avoit eu des intelligences avec un bourgeois de *Furnes*, & ce bourgeois en avoit eu avec une perſonne de qualité qui étoit à la Cour de ce Prince ; mais, ſoit du conſentement de ſon Maître, ſoit comme eſpion payé pour le trahir, cette perſonne avertit le Cardinal de la négociation. La Reine trouva que *Mademoiſelle* étoit coupable, & en parla à *Monſieur* avec tant de reſſentiment, qu'il n'oſa pas excuſer la Princeſſe ſa fille. *Mademoiſelle* fut appelée au Con-

ſeil, où la Reine lui reprocha d'avoir des intelligences avec les ennemis de l'Etat, & d'avoir manqué au reſpect qu'elle lui devoit, ainſi qu'à M. le Duc d'Orléans, en ſongeant à ſe marier ſans leur permiſſion. *Monſieur* ſe montra encore plus courroucé. *Mademoiſelle* ſoutint hardiment qu'elle n'avoit rien ſu de cette négociation, & prit de là occaſion de reprocher à *Monſieur* ſon pere de n'avoir pas voulu la marier à l'Empereur, & de l'abandonner dans une circonſtance où ſa gloire étoit injuſtement attaquée. Elle ſortit du cabinet de la Reine avec des yeux où y il avoit plus de colere que de repentir. Le lendemain l'Abbé de la Riviere l'alla trouver de la part de ſon Maître, pour lui défendre de voir qui que ce fût avant d'avoir fait l'aveu de tout ce qu'elle ſavoit de cette affaire. *Mademoiſelle* demeura ferme dans la négative, & ce ne fut pas ſans éprouver un déplaiſir bien ſenſible, de ce qu'on lui enlevoit celle de ſes femmes qu'elle aimoit le mieux, & qu'on ſoupçonnoit lui avoir ménagé de longues converſations avec Saujeon. Enfin *Mademoiſelle* ſe laſſa de cette eſpece de captivité, &, ſans

rien avouer de ſes intrigues avec ce Gentilhomme, elle fit prier le Cardinal de travailler à la remettre bien dans l'eſprit de la Reine ; on preſſa *Monſieur* de lui pardonner, & l'Abbé de la Riviere vint lui porter quelques paroles de douceur, qu'il accompagna de reſpectueuſes réprimandes ſur ſa conduite. Le même jour cette Princeſſe vint voir la Reine, qui la reçut aſſez froidement. Elle finit par lui dire qu'elle devoit croire ſa faute très-grave, puiſqu'elle la voyoit déſapprouvée par un auſſi bon pere que le ſien, & par elle, qui l'avoit toujours traitée comme ſa propre fille. Enfin la paix ſe fit entiérement, par une viſite que *Mademoiſelle* eut la permiſſion de rendre à Monſieur le Duc d'Orléans, qui l'aimoit tendrement, & qui attendoit avec impatience le moment de le lui témoigner. Saujeon en fut quitte pour quelques ſemaines de priſon à Pierre-en-Ciſe, d'où il ſortit le 11 Mai de cette même année.

Jean-Hérault ſieur de GOURVILLE, * valet-de-chambre de M. *de la Rochefou-*

* Né en 1625, mort en 1705.

cault Evêque de *Lectoure* en 1643, faiſoit la partie de Louis XIV en 1661. C'étoit foncièrement un honnête-homme que ce *Gourville*, & l'un des plus grands négociateurs de ſon temps. Quoique dans ce tumulte populaire appelé *Guerre de la Fronde*, il ne pût jouer que le rôle d'intrigant, il ſe montra capable de faire mouvoir les plus grands reſſorts de la politique : ſincérement attaché aux Princes, il dirigea le complot formé pour les tirer de Vincennes ; & pour leur fournir des fonds, il enleva la recette & les chevaux du Receveur des Tailles de l'Angoumois, en lui laiſſant une quittance qui expliquoit que cette ſomme étoit conſacrée au ſervice des Princes. Il en acheta des complices pour enlever au milieu de Paris le Coadjuteur. L'entrepriſe échoua ; il fut pourſuivi en Juſtice & obligé de prendre la fuite pour ſe ſouſtraire aux vengeances de ce Tribun turbulent. Sa dextérité dans les affaires le rendit néceſſaire à tous les chefs de la faction. Sans nuire aux intérêts du Prince de Condé, il réuſſit à plaire à Mazarin, qui promit de prendre ſoin de ſa fortune, & qui tint parole. On l'accuſa d'avoir donné de

mauvais conſeils au Prince de Conti, & il fut mis à la Baſtille. Après avoir recouvré la liberté il alla remercier Son Eminence du remede ſalutaire qu'elle avoit employé pour le guérir de la maladie de l'intrigue, dont il ne pouvoit, diſoit-il, revenir qu'à la Baſtille.

Lorſque *Gaſton*, Duc d'Orléans *; apprit la nouvelle de la détention des Princes de Condé, de Conti & du Duc de Longueville, *Voilà*, dit Son Alteſſe Royale, *un beau coup de filet; on vient de prendre un lion, un ſinge & un renard.*

Gaſton avoit l'eſprit vif, & nous avons de ſes reparties & de ſes bons mots qui valent ceux de Henri IV. Soubiſe étant allé à la Rochelle faire une viſite à la Dame *de Rohan* ſa mere, le jour du combat entre les François & les Anglois à leur deſcente dans l'Iſle de Ré, *Monſieur* dit : *Soubiſe obſerve le Commandement de Dieu*, HONORA PATREM ET MATREM; *il vivra longtemps.*

On rapporte que *Monſieur* ayant rencontré la Reine (Anne d'Autriche) qui

* Né en 1608, mort en 1660.

venoit de faire une neuvaine pour avoir des enfans, il lui dit en raillant : *Madame, vous venez de ſolliciter vos Juges contre moi : je conſens que vous gagniez votre procès, ſi le Roi a aſſez de crédit pour cela.*

Perſonne n'ignore que l'Abbé *de Choiſy* paſſa pluſieurs années de ſa vie ſous des habits de femme ; mais peu de gens ſavent *le pourquoi* de ce déguiſement. Le voici. Madame de Choiſy, mere de l'Abbé, joignoit à beaucoup d'eſprit la manie d'intriguer ; elle avoit été dans le ſecret de la conjuration qui finit ſi tragiquement pour *Cinqmars* & pour M. *de Thou* ſon ami, & qui pouvoit tourner fort mal pour cette Dame & pluſieurs autres femmes ambitieuſes & inconſidérées. Quoi qu'il en ſoit, la mere de l'Abbé ſe tira de là par la diſcrétion de Cinqmars ; & devenue plus ſage ou plus timide, elle intrigua dans la ſuite d'une maniere moins périlleuſe. L'Abbé de Choiſy fait entendre, dans ſes *Mémoires*, que l'éducation efféminée de *MONSIEUR* frere de Louis XIV étoit l'ouvrage de la politique de *Mazarin*, qui avoit intérêt d'en faire un Prince puſillanime. Pour y réuſſir, il eſſaya des moyens

qui nous paroîtroient aujourd'hui bien étranges & bien ridicules. Ce fut dans l'intention de ſe prêter à cette extravagance, & par une ſuite de ſon goût pour l'intrigue, que Madame de Choiſy fit prendre à ſon fils les mêmes habitudes que *MONSIEUR*. Ce moyen de faire ſa cour au Prince paroiſſoit immanquable aux yeux de cette Dame; & voilà tout le ſecret du déguiſement de l'Abbé, qui y prit goût dans la ſuite pour des raiſons que nous ne toucherons point ici. Quant à ce qui regarde *MONSIEUR*, on ne peut que hauſſer les épaules, en voyant le Cardinal Mazarin adopter de ſi pitoyables meſures, pour arriver à ſes fins : elles furent auſſi inutiles que mal imaginées. Malgré cette mauvaiſe éducation, *MONSIEUR* ne s'en montra pas moins brave à la guerre; & s'il ſe trouva toujours fort inférieur à Louis XIV, c'eſt que la nature l'avoit fait tel. Au contraire, on avoit tenté l'impoſſible pour rendre redoutable *Gaſton*, frere de Louis XIII; mais ce ne fut jamais qu'un Prince ſans énergie. L'Abbé de Choiſy conſerva, tant qu'il put, cette impertinente habitude de s'habiller en femme, & l'on ſait toutes les folies qu'il fit ſous ce déguiſement.

La même Dame de Choiſy contribua, dit-on, à faire M. *de Pomponne* Miniſtre, parce qu'elle trouva moyen de faire voir au Roi les lettres qu'il lui écrivoit pendant qu'il étoit Ambaſſadeur en Suede; & on ajoute que le Roi les admira, & conçut une grande opinion de celui qui les avoit écrites. Il eſt étonnant que pour juger de la capacité d'un Ambaſſadeur, Louis XIV ait eu beſoin de recourir à des lettres particulieres adreſſées à une femme; mais ſans doute que le Roi regardoit ces lettres comme plus vraies, plus naturelles, & moins étudiées que les Dépêches que l'Ambaſſadeur lui adreſſoit, ou au Miniſtre des affaires étrangeres. Madame de Choiſy étoit une vieille amie à laquelle M. de Pomponne avoit l'air d'ouvrir ſon cœur, ſans lui découvrir cependant le ſecret de l'Etat. De là Louis XIV conclut qu'il ſeroit un grand Miniſtre; mais ce n'étoit qu'un homme ſage, honnête, ſenſé, & qui n'avoit aucunes qualités tranſcendantes.

L'Abbé de Choiſy n'entra dans les Ordres, que pendant ſon voyage de

Siam. On trouve dans le Journal de ce voyage, que, le 7 Décembre 1685, il reçut les quatre Mineurs ; que le lendemain 8, il fut Sous-Diacre ; le 9 Diacre, & le 10 Prêtre, le tout par les mains de l'Evêque de *Métellopolis* (*in partibus*), qui faiſoit le voyage de Siam avec lui, ſur le même vaiſſeau : au moyen de quoi il partit de France Clerc Tonſuré ; & arriva Prêtre à Siam.

Le Marquis d'*Humieres*, depuis Maréchal de France, qui étoit au ſiege d'*Arras* en 1654, fut le premier qui introduiſit le luxe dans nos armées. » J'al-» lai, dit *Gourville*, dans ſon quartier, » & je fus bien ſurpris le ſoir, quand » on lui ſervit à ſouper, de voir que » c'étoit avec la même propreté & la » même délicateſſe qu'il auroit pu être » ſervi à Paris. Juſque-là perſonne » n'avoit porté ſa vaiſſelle d'argent à » l'armée, & ne s'étoit aviſé de donner de » l'entremets & un fruit régulier : mais » ce mauvais exemple en gâta bien d'au-» tres ; & cela eſt pouſſé ſi loin juſqu'à » préſent (en 1701), qu'il n'y a au-» cuns Officiers généraux, Colonels, ni » Meſtres-de-Camp qui n'aient de la

» vaiſſelle d'argent, & qui ne ſe croient » obligés de faire, autant qu'ils peu- » vent, comme les autres.... Le lende- » main, ajoute Gourville, j'allai voir » M. *de Turenne*, & j'eus l'honneur de » dîner avec lui : il n'avoit que de la » vaiſſelle de fer-blanc, avec une grande » table ſervie de toutes ſortes de groſ- » ſes viandes en grande abondance. Il » y avoit plus de vingt Officiers à la » grande table, & encore quelques au- » tres petites : il y avoit des jambons, » des langues de bœuf, des cervelas, » & du vin en quantité, &c.

François *de Gondi*, Archevêque de Paris, mourut en 1654. Selon un ancien uſage, le lit du mort appartenoit de droit à l'Hôtel-Dieu. Il y eut procès à ce ſujet, entre l'Hôpital & les créanciers du Prélat. Le Parlement débouta ceux-ci de leurs oppoſitions, & adjugea le lit avec tous ſes accompagnemens à l'Hôtel-Dieu. *Ce fut*, dit Saint-Foix, *le lit de noces de la fille d'un Econome.*

Mademoiſelle *de Guerchy*, Fille d'honneur d'*Anne-d'Autriche*, étoit maîtreſſe

du Duc *de Vitry*, & ſe trouva groſſe de ſon fait dans une circonſtance où elle ne pouvoit ſe diſpenſer d'accompagner la Reine dans un aſſez long voyage. Sa reſſource fut de recourir à une Sage-femme nommée *Conſtantin*, qui s'engagea, moyennant une ſomme convenue, à percer & détruire ainſi le *fœtus* ſans expoſer la vie de la Demoiſelle. Mais cette opération ſe fit ſi mal-adroitement, que la patiente fut bleſſée à n'en pouvoir revenir. Le Duc *de Vitry* déſeſpéré de l'affreux état de ſa maîtreſſe & voulant y mettre un terme, la fit confeſſer & lui brûla la cervelle; après quoi il ſe ſauva en *Allemagne*, où il demeura caché juſqu'au mariage de *Monſeigneur* qu'il avoit négocié avec Mademoiſelle *de Baviere*; ce fut à cette époque qu'il obtint la permiſſion de revenir en France. Quant à la *Conſtantin*, elle avoit été condamnée à être pendue, & cette Sentence fut exécutée au mois d'Août 1660. Sur le refus qu'avoit fait le Curé de Saint-Sulpice d'enterrer Mademoiſelle *de Guerchy*, on la porta ſecrétement à l'hôtel de Condé, où ſon corps fut conſumé dans de la chaux vive.

Le Duc *d'Epernon* ſe prévalant de l'envie que le Cardinal Mazarin avoit de faire épouſer ſa niece au Duc *de Candale* ſon fils, demanda de tenir le rang de Prince à la Cour, comme les Bâtards de France, & les Maiſons de Savoie & de Lorraine. Quoique cette prétention fût déraiſonnable, & qu'il ne fût pas au pouvoir du Roi de lui accorder cette diſtinction, parce que les Princes ne le ſont que par la ſeule naiſſance; cependant le Cardinal qui ne connoiſſoit point les regles du Royaume, écouta cette propoſition, & le Prince de Condé en ayant ouï parler, demanda que le même avantage fût accordé à la Maiſon de *Bouillon.* Le Prince de Conti ſollicita la même grace pour le Prince *de Marſillac* & la Maiſon de *la Rochefoucault.* Ceux de la Maiſon de *Rohan* qui avoient déjà commencé d'en jouir, ſe mirent auſſi ſur les rangs, & le Duc *de la Tremouille* la demanda avec le plus grand empreſſement. Quand ce bruit ſe fut répandu à la Cour, tous les gens de qualité en furent offenſés, prétendant que cette diſtinction injurieuſe étoit contre l'ancien uſage du Royaume. Pour empêcher que

cela ne s'exécutât, *Manicamp*, *Saint-Luc*, *Saint-Maigrin* & le Marquis *de Cœuvres*, s'assemblerent avec le consentement de la Reine, & résolurent d'engager tous leurs amis à se joindre à eux. En effet, ils se réunirent le lendemain au nombre de trente chez le Marquis *de Monglat*, Maître de la Garde-robe: on y signa une association pour s'opposer à cette nouveauté. Par le même écrit toute la Noblesse du Royaume fut invitée à prendre part à une cause si juste. Des Gentilshommes de toutes les Provinces du Royaume se rendirent à Paris pour signer cette union. Le nombre en fut si grand que la salle du Marquis de Montglat n'étant pas assez spacieuse pour contenir tant de monde, il fut résolu qu'on s'assembleroit désormais dans la maison du Marquis *de Sourdis*. Il y fut arrêté qu'on députeroit aux Princes Bâtards de France, & à ceux de Lorraine & de Savoie, pour les supplier de se joindre à la Noblesse, puisqu'il étoit de leur intérêt que des particuliers ne s'élevassent point à leur niveau. Les Princes se trouverent chez le Duc de Vendôme pour recevoir la députation; & le lendemain ce Duc vint à l'hôtel

de Sourdis assurer la Noblesse, de la part des Princes, de leur jonction avec elle. On députa aussi chez les Ducs & Pairs, qui promirent de s'opposer à l'entreprise qu'aucun de leur Corps voudroit faire pour s'élever au-dessus des autres. Le Duc *de Schomberg* en vint donner parole aux Gentilshommes assemblés. Le Clergé fut supplié de s'assembler extraordinairement, & les Députés de la Noblesse allerent le prier de ne pas l'abandonner dans cette occasion. Le lendemain l'Archevêque d'Embrun, *de la Feuillade*, vint offrir à la Noblesse union & service, avec assurance que le Clergé suivroit son ancienne coutume, qui étoit de ne se point séparer d'intérêts d'avec elle. Cependant la Reine ayant appris que, dans cette assemblée composée de plusieurs sortes d'esprits, il y en avoit qui parloient de la réformation de l'Etat; elle résolut, ne se sentant point assez forte pour la rompre, d'y envoyer les Maréchaux de France pour y présider & empêcher qu'il ne s'y traitât d'aucune affaire contre son autorité. Les Maréchaux *d'Estrées*, *de Schomberg*, *de l'Hôpital* & *de Villeroy* s'y rendirent à ce dessein; & après avoir

assuré la Noblesse de la protection de Leurs Majestés, ils dirent qu'ils étoient venus de leur part pour conférer avec l'assemblée, & chercher les moyens de la satisfaire. Comme l'affluence étoit si grande, qu'on ne pouvoit plus tenir dans cette salle, le Maréchal de l'Hôpital offrit la sienne qui étoit beaucoup plus vaste ; & le lendemain on s'y assembla. Les Maréchaux assurerent la Compagnie, que la Reine n'accorderoit rang de Prince, qu'à ceux qui le tiendroient de leur naissance, & qu'elle en donnoit sa parole. Pour l'exécution & la sureté de cette promesse, Sa Majesté offroit un Brevet ; mais l'assemblée insista d'abord sur une Déclaration vérifiée au Parlement. La Reine n'y voulut point consentir, disant que ce n'étoit pas à cette Compagnie à régler les honneurs du Louvre, qui dépendoient uniquement de la volonté du Roi. Quoique les Frondeurs, dont l'assemblée étoit composée en grande partie, opinassent toujours à la Déclaration, cependant les deux tiers des voix furent à se contenter du Brevet : ainsi l'assemblée fut rompue, & l'on nomma des Députés pour aller remercier Leurs Majestés & Son Alteſſe

Royale M. le Duc d'Orléans. Le Cardinal auroit fort ſouhaité, dans cette circonſtance, les honneurs d'un pareil remercîment; mais cela n'avoit point été réſolu dans l'aſſemblée, où l'on n'auroit oſé le propoſer à cauſe des Frondeurs; cependant, quand tout le monde fut ſéparé, le Maréchal de Villeroy prit ſur lui, avec quatre de ſes amis, d'aller remercier Son Eminence au nom de la Nobleſſe, qui n'étant plus aſſemblée, ne pouvoit pas le déſavouer. Le Cardinal les reçut dans ſon audience, & affecta de les reconduire en grande cérémonie, comme s'ils euſſent été les vrais Députés de la Nobleſſe.

L'Abbé *de la Riviere* *, depuis Evêque de Langres, légua, en mourant, cent écus à celui qui feroit ſon Epitaphe. En voici deux des moins mauvaiſes.

Monſieur de Langres eſt mort Teſtateur Olographe,
Et vous me promettez, ſi j'en fais l'Epitaphe,
Les cent écus par lui légués à cet effet.
Parbleu, l'argent eſt bon dans le ſiecle où nous ſommes;

Comptez

* Mort en 1670.

Comptez toujours : Ci gît le plus méchant des hommes.

Payez : le voilà fait.

Ci gît un très-grand perſonnage,
Qui fut d'un illuſtre lignage,
Qui poſſéda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort ſage :
Je n'en dirai pas davantage,
C'eſt trop mentir pour cent écus.

Scarron, * fut d'abord Abbé, & Chanoine du Mans. Dans cette Ville, comme dans pluſieurs autres, le Carnaval finit par une Foire & par des maſcarades publiques. L'Abbé Scarron voulut en être ; & pour ſauver la décence de ſon état, il imagine de ſe déguiſer en Sauvage : en conſéquence, il s'enduit de miel toutes les parties du corps, ouvre un lit de plumes, & s'y roule juſqu'à ce que le Sauvage ſoit bien *empenné*. Trois de ſes amis en font autant, & l'accompagnent à la Foire dans ce groteſque équipage. Bientôt ces nouveaux maſques attirent l'attention de la foule ; on les entoure,

* Né en 1610, mort en 1660.

on les déplume, & Scarron finit par avoir plutôt l'air d'un Chanoine que d'un Américain. A ce ſpectacle, le peuple eſt indigné, & crie au ſcandale. Les quatre maſques ſe dégagent enfin de la foule; &, pourſuivis, dégouttans de miel & d'eau, par-tout relancés, ils trouvent un pont, le ſautent héroïquement, & vont ſe cacher dans les roſeaux de la Sarte. Bientôt leurs feux s'amortiſſent. Un froid glaçant pénetre leurs veines; une lymphe âcre ſe jette ſur leurs nerfs, & ſe joue de toute la ſcience des Médecins. Les trois camarades du jeune Abbé périſſent des ſuites de cette aventure. Scarron ne leur ſurvit que pour être un abrégé de toutes les miſeres humaines.

Scarron étant encore Abbé, fut préſenté à la Reine Anne d'Autriche, & lui demanda la permiſſion d'être ſon malade en titre d'Office. La Reine ſourit, & ce ſouris fut un Brevet; en conſéquence, il obtint une penſion de cinq cents écus; mais comme cette penſion n'étoit pas exactement payée, Scarron ſollicitoit une Abbaye: on lui répondit qu'il étoit hors d'état de faire aucun ſervice. » Hé » bien, dit-il, qu'on me donne un » Bénéfice ſimple, mais ſi ſimple, qu'il

» ne faille que croire en Dieu pour le » deſſervir «.

Un bon Religieux perſuadé que les ſouffrances ſont des faveurs du Ciel, dit un jour à Scarron : » Je me réjouis » avec vous, Monſieur, de ce que le » bon Dieu vous viſite plus ſouvent » qu'un autre «. *Eh! mon Pere*, répondit Scarron, *le bon Dieu me fait trop d'honneur.*

Scarron près d'expirer, voyant ſes parens & ſes domeſtiques fondre en larmes autour de ſon lit : *Mes enfans*, leur dit-il, *je ne vous ferai jamais autant pleurer que je vous ai fait rire ;* & un moment après il ajouta : *Plus d'inſomnie, plus de goutte : je vais enfin me bien porter.*

Un jeune homme, à qui *Pierre Corneille* * avoit accordé ſa fille, & que l'état de ſes affaires mettoit dans la néceſſité de rompre ce mariage, ſe préſente un matin chez ce grand Poëte, perce juſqu'à ſon cabinet, & lui dit : » Je viens, Monſieur, retirer ma pa- » role, & vous expoſer le motif de ma » conduite..... Eh ! Monſieur, lui

* Né en 1606, mort en 1684.

» répliqua Corneille, ne pourriez-vous » pas, ſans m'interrompre, parler de » tout cela à ma femme ? Montez chez » elle, je n'entends rien à toutes ces » affaires-là «.

M. de Turenne s'étant trouvé à une repréſentation de *Sertorius*, s'écria à deux ou trois endroits de la Piece : » Où donc Corneille a-t-il appris l'art » de la guerre « ?

Le Maréchal de Grammont diſoit à l'occaſion d'*Othon*, » que les Œuvres » de Corneille devroient être le bré- » viaire des Rois «; & Louvois, » qu'il » faudroit un parterre compoſé de Mi- » niſtres d'Etat pour juger cette Piece «.

Madame de Chevreuſe ne croyoit à la vertu d'aucune femme, & regardoit l'amour comme le ſeul principe actif qui puiſſe déterminer les démarches vives & ſoutenues. Sans l'amour, diſoit-elle, on ne diſpoſe jamais entiérement des perſonnes au moment, & on ne leur inſpire ni la volonté ni la vivacité néceſſaire. Elle diſoit un jour, à la Princeſſe Palatine, en voyant le Général des Capucins : » Je parie que, s'il nous » racontoit ſon Hiſtoire, on trouveroit

» que l'amour & les femmes, de près » ou de loin, ont contribué à ſon » élévation *.

Au combat de la Porte Saint-Antoine, le Duc *de la Rochefoucault* * reçut un coup de mouſquet qui lui fit perdre la vue pour quelque temps. Il fit graver à ce ſujet, un portrait de Madame la Ducheſſe de Longueville, dont il étoit amoureux, avec ces deux vers au bas :

Faiſant la guerre au Roi, j'ai perdu les deux yeux ;
Mais pour un tel objet, je l'euſſe fait aux Dieux.

L'illuſtre Auteur des *Maximes* ne fut point de l'Académie Françoiſe. L'obligation de haranguer publiquement un nombreux Auditoire, fut le ſeul obſtacle qui l'éloigna de cette Compagnie. Avec tout le courage qu'il avoit montré en tant d'occaſions, & malgré la ſupériorité que ſa naiſſance & ſon eſprit lui donnoient ſur des hommes ordinaires, le Duc de la Rochefoucault ne ſe ſentoit pas capable de prononcer quatre lignes en public, ſans éprouver une ſorte de défaillance.

* Né en 1613, mort en 1680.

Les ſoins de la guerre n'empêchoient pas les Généraux de faire l'amour. Le Duc *de Nemours* ayant ſu que le Duc *de Beaufort* avoit une intrigue avec une femme de qualité, dont le nom n'eſt pas venu juſqu'à nous, entreprit de lui enlever cette conquête, & y réuſſit. La Dame lui donna rendez-vous la nuit; mais comme il y alloit, il paſſa devant une porte où on lui fit ſigne d'entrer: il monta au premier appartement, où il trouva la femme d'un Avocat qui lui parut aſſez bien & point farouche, quoiqu'elle ſe fût apperçue de la mépriſe; la confidente avoit pris le Duc de Nemours pour un autre Avocat qui étoit l'amant de la Dame.

Le Duc ayant paſſé le temps du rendez-vous avec cette conquête imprévue, s'en juſtifia le lendemain auprès de ſa maîtreſſe, ſans lui dire, comme on le ſent bien, la vraie raiſon de ſon peu d'exactitude, & l'engagea à ſe trouver le ſoir même dans le labyrinthe du Jardin des ſimples, au faubourg Saint-Victor. Le Duc de Beaufort, inſtruit du rendez-vous, y alla auſſi le même jour & à la même heure; il entendit,

au travers d'une paliſſade, la voix de ces deux amans, & il apprit que le Duc de Nemours, avec qui déjà il n'étoit que trop brouillé, avoit rendu ſa maîtreſſe infidelle. Il fit appeler ce Duc, qui accepta le défi, quoiqu'ils fuſſent beaux-freres: on a dit ailleurs quelle avoit été l'iſſue de ce combat.

Des ſix Filles d'honneur de la Reine, il n'y eut que Meſdemoiſelles *de Pons* & *de Guerchy* qui ne ſe ſoucierent pas de ſe marier. Celle-ci avoit quitté le Commandeur *de Jaret* pour s'abandonner à *Jeannin de Caſtille*, Tréſorier de l'Epargne. Elle ſe conduiſit avec ſi peu de retenue, que la Reine l'exila de la Cour. Alors le Duc *de Vitry* ſe lia avec elle, & la traita avec autant de reſpect, que ſi elle eût toujours été fort chaſte, & n'eût eu de ſa vie d'inclination que pour lui: elle avoit eu déjà pluſieurs enfans de différens peres; elle devint groſſe encore une fois; & le Duc qui ne la croyoit pas auſſi perdue qu'elle étoit, voulut abſolument qu'elle ſacrifiât à ſa réputation, ce fruit de leurs amours; il lui envoya, comme on l'a déjà vu, une ſage-femme qu'on nommoit la *Conſtantin*,

laquelle voulut la faire accoucher par force ; mais elle mourut dans l'opération, & la Conſtantin fut pendue. Le Duc de Vitry demeura inconſolable de la mort de ſa maîtreſſe, & conſerva ſi chérement ſa mémoire, qu'il s'attacha dans la ſuite au ſort d'une vile créature, uniquement parce qu'elle lui reſſembloit. Cette fille s'étant enrichie de ſes bienfaits, épouſa dans la ſuite un homme de la premiere qualité.

Les quatre autres Filles de la Reine ſe marierent : Mademoiſelle *de Chémeraut* avec *la Baſiniere*, Tréſorier de l'Epargne ; Mademoiſelle *de Saint-Louis* avec le Marquis *de Flavacour*. Mademoiſelle *de Saint-Mégrin*, après avoir écouté quelque temps le Marquis *de Sainte-Méme*, premier Ecuyer de Monſieur, s'attacha au Marquis *de Broutte*, Colonel du Régiment de Navarre, qu'elle prit pour ſon époux quand les guerres civiles furent terminées. Mademoiſelle *de Névillan* prit d'abord pour amant M. le Duc *de Noailles*, qui en fit ſa femme à la fin des mêmes troubles.

L'émulation que la beauté & la galanterie produiſent ſouvent parmi les fem-

mes, avoit cauſé une aigreur extrême entre les Ducheſſes *de Longueville* & *de Châtillon.* Elles avoient long-temps caché leurs ſentimens ; enfin ils parurent avec éclat de part & d'autre. Madame de Chatillon ne borna pas ſa victoire à obliger le Duc de Nemours, ſon amant, à rompre d'une maniere très-piquante & très-publique le commerce qu'il avoit avec Madame de Longueville. Elle voulut encore ôter à ſa rivale la connoiſſance des affaires, & diſpoſer ſeule des intérêts de M. le Prince, chef d'un des trois partis qui troubloient alors la France. Le Duc qui étoit fort engagé avec elle, approuva ce deſſein, & crut qu'il régleroit la conduite de Madame de Châtillon auprès du Grand Condé, & qu'ainſi il diſpoſeroit de tout par l'empire qu'il avoit ſur elle. Quoique cette Ducheſſe eût manœuvré à la Cour avec beaucoup d'éclat & de ſéduction pour pacifier les eſprits, ſa négociation fut ſans effet pour les partis oppoſés, mais très-avantageuſe pour elle : car le Prince lui donna la Terre de *Marlou* pour la récompenſer des peines qu'elle avoit priſes. Madame de Longueville triompha

auſſi en dépit de ſa rivale, parce que la paix ne s'étant point faite, elle reſta ſéparée de ſon mari.

L'Abbé *Fouquet*, employé dans le miniſtere ſous le Cardinal Mazarin, avoit conçu une violente paſſion pour cette même Ducheſſe de Châtillon dont on vient de parler. Quoiqu'il n'oubliât rien pour s'en faire aimer, elle n'avoit de complaiſance pour lui que dans la vue d'en tirer des préſens conſidérables. Un jour qu'il étoit allé lui rendre viſite, il la trouva plongée en apparence dans la triſteſſe la plus profonde. Quoi qu'il pût dire pour l'en diſtraire, il ne put diſſiper l'ennui & le chagrin qui paroiſſoient ſur ſon viſage. Il demanda à ſa Dame d'honneur ce qu'il falloit faire pour la divertir, & propoſa pluſieurs parties, qui ne furent point acceptées. Cette Dame qui étoit faite au badinage de ſa maîtreſſe, inſinua à l'Abbé Fouquet qu'il la falloit mener à la Foire Saint-Germain, où elles jouerent toutes deux ſi bien leur rôle, qu'elles tirerent de lui un ſervice de vaiſſelle d'or qui valoit plus de cinquante mille écus.

La Princeſſe Palatine étoit en couche dans le plus fort des négociations pour la liberté des Princes ; & ne pouvant ſortir de quelque temps, elle étoit fort inquiete par la crainte de voir ſe rencontrer chez elle des perſonnes oppoſées, & qui toutes vouloient avoir l'honneur du ſuccès. Sa négociation auroit été contrariée, ſi elles avoient été inſtruites de la part que chacune d'elles pouvoit y avoir. Madame *de Rhodes*, dont l'ardeur pour l'intrigue étoit inépuiſable, ne s'oublioit pas au milieu de tant de mouvemens ; elle négocioit à droite & à gauche, avoit des chiffres de tous les gens accrédités dans les divers partis ; elle couroit jour & nuit ; & il eſt inconcevable qu'elle pût ſuffire à ſes rendez-vous & à ſes écritures. Sa manie de négocier & de ſe déguiſer jeta un jour la Palatine dans un embarras fort bizarre, & qui paroîtra plaiſant. » Elle vint un ſoir me » trouver, dit la Princeſſe, déguiſée » en Auguſtin, afin d'éviter que le » Garde des Sceaux, qui avoit des pré- » ventions contre moi, fût inſtruit de » notre entretien. Pour me parler plus

» à ſon aiſe & plus bas, elle ſe mit
» à genoux auprès de mon lit. Une de
» mes femmes, abſente de l'hôtel depuis
» quelques heures, & qui venoit de
» rentrer, s'imagina que j'avois ſonné, &
» s'empreſſa d'entrer dans ma chambre.
» L'attitude de Madame de Rhodes &
» des paroles prononcées à voix baſſe
» qu'elle n'entendit pas, frapperent ſon
» imagination. Comme les révolutions
» ſont promptes & dangereuſes dans
» l'état où j'étois, la frayeur s'empara
» de ſon eſprit; elle s'imagina qu'un
» accident imprévu m'avoit fait tour-
» ner en peu de temps à la mort, &
» qu'on avoit envoyé chercher mon
» confeſſeur. Elle crut avoir entendu
» réciter les prieres des Agoniſans, &
» ſe mit à fondre en larmes & à crier.
» L'alarme fut bientôt parmi mes do-
» meſtiques. Mes femmes, mes Gentils-
» hommes, mes Pages remplirent ma
» chambre de leurs gémiſſemens. Ma-
» dame de Rodes étoit prête à ſe trou-
» ver mal d'inquiétude & de crainte
» d'être reconnue; elle ſe cachoit ſous
» mes rideaux & mettoit ſon mouchoir
» ſur ſon viſage. Malgré l'embarras où
» j'étois, je ne pouvois m'empêcher

» de rire aux éclats. Quand je voulus
» parler, il me fut impoſſible de me
» faire entendre; on croyoit que les
» ris qui interrompoient mes paroles
» étoient l'effet du tranſport ou des
» convulſions, & les ſanglots redou-
» blerent. Enfin, j'appelai un homme
» de confiance, & je parvins, non ſans
» peine, à lui perſuader qne je me
» portois fort bien, & que le Religieux
» qu'il voyoit auprès de mon lit, avoit
» déſiré me parler en particulier pour
» une reſtitution conſidérable. Je lui
» ordonnai de le reconduire juſqu'à un
» carroſſe de louage, où il étoit attendu
» par un Frere qui l'avoit accompagné,
» & qui étoit l'amant favorité de Ma-
» dame de Rhodes, tandis que le
» Garde des Sceaux n'étoit que l'amant
» utile pour les grandes affaires dans
» leſquelles elle étoit ſi empreſſée de
» figurer. Comme il étoit preſque nuit,
» Madame de Rhodes ſortit ſans être
» reconnue, ſon mouchoir toujours ſur
» la bouche. La nouvelle de ma fin
» prochaine, & même de ma mort, ſe
» répandit le ſoir dans tout Paris, &
» deux cents perſonnes vinrent pour
» s'en informer myſtérieuſement. Beau-

» coup ſe perſuaderent, lorſqu'on dit » que j'étois très-bien, qu'on cachoit » mon état ; ce ne fut qu'en me mon- » trant au Coadjuteur & à M. de Beau- » fort, que je vins à bout de détruire » une nouvelle dont le fondement étoit » ſi ridicule «.

De Leſtang, Auteur *des Regles de bien traduire*, avoit pris tous ſes exemples de bonnes traductions dans les Livres de d'Ablancourt ou de Port-Royal, & ceux des mauvaiſes dans les Ouvrages de l'Abbé *de Marolles*. Celui-ci en fut très-piqué, & s'en plaignit à tout le monde. De Leſtang ayant jugé à propos de l'appaiſer, choiſit pour cela le jour où l'Abbé de Marolles alloit faire ſes pâques, & ſe préſentant devant lui comme il ſe mettoit à genoux pour communier : » Monſieur, lui dit-il, » vous êtes en colere contre moi : je » crois que vous avez raiſon ; mais, » Monſieur, ajouta-t-il, voici un temps » de miſéricorde, je vous demande » pardon «. *De la maniere dont vous vous y prenez*, lui répondit l'Abbé de Marolles, *il n'y a pas moyen de s'en défendre : Allez, Monſieur, je vous pardonne.* Quelques

jours après, cet Abbé rencontrant de Leſtang, lui dit : *Croyez-vous en être quitte ? Vous m'avez extorqué un pardon que je n'avois pas envie de vous accorder.* » Monſieur, Monſieur, lui répliqua de » Leſtang, ne faites pas tant le difficile ; » on peut bien, quand on a beſoin d'un » pardon général, en accorder un par- » ticulier «.

L'intrépidité avec laquelle le Premier Préſident *Molé** affronta les plus grands dangers lors des troubles de la Fronde, faiſoit dire au Cardinal de Retz : » Si ce » n'étoit pas un blaſphême d'avancer » que quelqu'un a été plus brave que » le Grand Condé, je dirois que c'eſt » Matthieu Molé «.

Des mutins s'étoient attroupés à la porte de ce Magiſtrat ; il voulut y aller. L'Abbé *de Chanvalon*, qui étoit alors avec lui, eſſayoit de l'en détourner : » Apprends, jeune homme, lui dit le » Préſident Molé, qu'il y a loin du poi- » gnard d'un ſcélérat au cœur d'un » homme de bien «. Un d'entre eux l'ayant un jour inſulté au milieu d'une

* Né en 1584, mort en 1656.

place publique, juſqu'à lui prendre la barbe qu'il portoit fort longue, il le menaça de le faire pendre. Cette menace auroit pu lui devenir funeſte; mais il répondit à ceux qui lui en faiſoient la réflexion, » que ſix pieds de terre » feroient toujours raiſon au plus grand » homme du monde «.

Le Maréchal *de Gaſſion* * étoit mort dans le Calviniſme. Un Profeſſeur du College de Lizieux, nommé *Marcel*, compoſa l'éloge funebre de ce Maréchal, & l'annonça par une affiche publique. L'Univerſité qui ne jugea pas convenable qu'un homme de ſon Corps fît le panégyrique d'un Calviniſte, lui fit défendre de le prononcer. L'Orateur en appela au Chancelier Séguier, qui ordonna qu'on s'en tiendroit à la délibération de l'Univerſité. Différentes circonſtances motiverent ſans doute cette défenſe. Quoi qu'il en ſoit, on a vu, un ſiecle après, l'Académie Françoiſe propoſer pour ſujet de ſon prix d'Eloquence, l'éloge du Maréchal de Saxe, mort en France dans la Religion Luthérienne.

* Né en 1609, mort en 1657

Madame *de Venelle*, Gouvernante des nieces du Cardinal Mazarin, faiſoit ſi bien ſa charge de ſurveillante, qu'elle ſe levoit même en dormant, pour venir voir ce que faiſoient ſes pupilles. Marie *Mancini*, celle qui depuis épouſa le Connétable Colonne, avoit l'habitude de dormir la bouche ouverte. Une nuit entre autres, la Dame ſomnambule lui mit, en tâtonnant, le doigt ſi avant dans la bouche, que cette jeune perſonne s'éveillant en ſurſaut, la mordit juſqu'au ſang. On peut juger quel fut leur étonnement de ſe trouver toutes deux en cet état. On en fit le conte au Roi le lendemain, & toute la Cour s'en amuſa pendant pluſieurs jours.

La Princeſſe Palatine * femme ſupérieure par ſon génie, qui avoit tant de capacité pour les affaires, & de talent pour le gouvernement, ajoutoit foi aux ſonges, & ſa converſion fut l'effet d'un rêve. Voici ce qu'en dit Boſſuet dans l'Oraiſon funebre de cette Princeſſe. » Ce fut un ſonge admirable, de ceux

* Née en 1616, morte en 1684.

» que Dieu même fait venir du Ciel
» par le miniſtere des Anges, dont
» les images ſont ſi nettes & ſi dé-
» mêlées, où l'on voit je ne ſais quoi
» de céleſte. Elle crut, (c'eſt elle-même
» qui le raconte à un Saint Abbé :)
» écoutez, & prenez-garde ſur-tout de
» n'écouter pas avec mépris l'ordre des
» avertiſſemens divins, & la conduite
» de la grace : elle crut, dis-je, que,
» marchant ſeule dans une forêt, elle
» y avoit rencontré un aveugle dans
» une petite loge : elle s'approcha pour
» lui demander s'il étoit aveugle de
» naiſſance, ou s'il l'étoit devenu par
» quelque accident. Il répondit qu'il
» étoit aveugle né. Vous ne ſavez donc
» pas, reprit-elle, ce que c'eſt que la
» lumiere qui eſt ſi belle & ſi agréable,
» & le ſoleil qui a tant d'éclat & de
» beauté. Je n'ai, dit-il, jamais joui
» de ce bel objet, & je ne puis m'en
» former aucune idée. Je ne laiſſe pas
» de croire, continua-t-il, qu'il eſt d'une
» beauté raviſſante. L'aveugle parut
» alors changer de voix & de viſage;
» & prenant un ton d'autorité : Mon
» exemple, dit-il, vous doit apprendre
» qu'il y a des choſes très-excellentes,

» & très-admirables qui échappent » à notre vue, & qui n'en ſont ni » moins vraies ni moins déſirables, » quoiqu'on ne puiſſe ni les compren- » dre ni les imaginer. Par une ſoudaine » illumination, elle ſe ſentit ſi éclairée, » & tellement tranſportée de la joie » d'avoir trouvé ce qu'elle cherchoit » depuis ſi long-temps, qu'elle ne put » s'empêcher d'embraſſer l'aveugle, » dont le diſcours lui découvroit une » plus-belle lumiere que celle dont il » étoit privé; &, dit-elle, il ſe répandit » dans mon cœur une joie ſi douce & » une foi ſi ſenſible, qu'il n'y a point » de paroles capables de l'exprimer. » Elle s'éveilla là-deſſus, & ſe trouva » dans le même état où elle s'étoit vue „ dans cet admirable ſonge, c'eſt-à-dire, „ tellement changée, qu'elle avoit peine „ à le croire. Je me levai, pourſuivit- „ elle, avec précipitation: mes actions „ étoient mêlées d'une joie & d'une „ activité extraordinaires; tout ce que „ je liſois ſur la Religion me touchoit „ juſqu'à répandre des larmes «.

M. *de Lamoignon* étoit déjà revêtu de la pourpre de Sénateur dans ces

temps orageux, où un eſprit de vertige avoit allumé la guerre ſcandaleuſe de la Fronde : il partagea d'abord l'ivreſſe nationale; mais revenu bientôt de ſon erreur, il ſe ſervit de ſa qualité de Colonel de ſon quartier, pour faire rentrer les Bourgeois dans le devoir. La Cour ſentit le prix de ce ſervice, & il ſe vit rechercher par *le Tellier* & *Fouquet*, qui l'introduiſirent auprès du Cardinal Mazarin, unique diſpenſateur des graces, dont il obtint, par brevet, la place de Préſident à Mortier. Cette Eminence lui dit alors: „ Vous ſerez Premier Préſident, parce „ que je le veux, parce que le Roi „ le veut, parce que Dieu le veut. „ Si j'avois cru trouver un plus hom„ me de bien que vous, je l'aurois „ choiſi «.

Cette promeſſe ſe réaliſa ; il fut élevé à la dignité de Premier Préſident où il étoit appelé par la voix publique. La diſgrace de *Fouquet* mit bientôt ſon cœur à l'épreuve ; il avoit été l'ami du Surintendant des Finances. Une commiſſion fut établie pour inſtruire ſon procès, & le Premier Préſident fut mis à la tête de cette commiſſion. Colbert

le ſonda pour ſavoir quelle en ſeroit l'iſſue : » Un Juge, lui répondit-il, ne „ dit ſon avis qu'une fois, & c'eſt lors „ qu'il eſt aſſis ſur les fleurs de lis «. *Fouquet* qui lui avoit manqué, le fit prier d'oublier ſes torts. L'integre Magiſtrat répondit : » Je me ſouviens ſeu„ lement qu'il fut mon ami, & que „ je ſuis ſon Juge «. Il eut pour cet illuſtre accuſé tous les égards qu'on doit aux malheureux ; il avoit pour maxime que tout accuſé eſt réputé innocent, juſqu'au moment de la conviction. Il ne pouvoit ſe diſſimuler que *Fouquet* étoit coupable ; mais il étoit ſcandaliſé de l'acharnement des Miniſtres contre cet infortuné ; il avoit été l'ami de *Fouquet*, ce titre le rendoit ſuſpect à la Cour ; il étoit devenu ſon ennemi, & ce changement devoit le rendre ſuſpect au public ; ce fut le double motif de ſa répugnance à préſider à ce jugement. L'occaſion de s'en diſpenſer s'étant préſentée, il la ſaiſit avec empreſſement.

L'éducation de cet illuſtre Magiſtrat avoit été abandonnée à la tendreſſe d'une mere pieuſe, qui, comme dit *Baillet*, n'avoit trouvé ni dans l'Evangile, ni

dans l'Imitation, qu'il fallût être ſavant pour gagner le Ciel: cette négligence fut réparée par le travail & par la ſoif de tout ſavoir. Ses liaiſons avec les gens de lettres faciliterent ſes progrès: il voulut être leur diſciple, & devint bientôt leur émule; *Boileau*, *Racine*, *Régnard*, *Toureil*, *Bourdaloue*, & *tout Port-Royal* furent ſes amis; il vécut avec eux ſans prendre le ton de protecteur. L'Académie Françoiſe voulut en faire ſa conquête, il fut nommé pour ſuccéder à *Perrault*; mais il crut devoir refuſer un titre qui ſuppoſe le mérite & qui ne le donne pas, & qui n'eſt ambitionné par la médiocrité, que parce qu'elle a beſoin d'un éclat étranger.

Sur la fin de 1661, Louis XIV voulut honorer du collier de ſon Ordre le Maréchal *Fabert* *, qui ſe fit un point d'honneur de le refuſer, parce qu'il n'étoit pas Gentilhomme. Le Monarque répondit de ſa main à la lettre de remercîment du Maréchal: » Ceux à qui je „ vais diſtribuer le collier, ne peuvent

* Né en 1599, mort en 1662.

„ jamais en recevoir plus de luſtre dans „ le monde, que le refus que vous en „ faites par un principe ſi généreux „ vous en donne auprès de moi «.

Le Cardinal Mazarin avoit propoſé à Fabert de lui ſervir d'eſpion dans l'armée : cet Officier lui répondit : » Un „ grand Miniſtre comme vous doit avoir „ toutes ſortes de gens à ſon ſervice ; „ les uns doivent le ſervir par leurs „ bras, les autres par les rapports qu'ils „ lui font : trouvez bon que je ſois dans „ la claſſe des premiers «.

Le Maréchal *Fabert* étoit aſthmatique, & mourut d'une attaque d'aſthme qui l'étouffa pendant la nuit. Le peuple fut convaincu que le diable lui avoit tordu le cou. Quelque ridicule & abſurde que ſoit cette opinion, elle étoit fondée ſur l'étonnante fortune qu'avoit faite le Maréchal, & ſur les propos qu'il tenoit lui-même, non pas tout à fait en public, mais à ſes amis & à ſes confidens qui les répétoient à d'autres. Il croyoit fermement à l'aſtrologie judiciaire, & aſſuroit que tout ce qui lui étoit arrivé lui avoit été prédit. Il étoit fils d'un Libraire de Metz, qui étoit cependant parvenu à la dignité de Maître Echevin,

c'eſt-à-dire, Maire de la Ville. Le Maréchal ſervit d'abord comme ſimple Soldat, & ſe diſtingua dans tant d'occaſions périlleuſes, qu'il s'acquit parmi ſes camarades la réputation d'être *dur*, c'eſt-à-dire de ſavoir charmer les boulets de canon & les balles de mouſquet, & de les empêcher de le toucher. Chaque action dont il ſe tira avec autant de gloire que de bonheur, lui valut un nouveau grade; de ſorte qu'il ſe trouva, à l'âge d'un peu plus de quarante ans, Capitaine aux Gardes & Officier général. Il ne perdoit jamais la tête, dans quelque ſituation que ſe trouvât l'armée, la troupe qu'il commandoit, & ſa propre perſonne; il avoit toujours le coup-d'œil juſte & ſûr, pour juger du parti qu'il falloit prendre, & du remede qu'il falloit apporter au déſordre; d'ailleurs il n'étoit pas capable de faire un plan de campagne, & ſes vues n'étoient pas fort étendues; mais il venoit à bout de tout ce dont on le chargeoit. Probablement il y avoit de la politique dans ſa maniere de laiſſer entrevoir qu'il ſavoit, par magie ou par aſtrologie, tout ce qui devoit lui arriver, & qu'il étoit sûr de ne jamais périr à la guerre,

ni

ni même pendant la guerre ; effectivement il mourut quelques années après la paix des Pyrénées. Mais les Soldats avoient eu la preuve qu'il n'étoit pas toujours *dur ;* car au ſiege de Turin il eut la cuiſſe fracaſſée : tous les Chirurgiens étoient d'avis de la lui couper ; M. de Turenne, ſous qui il ſervoit, l'exhortoit à ſouffrir cette opération ; il répondit qu'il ne vouloit point mourir piece à piece, & que la mort l'auroit tout d'un coup, ou ne l'auroit point du tout : en même temps il ſourioit, & diſoit qu'il étoit aſſuré de ſe bien tirer de cette bleſſure ; & c'eſt ce qui arriva. Le Maréchal étoit d'ailleurs le plus honnête homme du monde : on a de lui des traits de déſintéreſſement & de modeſtie dignes de l'ancienne Rome Il n'étoit pas ignorant, & connoiſſoit du moins les anciens Hiſtoriens grecs & latins ; il pouvoit y avoir trouvé que les grands Généraux de l'antiquité ont quelquefois fait accroire aux Soldats, qu'ils avoient commerce avec les Dieux & les Démons.

Le ſiege de Dunkerque avoit été entrepris par les François en 1658, avec

la convention très-formelle que la place ſeroit livrée à l'Angleterre. *Cromwell*, averti que *Turenne* étoit chargé d'y mettre un Gouverneur de ſa Nation, communiqua ſes ſoupçons à l'Ambaſſadeur de France, qui nia la choſe. Le Protecteur irrité de cette mauvaiſe foi, tira de ſa poche l'ordre que Mazarin lui avoit donné : » Je prétends, lui dit-il, » que vous dépêchiez un courrier au » Cardinal, pour lui faire ſavoir que je » ne ſuis pas homme à être trompé ; & » que ſi une heure après la priſe de » Dunkerque, on n'en délivre pas les » clefs au Général Anglois, j'irai en perſonne demander les clefs des portes » de Paris «.

Madame la Ducheſſe *de Bouillon* étoit la plus jeune des nieces du Cardinal Mazarin, & n'en étoit pas la moins aimée. Son Eminence s'amuſoit beaucoup à lui faire des plaiſanteries, qu'elle ne prenoit pas toujours bien, ſur-tout dans ſa plus tendre enfance. Elle n'avoit encore que ſix ans, lorſque ſon oncle imagina de lui faire croire qu'elle étoit enceinte. Le reſſentiment qu'elle en témoigna le divertit ſi fort, qu'il réſolut

de pouſſer encore plus loin cette plaiſanterie. Il fit étrécir ſes habits, & on tâchoit de lui perſuader que c'étoit elle qui avoit groſſi. Cela dura autant qu'il fallut pour lui faire paroître la choſe vraiſemblable; cependant elle s'en défendoit toujours avec beaucoup de vivacité, juſqu'à ce que le temps de l'accouchement étant arrivé, elle trouva un matin entre ſes draps un enfant qui venoit de naître. Il ſeroit difficile d'exprimer quel fut ſon étonnement & ſa déſolation à cette vue. *Il n'y a donc*, diſoit-elle, *que la Vierge & moi à qui cela ſoit arrivé, car je n'ai pas reſſenti le moindre mal.* La Reine la vint conſoler, & voulut être marraine; pluſieurs autres perſonnes vinrent complimenter l'accouchée; & ce qui avoit été d'abord un paſſe-temps domeſtique, devint à la fin un divertiſſement public pour toute la Cour. On la preſſa à divers repriſes de déclarer le pere de l'enfant; mais tout ce que l'on en put tirer, fut, *que ce ne pouvoit être que le Roi ou le Comte de Guiche, parce qu'il n'y avoit que ces deux hommes-là qui l'euſſent embraſſée.*

Madame de Bouillon qui, en 1680, avoit été aſſignée pour répondre par-

devant les Commiſſaires de la Chambre des Poiſons, s'y rendit accompagnée de neuf caroſſes de Princes ou Ducs ; M. de Vendôme la menoit. M. *de Bezons* lui demanda d'abord, ſi elle n'étoit pas venue pour répondre aux interrogats qu'on lui feroit, elle dit que oui : mais qu'avant d'entrer en matiere, elle lui déclaroit que tout ce qu'elle alloit dire ne pourroit préjudicier au rang qu'elle tenoit, ni à tous ſes privileges, & ne voulut rien dire ni écouter davantage, que le Greffier n'eût écrit cette déclaration préliminaire. M. de Bezons la queſtionna ſur ce qu'elle avoit demandé à *la Voiſin.* Elle répondit qu'elle l'avoit priée de lui faire voir les Sibylles ; & après huit ou dix autres queſtions d'auſſi peu d'importance, ſur leſquelles elle répondit toujours en ſe moquant, M. de Bezons lui dit qu'elle pouvoit s'en aller ; & M. de Vendôme lui donnant la main ſur le ſeuil de la porte de cette chambre, elle s'écria qu'elle n'avoit jamais ouï dire tant de ſottiſes d'un ton ſi grave.

La propoſition de marier l'*Infante* avec Louis XIV, avoit été faite à l'Eſ-

pagne dès l'année 1658. Philippe étoit retenu par certaines conſidérations. Pour achever de le déterminer, Mazarin imagina un moyen digne de ſa politique. Il mit ſur le tapis le mariage du Roi avec *Marguerite*, Princeſſe de Savoie. Le Duc & Madame Royale ſon épouſe, vinrent à Lyon. Le Roi y vit la Princeſſe & en paroiſſoit ſatisfait, lorſque le Comte *de Pimentel* arriva de ſon côté à Lyon *incognito*, avec ordre d'offrir la Paix & l'*Infante Marie-Théreſe*. L'alliance avec la Savoie fut rompue ; & le Duc de Savoie joué par Mazarin partit de Lyon après un ſéjour de deux fois vingt-quatre heures. On prétend qu'étant ſur la frontiere, il ſe retourna du côté de la France, & dit : *Adieu, France, pour jamais ; je te quitte ſans regret.* Mazarin ſe tira d'affaire avec Madame Royale, en lui donnant un écrit ſigné du Roi, *que ſi Sa Majeſté n'épouſoit pas l'Infante, il épouſeroit la Princeſſe Marguerite.* Cette jeune Princeſſe diſſimula de ſon mieux ; cependant elle ne put s'empêcher de laiſſer échapper quelques larmes.

Le mariage de Marie *Mancini* avec le Connétable Colonne, propoſé du

vivant du Cardinal, fut célébré à la Cour le 11 Avril 1661, environ un mois après ſa mort. Le Roi la combla de préſens. Il fut auſſi généreux que s'il l'eût encore aimée; mais il ne l'aimoit plus, & malgré toutes les agaceries qu'elle employa pour faire revivre une paſſion, dont elle vouloit perſuader qu'elle n'étoit pas guérie, elle partit, & ſuivit ſon mari en Italie. Ce mari qui ne croyoit pas qu'il pût y avoir de l'innocence dans les amours des Rois, fut ſi ravi de trouver le contraire, qu'il compta pour rien de n'avoir pas été le premier maître du cœur de ſa femme. Il en perdit la mauvaiſe opinion qu'il avoit, comme tous les Italiens, de la liberté que les Dames ont en France, & il voulut qu'elle jouît de cette même liberte à Rome, puiſqu'elle en ſavoit ſi bien uſer. Il eſt pourtant vrai qu'elle en uſa fort mal dans la ſuite. Comme la Ducheſſe de Mazarin ſa ſœur, elle abandonna ſon mari, dont elle prétendoit avoir de grands ſujets de plainte. *Hortenſe* étoit alors à Rome; elle devint la confidente du projet de Madame la Connétable, & voulut partager avec elle le danger de ſa fuite, les craintes,

les inquiétudes, & les embarras qui ſuivent de pareilles réſolutions. La Connétable, ſuivie de ſa ſœur, partit le premier Mai 1670, ayant ſaiſi l'occaſion de l'abſence de ſon mari qui étoit allé à une de ſes Terres à quinze milles de Rome. La fortune qui peut beaucoup dans nos entrepriſes, & plus encore dans nos aventures, fit errer Madame la Connétable de Royaume en Royaume, & la jeta enfin dans un Couvent de Madrid. Hortenſe étoit paſſée de France en Italie; Marie paſſa d'Italie en France. Le Chevalier de Rohan avoit, pour ainſi dire, préſidé au projet de l'évaſion de la Ducheſſe de Mazarin, & peut-être en avoit-il été cauſe : le Chevalier de Lorraine brouilla la Connétable avec les plus honnêtes gens du Royaume & avec ſon mari, & quitta Rome où il étoit exilé, pour revenir en France avec elle. Ces deux Seigneurs, dont le mérite ne conſiſtoit pas à imiter la fidélité des Héros de Roman, quitterent l'un & l'autre les Héroïnes dont ils s'étoient chargés, & les livrerent à tout ce que la malignité des conjectures peut imaginer de plus injurieux. Le Connétable plus ſage que le Duc de Mazarin, qui ap-

puyoit ſur tous ces bruits, & qui les a immortaliſés dans les plaidoyers d'*Erard* ſon Avocat, obtint du Pape une *excommunication majeure*, & *IPSO FACTO*, *contre ceux qui parleroient mal de Madame ſa femme.* Aux foudres du Vatican qui ne pouvoient tout au plus que pallier le mal, le mari joignit *quatorze courriers* par autant de différens chemins, & un homme à lui, qui joignit l'épouſe fugitive à Marſeille; il n'en remporta qu'une très-belle lettre pour ſon maître, de la part de la Connétable. Elle s'étoit munie d'un paſſe-port, & elle arriva enfin à Paris ayant quitté ſa ſœur à Lyon, d'où celle-ci prit le chemin de Chambery. Nous ne ſuivrons point la Connétable Colonne dans ſes voyages, où elle eut le temps de ſe repentir de ce caractere vif & peu réfléchi qui la rendit le jouet de la fortune & la fable de l'Europe, juſqu'à ce qu'elle en fût tout-à-fait oubliée. Elle mourut à Madrid au mois de Mai 1715, âgée de près de ſoixante & dix ans, & dans l'obſcurité d'un Cloître, elle qui avoit aſpiré à l'éclat d'une Couronne. La belle Hortenſe ſa ſœur, étoit morte à Chelſey, en Angleterre, le 2 Juillet 1699.

Etant jeune, le Chancelier *Séguier* * étoit entré chez les Chartreux : il y prit l'habit. Comme il étoit tourmenté de tentations, que la ſolitude n'amortiſſoit pas, le Supérieur lui permit, lorſqu'il ſe ſentiroit preſſé, de tinter la cloche du chœur, afin d'avertir ſes Confreres de ſe mettre en prieres pour lui obtenir la victoire ſur l'Eſprit immonde. Mais le jeune Moine recourût ſi ſouvent à cet expédient, que le voiſinage fatigué s'en plaignit : & on fut obligé de lui interdire cet exercice.

Le thé a été connu à Paris vers l'an 1636, & accrédité par le Chancelier *Séguier*. Nous devons le chocolat à l'Eſpagne; & *Marie-Thérese d'Autriche* en amena l'uſage en France, lorſqu'elle vint épouſer *Louis XIV*, en 1661. *Soliman Aga*, Ambaſſadeur de *Mahomet IV*, auprès de *Louis XIV*, Ture ſpirituel & galant, faiſoit ſervir du café aux femmes de qualité qui venoient lui rendre viſite; c'eſt ce qui mit le café à la mode. Le goût

* Né en 1588, mort en 1672.

pour cette liqueur n'a fait qu'augmenter, malgré la prédiction de Madame *de Sévigné*. De là l'établiſſement des cafés, qui dégoûterent du cabaret la bonne compagnie & les gens de lettres. Aujourd'hui on prend toujours du café, mais on ne va plus au café. Les gens de lettres diſperſés dans le monde font la cour aux femmes, & n'ont plus de centre de réunion.

Chriſtine *, Reine de Suede, vint à Paris en 1657. On admira en elle une jeune Reine qui, à vingt-ſept ans, avoit renoncé à la ſouveraineté, dont elle étoit digne, pour vivre libre & tranquille. Elle plut beaucoup à la Cour de France, quoiqu'il ne s'y trouvât pas une femme dont le génie pût atteindre au ſien. Le Roi la vit & lui fit de grands honneurs; mais il lui parla à peine : élevé dans l'ignorance, le bon ſens avec lequel il étoit né, le rendoit timide. La plupart des femmes & des Courtiſans n'obſerverent autre choſe dans cette Reine philoſophe, ſinon qu'elle n'étoit pas coiffée à la Françoiſe, & qu'elle danſoit

* Née en 1626, morte en 1689.

mal. Les ſages ne condamnerent dans elle que le meurtre de *Monaldeſchi* ſon Ecuyer, qu'elle fit aſſaſſiner à Fontainebleau dans un ſecond voyage. De quelque faute qu'il fût coupable envers elle, ayant renoncé à la Royauté, elle devoit demander juſtice, & non ſe la faire. Elle eût été punie en Angleterre; mais la France ferma les yeux ſur cet attentat contre l'autorité du Roi, contre le droit des Nations, & contre l'humanité.

Chriſtine voulut aſſiſter à une des ſéances de l'Académie Françoiſe; on n'eut rien de meilleur à lui donner qu'une traduction faite par *Cottin* de quelques vers de Lucrece contre la Providence, auxquels il oppoſa une vingtaine de vers pour la ſoutenir. Il n'eſt pas inutile de remarquer que, dans la même aſſemblée, on lut devant Chriſtine quelques articles du Dictionnaire auquel l'Académie Françoiſe travailloit dès-lors; on tomba ſur l'article *Jeu*, dans lequel ſe trouverent ces mots : *Jeux de Prince, qui ne plaiſent qu'à ceux qui les font.*

Cette Reine paſſant par je ne ſais quelle ville de France, fut haranguée par

un Conſul qui étoit de la religion Calviniſte ; il étoit éloquent, & elle l'écouta avec attention & plaiſir. » Mais, Mon» ſieur, lui dit-elle, vous n'avez point » parlé de mon abdication ni de ma con» verſion à la foi Catholique. Madame, » lui répliqua-t-il, j'ai entrepris de » faire votre éloge, & non pas votre » hiſtoire «.

La Reine *Chriſtine* de Suede étoit toujours en juſtaucorps & en perruque d'homme. Lorſqu'elle vint à Fontainebleau, pluſieurs Dames de la Cour s'avancerent pour l'embraſſer. Tant de careſſes l'importunerent, & elle ne put s'empêcher de dire : » Quelle fureur » ont ces Dames de me baiſer ? Eſt» ce à cauſe que je reſſemble à un » homme « ?

On a déjà vu que cette Reine avoit fait un ſecond voyage en France. Comme elle n'y étoit ni attendue ni déſirée, elle n'y fut pas auſſi bien reçue que la premiere fois. Elle fut contrainte de s'arrêter à Fontainebleau, où elle s'ennuya beaucoup. Peu de perſonnes la furent viſiter, & ce voyage eut la deſtinée des actions imprudentes, qui pour l'ordinaire occaſionnent du chagrin &

des regrets. Elle y montra que ſes vices balançoient au moins ſes vertus. On a déjà parlé du meurtre de Monaldeſchi; ce fut à Fontainebleau qu'elle commit cette abominable action. Voici comment on la raconte. » Chriſtine envoya » chercher le Pere Mathurin de la Cha- » pelle, & lui donna un paquet à ſerrer; » puis ayant donné ſes ordres, elle fit » appeler un nommé *Monaldeſchi*, » Gentilhomme qui étoit à elle; & » l'ayant mené dans la galerie des » Cerfs, elle lui dit qu'il l'avoit trahie, » & qu'il falloit qu'il en fût puni. Sur » ce qu'il nia la choſe, elle fit venir le » Pere Mathurin; & lui ayant demandé » ſes lettres, elle les montra à cet » homme, qui demeura ſtupéfait. Alors » il ſe jeta à ſes pieds, & lui demanda » pardon. Elle lui dit qu'il étoit un » traître, & qu'il ne méritoit pas de » grace. Ayant dit au Pere de le con- » feſſer, elle les laiſſa tous deux pour » rentrer dans ſon appartement, d'où » elle envoya dans la galerie *Sentinelli*, » ſon Capitaine des Gardes, qui avoit » ordre de faire l'exécution. Il étoit » frere d'un Sentinelli, favori de cette » Princeſſe; & Monaldeſchi, à ce qu'on

» diſoit, par jalouſie, l'avoit accuſé
» fauſſement de beaucoup de crimes ;
» mais perſonne n'a été bien inſtruit de
» la vérité de cette hiſtoire ; c'eſt pour-
» quoi je ne parle que de l'action, & point
» de la cauſe. Monaldeſchi refuſa long-
» temps de ſe confeſſer, demanda par-
» don à ſon bourreau Sentinelli, & le
» conjura d'aller de ſa part implorer la
» miſéricorde de la Reine leur maîtreſſe;
» ce qu'il fit : mais il ne put rien obtenir,
» que la confirmation du premier arrêt.
» Chriſtine ſe moqua du criminel, de
» ce qu'il avoit peur de la mort, l'ap-
» pela poltron, & dit à ſon Capitaine
» des Gardes : *Allez, il faut qu'il meure ; &*
» *afin de l'obliger à ſe confeſſer, bleſſez-le.*
» Sentinelli revint annoncer à ce miſé-
» rable l'arrêt définitif de ſa mort, & en
» même temps lui voulut donner quel-
» ques coups d'épée ; mais il ſe trouva
» plaſtronné ; ſi bien qu'il ne fut bleſſé
» qu'au bras. Il reçut un ſecond coup à
» la tête ; & comme il ſe vit baigné dans
» ſon ſang, il ſe confeſſa au Pere Ma-
» thurin, qui étoit auſſi effrayé que ſon
» pénitent. Après l'avoir confeſſé, le bon
» Pere alla ſe jeter aux pieds de cette
» Princeſſe impitoyable, qui le refuſa

» tout de nouveau. Enfin, Sentinelli lui » paſſa ſon épée au travers de la gorge, » & la lui coupa. Quand Monaldeſchi » fut expiré, on prit ſon corps qu'on » alla enterrer ſans bruit. Après cette » barbare action, Chriſtine demeura dans » ſa chambre, à rire & à cauſer, auſſi » tranquillement que ſi elle eût fait une » choſe indifférente «. Cet acte de cruauté indigna la Reine-Mere; le Roi & Monſieur le blâmerent publiquement, & le Cardinal qui n'étoit pas cruel, en fut très-offenſé. Toute la Cour eut horreur de cette atrocité, & rétracta les louanges qu'elle avoit d'abord données à la Reine de Suede. On laiſſa cette Reine s'ennuyer long-temps à Fontainebleau, pour lui montrer le mépris qu'on avoit pour elle; mais enfin elle ſupplia tant de fois le Miniſtre de la laiſſer venir à Paris qu'il fut impoſſible de la refuſer. Il eſt à croire qu'elle auroit ſouhaité de pouvoir s'établir en France; mais on lui fit entendre qu'elle ne pouvoit y demeurer que peu de jours. On affecta de la loger au Louvre dans l'appartement du Cardinal Mazarin, pour lui montrer qu'il falloit qu'elle le quittât promptement. Elle partit enfin après avoir reçu quelque

argent du Roi, & s'en retourna à Rome, où l'action qu'elle s'étoit permiſe en France ne la fit pas eſtimer.

On cite une lettre que cette Princeſſe écrivit, dit-on, au Cardinal, en réponſe à celle où il lui témoignoit toute l'horreur qu'avoit inſpiré le meurtre de *Monaldeſchi*. Ce monument qu'on n'oſe garantir eſt du ſtyle, & tout-à-fait dans le caractere de cette fameuſe Reine. Quoi qu'il en ſoit, voici la lettre vraie ou ſuppoſée, telle qu'on la trouve conſignée ſans précaution dans pluſieurs autres recueils.

MONSIEUR MAZARIN,

» CEUX qui vous ont appris le dé-
» tail de la mort de *Monaldeſchi*, mon
» Ecuyer, s'étoient très-mal informés.
» Je trouve fort étrange que vous com-
» mettiez tant de gens pour vous éclair-
» cir de la vérité du fait. Votre pro-
» cédé ne devroit pourtant point m'é-
» tonner, tout fou qu'il eſt. Mais je n'au-
» rois jamais cru que, ni vous, ni votre
» jeune Maître orgueilleux, euſſiez oſé
» m'en témoigner le moindre reſſenti-
» ment. Apprenez, tous tant que vous

» êtes, valets & maîtres, petits & » grands, qu'il m'a plu d'agir ainſi; que » je ne dois ni ne veux rendre compte » de mes actions à qui que ce ſoit, ſur- » tout à des fanfarons de votre ſorte. » Vous jouez un ſingulier perſonnage, » pour un homme de votre rang! mais » quelques raiſons qui vous aient dé- » terminé à m'écrire, j'en fais trop peu » de cas pour m'en intriguer un ſeul in- » ſtant. Je veux que vous ſachiez & que » vous diſiez à qui voudra l'entendre, » que *Chriſtine* ſe ſoucie peu de votre » Cour, & encore moins de vous; que » pour me venger, je n'ai pas beſoin » d'avoir recours à votre formidable » puiſſance. Mon honneur l'a voulu » ainſi: ma volonté eſt une loi que » vous devez reſpecter. Vous taire, eſt » votre devoir; & bien des gens que » je n'eſtime pas plus que vous, fe- » roient très-bien d'apprendre ce qu'ils » doivent à leurs égaux, avant de faire » plus de bruit qu'il ne convient. Sachez » enfin, *Mons le Cardinal*, que *Chriſtine* » eſt Reine par-tout où elle eſt; & qu'en » quelque lieu qu'il lui plaiſe d'habiter, » les hommes, quelque fourbes qu'ils » ſoient, vaudront encore mieux que

» vous & vos affidés. Le Prince *de Condé* » avoit bien raiſon de s'écrier, lorſque » vous le reteniez priſonnier inhumaine- » ment à *Vincennes : Ce vieux Renard,* » *qui, juſqu'ici a trompé Dieu & le Dia-* » *ble, ne ſe laſſera jamais d'outrager les* » *bons ſerviteurs de l'Etat, à moins que* » *le Parlement ne congédie ou ne puniſſe* » *ſévérement cet illuſtriſſime faquin de* » PISCINA.

» Croyez-moi donc, *Jules*, compor- » tez-vous de maniere à mériter ma » bienveillance ; c'eſt à quoi vous ne » ſauriez trop vous étudier. Dieu vous » préſerve d'aventurer jamais le moin- » dre propos indiſcret ſur ma perſonne ! » quoique au bout du monde, je ſerai » inſtruite de vos menées. J'ai des amis » & des courtiſans à mon ſervice, qui » ſont auſſi adroits & auſſi ſurveillans » que les vôtres, quoique moins bien » ſoudoyés «.

On comprend qu'après une miſſive de cette eſpece, la Reine de Suede ne tarda guere à quitter la France.

Cette Princeſſe ſinguliere par quelques éclairs de grandeur d'ame, étoit en même-temps la plus farouche des mégeres. Toutes ſes fantaiſies furent

des paſſions qu'aucun frein n'étoit capable de retenir, & particuliérement, lorſqu'elle eut fixé ſon ſéjour à Rome. Se trouvant un jour au Château-Saint-Ange, & voyant de loin la vigne Médicis, elle exigea qu'on eſſayât devant elle juſqu'où pourroit porter le canon du château. Elle le fit braquer contre la vigne, & le boulet alla frapper la porte principale du palais. Comme elle étoit garnie de fer, le boulet ne la perça point, mais la renverſa avec beaucoup de fracas. Heureuſement perſonne ne ſe trouva derriere la porte. Ses domeſtiques, fidelles copiſtes de leur Maîtreſſe, l'imitoient dans toutes ſes diſſolutions ; & ſon Valet-de-chambre eut l'impudence d'afficher à Rome un bal maſqué pour le Vendredi-Saint. Par un coup marqué de la Providence, il mourut le Jeudi-Saint, & cette mort fut regardée comme la punition d'un pareil ſcandale.

Quelqu'un conſeilloit à Madame *de Longueville* d'aller à la Cour, pour lui donner bon exemple : » Je ne ſaurois, » dit-elle, lui donner un meilleur exem- » ple que de la quitter «.

Philibert-Emmanuel *de Lavardin*, Evêque du Mans, déclara, en mourant, qu'il n'avoit jamais eu l'intention d'adminiſtrer les Sacremens de l'Egliſe. Pluſieurs Prêtres & quelques Evêques qui avoient reçu les Ordres de lui, ſe firent réordonner ſous condition. De ce nombre fut *Maſcaron*, qui venoit d'être nommé à l'Evêché de Tulles, & qui eſt mort Evêque d'Agen en 1703. L'avis de M. *Pavillon*, Evêque d'Alet, avoit été qu'on aſſemblât un Concile Provincial, où l'on procéderoit contre la mémoire de Lavardin. Mais comme cela eût fait trop d'éclat, & qu'il y avoit des perſonnes d'un grand mérite qui appartenoient à la Maiſon de cet Evêque, cette affaire n'eut pas de ſuite.

On a prétendu que *Paſcal* * étoit né Mathématicien ; & pour le prouver, on a dit que ſans aucun ſecours & par la ſeule pénétration de ſon eſprit, étant à peine âgé de douze ans, il avoit pouſſé ſi loin ſes recherches, qu'il en étoit venu

* Né en 1623, mort en 1662.

juſqu'à la trente-deuxieme propoſition d'*Euclide*. Un Jéſuite ſe trouvant un jour dans une aſſemblée où quelqu'un rapportoit ces circonſtances, peut-être exagérées, dit froidement » que les „ amis de Paſcal ne rendoient point „ aſſez de juſtice à ce grand homme «. Et comme on le preſſa de s'expliquer, il ajouta » qu'il lui ſembloit que cette „ hyperbole, quelque outrée qu'elle „ parût, étoit trop peu de choſe pour „ reconnoître l'obligation que les amis „ de Paſcal lui avoient pour les *Pro-* „ *vinciales*, dans leſquelles il avoit fait „ bien d'autres hyperboles en leur fa- „ veur «.

Un jour du mois d'Octobre 1654, Paſcal étant allé ſe promener, ſuivant ſa coutume, au Pont de Neuilli, dans un carroſſe à quatre chevaux, les deux premiers prirent le mors aux dents près d'un endroit où il n'y avoit point de garde-fou, & ſe précipiterent dans la Seine. Heureuſement la premiere ſecouſſe de leur poids rompit les traits qui les attachoient au train de derriere, & le carroſſe demeura ſur le bord du précipice. Mais on ſe repréſente ſans peine la commotion que dut recevoir la ma-

chine frêle & languiſſante de Paſcal. Il eut beaucoup de peine à revenir d'un long évanouiſſement ; ſon cerveau fut tellement ébranlé, que dans la ſuite, au milieu de ſes inſomnies & de ſes exténuations, il croyoit voir de temps en temps, à côté de ſon lit, un abyme prêt à l'engloutir. On attribue à la même cauſe une eſpece de viſion ou d'extaſe qu'il eut peu de temps après, dont il conſerva la mémoire dans un papier qu'il porta toujours ſur lui entre l'étoffe & la doublure de ſon habit.

Les Jéſuites avoient eu aſſez de crédit pour faire ſupprimer les éloges de *Paſcal* & d'*Arnaud* dans le livre des *Hommes Illuſtres* de Perrault. Sur quoi on cita ce paſſage de Tacite : *Præfulgebant Caſſius & Brutus eo ipſo quòd eorum effigies non viſebantur.* Ces éloges ont été rétablis depuis.

Le Cardinal *de Vendôme*, qui fut Légat en France, étoit le plus incapable & le plus inepte de tous les Légats & de tous les Cardinaux. Il avoit embraſſé l'état Eccléſiaſtique fort tard, & étant veuf : c'eſt de lui que quelqu'un a dit, en apprenant qu'il avoit été admis dans

le Sacré College, que c'étoit le premier College dans lequel il fût jamais entré. Quand il fut Légat, il fallut lui apprendre ce que vouloit dire ce mot-là, quel étoit ſon pouvoir & ſes fonctions: mais on ne lui en apprit que ce que l'on voulut. Il fit enregiſtrer ſes lettres au Parlement : le Procureur-général y fit mettre toutes les inſtructions qu'il jugea à propos. Il fut dit qu'il ne feroit rien que ſous le bon plaiſir du Roi, & que ſa légation ne dureroit qu'autant que Sa Majeſté le trouveroit convenable. C'étoit une planche faite pour tous les Légats à venir, qui ſont & ſeront à jamais obligés de ſe ſoumettre à ces clauſes & conditions. Ce fut par conſéquent un trait de la politique de Louis XIV, de faire décorer du titre de Légat ce bon Cardinal, qui d'ailleurs ne fut nullement à la charge du Clergé; car, comme il étoit riche, il n'avoit beſoin ni de groſſes Abbayes, ni d'Archevêchés, ni d'Evêchés, qu'il n'étoit pas capable de gouverner. Il n'entendoit pas le latin des parchemins & des papiers qu'on lui faiſoit ſigner, & parloit françois comme Madame ſa mere & M. *de Beaufort* ſon frere, c'eſt-à-

dire, le langage des halles; il disoit, *j'allions*, *je revenions*, & il ne put jamais haranguer le Roi, ni quand il reçut la Barrette, ni quand il eut audience comme Légat.

Saint-Evremont * avoit été renfermé trois mois à la Bastille, pour quelques plaisanteries faites à table contre le Cardinal Mazarin. Pour se venger du Cardinal, il fit, dans une lettre écrite au Maréchal de Créqui, la satire du Traité de Paix des Pyrénées. Le Roi ayant eu communication de cette lettre, ordonna qu'on arrêtât l'Auteur. Saint-Evremont effrayé de cet ordre, se retira en Angleterre, où il employa presque toute sa vie à solliciter vainement son rappel.

Après la mort de *Valentin Conrart*, qu'on pouvoit regarder comme le fondateur de l'Académie Françoise ¶, un grand Seigneur ignorant se présenta pour

* Né en 1613, mort en 1703.

¶ Ce fut dans la maison de Valentin Conrart que cette illustre Compagnie se forma en 1629, & s'assembla jusqu'à l'an 1634.

pour le remplacer : *Patru* * détourna la Compagnie de ce choix par cet apologue : » Un ancien Grec avoit une „ lyre admirable ; il s'y rompit une „ corde : au lieu d'en remettre une de „ boyau, il en voulut une d'argent ; „ & la lyre, avec ſa corde d'argent, „ perdit ſon harmonie «.

Patru avoit profeſſé toute ſa vie une eſpece de ſcepticiſme. Le Grand Boſſuet alla le voir lorſqu'il étoit mourant, & lui dit : » On vous a regardé „ juſqu'ici, Monſieur, comme un eſprit „ fort : ſongez à détromper le public „ par des diſcours ſinceres & religieux. „ — Il eſt plus à propos que je me taiſe, „ répondit Patru : on ne parle dans ces „ derniers momens que par foibleſſe ou „ par vanité «.

Quelques mois après la mort du Cardinal Mazarin, il arriva (en 1662) un événement qui n'a point d'exemple ; & ce qui eſt non moins étrange, c'eſt que tous les Hiſtoriens l'ont ignoré. On envoya, dans le plus grand ſecret, au château de l'Iſle Sainte-Marguerite dans la

* Né en 1604, mort en 1681.

Mer de Provence, un priſonnier inconnu, d'une taille au-deſſus de l'ordinaire, jeune & de la figure la plus belle & la plus noble. Ce priſonnier dans la route portoit un maſque, dont la mentonniere avoit des reſſorts d'acier, qui lui laiſſoient la liberté de manger avec le maſque ſur le viſage. On avoit ordre de le tuer s'il ſe découvroit. Il reſta dans l'Iſle juſqu'à ce qu'un Officier de confiance, nommé *Saint-Mars*, Gouverneur de Pignerol, ayant été fait Gouverneur de la Baſtille l'an 1690, l'alla prendre à l'Iſle Sainte-Marguerite, & le conduiſit à la Baſtille toujours maſqué. Le Marquis de Louvois alla le voir dans cette Iſle avant la tranſlation, & lui parla debout & avec une conſidération qui tenoit du reſpect. Cet inconnu fut mené à la Baſtille, où il fut logé auſſi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refuſoit rien de ce qu'il demandoit. Son plus grand goût étoit pour le linge d'une fineſſe extraordinaire, & pour les dentelles; il jouoit de la guitare. On lui faiſoit la plus grande chere, & le Gouverneur s'aſſeyoit rarement devant lui. Un vieux Médecin de la Baſtille, qui avoit ſouvent traité cet

homme ſingulier dans ſes maladies, a dit qu'il n'avoit jamais vu ſon viſage, quoiqu'il eût ſouvent examiné ſa langue & le reſte de ſon corps. Il étoit admirablement bien fait, diſoit ce Médecin : ſa peau étoit un peu brune : il intéreſſoit par le ſon de ſa voix ; ne ſe plaignant jamais de ſon état, & ne laiſſant point entrevoir ce qu'il pouvoit être. Cet inconnu mourut en 1704, & fut enterré la nuit à la Paroiſſe Saint-Paul. Ce qui redoubla l'étonnement, c'eſt que quand on l'envoya à l'Iſle Sainte-Marguerite, il ne diſparut dans l'Europe aucun homme conſidérable. Ce priſonnier l'étoit ſans doute ; car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il étoit dans l'iſle. Le Gouverneur mettoit lui-même les plats ſur la table, & enſuite ſe retiroit après l'avoir enfermé. Un jour le priſonnier écrivit avec un couteau ſur une aſſiette d'argent, & jeta l'aſſiette par la fenêtre, vers un bateau qui étoit au rivage preſque au pied de la tour. Un Pêcheur, à qui ce bateau appartenoit, ramaſſa l'aſſiette & la rapporta au Gouverneur. Celui-ci étonné, demanda au Pêcheur : » Avez-vous lu » ce qui eſt écrit ſur cette aſſiette, &

» quelqu'un l'a-t-il vue entre vos » mains ? Je ne ſais pas lire, répondit » le Pêcheur ; je viens de la trouver, » perſonne ne l'a vue «. Cet homme fut retenu juſqu'à ce que le Gouverneur fût bien informé qu'il n'avoit jamais lu, & que l'aſſiette n'avoit été vue de perſonne. » Allez, lui dit-il, vous êtes bien- » heureux de ne ſavoir pas lire «. M. de Chamillart fut le dernier Miniſtre qui eut cet étrange ſecret. Le ſecond Maréchal de la Feuillade ſon gendre, le conjura, à genoux, de lui apprendre ce que c'étoit que ce priſonnier qu'on ne connut jamais que ſous le nom de l'*Homme au maſque de fer*. Chamillart lui répondit que c'étoit le ſecret de l'Etat, & qu'il avoit fait ſerment de ne le révéler jamais.

Il n'y a point d'exemple dans l'Hiſtoire d'un ſecret d'Etat auſſi bien gardé que celui-ci. Suivant M. de Saint-Foix, l'homme au maſque de fer ſeroit un certain Duc *de Montmouth*, fils de Charles II, Roi d'Angleterre. Mais la majeſté de la taille de cet inconnu, les égards reſpectueux avec leſquels on le ſervoit à la Baſtille, des traits de reſſemblance frappans, ont fait naître d'autres con-

jectures. Voici dans quels termes elles ſe trouvent énoncées dans un Ouvrage très-connu.

Louis XIV avoit eu de Madame *de la Valliere* un fils connu ſous le nom du Duc *de Vermandois*. Ce jeune Prince fut élevé avec tout le ſoin poſſible : il étoit beau, bien fait, plein d'eſprit ; mais fier, emporté, & ne pouvoit prendre ſur lui de rendre au Dauphin le reſpect qu'il lui devoit comme à l'Héritier de la Couronne. Ces deux jeunes Princes à-peu-près de même âge, étoient de caracteres très-oppoſés. *Monſeigneur*, auſſi-bien partagé que le Duc de Vermandois du côté des agrémens, l'emportoit infiniment par ſa douceur, par ſon affabilité, & par la bonté de ſon cœur. C'étoient ces mêmes qualités qui rendoient le Dauphin l'objet des mépris du Duc de Vermandois. Celui-ci répétoit ſans ceſſe qu'il plaignoit les François de ce qu'ils étoient deſtinés à obéir un jour à un Prince ſans eſprit, & ſi peu digne de commander. Louis XIV à qui on rendoit compte de la conduite du Duc de Vermandois, en ſentoit bien toute l'irrégularité ; mais l'autorité cédoit à l'amour paternel, & ce Monarque ſi

abſolu n'avoit pas la force d'en impoſer à un fils qui abuſoit de ſa tendreſſe. Enfin le Duc de Vermandois s'oublia un jour au point de donner un ſoufflet à *Monſeigneur*. Le Roi en eſt auſſi-tôt informé, il tremble pour le coupable ; mais quelque envie qu'il ait de feindre d'ignorer cet attentat, ce qu'il ſe doit à lui-même & à ſa Couronne, & l'éclat que cette action avoit fait à la Cour, ne lui permettoit pas d'écouter ſa tendreſſe. Il aſſemble, non ſans ſe faire violence, ſes confidens les plus intimes ; il leur laiſſe voir toute ſa douleur, & leur demande conſeil. Attendu la grandeur du crime, & conformément aux lois de l'Etat, tous opinent à la mort. Quel coup pour un pere trop tendre ! Cependant un des Miniſtres, plus ſenſible que les autres à l'affliction de Louis XIV, lui dit qu'il y avoit un moyen de punir le Duc de Vermandois ſans lui ôter la vie ; qu'il falloit l'envoyer au plutôt à l'armée, qui pour lors étoit ſur les frontieres du côté de la Flandre ; que peu après ſon arrivée on ſemeroit le bruit qu'il étoit attaqué de la peſte, afin d'effrayer & d'écarter tous ceux qui auroient envie de le voir ; qu'au bout de

quelques jours de cette maladie feinte, on le feroit paſſer pour mort; & que, tandis qu'aux yeux de toute l'armée on lui feroit des obſeques dignes de ſa naiſſance, on le transféreroit de nuit avec un grand ſecret, au Château de l'Iſle Sainte-Marguerite, pour y finir ſes jours. Cet avis fut généralement approuvé, & ſur-tout par l'affligé Monarque. On choiſit des gens fidelles & diſcrets pour la conduite de cette affaire. Le Duc de Vermandois part pour l'armée avec un équipage magnifique. Tout s'exécute ainſi qu'on l'a projeté, & tandis qu'on pleure au camp la mort de cet infortuné Prince, on le conduit par des chemins détournés à l'Iſle Sainte-Marguerite, & on le remet entre les mains du Commandant, qui avoit reçu d'avance ordre de Louis XIV de ne laiſſer voir ſon priſonnier à qui que ce fût. Un ſeul domeſtique qui étoit du ſecret fut transféré avec le Prince; mais étant mort en chemin, les Chefs de l'eſcorte lui défigurerent le viſage à coups de poignard, afin d'empêcher qu'il ne fût reconnu, le laiſſerent étendu dans le chemin après l'avoir fait dépouiller pour plus de précaution, & continuerent leur

route. Le Commandant du Château traitoit ſon priſonnier avec le plus profond reſpect ; il le ſervoit lui-même, & prenoit les plats à la porte de l'appartement des mains des Cuiſiniers, dont aucun n'a jamais vu le viſage du Duc de Vermandois. Ce Prince s'aviſa un jour de graver ſon nom ſur le dos d'une aſſiette avec la pointe d'un couteau. Un Pêcheur entre les mains de qui tomba cette aſſiette, crut faire ſa cour en la portant au Commandant, & ſe flatta d'en être récompenſé : mais ce malheureux fut trompé, & on s'en défit ſur le champ, afin d'enſévelir avec cet homme un ſecret d'une ſi grande importance. Précaution déplacée ! puiſqu'il eſt plus vraiſemblable par les faits qu'on vient de rapporter, & par ceux qu'on va lire, que le ſecret a été mal gardé : accident très-ordinaire, ſur-tout dans les affaires des Grands. Le Duc de Vermandois reſta pluſieurs années à l'Iſle-Sainte-Marguerite ; on ne la lui fit quitter, que pour le transférer à la Baſtille. Ce Prince portoit toujours un maſque, lorſque, pour cauſe de maladie, ou pour quelque autre ſujet, on étoit obligé de le montrer à quel-

qu'un. Des perſonnes dignes de foi ont affirmé avoir vu ce priſonnier maſqué, & ont rapporté qu'il tutoyoit le Gouverneur qui lui rendoit de grands reſpects.

Scuderi * avoit tous les défauts des mauvais Poëtes, un orgueil intraitable, de fréquentes diſtractions, & la manie d'entretenir de ſes Ouvrages tous ceux qu'il rencontroit : mais il joignoit à ces travers d'excellentes qualités, & entre autres beaucoup de généroſité & de grandeur d'ame. Le trait qu'on va lire en fait foi.

La Reine *Chriſtine* avoit promis à Scuderi, pour la Dédicace de ſon Poëme d'*Alaric*, une chaîne d'or de mille piſtoles. Le Comte *de la Gardie*, dont il eſt parlé fort avantageuſement dans ce Poëme, venoit d'encourir la diſgrace de cette Princeſſe ; elle ſouhaitoit en conſéquence que le nom du Comte fût ôté de cet Ouvrage. On en fit la propoſition à Scuderi, qui répondit, » que la chaîne » d'or, fût-elle auſſi groſſe & auſſi pe- » ſante que celle dont il eſt fait mention

*, Né en 1610, mort en 1667.

» dans l'Hiſtoire des Incas, il ne détrui-
» roit jamais l'autel où il avoit ſacri-
» fié «. Cette fierté noble déplut à Chriſtine qui retint la chaîne; & le Comte de la Gardie qui auroit dû reconnoître la généroſité de Scuderi, ne lui en fît pas même un remercîment.

Le Roi étoit à la Foire Saint-Germain, lorſque le Duc *de Guiſe* vint lui apporter le Traité par lequel le Duc *Charles IV* qui n'avoit point d'enfans légitimes, le faiſoit héritier des Duchés de Lorraine & de Bar. Après l'avoir lu, Sa Majeſté dit qu'il n'y avoit point de bijou à la Foire qui valût celui qu'Elle venoit de gagner. Un des articles du Contrat étoit que *Louis XIV, en reconnoiſſance de cette donation, agrégeroit à ſa Couronne tous les Princes de la Maiſon de Lorraine, & qu'ils ſeroient dorénavant conſidérés en France comme Princes du Sang Royal; que la création qu'il en feroit ſeroit homologuée dans toutes ſes Cours de Parlement, & reconnus par tous les Etats du Royaume; en ſorte que leſdits Princes, ſelon leur droit d'aîneſſe, ſeroient capables d'y ſuccéder, en cas que la ligne de Bourbon vînt à manquer.*

Ce Traité ainſi conclu jeta la conſternation dans l'eſprit du Duc *François*, frere du Duc *Charles*, du Prince *de Vaudemont*, & de la Ducheſſe *d'Orléans*. Pour les Princes de la Maiſon de Lorraine qui étoient ſujets du Roi, à cauſe des biens qu'ils poſſédoient en France, l'eſpérance de devenir Princes du Sang, & d'être dorénavant conſidérés en cette qualité, les conſoloit de l'extinction de leur propre Maiſon. Ils ne conſidéroient pas que leur Chef étant éteint, le Roi lui-même n'auroit pas le pouvoir de maintenir l'agrégation dont ils ſe flattoient, & que leur poſtérité tomberoit dans la ſimple condition de Gentilshommes, parce que les cadets d'une Maiſon Souveraine ne ſont Princes, qu'à cauſe de la ſouveraineté de leur Chef.

Tandis que la Maiſon du Duc *Charles* s'intriguoit pour faire caſſer ce Contrat, il vivoit à Paris en homme privé, & s'amuſoit à faire l'amour à une certaine *Mariane*, fille d'un nommé *Pajot*, Apothicaire de Mademoiſelle de Montpenſier. Son goût pour cette fille s'accrut en fort peu de temps, au point de lui faire prendre la réſolution de l'épouſer. Pour écarter les obſtacles que les Princes Lor-

rains tâcheroient d'oppoſer à l'accompliſſement de ſes vœux, il intéreſſa dans cette affaire le Duc *François* ſon frere, à qui il promit de reconnoître, par un acte authentique & public, le Prince de Lorraine ſon frere, pour l'héritier légitime de ſa Couronne, même à l'excluſion des enfans mâles qui pourroient naître de ce mariage. Il ajouta que ſon intention étoit de faire annuller le Traité qu'il venoit de paſſer avec le Roi de France, & immédiatement après, de ſe dépouiller de la Souveraineté en faveur du jeune Prince ſon neveu. Le Duc François ſe laiſſa éblouir par ces belles promeſſes; en conſéquence il donna les mains à ce mariage & en ſigna même les articles; mais la Ducheſſe d'Orléans ayant appris la réſolution de ſon frere, vint ſe jeter aux genoux du Roi, & le conjura de prévenir le déshonneur de ſa Maiſon. Louis XIV n'eut pas de peine à conſentir à l'enlévement de Mariane Pajot, qu'il fit tranſporter dans un Couvent de Religieuſes, d'où le Duc de Lorraine ne put l'arracher.

Cet affront ne fut point capable de corriger le Duc Charles. Comme il ne pouvoit vivre ſans quelque intrigue

amoureuſe, il ne tarda pas à s'enflammer pour une Demoiſelle *Saint-Remi*, fille du premier Maître-d'Hôtel de la Ducheſſe d'Orléans. Il lui promit de l'épouſer, & fit la même déclaration à ſon pere, qui, malgré l'aventure toute récente de Mariane, fut aſſez ſimple pour ſe prêter aux vues du Prince. La Ducheſſe d'Orléans fut bientôt inſtruite de cette nouvelle intrigue. Elle apprit que le Duc ſon frere voyoit Mademoiſelle Saint-Remi chez une de ſes femmes appelée *la Haie*, qui étoit l'entremetteuſe ordinaire des amours du Prince. Elle fit renfermer ces deux femmes dans une chambre de ſon Palais; & pour ôter au Duc tout moyen de leur parler ou de les faire évader, elle mit ſi bonne garde à toutes les portes, & les fit ſi bien renforcer, qu'un jour que le Prince faiſoit effort pour vaincre tant d'obſtacles, un Suiſſe trop fidelle à ſa conſigne, lui porta un coup de hallebarde, dont il fut légérement bleſſé. Enfin, voyant que le Roi appuyoit la Ducheſſe ſa ſœur dans l'oppoſition qu'elle mettoit à ſon mariage, le Duc de Lorraine ſe détermina à quitter Paris, où ſa conduite avoit donné matiere à bien des propos.

Le trait qu'on va rapporter prouve mieux encore à quel point le Duc de Lorraine fut ſoumis à l'empire de l'amour. Ce Prince étoit devenu éperdument amoureux de la fille d'un Bourg-meſtre de Bruxelles; mais la mere, femme d'honneur, la veilloit de ſi près, que le Duc Charles ne put jamais trouver l'occaſion de lui parler. Enfin, la mere, la fille & l'amant ſe rencontrerent un jour dans une fête avec pluſieurs perſonnes de diſtinction. Comme la paſſion du Duc étoit connue de tout le monde, on prit prétexte de parler de la Demoiſelle, & Charles pria ceux qui étoient préſens, d'engager la Dame à lui permettre de dire deux mots à la jeune perſonne en préſence de tous les convives. La mere refuſa. Le Prince offrit de ne lui parler qu'autant de temps qu'il pourroit tenir un charbon ardent dans la main. Cette condition parut ſi forte, qu'on y ſouſcrivit. Le Duc ſe retira donc à l'écart avec la Demoiſelle, prit un charbon ardent, & entama la converſation. Elle dura ſi long-temps, que la mere jugea à propos de l'interrompre. Le charbon étoit éteint. Qu'on juge de la douleur que dut éprouver le Duc de Lorraine!

Mademoiſelle *de Rohan*, fille du Duc de ce nom, qui s'étoit ſignalé durant la guerre des Huguenots, étoit héritiere de ſa Maiſon, & avoit toujours vécu dans une telle réputation de vertu & de ſageſſe, qu'il ſembloit qu'elle ne dût jamais rencontrer perſonne digne d'elle pour la naiſſance & pour le mérite. Elle s'étoit flattée d'épouſer M. le Comte de Soiſſons, & avoit été accordée avec Robert, ſecond fils de l'Electeur Palatin, & qui mourut Roi de Bohême. Elle avoit refuſé M. de Nemours, aîné de la Maiſon de Savoie en France. Rien n'égaloit ſa fierté; cependant elle ſe prit d'inclination pour M. de Chabot, premier Maréchal-des-Logis de Gaſton Duc d'Orléans. Il étoit fort pauvre, & ſon équipage conſiſtoit en un miſérable carroſſe preſque ſans ſuite, qui le traînoit chez Mademoiſelle de Rohan. Il relevoit, à la vérité, ce médiocre état par beaucoup de bonnes qualités, qui le faiſoient conſidérer de tout le monde. Sans être beau, il avoit fort bonne mine, étoit bien fait de ſa perſonne, & danſoit parfaitement bien; on a même cru que c'étoient là les charmes qui avoient ſéduit Mademoiſelle

de Rohan. Quoiqu'il eût de l'eſprit & de la valeur, il ne s'étoit jamais acquis de la réputation dans la guerre; il avoit été élevé juſqu'à l'âge de vingt-quatre ans pour être d'Egliſe, & n'avoit fait que quelques Campagnes en qualité de Volontaire. Ses amours avec Mademoiſelle de Rohan durerent quelques années, & donnerent lieu à une infinité d'intrigues : beaucoup de perſonnes prirent ſoin d'y ſervir Chabot, & entre autres la Marquiſe *de Pienne* ſa couſine-germaine, qui fut depuis la Comteſſe de Fieſque. Chabot devint tout d'un coup magnifique; on vit augmenter ſon train, ce qui donna lieu à divers propos; il ne s'arrêtoit à rien de ce qu'on pouvoit dire, pourvu qu'il vînt à bout de ſon affaire. Il penſa qu'il étoit néceſſaire de s'appuyer d'une puiſſante protection, & s'attacha à M. le Duc d'Enguien, qui employa tout ſon crédit pour faire réuſſir ce mariage; il fut le premier qui en parla à Mademoiſelle de Rohan, & ce fut avec ſuccès : il en parla auſſi au Cardinal Mazarin & à la Reine, & demanda pour Chabot un Brevet de Duc, afin que Mademoiſelle de Rohan ne perdît point ſon rang lorſqu'elle l'épouſeroit. Il obtint

tout ce qu'il demanda, & les obſtacles écartés, il fallut paſſer à la concluſion. M. le Duc *de Sully*, couſin-germain de Mademoiſelle de Rohan, y ſervit encore de tout ſon pouvoir; il l'alla trouver & lui dit que tout étoit découvert; que Madame ſa mere vouloit la faire enlever, & qu'il n'y avoit de ſureté pour elle que dans le mariage qu'elle différoit. Elle ſe rendit ſur l'heure à l'Hôtel de Sully, où étoit le Duc d'Enguien, qui lui fit prendre ſa derniere réſolution. Mademoiſelle de Rohan avoit alors vingt-ſept ou vingt-huit ans; cependant elle n'eût pu trouver à Paris un Prêtre qui osât la marier; il fallut donc aller ſecrétement à Sully avec Chabot. Un Prêtre qui paſſoit ſur la riviere de Loire, & qui venoit de Rome avec des pouvoirs, la maria à l'inſçu de Madame ſa mere. Quand Madame de Rohan le ſut, elle ne penſa plus qu'aux moyens de s'en venger; ce qu'elle fit depuis, en toutes les occaſions.

Le Marquis *de Racan* * s'étoit lié étroitement avec Mademoiſelle *de Gour-*

* Né en 1580, mort en 1670.

nai. Cette ſavante fille le conſultoit ſur ſes Ouvrages : mais elle rencontroit quelquefois dans ce Poëte un cenſeur qui mortifioit ſon amour-propre. Il n'approuva point des Epigrammes que Mademoiſelle de Gournai avoit compoſées. Cette Demoiſelle lui ayant demandé comment il les trouvoit ? *Sans ſel & ſans pointe*, répondit Racan. *Qu'importe !* reprit-elle, *ce ſont des Epigrammes à la Grecque.* Deux jours après, ils ſe trouverent à dîner enſembles : on ſervit un mauvais potage. Mademoiſelle de Gournai ſe tournant du côté de Racan, lui dit : » Voilà une » méchante ſoupe «. *Mademoiſelle*, repartit auſſi-tôt Racan, *c'eſt une ſoupe à la Grecque.* Ce bon mot courut la Ville, & devint proverbe. Pour exprimer qu'un Cuiſinier étoit mauvais, on diſoit : *Il fait de la ſoupe à la Grecque.*

Ce Poëte racontoit fort agréablement des hiſtoriettes de ſon invention, dont la fineſſe n'étoit pas ſentie de tout le monde. Il fit un jour, dans une nombreuſe compagnie, un conte fort plaiſant, dont perſonne ne rit. S'en étant apperçu, il dit à *Ménage* qui étoit à côté de lui : *Je vois bien que ces Meſſieurs*

ne m'ont pas entendu ; traduiſez-moi, s'il vous plaît, en langue vulgaire.

Le Baron de ***, celui qui fut Introducteur des Ambaſſadeurs, étoit fort ignorant, & faiſoit le capable. Un jour qu'il étoit à dîner chez M. *de Pontchartrain* où il y avoit beaucoup de monde, il ſe mit à parler de ce qu'il ſavoit le moins & à trancher ſur les queſtions qui étoient le moins de ſa compétence. Madame *de Pontchartrain* qui ſe plaiſoit à l'humilier, le défia de lui nommer l'Auteur du *Pater*. Le Baron rit & plaiſante d'un pareil défi ; & Madame de Pontchartain pouſſe ſa pointe, & le ramene au fait qu'il veut éluder. Il ſe défend en retraite juſqu'à la fin du dîné. M. *de Caumartin* qui avoit joui de ſon embarras, le ſuit au ſortir de table, & lui ſouffle à l'oreillle, *Moyſe*. Au café, le Baron qui ſe croit bien fort, remet le *Pater* ſur le tapis, & Madame de Pontchartrain n'eut pas de peine à le pouſſer à bout, & il prononça magiſtralement que c'étoit Moyſe qui avoit fait le *Pater*. L'éclat de rire fut univerſel. Chacun lui dit ſon mot ſur ſa rare ſuffiſance : il ſe brouilla avec Cau-

martin, & ce *Pater* devint l'hiſtoire du jour.

Son ami le Marquis *de Gêvres* n'étoit pas moins ignorant que le Baron, & ſe compromettoit ſouvent avec une égale confiance. Cauſant un jour dans les cabinets du Roi, & admirant, en connoiſſeur, pluſieurs tableaux, entre autres, des crucifiemens de différens Maîtres, il décida que le même en avoit fait un grand nombre & tous ceux qui ſe trouvoient là. On ſe moqua de lui, & on lui nomma les Peintres, dont on reconnoiſſoit la maniere. » Point du tout, » s'écria le Marquis, ce Peintre s'appeloit » I. N. R. I. Ne voyez-vous pas ſon nom » ſur tous ces tableaux « ? Cette balourdiſe prêta beaucoup à rire.

M. *de Turenne* étant près de donner une bataille, chargea le jeune Duc *de Choiſeul*, fils du Maréchal *Dupleſſis-Praſlin*, d'aller occuper un poſte qu'il lui indiqua: mais le jeune officier négligeoit de s'en aſſurer, croyant n'avoir rien à craindre de ce côté-là : » Mon- » ſieur, Monſieur, lui dit le Général, » je vous en prie, faites ce que je vous » dis ; c'eſt pour avoir négligé une ſem-

» blable précaution, que j'ai été battu à » *Rhétel* par M. le Maréchal votre pere «.

Les relations des pays éloignés faiſoient le plus grand amuſement *de la Mothe le Vayer**. Quelques heures avant ſa mort, ſon ami *Bernier* vint le voir. Dès qu'il l'eut reconnu : *Quelles nouvelles avez-vous du Grand-Mogol*, lui demanda-t-il ? Ce furent ſes dernieres paroles.

Le Chevalier *Bernini* fut du nombre des Artiſtes étrangers dont Louis XIV récompenſa les talens. Ce Monarque le décida à faire un voyage en France, & crut devoir lui écrire la lettre ſuivante : » Monſieur le Chevalier Bernini, j'ai une » eſtime ſi particuliere pour votre mé- » rite, que je déſire avec empreſſement » de voir & de connoître de plus près » un Artiſte auſſi célebre que vous, » pourvu que mes ſouhaits ne nuiſent » point au ſervice de *Sa Sainteté* & » qu'ils ne vous dérangent point. Telles » ſont les raiſons qui m'engagent à ex- » pédier ce courrier extraordinaire à

* Né en 1588, mort en 1672.

» Rome, pour vous inviter à me procu-
» rer la ſatisfaction de vous voir en
» France. J'eſpere que vous profiterez
» de l'occaſion favorable que vous four-
» nit le retour de mon couſin le Duc
» *de Créquy*, mon Ambaſſadeur extraor-
» dinaire, qui vous expliquera plus am-
» plement les raiſons qui me font déſi-
» rer le plaiſir de vous poſſéder, &
» celui de parler avec vous ſur les beaux
» deſſins que vous m'avez envoyés pour
» la conſtruction du Louvre. Au reſte,
» je m'en rapporte à ce que mondit
» couſin vous fera entendre, par rap-
» port à mes bonnes intentions. Je prie
» Dieu, Monſieur le Chevalier Bernini,
» qu'il vous ait en ſa ſainte garde «.

A Lyon, ce 11 Avril 1665. *Signé* LOUIS.

Son voyage fut un triomphe. Il fut toujours conduit dans les équipages du Roi de France. Il fit une entrée publique à Florence & à Turin ; les Villes de France où il paſſa, eurent ordre de le complimenter & de lui porter les préſens de la Ville ; des Officiers envoyés de la Cour lui apprêtoient à manger. Quand il approcha de Paris, M. *de Chanteloup*, Maître d'Hôtel de Sa

Majeſté, vint à ſa rencontre, pour le recevoir & l'accompagner; le Nonce du Pape ſortit de la Ville pour aller au-devant de lui; on le logea dans un Hôtel meublé des meubles de la Couronne; on lui donna des Officiers pour faire ſa cuiſine & le ſervir; & il eut cinq louis à dépenſer par jour.

Louis-Victor *de Rochechouart* *, Duc de Mortemar & de Vivonne, d'abord Général des Galeres, & enſuite Maréchal de France, étoit un homme de beaucoup d'eſprit, & fertile en bons mots. Au paſſage du Rhin, il montoit un cheval blanc qui paſſa des premiers; & comme le fleuve étoit rapide, le Duc *de Vivonne* adreſſa ces paroles à ſon cheval qu'il appeloit *Jean :* » Jean le Blanc, ne ſouffre » pas qu'un Général de Mer ſoit noyé » dans l'eau douce «. Un jour le Roi le railloit ſur ſa groſſeur extraordinaire en préſence du Duc d'Aumont qui n'étoit pas moins gros : *Vous groſſiſſez à vue d'œil*, lui dit ce Prince, *vous ne faites point d'exercice. — Ah! Sire, c'eſt une médiſance*, répliqua M. de Vivonne; *il n'y*

* Né en 1636, mort en 1688.

a point de jour que je ne faſſe au moins trois fois le tour de mon couſin d'Aumont. Le même Prince lui demandant ce que la lecture faiſoit à l'eſprit : *Ce que vos perdrix font à mes joues*, répondit-il. Il avoit les couleurs extrêmement vives.

Les Grands, & ſur-tout les Rois, voient rarement de bon œil ceux que le haſard ou quelques circonſtances particulieres ont rendus confidens ou témoins de leurs foibleſſes. Louis XIV eut pour témoins des ſiennes un de ſes Gardes, que le devoir de ſa conſigne avoit placé à l'entrée d'un appartement dont l'intérieur ne ſe trouva point fermé aux regards des paſſans dans un moment où la pudeur du Monarque & de la nouvelle Favorite (Madame *de Monteſpan*) exigeoient le plus ténébreux myſtere. Leurs yeux ſe porterent ſur le Garde à l'inſtant même qu'ils s'apperçurent de leur négligence. Leur premier ſoin fut de s'aſſurer qu'aucun autre n'avoit été mis dans la confidence de leurs amours. Le Garde les tranquilliſa ſur ce point en déclarant au Monarque, qu'il avoit pris ſur lui d'outre-paſſer ſa conſigne en interdiſant à pluſieurs perſonnes un paſſage

paſſage ouvert au public en toute autre circonſtance. Il finit par demander au Roi ſa protection auprès des Officiers ſupérieurs, qui ne manqueroient pas de l'inquiéter à ce ſujet. Louis XIV lui ſut gré de cette précaution; & pour l'en récompenſer, & s'aſſurer de ſa diſcrétion par la reconnoiſſance, il lui donna le Gouvernement de *Coignac*, qu'il conſerva, avec l'applaudiſſement général, juſqu'à la vieilleſſe la plus avancée. *On tient cette anecdote d'un homme de la Cour qui a joué un grand rôle ſous les deux regnes.*

Mademoiſelle *Scuderi* * fit un voyage en Provence avec ſon frere. Ils coucherent au Pont-Saint-Eſprit; & on les plaça dans une chambre à deux lits. Avant de s'endormir, Scuderi parla du *Cyrus*, & demanda à ſa ſœur ce qu'ils feroient du Prince *Maſard*, un des héros de ce Roman. Mademoiſelle Scuderi étoit d'avis de l'empoiſonner; mais après quelques conteſtations, il fut arrêté qu'on le feroit aſſaſſiner. Des Marchands logés dans une chambre voiſine, ayant

* Née en 1607, morte en 1701.

entendu la converſation, crurent que ces deux Etrangers complotoient la mort de quelque grand Prince, dont ils déguiſoient le nom ſous celui de *Maſard*. On avertit la Juſtice du lieu. Le frere & la ſœur furent arrêtés & mis en priſon. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils réuſſirent à ſe juſtifier & à obtenir leur élargiſſement.

MM. *de Bouillon* avoient fait dreſſer & imprimer leur généalogie avec beaucoup de magnificence & de faſte. Ils en avoient déjà diſtribué des exemplaires à la Cour, lorſqu'on vint à en parler au ſouper du Roi. » Sire, dit M. » le Prince *de Condé*, ſi l'on en croit » cette généalogie, MM. de Bouillon » ſont meilleurs Gentilshommes que » nous, car ils ſe font deſcendre des pre» miers Ducs d'Aquitaine, qui étoient » Souverains, tandis que le grand-pere » d'*Hugues Capet* n'étoit qu'un ſimple » particulier : mais après tout, ajouta » le Prince de Condé, ce n'eſt pas à moi » à leur dire ce que j'en penſe, je ne » ſuis que le cadet : c'eſt à vous, Sire, » qui êtes l'aîné «. Cette réflexion ne tomba pas à terre. Dès le lendemain le

Roi s'étant fait repréſenter cette généalogie, la ſupprima & en fit interdire le débit; ce qui mortifia beaucoup MM. de Bouillon.

La Marquiſe *de Sévigné* * aſſiſtoit à l'Office à Saint-Paul ſa Paroiſſe. Le *Credo* y fut chanté en mauvaiſe muſique. » Ah ! que cela eſt faux « ! s'écria Madame de Sévigné. Puis ſe tournant vers ceux qui l'écoutoient : » Ne » croyez pas que je renonce à la Foi : » je n'en veux pas à la lettre, ce n'eſt » qu'au chant «.

La Connétable *Colonne* & la Ducheſſe *de Mazarin* ſa ſœur paſſant à Arles, chacune avec un petit coffre rempli de pierreries, Madame de Sévigné qu'elles allerent voir chez M. de Grignan, s'apperçut qu'elles étoient en linge ſale. Elle leur envoya, le ſoir, une douzaine de chemiſes avec un billet qui commençoit ainſi : » Vous voyagez en héroïnes » de Roman : force pierreries, & point » de linge blanc «.

Le Poëte *Liniere* ** étoit fort ſati-

* Née en 1626, morte en 1696.
** Né en 1608, mort en 1684.

rique; malheur à ceux qui ſe trouvoient en butte à l'humeur qui ſouvent le dominoit ! tout le monde ſait ce qu'il en coûta au pauvre *Chapelain*, pour avoir été un peu trop ſincere avec lui. Les particularités de cette fameuſe querelle ſont, que Liniere étant venu montrer des vers à Chapelain : » M. le Cheva» lier, lui dit celui-ci, après en avoir pris » lecture, vous avez beaucoup d'eſprit » & de bonnes ruſes; c'en eſt aſſez pour » être heureux : ne faites plus de vers. » La qualité de Poëte, à moins d'être » ſupérieur, eſt mépriſable dans un » homme de qualité comme vous «.

Liniere outré de ce propos, réſolut de s'en venger, & fit cette ingénieuſe Parodie du *Cid*, qu'on attribue fauſſement à *Boileau* qui n'en a fait que la derniere ſcene. *Furetiere* fit les ſtances; & Boileau trouva la Piece aſſez plaiſante, pour ne point dire qu'il n'en étoit pas l'Auteur.

Liniere n'étoit rien moins que dévot; & Boileau qui ne cherchoit que l'occaſion de lui donner un coup de dent, dit un jour aſſez plaiſamment, en parlant de lui : » que le ſeul acte de reli» gion qu'eût jamais fait cet homme,

» étoit d'avoir bu toute l'eau d'un béni-
» tier, parce qu'une de ſes maîtreſſes y
» avoit trempé le bout de ſon doigt «.

Le Comte *de Buſſi-Rabutin* s'étoit aviſé de forger trois lettres pleines d'affectation & de bel eſprit, qu'il donna hardiment pour une traduction de celles d'*Héloïſe* & d'*Abailard*. *Héloïſe* y parle comme une précieuſe de l'hôtel de Rambouillet, & *Abailard* comme un héros de l'*Aſtrée* ou de *Clélie*. On ne peut rien imaginer de plus fade ni de plus romaneſque. Madame *de Sévigné*, ſa couſine, à qui il envoya ces prétendues traductions, devina la ſupercherie, quoiqu'elle ne ſût pas le latin, & fit à l'Auteur cette réponſe qui atteſte la fineſſe de ſon goût. » Nous croyons, la belle
» Comteſſe & moi, que vous avez tout
» du moins donné de l'eſprit à Héloïſe,
» tant elle en a. Notre ami C*** qui
» connoît l'original, dit que non; mais
» que votre françois a des délicateſſes
» que le latin n'a pas, &c. «.

Si l'ami C***, connoiſſant l'original, prétendoit que le Comte *de Buſſi* n'avoit pas donné d'eſprit à *Héloïſe*, il en impoſoit aſſurément. La vérité eſt, que

les lettres d'*Héloïse* & d'*Abailard* ne reſſemblent nullement à celles que le Comte *de Buſſi* a fabriquées pour égayer ſon imagination.

Après la diſgrace *de Lauzun*, le Roi envoya chercher M. *de Marſillac* fils du célebre Duc *de la Rochefoucault*, Auteur des Maximes, & lui dit : » Je » vous donne le Gouvernement de » Berry qu'avoit Lauzun «. Marſillac répondit : » Sire, que votre Ma- » jeſté, qui ſait mieux les regles de » l'honneur que perſonne du monde, » ſe ſouvienne, s'il lui plaît, que je n'é- » tois pas ami de Lauzun ; qu'elle ait la » bonté de ſe mettre un moment à ma » place, & qu'elle juge ſi je dois ac- » cepter la grace qu'elle me fait. — Vous » êtes, dit le Roi, trop ſcrupuleux ; j'en » ſais autant qu'un autre là-deſſus ; mais » vous n'en devez faire aucune difficulté. » — Sire, puiſque votre Majeſté l'ap- » prouve, je me jette à ſes pieds pour la » remercier. — Mais, dit le Roi, je vous » ai donné une penſion de 12,000 francs, » en attendant que vous ayez quelque » choſe de mieux. — Oui, Sire, je la remets » entre vos mains. — Et moi, dit le Roi,

» je vous la redonne encore une fois, » & je m'en vais vous faire honneur de » vos beaux ſentimens «. En diſant cela, il ſe tourna vers ſes Miniſtres, leur conta les ſcrupules de M. de Marſillac, & dit : » J'admire la différence ; jamais » Lauzun n'avoit daigné me remercier » du Gouvernement de Berry : il n'en » avoit pas pris les proviſions, & voilà » un homme pénétré de reconnoiſ- » ſance «.

Louis XIV tenoit ſon Lit de Juſtice. *Saintot*, Maître des Cérémonies, après avoir ſalué le Monarque, ſalua les Princes du Sang, enſuite les Prélats, & puis le Parlement. Le Premier Préſident *de Lamoignon*, qui prétendoit que le Parlement devoit être ſalué immédiatement après les Princes du Sang, dit : » Saintot, la Cour ne reçoit point » vos civilités «. Le Roi dit alors à ce Magiſtrat : Je l'appelle *Monſieur Saintot*. Le Premier Préſident répondit au Roi : » Sire, votre bonté vous » diſpenſe quelquefois de parler en » Maître ; mais votre Cour de Par- » lement doit toujours vous faire par- » ler en Roi «.

Après la mort d'*Erlach*, qui étoit Gouverneur de Briſach, un nommé *Charlevoi* * s'en trouva le maître abſolu, par le grand crédit qu'il avoit dans la Garniſon. On craignoit qu'il ne traitât avec l'Empereur, & cette crainte n'étoit pas ſans fondement. Pour prévenir ce malheur, la Maréchale *de Guébriant*, qui le connoiſſoit beaucoup & qui ſavoit de quoi il étoit capable, ſe chargea d'aller négocier avec cet homme. Voici comme elle s'y prit pour réuſſir. Connoiſſant le grand foible de Charlevoi pour les femmes, elle emmena avec elle une Demoiſelle des mieux faites & de la plus facile compoſition, à qui elle preſcrivit la maniere dont elle devoit ſe conduire. Arrivées à Briſach, elles allerent voir les raretés de cette Ville; Charlevoi les accompagna, & eut occaſion d'entretenir cette jeune perſonne. Comme elle étoit belle & coquette, elle n'eut pas de peine à lui donner dans la vue. Il s'attacha à lui faire la cour, & la regarda comme une bonne fortune. Elle, de ſon côté, dont le métier n'étoit pas d'être

* Né en 1595, mort en 1650.

cruelle, ne le parut à Charlevoi, qu'autant qu'elle le crut néceſſaire pour le ſuccès des deſſeins de la Maréchale. Celle-ci voyant leur intelligence auſſi bien établie qu'il le falloit, ſortit de Briſach pour aller dans une maiſon ſituée à quelques lieues de la Ville. Afin d'avoir un prétexte de ne point retourner à Briſach, elle feignit d'être malade, & fit donner dans cette maiſon un rendez-vous à Charlevoi, qu'on ne pouvoit tirer de Briſach ſans quelque artifice de cette nature. Il fut arrêté, & conduit priſonnier à Philipsbourg. Quelque temps auparavant, le Comte d'Harcourt avoit été fait Gouverneur de Briſach, en récompenſe de ce qu'il avoit conduit les Princes du Château de Vincennes au Havre. Ayant Charlevoi en ſon pouvoir, & la Garniſon de Briſach n'ayant point été changée, il fit propoſer à ſon priſonnier de le délivrer, pourvu qu'il le rendît maître de cette Place; ce que Charlevoi exécuta.

Le Nôtre * avoit été chargé de deſſiner les jardins de Verſailles. Lorſqu'il eut

* Né en 1613, mort en 1700.

tracé ſes idées ſur ce terrain ingrat, il engagea Louis XIV à venir ſur les lieux, pour juger de la diſtribution des principales parties. Il commença par les deux pieces d'eau qui ſont ſur la terraſſe, au pied du Château; enſuite il expliqua ſon deſſein pour la double rampe, *&c.* Le Roi, à chaque grande piece, dont Le Nôtre lui marquoit la poſition & décrivoit les beautés, l'interrompoit en lui diſant : *Le Nôtre, je vous donne vingt mille francs.* A la quatrieme interruption, cet Artiſte auſſi déſintéreſſé que Louis XIV ſe montroit libéral, dit au Roi d'un ton aſſez bruſque : *Sire, Votre Majeſté n'en ſaura pas davantage; je la ruinerois.*

En 1678, Le Nôtre fit un voyage en Italie. Le Pape Innocent XI inſtruit de ſon ſéjour à Rome, déſira de le voir. Après les génuflexions d'uſage, Sa Sainteté le fit lever, & demanda à voir les plans de Verſailles, dont Elle avoit beaucoup entendu parler. Elle ne put concevoir comment on avoit pu ſans riviere, fournir à tant de canaux, de fontaines, de caſcades & de jets d'eau. *Cela doit coûter des ſommes prodigieuſes*, dit le Pape? — *Saint Pere, cela ne paſſe pas encore deux*

cents millions, répondit Le Nôtre. La conversation ayant changé d'objet : *Je ne crains plus de mourir*, dit cet Artiſte, *puiſque j'ai vu les deux plus Grands Hommes du monde, Votre Sainteté & le Roi mon maître.* — *Il y a grande différence*, dit le Pape : *le Roi eſt un grand Prince victorieux ; je ſuis un pauvre Prêtre, ſerviteur des ſerviteurs de Dieu : il eſt jeune, & je ſuis vieux.* Le Nôtre charmé de cette réponſe, qui témoignoit l'eſtime que le Pontife faiſoit de Louis XIV, ſaute au cou de Sa Sainteté, l'embraſſe, & lui dit : *Mon Révérend Pere, vous vous portez bien, & vous enterrerez tout le Sacré College.* De retour chez lui, Le Nôtre écrivit à Bontems, premier Valet de chambre du Roi, & lui fit un détail exact de cette converſation. La lettre fut lue au Roi à ſon lever. Le Duc de Créqui qui étoit préſent, dit qu'il gageroit mille louis contre un, que la témérité de Le Nôtre n'avoit point été juſqu'aux embraſſemens. » Ne pariez » pas, lui répondit le Roi ; quand je » reviens de la campagne, Le Nôtre » m'embraſſe ; il a pu embraſſer le » Pape «.

Un jour que Louis XIV ſe promenoit dans les jardins de Verſailles entre Manſard & Le Nôtre : *Il faut en convenir*, leur dit-il en regardant la façade du château & la diſpoſition du parterre, *on ne ſauroit mieux réuſſir que vous avez fait l'un & l'autre. Tout cela eſt admirable.* Manſard, naturellement fier, & ébloui de ſa faveur, goûtoit toute la douceur d'une pareille approbation, lorſque Le Nôtre répondit avec autant d'eſprit que de modeſtie : » *Il y a, SIRE, quelque choſe de plus rare encore.* — Quelque » choſe de plus rare, dit le Roi ſurpris ? — *Oui, Sire ; & c'eſt de voir le plus grand Roi du monde s'entretenir avec tant de bonté, avec ſon Maçon & ſon Jardinier* «.

Cet homme illuſtre conſerva dans ſa plus haute fortune des ſentimens humbles & modeſtes. Le Roi lui ayant accordé, en 1675, des Lettres de Nobleſſe & le Cordon de Saint-Michel, voulut lui accorder des Armes : il répondit qu'il avoit les ſiennes, qui étoient trois limaçons, couronnés d'une pomme de chou. » Sire, ajouta-t-il, pourrois-je oublier » ma bêche ? Combien doit-elle m'être » chere ! N'eſt-ce pas à elle que je dois

» les bontés dont Votre Majeſté m'ho-
» nore « ?

En 1669, la Province de Languedoc fournit un exemple effrayant des funeſtes effets de l'amour. Le Marquis *de la Douze* fut accuſé & convaincu d'avoir empoiſonné ſa femme, pour épouſer la fille du Préſident *Pichon* de Bordeaux. Celle-ci fut ſoupçonnée d'avoir eu part au meurtre de la Marquiſe, à qui elle ſuccéda. Cette Dame voyant ſon mari arrêté, ſe déguiſa en homme pour venir lui donner des conſeils, & pour concerter avec lui des moyens de défenſe. Le malheur voulut qu'elle fût découverte & arrêtée. Ils furent jugés l'un & l'autre; mais il n'y eut point de preuves déciſives contre la Marquiſe; le Marquis fut ſeul condamné. C'étoit un homme de trente-ſix ans, beau & d'une phyſionomie on ne peut plus noble. Tout ce qu'il fit & dit depuis la lecture de ſon Arrêt, juſqu'au coup qui lui trancha la tête, fut digne d'un homme innocent & vertueux. Après avoir écouté ſon Arrêt ſans s'émouvoir, il s'approcha de l'Autel, & levant les mains au Ciel, il dit : *Vous le voulez, Seigneur, & je le*

veux bien auſſi. Puis ſe retournant vers le Commiſſaire : *Je vous remercie, Monſieur,* lui dit-il, *d'avoir opiné pour moi ; je ſais de quel avis vous avez été, & Dieu m'eſt témoin que ſi je pouvois, je vous donnerois des marques de ma reconnoiſſance : cependant j'atteſte ce même Dieu, que je meurs innocent.* Puis il demanda une écritoire pour écrire à ſa femme ; ce fut en ces termes :

» Ma très-chere & ma très-aimable
„ Enfant, je m'en vais mourir très-
„ ſatisfait, puiſque Dieu le veut. Le ſeul
„ déplaiſir qui me reſte, eſt de n'avoir
„ point vu mon fils. Je vous le recom-
„ mande, & je vous prie de le faire
„ élever dans la crainte de Dieu. Je ſuis
„ un bel exemple. *Signé* LA DOUZE.

Un certain homme de ſes amis étoit préſent, aſſis & pleurant ; la Douze qui ſe promenoit ſans pleurer, ſe tourna tout-à-coup, & lui dit : *Ah ! Monſieur, je vous demande pardon, ſi je me promene ſans vous entretenir ; l'état où je ſuis eſt un peu violent, & l'action me ſoulage.* Vers le ſoir on le mit dans un tombereau, avec deux Cordeliers & le bourreau. Il fut conduit par la Ville, pour être mené à l'échafaud. Ayant vu à une

fenêtre une Dame qu'il avoit beaucoup aimée, il la salua deux fois avec un profond respect. Il étoit nu-tête & les pieds liés; & par grace, on lui avoit laissé son pourpoint. Il monta courageusement sur l'échafaud avec le Confesseur; on chanta le *Salve;* on le dépouilla, il noua lui-même son mouchoir, il s'assit sur le poteau; puis il se releva pour dire encore un mot à son Confesseur. Le bourreau lui dit : *Monsieur, j'ai un grand déplaisir d'avoir à commencer le métier par vous.* — *Hélas ! mon ami*, lui répondit la Douze, *je te remercie, tu es ici le seul qui me regrette; je te prie de me laisser dire quelque priere quand j'aurai le cou sur le poteau.* Il dit trois fois, *JESUS;* & cria ensuite : *Frappe quand tu voudras.* Le coup l'empêcha d'en dire davantage.

Lorsqu'en 1671, le Roi nomma, pour la seconde fois, M. *de Pomponne* * à l'Ambassade de Suede, il lui promit de l'en retirer bientôt, & lui tint parole. Mais ce qui hâta son retour, fut la haute opinion que Sa Majesté avoit conçue de

* Mort en 1699.

lui, même avant ſon départ. Cette circonſtance mérite d'être rapportée. Cet Ambaſſadeur étoit allé chez M. de Lionne, pour recevoir ſon inſtruction. On ſait que ce Miniſtre aimoit un peu ſes plaiſirs, & qu'il leur donnoit tout le temps qu'il pouvoit dérober aux affaires, ſans préjudicier au ſervice de l'Etat. Ainſi, croyant pouvoir ſe décharger ſur M. de Pomponne du ſoin de dreſſer cette inſtruction, après l'avoir entretenu du ſujet de ſon voyage & de ce qu'il auroit à négocier, il lui dit de la faire lui-même; ce que l'Ambaſſadeur exécuta, après s'en être excuſé autant qu'il put. Le trait qu'on va lire, eſt un des plus beaux de la vie de M. de Lionne. Il porta au Roi cette inſtruction, ſans y rien changer. Sa Majeſté la goûta, & dit au Miniſtre que cette fois il s'étoit ſurpaſſé lui-même. Dans une ame moins noble que celle de M. de Lionne, ce diſcours eût mortifié l'amour-propre, & fait naître la jalouſie. Il n'excita dans la ſienne, d'autre ſentiment que celui de la juſtice. » Sire, dit-il au „ Roi, il ne faut point impoſer à Votre „ Majeſté; c'eſt M. de Pomponne qui „ a fait l'inſtruction. — Je ſuis bien

„ aiſe, dit le Roi, que vous me l'ayez „ fait connoître; c'eſt un homme dont „ on pourra ſe ſervir dans l'occaſion «. En effet, M. de Lionne étant mort quelques mois après, & le Marquis *de Berni*, ſon fils, qui avoit la ſurvivance de ſa Charge, ayant ſupplié Sa Majeſté de recevoir ſa démiſſion, cet événement acheva l'établiſſement de M. de Pomponne. Il fut appelé ſans brigue & ſans autre appui que ſes talens, à la place de Secrétaire d'Etat au Département des affaires étrangeres; & comme ſa fortune n'étoit point ſuffiſante pour acquitter cette Charge, Louvois propoſa l'expédient de lui donner à vendre la Charge de Premier Ecuyer de la grande écurie, qui étoit alors vacante, avec un brevet de retenue de quatre cents mille livres; ce qui fut ainſi exécuté.

M. *d'Andilly*, pere de M. de Pomponne, étant venu faire ſes remercîmens au Roi, Sa Majeſté lui fit beaucoup de careſſes, loua ſes talens & ſa vertu, & lui dit d'un air agréable : » Je crois » pourtant que vous avez un péché ſur » votre conſcience, dont vous ne vous » êtes pas repenti. C'eſt, ajouta le Roi, » d'avoir mis dans votre belle Préface

» ſur Joſephe, que vous avez fait cet
» Ouvrage à quatre-vingts ans; car il
» eſt bien difficile que vous n'ayez pas
» eu une grande complaiſance pour
» vous-même, de vous voir encore à
» cet âge capable d'un ouvrage ſi beau
» & ſi eſtimé «. Cette raillerie fine & obligeante, fut reçue avec tous les reſpects qu'elle méritoit. Le Roi alla enſuite ſe promener, & recommanda à M. Bontems de prendre ſoin de M. d'Andilly, & de lui faire voir toutes les beautés de Verſailles.

En 1671, *Bourſault* * avoit fait, par l'ordre du Roi, & pour l'éducation de *Monſeigneur*, un livre intitulé : l'*Etude des Souverains*. Louis XIV en fut ſi content, qu'il ſe fit lire pluſieurs fois ce Traité d'éducation. Il conçut de l'Auteur l'idée la plus avantageuſe, & le crut fait pour contribuer à former la jeuneſſe d'un grand Prince ; en conſéquence il fit à Bourſault l'honneur de le nommer Sous-Précepteur du Dauphin : mais le défaut de latinité ne lui permit point de profiter d'une faveur

* Né en 1638, mort en 1701.

ſi honorable ; il avoua ſon malheur & ſon ignorance, & fut remplacé par le célebre *Huet*, depuis Evêque d'Avranches.

Deſpréaux étoit allé aux eaux de Bourbon, pour une extinction de voix ; il y reſta plus long-temps qu'il ne ſe l'étoit d'abord propoſé. Bourſault qui étoit alors à *Montluçon en Bourbonnois*, apprit par un de leurs amis communs, que ce fameux ſatirique dont il avoit lieu de ſe plaindre, étoit dans ſon voiſinage, & qu'il y manquoit d'argent ; il n'héſita pas un moment à l'aller trouver, pour lui offrir ſes ſervices dans une province où ſes emplois le mettoient en crédit ; & pour effectuer ſes offres, il commença par lui porter une bourſe de deux cents louis. Deſpréaux fut ſi touché d'une généroſité qu'il avoit ſi peu méritée, que rappelant toute l'eſtime qu'il ne pouvoit refuſer à un homme, dont il s'étoit fait l'ennemi de gaieté de cœur, il ſe réconcilia ſincérement, & lia avec Bourſault une amitié qui dura toute leur vie. Ils s'en donnerent mutuellement des preuves dans leurs ouvrages. Bourſault rendit par ſes lettres un hommage public au

mérite de Deſpréaux ; & celui-ci, dans les nouvelles éditions de ſes Œuvres, ôta le nom de Boutſault, auquel il ſubſtitua les noms de *Perrault* ou de *Pradon*, ſelon qu'il en avoit beſoin pour la meſure ou pour la rime.

Quoique Bourſault eût un grand fonds de Religion, il lui arriva une aventure qui le rendit ſuſpect aux dévots. Dans ſa premiere jeuneſſe, & dans le temps qu'il étoit Secrétaire des commandemens de la Ducheſſe *d'Angoulême*, veuve d'un fils de Charles IX, il fit, par ordre de la Cour, quelques gazettes en vers enjoués qui divertirent tellement le Roi, qu'il ordonna à l'Auteur, en lui donnant une penſion de deux mille livres, de travailler à cette gazette, & de la lui apporter toutes les ſemaines. Cet ouvrage approuvé du Maître, le fut bientôt de tous les Courtiſans. Une ſemaine s'étant trouvée ſtérile aux nouvelles, le gazettier ſe plaignit à la table du Duc de Guiſe, de n'avoir rien de divertiſſant dont il pût remplir ſon papier. Ce Prince s'offrit ſur le champ à lui fournir un ſujet qui, bien préſenté, ne pouvoit manquer que de réjouir le Roi & toute la Cour. C'étoit une

aventure arrivée à la porte de l'hôtel de Guiſe, chez une Brodeuſe fort en vogue, où les Capucins du Marais faiſoient broder un *Saint-François*. Un jour que leur Pere Sacriſtain étoit allé chez la Brodeuſe, voir où en étoit l'ouvrage, il s'endormit profondément, la tête ſur le métier où il regardoit travailler. L'habile & malicieuſe ouvriere, qui en étoit juſtement à broder le menton du Saint, ſaiſit l'occaſion favorable d'ajuſter artiſtement la longue barbe du Révérend Pere, pour en compoſer la barbe de S. François. Au réveil du Religieux, indigné de ſe trouver pris par un endroit qu'il croyoit ſi reſpectable, il y eut un débat aſſez plaiſant entre lui & la Brodeuſe, à qui reſteroit cette barbe, & ſi ce ſeroit au Saint Fondateur, ou à ſon humble Diſciple qu'on ſeroit forcé de la faire. Ce fut de cette aventure que l'Auteur, en brodant une ſeconde fois cette vénérable barbe, fit la plus jolie de toutes ſes gazettes. Le Roi qui étoit jeune, en rit beaucoup, & n'y trouva point à redire. La vertueuſe Reine Marie-Thereſe, ne laiſſa pas d'en rire auſſi, & n'en fut point ſcandaliſée. Toute la

Cour en apprit les vers par cœur ; mais le Confeſſeur de cette Princeſſe, Cordelier Eſpagnol, qui n'entendoit pas raillerie, irrité encore par les Capucins, qui crioient vengeance contre l'outrage fait à leur Séraphique Pere, mit le ſcrupule dans l'ame de cette pieuſe Reine qui en demanda au Roi une punition exemplaire. Sa Majeſté voulut d'abord tourner la choſe en plaiſanterie, & tâcha d'adoucir cette Princeſſe ; mais la voyant obſtinée à ne point pardonner, il la laiſſa maîtreſſe de faire tout ce qu'elle voudroit.

La Reine toujours excitée par le Pere Confeſſeur qui lui en faiſoit un point de conſcience, manda le Chancelier *Séguier*, à qui elle ordonna de retirer le privilege accordé à l'Auteur, & de l'envoyer à la Baſtille juſqu'à nouvel ordre, pour lui apprendre à ne plus badiner avec les Saints. Ce Chef de la Juſtice, Protecteur de tous les gens de lettres, & qui aimoit particuliérement *Bourſault*, ne trouva pas le délit auſſi grand que l'étoit la colere de la Reine : en obéiſſant aux ordres de Sa Majeſté, il eut l'attention d'ordonner à l'Officier qu'il chargeoit des ſiens, de laiſſer à

l'Auteur, quand il iroit l'arrêter, tout le loiſir néceſſaire pour écrire à ſes Protecteurs. Bourſault qui, ſatisfait de lui-même & du ſuccès de ſa gazette, ne s'attendoit à rien moins qu'au compliment de l'Officier, commença par le prier de ſe mettre à table avec d'autres jeunes gens qui déjeûnoient chez lui; & quoiqu'il ne fût pas fort content du gîte où il devoit coucher, il ne perdit rien de ſa belle humeur, & ſe ſervit du temps qu'on lui laiſſoit, pour écrire une lettre en vers à Monſieur le Prince, *le Grand Condé*, qui l'honoroit de ſa protection. Le Prince eut la bonté d'en parler au Roi, qui fit révoquer ſur le champ l'ordre d'aller à la Baſtille; mais qui, par conſidération pour la Reine, fit défendre au coupable de continuer ſa gazette, & lui retira la penſion de deux mille francs.

Ce ne fut que bien des anneés après que M. le Chancelier *Boucherat* priva le même Bourſault du privilege d'un ouvrage, intitulé *La Muſe enjouée*, qu'il faiſoit tous les mois, par ordre du Roi, pour inſtruire & divertir M. le Duc de Bourgogne. Comme c'étoit dans le

temps de la guerre qu'on nommoit *du Prince d'Orange*, il échappa dans *la Muſe enjouée*, quelques traits un peu trop vifs, contre une Médaille frappée en Angleterre, où d'un côté étoit le portrait de Louis XIV avec ces mots: *Ludovicus magnus*; & de l'autre, celui du Roi *Guillaume*, avec cette inſcription: *Guillelmus maximus.* Le trait finiſſoit par ces deux vers:

Et quand Louis eſt grand par de grandes vertus,
Si Guillaume eſt très-grand, c'eſt par de très-grands crimes.

On commençoit à parler de paix, & dans la circonſtance, il ne falloit pas qu'on eût à nous reprocher de pareilles apoſtrophes. Mais en retirant le privilege à l'Auteur, Louis XIV lui fit dire par M. le Chancelier, que ce n'étoit pas qu'on fût mécontent de lui, mais qu'on avoit, pour ſe conduire ainſi, des raiſons d'un ordre ſupérieur & qui lui étoient étrangeres.

Rien n'eſt plus fameux dans l'Hiſtoire de la Marine que le Combat du Texel contre les Hollandois (en 1673). On lit dans la Relation de ce Combat, une action

action bien hardie de *Guillotin*, Capitaine de brûlot. Le Comte d'Eſtrées lui avoit commandé de s'attacher au navire de *Banker* & de le brûler. Ce Capitaine eſſuya le feu de trois vaiſſeaux, en évita deux autres, jeta ſes grappins au vaiſſeau déſigné, & mit le feu à la mêche; mais voyant que cette mêche ne faiſoit point effet, il retourna à ſon brûlot, y mit le feu une ſeconde fois, & ſe retira. Les deux Armées admirerent cette audace. Vingt hommes qui avoient eu le courage de reſter ſur ce même navire eurent le temps d'en ſéparer le brûlot. Tout le reſte de l'équipage s'étoit jeté à la mer, épouvanté de l'intrépide courage du Capitaine Guillotin.

Louis XIV avoit confié Mademoiſelle *de Blois*, fille de Madame *de la Valliere*, depuis ſa naiſſance juſqu'à ſon mariage avec le Prince de Conti, en 1680, à Madame Colbert. La Reine, à qui Madame *de la Valliere* avoit toujours témoigné les reſpects les plus humbles, prit en amitié Mademoiſelle *de Blois*, & la menoit ſouvent promener avec elle. Madame *Colbert* ne pouvoit accompagner ſon éleve, ni à ſes promenades,

ni aux collations qui ſe faiſoient enſuite dans la forêt de *Saint-Germain*, avec les Dames de la ſuite de la Reine. Cependant Mademoiſelle *de Blois* devenoit grande, & la Reine ne trouvant pas décent que cette jeune Princeſſe fût ſans gouvernante dans des parties où elle ne pouvoit pas toujours être ſous ſes yeux, demanda au Roi que Madame *Colbert* ne quittât plus ſon éleve. Cet honneur accordé par décence, ſubſiſta par continuation de bonté, après le mariage de Mademoiſelle *de Blois*. M. *de Louvois* partant de là, repréſenta au Roi qu'il étoit mortifiant pour Madame *de Louvois*, du nom *de Souvré*, & petite-fille de M. *de Souvré*, Gouverneur de Louis XIII, d'être exclue des carroſſes de la Reine où entroit Madame *Colbert* depuis qu'il n'y avoit plus de prétexte. Le Roi ne voulut pas refuſer M. *de Louvois*, & la planche fut faite pour les femmes des Secrétaires d'Etat.

En 1676, on repréſenta ſur le Théâtre de l'Hôtel de Guénégaud, une Comédie de Thomas *Corneille*, en cinq Actes, intitulée *Le Triomphe des Dames*, qui n'a point été imprimée, & dont le

Ballet du jeu de *Piquet* étoit un des intermedes. Les quatre Valets parurent d'abord, avec leurs hallebardes, pour faire faire place; enſuite les Rois arriverent ſucceſſivement, donnant la main aux Dames, dont la queue étoit portée par quatre Eſclaves; le premier de ces Eſclaves repréſentoit la *Paume*, le ſecond le *Billard*, le troiſieme les *Dés*, le quatrieme le *Tricträc*. Les Rois, les Dames & les Valets après avoir formé, par leurs danſes, des tierces & des quatorzes, après s'être rangés, tous les noirs d'un côté & les rouges de l'autre, finirent par une contre-danſe, où toutes les couleurs étoient mêlées confuſément & ſans ſuite. Cet intermede n'étoit pas nouveau, & ne fut que l'eſquiſſe d'un grand Ballet exécuté à la Cour de Charles VII, & ſur lequel on eut l'idée du jeu de Piquet, qui certainement ne fut imaginé que vers la fin du regne de ce Prince.

Après la conquête de la Lorraine, un Ingénieur ayant propoſé, pour une ſomme aſſez modique, de tranſporter de Nancy à Paris un cheval de bronze, plus gros & plus maſſif que celui du Pont-neuf, le Roi ſaiſit ce nouveau

moyen d'humilier le Duc Charles. Il ne fallut qu'un mois pour charier cette lourde maſſe, qui devoit être placée ſolennellement ſous l'arc de triomphe érigé au faubourg Saint-Antoine lors du Mariage du Roi, & pour ſignaler l'entrée de la Reine à Paris; mais cet énorme cheval ſe trouva trop petit, à cauſe de l'élévation du portique, & l'on ſe vit forcé de renoncer à ce projet, ſi humiliant pour le Duc de Lorraine.

Louis XIV, en 1672, étoit aux portes d'*Amſterdam*, qui, dans ce moment, ne pouvoit lui réſiſter, & où la conſternation étoit générale. Les Magiſtrats s'aſſemblent, pour délibérer ſur ce qu'il faut faire dans une telle circonſtance; & l'on convient unanimement de lui porter les clefs de la Ville. On s'apperçoit alors qu'un vieux *Bourgmeſtre* endormi, n'a pas donné ſon ſuffrage. On le réveille : il demande ce qui a été délibéré : » D'aller offrir » au Roi de France les clefs de la Ville. » Les a-t-il demandées, reprend le vieux » dormeur. — Pas encore, lui réplique-» t-on. En ce cas, Meſſieurs, leur dit-il, » attendez du moins qu'il les demande «; & ce ſeul mot ſauva la République.

La Comteſſe *de la Suze* *, que ſes Poéſies ont rendue ſi célebre, plaidoit au Parlement de Paris contre la Ducheſſe *de Châtillon.* Ces deux Dames ſe rencontrerent face à face dans la grand'-ſalle du Palais; & le Duc de la Feuillade, qui donnoit la main à la Ducheſſe, dit à Madame de la Suze, qui étoit accompagnée de Benſerade & de quelques autres Poëtes : » Madame, ſi vous avez » la rime de votre côté, nous avons la » raiſon du nôtre «. La Comteſſe lui repartit auſſi-tôt : *Ce n'eſt donc pas, Monſieur, ſans rime ni raiſon que nous plaidons.*

Cette Dame eut beaucoup à ſouffrir de la jalouſie de ſon mari, qui, pour la ſouſtraire au monde qu'elle aimoit, avoit réſolu de la confiner dans une de ſes Terres. La Comteſſe effrayée de ce projet, prit auſſi-tôt le parti d'abjurer le Calviniſme qu'elle profeſſoit ainſi que ſon mari, & de demander la caſſation de ſon mariage : ce qui fit dire à Chriſtine, Reine de Suede, *que la Comteſſe avoit changé de Religion, pour ne ſe trouver avec ſon mari ni dans ce monde ni dans l'autre.*

* Née en 1618, morte en 1673.

Madame de la Suze, libre de tout engagement, ſe livra uniquement à la poéſie, & négligea ſouvent ſes propres affaires. Un Exempt, accompagné de ſes Archers, vint un jour chez elle, ſur les huit heures du matin, pour ſaiſir ſes meubles ; elle ordonna qu'on le fît entrer, quoiqu'elle fût encore dans ſon lit, & le pria, avec inſtance, de vouloir bien la laiſſer repoſer encore deux heures, parce qu'elle n'avoit point dormi de la nuit ; ce qui lui fut accordé. A dix heures elle ſe leva, s'habilla pour aller dîner en ville, & paſſant dans ſon antichambre, elle fit de grands remercîmens à l'Exempt, & lui dit tranquillement : *Monſieur, je vous laiſſe le maître.*

M. le Duc *de Vendôme* devoit cinquante piſtoles d'un pari qu'il avoit perdu contre un frere de *Dupleſſis*, nommé *la Vallée*, ſur une courſe de chevaux. M. *le Grand* preſſant un peu M. de Vendôme de le payer, le Duc *de Grammont* lui dit : » Hé morbleu, payez » puiſque vous avez perdu, & n'ayez » jamais à faire à ces gens là « ! M. le Grand ne trouva pas que ce conſeil fût donné en bons termes, il en chercha

qui déplussent autant au Duc de Grammont, & afin qu'il les entendît mieux, il lui fit tomber sa perruque; ce qui ne se fit pas si délicatement, que la tête ne s'en sentît. M. de Grammont avoit un fouet à la main, dont il essaya de riposter; ils n'avoient ni pistolets, ni épées. M. le Chevalier de Lorraine qui en avoit une, voulut aller à eux, & en fut empêché par l'Ecuyer du Duc de Grammont qui vint à lui l'épée à la main. Il tira la sienne; l'Ecuyer s'enfuit: le Chevalier de Lorraine le suivit & le piqua un peu aux reins: l'Ecuyer se retourna, & poussa deux coups au Chevalier, qui lui ôta son épée sans être blessé; il ne voulut pas le tuer, & se contenta de lui couper le visage. Les autres furent séparés par un Sous-Brigadier des Gardes du-Corps. Le Roi qui n'étoit qu'à deux cents pas de là, leur fit dire d'aller à la Bastille, où ils passerent un jour. Le Roi défendit qu'on parlât de cette affaire.

Les applaudissemens qu'on donnoit aux Ouvrages d'*Arnauld* *, ne l'aveugloient

* Né en 1612, mort en 1694.

point ſur leur imperfection ; il étoit même le premier à les critiquer. Il avoit pris la voiture publique pour aller voir ſon frere l'Evêque d'Angers ; ſes compagnons de voyage qui ne le connoiſſoient pas, firent tomber la converſation ſur le Livre de *la perpétuité de la Foi* : on le vantoit beaucoup. Le Docteur Arnauld fut le ſeul qui le déprécia. » Il vous appartient bien, lui dit » quelqu'un, de vous ériger en Cenſeur » du grand Arnauld ! Et que trouvez-» vous donc à blâmer dans ſon Livre ?— » Beaucoup de choſes, répondit Ar-» nauld ; on a manqué tel & tel endroit : » on eût dû mettre plus d'ordre, pouſ-» ſer davantage le raiſonnement «. Il parla de tout en Maître, & cependant perſonne ne fut déſabuſé. Le carroſſe de l'Evêque étant venu le prendre à quelques lieues d'Angers, on reconnut que le Cenſeur d'Arnauld étoit Arnauld lui-même, & chacun ſe répandit en excuſes.

Après ſon excluſion de la Société de Sorbonne, le Docteur Arnauld fut obligé de ſe tenir caché pour ſe ſouſtraire à de nouvelles perſécutions. La Ducheſſe *de Longueville* lui offrit une retraite dans

ſon hôtel, & l'on convint qu'il y paroîtroit en habit ſéculier, avec une grande perruque ſur la tête & l'épée au côté. Il y fut attaqué de la fievre, & la Ducheſſe ayant fait venir le Médecin *Brayer*, lui dit que c'étoit pour un Gentilhomme qu'elle protégeoit, & à qui elle avoit donné depuis peu une chambre dans ſon hôtel. Brayer monte chez le malade, qui après l'avoir entretenu de ſa fievre, lui demande des nouvelles. » On parle, lui dit le Méde-» cin, d'un Livre nouveau qu'on attri-» bue au Docteur Arnauld, ou à M. *de* » *Saci*; mais je ne le crois pas de ce » dernier, il n'écrit pas ſi bien «. A ce mot Arnauld oubliant ſon habit gris & ſa perruque, lui répond vivement : *Que voulez-vous dire ? mon neveu écrit mieux que moi.* Brayer qui étoit homme d'eſprit, enviſage ſon malade, ſe met à rire, deſcend chez Madame de Longueville, & lui dit : » La maladie de votre Gen-» tilhomme n'eſt pas conſidérable; je » vous conſeille cependant de faire en » ſorte qu'il ne voie perſonne; il ne » faut pas le laiſſer parler «.

On jugera, par le trait ſuivant, de l'intérêt qu'Arnauld mettoit à l'affaire du

Janſéniſme. Un jour *Nicole*, ſon ami & ſon compagnon d'armes pour la même cauſe, mais né d'ailleurs avec un caractere doux & accommodant, lui repréſentoit qu'il étoit las de cette guerre, & qu'il vouloit ſe repoſer. *Vous repoſer!* répond Arnauld : *Eh ! n'aurez-vous pas pour vous repoſer l'Eternité toute entiere ?*

L'Abbé *d'Olivet* avoit conſervé juſqu'à la fin de ſes jours un ſentiment de prédilection pour *Cicéron*, qui, ſi je puis me ſervir de ce terme, alloit juſqu'au fanatiſme : il en conſeilloit la lecture aſſidue aux jeunes gens, & rapportoit à ce ſujet une anecdote qu'il a même écrite quelque part. Voici cette anecdote. » Un jeune homme alla trouver » le *grand Arnaud*, pour lui demander » des conſeils ſur l'art de bien écrire » en françois. Liſez Cicéron, lui ré- » pondit le Docteur.—Mais, Monſieur, » je ne veux pas écrire en latin.—Liſez » Cicéron !—Encore une fois, Monſieur, » j'ai l'honneur de vous dire que ce » n'eſt pas en latin que je veux écrire. » —Liſez toujours Cicéron, reprit Ar- » naud d'un ton de maître : c'eſt là que » vous apprendrez à penſer & à vous

» former un ſtyle nombreux & pério-
» dique, en quelque langue que vous
» écriviez «.

M. *Feuillet* * regardoit *Monſieur* faire collation en Carême. *Monſieur* en ſortant de table, lui montra un petit biſcuit qu'il prit encore ſur la table, en diſant : *Cela n'eſt pas rompre le jeune ; n'eſt-il pas vrai ?* Feuillet lui répondit : *Mangez un veau, & ſoyez Chrétien.* Ce M. Feuillet étoit Chanoine de Saint-Cloud & l'un des plus zélés Miſſionaires de ſon ſiecle.

Dans la Campagne de Flandres, en 1677, *Monſieur* ¶ battit le Prince d'Orange à Caſſel, & cette victoire facilita la priſe de Cambrai, que le Roi aſſiégeoit en perſonne. Louis XIV montra en cette occaſion quelque jalouſie contre ſon frere. On remarqua qu'il fut peu queſtion de cette bataille dans ſes converſations ; qu'il n'eut pas la curioſité d'aller voir le lieu du combat ; & qu'il ne fut pas trop content de ce que les peuples ſur ſon chemin crioient : » Vive

* Né en 1622, mort en 1693.

¶ Né en 1640, mort en 1701.

» le Roi & *Monſieur* qui a gagné la ba-» taille «. Les gens ſenſés prévirent dès ce moment que *Monſieur* ne ſe retrouveroit de ſa vie à la tête d'une armée. Cependant il étoit naturellement intrépide, affable ſans baſſeſſe, aimoit l'ordre, étoit capable de ſuivre un bon conſeil. Il avoit aſſez de défauts, pour qu'on doive rendre juſtice à ſes bonnes qualités.

L'amour avoit égaré l'Abbé *de Rancé* *; l'amour occaſionna ſa converſion. Cet Abbé, au retour d'un voyage, allant voir la belle Ducheſſe *de Montbazon* qu'il aimoit, & dont il ignoroit la mort, monta par un eſcalier dérobé, & étant entré dans l'appartement, il trouva ſa tête dans un plat. On l'avoit ſéparée du corps, parce que le cercueil de plomb qu'on avoit fait faire s'étoit trouvé beaucoup trop court. Ce ſpectacle inattendu fit une telle impreſſion ſur l'Abbé de Rancé, qu'il lui inſpira la plus grande averſion pour tout ce qu'il avoit aimé juſqu'alors; & dès ce moment, il forma le projet de réformer la Trappe.

* Né en 1625, mort en 1700.

Le 18 Février 1677, le Parlement de Paris abolit le congrès, qui, depuis cent vingt ans, étoit en uſage ſans loi qui l'eût établi. L'abolition s'en fit à l'occaſion du mariage de *Cordouan*, Marquis *de Langei*, avec une *Saint-Simon-Courtaumer.* Après trois ans d'habitation le mariage fut déclaré nul, pour cauſe d'impuiſſance, par Arrêt du 8 Février 1659. La femme épouſa enſuite le Marquis *de Boeſle-Caumon ;* & *Langei* épouſa *Diane de Montault de Noailles*, dont il eut ſept enfans. Il avoit proteſté devant Notaires contre l'Arrêt.

Les bombes appelées *Cominges* ſont de peſantes maſſes qui ont dix-ſept pouces dix lignes de diametre ; on y a renoncé, parce que la déviation cauſée par le recul du mortier en étoit trop conſidérable. On en fit un grand uſage ſous le regne de Louis XIV, & particuliérement aux ſieges de *Mons* & de *Namur* qu'il fit en perſonne. M. le Comte *de Cominges* y étoit un de ſes Aides-de-Camp, & le Roi l'honoroit de ſa bienveillance. Comme ce Seigneur avoit près de ſix pieds de haut, & qu'il étoit

gros à proportion, le Roi dit un jour: » Ces bombes prodigieuſes reſſemblent „ bien à Cominges, il faut leur donner „ ſon nom; mais, ajouta-t-il, il ne me „ le pardonnera jamais, s'il vient à „ ſavoir que je les lui ai comparées «. Ce nom leur reſta, quoique l'Artillerie ne l'ait jamais adoptée. L'art de détruire les hommes ne doit pas ſe plier aiſément à la plaiſanterie.

Après la priſe de *Namur* on trouva chez les Jéſuites de cette Ville, douze cents ſoixante bombes toutes chargées, avec leurs amorces. Les bons Peres gardoient précieuſement ce dépôt, ſans en rien dire, eſpérant de les rendre aux Eſpagnols, au cas qu'on nous eût fait lever le ſiege. Le Roi ſe contenta d'envoyer le Pere Recteur à Dole. Mais le Pere de la Chaiſe dit que le Roi étoit trop bon, & que les Supérieurs de leur Compagnie ſeroient plus ſéveres que lui.

Un pauvre Paſſementier du Fauxbourg Saint-Marceau, étoit taxé à dix écus pour un impôt ſur ſa maîtriſe. Il ne les avoit pas; on le preſſe: il demande du temps; on le lui refuſe:

on prend ſon pauvre lit & ſa pauvre écuelle. Quand il ſe vit en cet état, la rage s'empara de ſon cœur; il coupa la gorge à trois de ſes enfans qui étoient dans ſa chambre; ſa femme ſauva le quatrieme & s'enfuit. Le pauvre homme fut mis au Châtelet, & on le pendit le lendemain : il dit que tout ſon chagrin étoit de n'avoir pas tué ſa femme & ſon quatrieme enfant. Depuis le ſiege de Jéruſalem, il ne s'eſt point vu une telle fureur.

Le Comte *de Chamilly* étoit Gouverneur de *Grave*, Place démantelée & aſſiégée, en 1674, par le Prince d'Orange, qui pouſſoit le ſiege très-vigoureuſement. Le Roi ordonna deux fois au Comte de capituler : ce brave Général n'y voulut entendre qu'à la derniere extrémité; & quoiqu'il n'eût plus de quoi faire la moindre réſiſtance, il ſortit de la Place avec tous les honneurs de la guerre, & reçut un accueil très-honorable du vainqueur. De retour à Verſailles, le Roi, après l'avoir beaucoup loué de la belle défenſe qu'il avoit faite, & ſur-tout d'avoir ſoutenu dans une mauvaiſe Place un ſiege de quatre-

vingt-treize jours, & affoibli conſidérablement l'armée ennemie par de vigoureuſes ſorties, lui permit de lui demander une grace. *Sire*, lui répondit Chamilly, *je vous prie de m'accorder celle de mon Colonel qui eſt à la Baſtille. — Et qui peut être votre Colonel ?* lui repartit le Roi avec ſurpriſe. — *C'eſt M. de Briquemault : j'ai eu autrefois une Compagnie dans ſon Régiment, & je ne pourrois, ſans être ingrat, ne pas reconnoître les ſoins qu'il a pris de m'inſtruire & de me former dans ma jeuneſſe, afin que mes ſervices puſſent être un jour agréables à Votre Majeſté:* Le Roi & tous ceux qui étoient préſens admirerent la grandeur d'ame de M. de Chamilly, qui ſans doute eût obtenu pour lui-même quelque grace conſidérable, s'il eût voulu profiter de la diſpoſition où ſe trouvoit Louis XIV. M. de Briquemault ſortit de la Baſtille, où peut-être il ſeroit mort, pour avoir eu le malheur de déplaire à un Miniſtre.

Les barbares habitans d'*Alger*, irrités des propoſitions un peu dures que leur avoit fait *Duqueſne*, mirent le Conſul François dans un mortier & le tirerent

au lieu d'une bombe; ils traiterent de même pluſieurs eſclaves François; ils les attachoient à la bouche de leurs canons, & les membres de ces infortunés étoient portés juſque ſur nos vaiſſeaux. Mais cette férocité ſi révoltante même chez des pirates n'exclut pas chez quelques-uns d'entre eux tout ſentiment de reconnoiſſance & de généroſité. Rien ne le prouve mieux que ce trait d'un honnête Algérien.

» M. *de Choiſeul* étant priſonnier à „ *Alger*, alloit être attaché à la bouche „ d'un canon, lorſqu'un Algérien, qui „ avoit été pris autrefois par le Che„ valier *de Théry*, ſur le bord duquel „ M. de Choiſeul étoit, reconnut ce der„ nier, & ſe rappela qu'il en avoit reçu „ toutes ſortes de bons traitemens. Il „ demanda la grace du priſonnier Fran„ çois, & n'ayant pu l'obtenir, il l'em„ braſſa étroitement, & dit au Canonnier «: *Tire; puiſque je ne puis pas ſauver mon bienfaiteur, j'aurai du moins la conſolation de mourir avec lui. Le Dey qui étoit préſent fut attendri, & fit grace à M. de Choiſeul.*

Dans une des parties de chaſſe du

Roi, Mademoiſelle *Fontanges* * parut en amazone, avec un habit en broderie dont l'élégance étoit aſſortie à celle de ſa taille. Une coiffure de caprice, compoſée de quelques plumes, relevoit l'éclat de ſon teint & la délicateſſe de ſes traits. Le vent s'étant élevé vers le ſoir, elle ſe fit attacher cette coiffure avec un ruban, dont les nœuds retomboient ſur ſon front. Cet ajuſtement, où le haſard avoit autant & plus de part que la coquetterie, plut extrêmement au Roi, qui pria Mademoiſelle Fontanges de ne pas ſe coiffer autrement de tout le reſte de la journée. Toutes les Dames parurent le lendemain avec une pareille coiffure, & ce coup de haſard devint le goût dominant : de la Cour il paſſa à la Ville, ſe répandit dans les Provinces, & pénétra bientôt, ſous le nom de *Fontanges*, juſque chez l'Etranger.

Madame *de Maintenon* n'oublia aucun des moyens qu'elle put employer ſans ſe compromettre, pour rompre le commerce du Roi & de Mademoiſelle *Fontanges*. Elle attaqua ſur-tout la jeune Favorite avec les armes de la morale,

* Née en 1661, morte en 1681.

qu'elle ſavoit mettre en jeu avec tant d'art & de délicateſſe. Mais tout ce qu'elle put obtenir, un jour après un ſermon de deux heures, fut cette réponſe, ou plutôt cette réflexion de Mademoiſelle de Fontanges : *A vous entendre, ne diroit-on pas qu'il eſt auſſi aiſé de quitter un Roi, que de quitter ſa chemiſe ?*

La *Voiſin*, célebre empoiſonneuſe, ſut ſon Arrêt, choſe aſſez extraordinaire, quatre jours avant ſon ſupplice. Cela ne l'empêcha pas de boire, de manger & de faire la débauche. Le Lundi à minuit, elle demanda du vin, & ſe mit à chanter des chanſons fort indécentes. Le Mardi elle eut la queſtion ordinaire & extraordinaire ; elle avoit bien dîné, & dormi huit heures. Elle ſoupa le ſoir, & recommença, toute briſée qu'elle étoit, à faire la débauche avec ſes gardes. On lui en fit honte, & on lui dit qu'elle feroit bien mieux de penſer à Dieu, & de chanter un *Ave*, *Maris Stella*, ou un *Salve*. Elle chanta l'un & l'autre en plaiſantant, & dormit enſuite. Le Mercredi ſe paſſa de même en débauche & en chanſons : elle refuſa de

voir le Confeſſeur. Enfin, le Jeudi on ne voulut lui donner qu'un bouillon; elle en gronda, diſant qu'elle n'auroit pas la force de parler à ces *Meſſieurs*. Elle vint en carroſſe de Vincennes à Paris. On la voulut faire confeſſer, & il n'y eut pas moyen de l'y déterminer. A cinq heures on la lia, & avec une torche à la main elle parut dans le tombereau, habillée de blanc. On voyoit qu'elle repouſſoit le Confeſſeur & le Crucifix avec violence. A Notre-Dame elle ne voulut jamais prononcer l'amende honorable; & à la Greve elle ſe défendit autant qu'elle put de ſortir du tombereau; on l'en tira de force, on la mit ſur le bûcher, aſſiſe & liée avec du fer; on la couvrit de paille; elle jura beaucoup, elle repouſſa la paille cinq ou ſix fois; mais enfin, le feu s'augmenta, & on la perdit de vue.

La Marquiſe *de Brinvilliers*, fille du Lieutenant Civil d'Aubrai, étoit une petite femme qui avoit été jolie & galante, mais qui depuis un certain temps viſitoit les Hôpitaux & faiſoit la dévote. En 1679, elle étoit dans un commerce étroit avec un nommé *Sainte-Croix*,

Gaſcon qui vivoit d'induſtrie, & qui avoit été à la Baſtille, où il avoit appris la compoſition des poiſons d'un priſonnier Italien; il ſe piquoit auſſi de Chimie. Cet homme en travaillant un poiſon violent & prompt, laiſſa tomber ſon maſque de verre qui le garantiſſoit de la malignité du venin, & en mourut ſubitement. Lorſqu'on leva ſon ſcellé, on trouva une caſſette, que Madame de Brinvilliers réclama avec empreſſement. La Juſtice en ordonna l'ouverture, & les poiſons s'y trouverent étiquetés, avec l'effet qu'ils devoient produire; mais dès que la Dame en eut avis, elle s'enfuit en Angleterre. On fit l'eſſai de ces poiſons ſur pluſieurs animaux: ainſi ſon crime fut avéré, & l'Exempt *Deſgrais* mis en campagne pour la chercher. Elle ne fut pas long-temps en Angleterre, & ce fut à Liege qu'on la prit. Amenée à Paris, elle eut la tête tranchée. Ce ſupplice étoit trop doux pour une telle femme; mais comme ſa famille étoit une des plus puiſſantes de la Robe, elle fut épargnée par ſes Juges, quoique convaincue d'avoir empoiſonné non-ſeulement ſon pere & ſon frere, mais pluſieurs pauvres des Hôpitaux & plu-

ſieurs payſans à la campagne, dans l'unique vue de faire l'eſſai de ſes poiſons. Elle mourut comme elle avoit vécu, c'eſt-à-dire, réſolument. Entrée dans la chambre où l'on devoit lui donner la queſtion, elle dit, en voyant trois ſeaux d'eau : *C'eſt aſſurément pour me noyer ; car de la taille dont je ſuis, on ne prétend pas que je boive tout cela.* Elle écouta ſon Arrêt dès le matin, ſans frayeur & ſans foibleſſe ; & ſur la fin elle fit recommencer, diſant que ce *tombereau* l'avoit frappée d'abord, & qu'elle en avoit perdu l'attention pour le reſte. En allant au ſupplice, elle dit à ſon Confeſſeur de faire mettre le bourreau devant elle, *afin de ne point voir*, diſoit-elle, *ce coquin de Deſgrais qui m'a priſe.* Il étoit à cheval devant le tombereau. Son Confeſſeur la reprit de ce ſentiment ; elle dit : *Ah ! mon Dieu, je vous demande pardon : qu'on me laiſſe donc cette étrange vue.* Elle monta ſeule, & nu-pieds, à l'échelle & à l'échafaud. Il ſe paſſa plus d'un quart-d'heure avant ſon exécution ; ce qui occaſionna un grand murmure parmi le peuple. Le lendemain on cherchoit ſes os, parce qu'on diſoit qu'elle étoit Sainte. Elle

avoit, disoit-elle, deux Confesseurs; l'un prétendoit qu'il falloit tout déclarer, & l'autre non; elle rioit de cette diversité. Elle ajoutoit : *Je puis faire en conscience tout ce qui me plaira.* Il lui plut de ne dire rien du tout.

Le Maréchal *de la Ferté*, apprenant que son épouse étoit ajournée à la commission établie à *l'Arsenal*, comme soupçonnée, ainsi que beaucoup d'autres femmes, de quelques empoisonnemens, vole à Versailles, & représente à Louis XIV, qu'il est inoui que des Juges-commis puissent décréter contre une Duchesse & Maréchale de France; le décret ne pouvant être valablement décerné contre la femme d'un Officier de la Couronne & Pair du Royaume. » Quant au „ fond, Sire, ajouta-t-il, j'ose assurer „ Votre Majesté, que la Maréchale est „ calomnieusement accusée. Peut-être „ est-elle tombée dans quelques-unes de „ ces fautes, dont les maris sont presque „ toujours moins instruits que d'autres; „ mais quant à l'empoisonnement, on „ a d'autant plus tort de l'en accuser, „ que si elle en étoit capable, il y a „ plus de vingt ans que je ne serois plus „ au monde «.

Iſaac de Benſerade * n'avoit que huit ans, lorſque l'Evêque qui lui donnoit la Confirmation, lui demanda s'il ne vouloit pas changer ſon nom Juif d'*Iſaac* pour celui d'un Chrétien. *De tout mon cœur*, répondit cet enfant, *pourvu qu'on me donne du retour.* Le Prélat charmé de cette ſaillie, dit : » Il faut lui laiſſer ſon » nom, il le rendra illuſtre «.

On ſait que c'étoit une loi dans l'Académie Françoiſe, que le Directeur fît les frais d'un Service pour ceux qui mouroient ſous ſon directorat. Il y eut une conteſtation de généroſité entre *Racine* & l'Abbé *de Lavau*, à qui feroit le Service de Pierre *Corneille*, parce qu'il paroiſſoit incertain ſous le directorat duquel il étoit mort. La choſe ayant été remiſe au jugement de la Compagnie, l'Abbé de Lavau l'emporta, & Benſerade dit à Racine : » Si quelqu'un pouvoit » prétendre à enterrer M. Corneille, c'é- » toit vous ; vous ne l'avez pas fait «.

A la naiſſance du Duc de Bourgogne, Benſerade dit qu'il ſeroit un jour un des plus

* Né en 1612, mort en 1691.

plus braves hommes du monde, puiſqu'à ſon âge il avoit déjà fait reculer Monſieur le Prince.

Dix mille bombes avoient abattu l'orgueil des Algériens. Ces brigands n'eurent de long-temps l'audace de reparoître en mer pour courir ſur les François; & pendant la guerre de la ſucceſſion, lorſque les Alliés alloient d'un bout du monde à l'autre ſuſciter des ennemis à la France, le Dey d'Alger demandoit aux Envoyés des Anglois & des Hollandois qui le preſſoient de recommencer les pirateries; il leur demandoit, dis-je, pour toute réponſe : *Le vieux Roi eſt-il mort?* Ainſi l'Afrique partagea l'étonnement & la terreur que l'énorme puiſſance de Louis XIV avoit inſpirés à toute l'Europe.

Le Pere *de la Rue* * Jéſuite, fit ſur M. de Harlay, Archevêque de Paris, une deviſe aſſez heureuſe : elle avoit pour *Corps*, un bouton de roſe vert, éclairé par un ſoleil; & pour *Ame*, ces paroles : *Le ſoleil le fera rougir.* Effecti-

* Né en 1643, mort en 1725.

vement, Louis XIV désigné dans ses deviſes par un ſoleil, deſtinoit un chapeau de Cardinal à l'Archevêque de Paris, & ce Prélat étoit ſur le point de le recevoir, lorſqu'il mourut ſubitement d'une attaque d'apoplexie. » Il s'agit „ maintenant, dit alors Madame de „ Sévigné, de trouver quelqu'un qui „ ſe charge de l'Oraiſon funebre : on „ prétend qu'il n'y a que deux petites „ bagatelles qui rendent cet ouvrage » difficile : la vie & la mort «.

Ce fut en 1687, que le Maréchal *de la Feuillade* * fit ériger, à ſes frais, la Statue pédeſtre du Roi dans la Place qu'il avoit fait bâtir à l'endroit où étoit auparavant le bel Hôtel de la Ferté : on l'appelle aujourd'hui la *Place des victoires*. Les Critiques du temps faiſoient entrer dans cette action beaucoup de vanité & de politique. On prétendoit que la Feuillade s'étant brouillé avec Louvois, ſous lequel il n'avoit jamais voulu plier, il ne falloit pas moins que ce trait, pour le mettre à l'abri de ſes perſécutions ; & que ſes grandes dépenſes pour cette

* Mort en 1691.

Statue, excuſoient ſes exactions ſur le Régiment des Gardes, dont il étoit Colonel. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que cet encens fut bien reçu, & ne tarda pas à être payé par le Gouvernement de Dauphiné, vacant par la mort du Duc *de Leſdiguieres*. Le Roi le donna enſuite au jeune la Feuillade après la mort de ſon pere. La cérémonie de la dédicace ou érection de la Statue, fut des plus brillantes. Les Princes & Princeſſes de la Maiſon Royale, & les principaux Seigneurs y furent invités. On les plaça ſur des balcons faits exprès ſur la façade de l'Hôtel de la Feuillade, & vis-à-vis de la Statue; les autres côtés de la Place étoient garnis d'échafauds remplis de gens de qualité. La marche fut ouverte par le Régiment des Gardes, le Maréchal à la tête; enſuite venoient les Officiers & les Archers de la Maréchauſſée. Le Duc de Gêvres, Gouverneur de Paris, étoit précédé des Archers de la Ville, & ſuivi du Prévôt des Marchands & de tout le Corps de Ville. Ce cortege étant arrivé à la Place, on découvrit la Statue, & il en fit trois fois le tour. Le Maréchal & le Duc de Gêvres la ſaluant de l'épée, les Officiers des Gardes de

l'eſponton, la Maréchauſſée de l'épée, & le Corps de Ville par de profondes inclinations. Les trompettes, les hautbois, les tambours, & un concert de muſique ſe joignirent au bruit de trois décharges de mouſqueterie & de boîtes, & aux applaudiſſemens du peuple, qui crioit *Vive le Roi.* Le Maréchal jeta de l'argent, & ce fut le dernier point de la cérémonie, après lequel les Princes & Princeſſes allerent à une grande collation qui avoit été préparée à l'Hôtel de Ville, & qui fut ſuivie d'un bal & d'un beau feu qui termina la fête.

Madame *Cornuel*, grande diſeuſe de bons mots, étoit un jour chez M.***, dont elle étoit maltraitée. Elle attendoit à lui parler dans une antichambre qui étoit pleine de laquais: il vint une eſpece d'honnête homme qui lui dit qu'elle étoit mal dans ce lieu-là. *Hélas!* dit-elle, *j'y ſuis fort bien; je ne les crains point tant qu'ils ſont laquais.*

Cette Dame comparoît ingénieuſement les contes à ces *matelottes*, dont on dit que *la ſauce fait manger le poiſſon;* de même, diſoit-elle, les hiſtoires les

mieux contées ſont toujours les meilleures. Nous en avons la preuve dans ces fameux contes de l'Abbé *de Boisrobert*, qui faiſoient tant rire le Cardinal de Richelieu. *Douville*, frere de l'Abbé, les fit imprimer, & rien ne parut ſi plat à la lecture ; mais c'eſt qu'on n'avoit plus le conteur pour les faire goûter, & que ce n'étoit pas même lui qui les avoit écrits.

Le mari de Madame *Deshoulieres* * fut d'abord attaché au Prince de Condé, qui lui fit avoir, en 1653, la Majorité de Rocroi, que les Eſpagnols venoient d'enlever à la France. Cette Place exigeoit de grandes dépenſes ; mais les biens du Maior étoient ſaiſis en France, & ſes appointemens retenus à Bruxelles. Madame Deshoulieres préſenta des requêtes, auxquelles on ne fit point de réponſes. Elle ſe plaignit, & on lui fit un crime de ſes plaintes. Elle fut enfermée dans le Château de *Vilvorden*, à deux lieues de Bruxelles. Son mari ſe rendit dans cette derniere Ville, pour y ſolliciter la liberté de ſa femme ; mais voyant

* Née en 1638, morte en 1694.

qu'on ne l'écoutoit point, il ſe tranſporte à Vilvorden avec quelques ſoldats, s'introduit dans la fortereſſe, délivre ſa femme, & prend avec elle la route de France. Louis XIV offroit alors une amniſtie; Monſieur & Madame Deshoulieres en profiterent.

On raconte de cette Dame une hiſtoriette qui peut divertir un moment. Etant allée voir une de ſes amies à la campagne, on lui dit qu'un fantôme ſe promenoit toutes les nuits dans l'un des appartemens du Château, & que depuis bien du temps perſonne n'oſoit l'occuper. Comme elle n'étoit ni ſuperſtitieuſe ni crédule, elle eut la curioſité de s'aſſurer du prodige par elle-même, & voulut abſolument coucher dans cet appartement. En effet, au milieu de la nuit, elle entendit ouvrir ſa porte: elle parla; mais le ſpectre ne lui répondit rien; cependant il marcha peſamment vers elle. Une table qui étoit au pied du lit fut renverſée, & ſes rideaux s'entr'ouvrirent avec bruit. La Dame peu troublée, alongeoit les deux mains, pour ſentir ſi le ſpectre avoit une forme palpable. En tâtonnant, elle lui ſaiſit les deux oreilles, qui étoient longues

& velues; ce qui lui donnoit beaucoup à penſer. Elle n'oſoit retirer une de ſes mains pour toucher le reſte du corps, de peur qu'il ne lui échappât; & pour ne point perdre le fruit de ſa peine, elle ſe tint dans cette attitude juſqu'à l'aurore. Enfin, au point du jour, elle reconnut dans l'auteur de tant d'alarmes, un gros chien aſſez pacifique, qui n'aimant point à coucher dehors, avoit coutume de venir chercher de l'abri dans cette chambre, dont la ſerrure ne fermoit pas.

Madame de *** avoit depuis long-temps une intrigue ſecrete, & ſe propoſoit d'épouſer ſon amant. Impatiente de ſe voir libre, elle s'adreſſe à un Soldat auquel elle promet cinquante louis, lorſque, pour preuve qu'il l'aura débarraſſée d'un époux incommode, il lui apportera ſa boucle de col, ſa tabatiere & ſa canne. Le Soldat feignit d'acquieſcer à tout, & alla, ſans perdre de temps, attendre l'époux qui ſoupoit chez un de ſes amis, & devoit s'en revenir ſeul & à pied. L'honnête Soldat l'ayant vu ſortir de la maiſon indiquée, l'aborde poliment, & lui dit qu'il eſt chargé de

l'aſſaſſiner, mais qu'il ne vient que pour lui ſauver la vie. Après que le mari ſe fut remis de ſa frayeur, & qu'il eut été inſtruit de toute la noirceur du complot, il promit au Soldat les cinquante louis qui devoient récompenſer le crime, & lui dit de porter à ſon épouſe les preuves qu'elle avoit exigées de l'aſſaſſinat, tandis qu'il alloit marcher ſur ſes pas pour ſe convaincre d'une atrocité qu'il avoit peine à croire. La Dame n'apperçoit pas plutôt les indices convenus, qu'elle vole à ſon ſecrétaire pour y prendre la ſomme promiſe; elle ſe retourne, & au lieu du Soldat, elle voit ſon mari.

Au commencement de 1674, le Roi fit demander au Corps des Merciers un ſecours d'argent. On leur propoſa, en récompenſe, le premier rang parmi les ſix Corps, le droit de donner tous les ans pluſieurs ſujets au Conſulat, & l'affranchiſſement d'une eſpece de ſervitude, à laquelle leur commerce étoit aſſujetti depuis quelques années. Le Corps de la Mercerie fit offrir au Roi, par les Gardes en charge, 50,000 livres, & accepta l'affranchiſſement de la ſer-

vitude du commerce ; mais il déclara que ſatisfait du rang qu'il tenoit parmi les ſix Corps & de l'uſage établi pour le Conſulat, il prioit qu'il n'y fût rien changé. Peu de temps après, Colbert annonça aux Gardes en charge, que le Roi, content du zele que les Merciers avoient témoigné pour ſon ſervice, leur rendoit les 50,000 livres, & leur donnoit deux mille écus pour faire prier Dieu pour Sa Majeſté, décorer leur Chapelle, & boire à ſa ſanté. En conſéquence les Gardes firent célébrer avec la plus grande ſolennité, dans l'Egliſe du Sépulcre, les Prieres des Quarante heures, pour la proſpérité des armes de Sa Majeſté. Tous les jours il y eut au Bureau une table de vingt couverts, à laquelle dînerent les Prélats qui avoient officié & les Prêtres de leur ſuite. On manda toutes les pauvres familles des Marchands, auxquelles on diſtribua des aumônes. Enfin, pour remplir entiérement les vues de Louis XIV, ils firent placer dans la Chapelle des Marchands Merciers, un tableau du célebre le Brun, qui ſe voit au retable du maître-autel du Sépulcre. Le dernier jour des Quarante heures, on apprit que la Citadelle de

Beſançon s'étoit rendue le 22 Mai. Dans les réjouiſſances publiques pour cet événement, on fit un grand feu de joie devant la porte du Bureau & de chacun des Gardes en charge, chez leſquels il y eut table ouverte juſqu'à deux heures après minuit. Au-dehors, on diſtribua des bouteilles de vin à tous ceux qui en voulurent; on ne laiſſoit paſſer perſonne ſans le faire boire à la ſanté du Roi. Ces fêtes furent répétées pour la priſe de Dole, rendue le 6 Juin. Il y eut de plus au Bureau une grande collation, à laquelle M. le Lieutenant-Général de Police, M. le Procureur du Roi & les anciens Gardes furent invités. Pour tranſmettre les témoignages publics de leurs ſentimens pour Sa Majeſté, les Marchands Merciers prierent Santeuil de faire ſur ce ſujet un Poëme latin, que Pierre Corneille voulut bien leur traduire en françois. Le Poëme & la traduction ont été réimprimés en 1770, avec une magnificence typographique digne du ſujet, ſous le titre de *Poëme à la louange de Louis XIV, préſenté par les Gardes des Marchands Merciers de la Ville de Paris.*

Le Marquis *de Chandenier*, l'aîné de la Maiſon de *Rochechouart*, ſi célebre par

ſa diſgrace, & par la magnanimité avec laquelle il la ſoutint plus de quarante ans, étoit premier Capitaine des Gardes-du-Corps, & ſinguliérement conſidéré par ſa valeur, ſon eſprit & ſon extrême probité. Il perdit ſa Charge avec les autres Capitaines des Gardes, à l'affaire des *Feuillans*, & fut le ſeul des quatre à qui elle ne fut pas rendue. M. de Noailles fut nommé à ſa place, pourvu & mis en fonction, quoique Chandenier eût refuſé de ſe démettre, quelque inſtance qu'on pût lui faire. Chandenier étoit pauvre, on eſpéra que le beſoin vaincroit ſon opiniâtreté; elle laſſa la Cour, qui pour l'en punir l'envoya priſonnier au Château de *Loches*, où il fut au pain du Roi comme un criminel. Pour le forcer à recevoir l'argent de M. de Noailles, & à donner ſa démiſſion, on avoit arrêté ſon petit revenu; mais on ne put le vaincre, & il aima mieux vivre du pain du Roi, & de ce qu'à tour de rôle les Bourgeois de Loches lui envoyoient à dîner & à ſouper dans une petite écuelle qui faiſoit le tour de la Ville. Jamais il ne ſe plaignit, jamais il ne demanda ni ſon bien ni ſa liberté. Près de deux ans ſe paſſerent ainſi. A la fin la Cour, hon-

teuſe d'une violence ſi peu méritée ; relâcha ſes revenus, & changea ſa priſon en un exil, qui dura bien des années. Il en arriva comme de la priſon ; la honte fit révoquer ſon exil. Il revint à Paris, où il ne voulut voir que peu d'amis, & mourut à Sainte-Genevieve dans la plus ſimple, mais la plus jolie retraite qu'on puiſſe imaginer. C'étoit un homme de beaucoup de goût, qui avoit beaucoup vu & beaucoup lu. Il fut long-temps avant ſa mort dans une grande piété. On s'en ſervit, dans la derniere année de ſa vie, pour l'engager à donner ſa démiſſion, & quand on l'eut enfin vaincu ſur cet article, les mêmes gens de bien entreprirent de lui faire voir M. de Noailles. L'effort de la religion le ſoumit encore à recevoir cette viſite, qui, de ſa part, ſe paſſa froidement, mais honnêtement.

Le Cardinal *de Rohan*, en parlant de lui-même, laiſſoit entendre quelquefois, avec une ſorte de modeſtie, qu'il devoit avoir quelque reſſemblance avec Louis XIV, tant dans la figure que dans le caractere : en effet, Madame la Princeſſe de Soubiſe, ſa mere, étoit très-belle : l'on ſait que Louis XIV en fut amou-

reux ; & l'époque de ce penchant ſe rapproche de l'année 1674, qui eſt celle de la naiſſance du Cardinal de Rohan.

La Capitulation de Treves où commandoit le Maréchal de Créqui en 1675, eſt une des plus inſignes trahiſons qui ſe ſoit commiſe dans le dix-ſeptieme ſiecle. Deux Officiers ayant charge de toute la Garniſon, s'en allerent au camp des Ennemis à l'inſçu du Maréchal, & traiterent avec le Duc *de Holſtein* & les autres Chefs des Confédérés ; puis ayant apporté à leur Général ce Traité pour le ſigner, ſur ſon refus ils le menacerent l'épée à la main, & lui reprocherent ſa déroute de *Conſarbruck*, ajoutant qu'il vouloit périr en déſeſpéré, mais qu'ils le tueroient s'il ne ſignoit. Après de vaines repréſentations, le Maréchal ſe vit obligé de céder à ces mutins. Cette infame capitulation empêcha la plus belle défenſe qui ſe fût jamais faite dans une Place auſſi foible, & qui ne ſembloit pas devoir ſoutenir un ſiege de huit jours. Sans cette trahiſon, les Ennemis étoient au moment de ſe retirer. Leur Armée n'étoit déjà plus compoſée que de ſept mille hommes, qui rebutés de la vigou-

reuſe réſiſtance du Maréchal de Créqui, refuſoient de monter la tranchée, & ſembloient même en être détournés par leurs propres Officiers. Un Gentilhomme nommé *Bois-Jourdain*, Capitaine de Cavalerie, fut un des principaux auteurs de la ſédition de Treves. Il avoit pris un paſſe-port ſous un nom ſuppoſé, pour venir terminer quelques affaires en France, & retourner enſuite chez l'Ennemi y prendre de l'emploi; mais il tomba entre les mains de M. *de Bourlemont*, & fut envoyé à Mets avec bonne eſcorte. Il y fut jugé par un Conſeil de guerre, & condamné à mort tout d'une voix. Mais il y eut diverſité d'avis ſur le genre de ſupplice qu'on lui feroit ſubir. La plupart opinoient à la corde, & d'autres à la roue. Quelqu'un remontra qu'il importoit de donner un exemple qui fît connoître que le criminel étoit homme de naiſſance; il fut d'avis qu'on lui coupât la tête, & tout le monde revint à cet avis. Bois-Jourdain fut auſſi condamné à faire amende honorable tête nue & pieds nus, la corde au cou, la torche au poing, à genoux devant le grand portail de l'Egliſe Cathédrale. Il fut exécuté ſur les quatre

heures du ſoir, en préſence des troupes qui étoient ſous les armes, au nombre de ſix mille hommes. Le même jour on jugea le ſieur *de Renépont*, Capitaine & Major du Régiment de Cavalerie de *Fontaine*. Il courut riſque de la vie, auſſi bien que l'Aide-Major du même Régiment; mais on les condamna ſeulement à accompagner Bois-Jourdain au ſupplice, à être dégradés de *milice* en préſence des troupes, à être bannis du Royaume pour neuf ans, & à *garder* priſon juſqu'à ce qu'ils euſſent payé une amende de quatre mille livres chacun & tous les frais de la procédure. On en jugea pluſieurs autres, dont les uns furent pendus, les autres bannis, & le plus petit nombre abſous. *Lettres de Buſſi-Rabutin.*

Avant que *Jean Sobieski* fût Roi de Pologne, il avoit toujours été des amis de la France; & comme les ſervices qu'il rendoit à cette Couronne pouvoient lui faire perdre ſa Charge de Grand Maréchal, & l'obliger à quitter ſa patrie, Louis XIV s'étoit engagé, dans ce cas, de lui procurer des établiſſemens conſidérables en France, & de le faire

ou Duc, s'il y vouloit vivre tranquille, ou Maréchal de France, s'il vouloit continuer le métier de la guerre. Quand il fut Roi, la Reine ſa femme, fille aînée du Marquis *d'Arquien*, Capitaine des Cent-Suiſſes de *Monſieur*, frere de Louis XIV, voulut profiter de l'occaſion pour faire ſon pere Duc. Le Roi de Pologne en fit la demande au Roi de France, qui parut ne s'en éloigner que parce que le Marquis d'Arquien n'avoit point de Terre ſur laquelle on pût aſſeoir un Duché. D'un autre côté, le Marquis *de Béthune*, Ambaſſadeur extraordinaire en Pologne, & mari de la ſeconde fille du Marquis d'Arquien, travailloit à ſe faire Duc lui-même par la protection du Roi ſon beau-frere. Pendant qu'il intriguoit pour ce ſujet, & que le Roi de Pologne ſollicitoit vivement en faveur de ſon beau-pere, *Briſacier*, Secrétaire des commandemens de la Reine Marie-Théreſe, ſe mit en tête de devenir Duc auſſi. Pour cet effet, il ſe ſervit du miniſtere d'un Carme qu'il envoya en Pologne & qui fit entendre au Roi Jean, que Briſacier étoit un fils naturel qu'il avoit eu, lorſqu'il étoit en France dans ſa jeuneſſe, & que ce fils étoit né du commerce

ſecret de ce Prince avec une belle femme, qui, parce qu'elle étoit mariée, avoit mis cet enfant ſur le compte de ſon marî, dont il portoit le nom, & dont toute la ſortune n'avoit ſervi qu'à lui procurer une Charge de Secrétaire des commandemens de la Reine de France; état peu convenable au fils d'un Roi. Cette fable étoit confirmée par une lettre ſignée de la Reine elle-même, & accompagnée de ſon portrait, dont la garniture de diamans valloit environ vingt-cinq mille écus. La Reine paroiſſoit prier inſtamment Sa Majeſté Polonoiſe, de demander au Roi ſon mari de faire Briſacier Duc. Briſacier lui-même demandoit la même grace au Roi, ſon prétendu pere, dans une lettre qui contenoit toute l'hiſtoire que le Carme avoit débitée; &, pour ſe rendre plus croyable & porter plus aiſément ce Prince à le reconnoître pour ſon fils, il lui faiſoit préſent de cent mille écus par une lettre de change payable à Dantzig. Le Roi Jean aſſuré du payement de cette ſomme, & content de la valeur du portrait de la Reine, ſe perſuada ſans peine qu'il n'étoit pas impoſſible qu'il fût pere de Briſacier.

Il demanda donc à Louis XIV de faire Duc ce fils qu'il avoit eu en France, & qu'il vouloit reconnoître. Le Roi, très-ſurpris, chargea le Marquis de Béthune de ſavoir de Jean, ſi véritablement Briſacier étoit ſon fils. Ce Prince aimoit l'argent, mais il étoit ſincere ; il conta toute l'hiſtoire au Marquis de Béthune & lui remit la lettre de la Reine de France, ſur laquelle il n'avoit pu faire moins que ce qu'il avoit fait. Le Marquis l'envoya à Louis XIV qui la fit voir à la Reine, laquelle ayant reconnu d'abord ſa ſignature, fut très-ſurpriſe de la trouver au bas d'une lettre qu'elle n'avoit point dictée. Briſacier mis à la Baſtille avoua que toute cette belle hiſtoire étoit de ſon invention, & qu'il avoit fait ſigner à la Reine la lettre qu'elle écrivoit au Roi de Pologne ſans qu'elle ſût ce qu'elle contenoit. Les interrogatoires furent envoyés à Jean qui fit des excuſes au Roi de ſa crédulité. Briſacier, après avoir reſté quelque temps à la Baſtille, eut ordre de ſortir du Royaume & courut en Pologne pour retirer ſa lettre de change. Le Roi Jean le reçut comme un impoſteur & le chaſſa de ſa préſence. Il lui fit ſeulement donner

une ſomme d'argent avec laquelle cet aventurier prit le parti de ſe retirer en Moſcovie ; il y mourut comme il ſe préparoit à paſſer aux Indes. Ses créanciers obtinrent par leurs inſtances, que le Roi Jean leur payeroit le ſurplus des cent mille écus. Ce qu'il fit en trois ou quatre ans.

André de Caſtellas de Matthieu, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, à ſa création, ne jouit pas long-temps de cette décoration qu'il avoit ſi bien méritée. C'étoit un excellent Officier en qui le Prince de Condé avoit la plus grande confiance. Il avoit eu occaſion de l'éprouver pendant les guerres de la Fronde, au combat de Saint-Antoine, au ſiege d'Arras, & à la bataille des Dunes. Il commandoit à Haguenau lorſque M. le Prince, après la mort de M. de Turenne, alla prendre le commandement de l'armée. *Montécuculli* avoit mis le ſiege devant cette Place, qu'il étoit important de conſerver. *Matthieu la gardera juſqu'à ce que j'arrive*, diſoit M. le Prince, *& s'il manque de boulets, il ſe fera mettre dans un canon.* Il lui écrivit, pour l'exhorter à ſe défendre juſqu'à

ſon arrivée. *M. de Caſtellas* lui répondit ces deux mots : *Tant que Matthieu ſera Matthieu, Haguenau ſera au Roi. Montécuculli* n'attendit pas l'arrivée de M. le Prince.

Sur la plainte que le Maréchal *d'Albret* fit au Roi que le Marquis *d'Ambre* en lui écrivant ne le traitoit pas de Monſeigneur, Sa Majeſté ordonna au Marquis de lui donner ce titre ; & ce dernier écrivit cette lettre au Maréchal d'Albret :

» Monſeigneur, Votre Maître & le » mien m'a commandé d'uſer avec » vous du terme de *Monſeigneur ;* j'obéis » à l'ordre que je viens de recevoir, » avec la même exactitude que j'obéirai » toujours à tout ce qui viendra de » votre part, perſuadé que vous ſavez » à quel point je ſuis, Monſeigneur, » votre très-humble & très-obéiſſant » ſerviteur. *Signé* D'AMBRE.

Le Maréchal d'Albret fit cette réponſe au Marquis d'Ambre.

» Monſieur, Mon Maître & le vôtre » étant le Prince du monde le plus juſte » & le plus éclairé, vous a ordonné de » me traiter de *Monſeigneur*, parce que

» vous le devez; & comme je m'expli-
» que nettement & ſans équivoque, je
» vous aſſure que je ſerai à l'avenir,
» ſelon que votre conduite m'y obli-
» gera, Monſieur, votre très-humble
» & très-affectionné ſerviteur.

Signé LE MARÉCHAL D'ALBRET.

L'Abbé *d'Aumont* avoit loué une loge à la Comédie, & y étoit entré en attendant les Dames de ſa compagnie, lorſque le Maréchal *d'Albret* * arriva. Le reſpect qu'on avoit pour ce Seigneur, fit qu'on lui ouvrit la loge de l'Abbé, qui ſe vit obligé de la céder au Maréchal. L'Abbé ſe retira de mauvaiſe humeur, & grommelant entre ſes dents ces paroles: » Voyez, le beau Maréchal! » il n'a jamais pris que ma loge «.

Le Pere *Deſmarès* **, de l'Oratoire, s'annonça comme un des plus grands Orateurs du ſiecle de Louis XIV. C'eſt de lui que Boileau a dit :

Deſmarès dans Saint Roch n'auroit pas mieux prêché.

Mais des querelles théologiques dans

* Mort en 1676.

** Né en 1599, mort en 1687.

leſquelles il eut l'imprudence d'entrer, lui ſuſciterent de puiſſans ennemis, & il fut obligé de paſſer la plus grande partie de ſa vie dans la retraite. Le Duc *de Liancourt* lui avoit donné un aſile dans une de ſes Terres au Dioceſe de Beauvais. Un jour que Louis XIV paſſoit par-là, le Duc prit la liberté de lui préſenter le Pere Deſmarès, alors âgé de quatre-vingts ans. Le bon vieillard dit au Monarque, avec un ton de liberté & de candeur qui lui étoit propre: *Sire, je vous demande une grace.* — *Demandez*, répondit Louis XIV, *& je vous l'accorderai.* — *Sire*, reprit gaiement le Pere Deſmarès, *permettez-moi de prendre mes lunettes, afin que je contemple le viſage de mon Roi.* Louis ſe mit à rire, & finit par avouer à tous ceux qui étoient autour de lui, qu'il n'avoit point entendu de compliment qui lui fût plus agréable.

M. *le Pelletier*, ſucceſſeur de Colbert, étoit un honnête homme, mais un homme médiocre. Il ne plaiſoit ni à M. de Louvois ni à M. de Seignelay. Ces deux Miniſtres ne laiſſoient échapper aucune occaſion de lui ſuſciter des embarras. On lit dans les Mémoires de Noailles,

que M. de Louvois propoſa au Roi une dépenſe de trente millions; qu'il en fit confidence à M. de Seignelay, qui de ſon côté lui dit en avoir propoſé la veille une de vingt millions; & cela, pour voir comment M. le Pelletier pourroit s'en tirer.

Des jours de luxe, ou, ce qui eſt la même choſe, des jours de corruption, doivent amener néceſſairement l'oubli des uſages & des coutumes, reſtes précieux de l'antique ſimplicité des mœurs. Cette réflexion ſe préſente d'elle-même, lorſqu'on penſe à ce qu'étoit autrefois, dans le ſein de chaque maiſon, la fête du gâteau *des Rois*. Tous les membres d'une famille ſe rallioient, pour cette petite ſolennité, autour de leur chef; celui-ci les recevoit à ſa table, où le haſard faiſoit un Roi du feſtin. Une joie aimable, quoiqu'un peu bruyante, proclamoit ce Roi d'un moment; & les doux épanchemens d'amitié rapprochoient les cœurs les plus diſpoſés à s'éloigner. Aujourd'hui une fauſſe dignité laiſſe à peine quelques veſtiges de cet uſage, qui ne ſubſiſte plus que dans les claſſes inférieures du peuple.

Cependant la bonne compagnie qui dédaigne cette fête domeſtique, devroit ſe ſouvenir que Louis XIV, même dans les beaux jours de ſa gloire, l'aſſocioit aux plaiſirs nobles & décens de ſa Cour. En 1684, les Princes & les Seigneurs aſſis le jour des Rois à une ſeule table que tenoit M. le Dauphin, partagerent entre eux un gâteau dont la feve échut au Grand Ecuyer. Dans le même temps & dans la même ſalle, les Princeſſes & l'élite des femmes de la Cour, aſſiſes à quatre tables différentes, dont une étoit préſidée par Louis XIV, tiroient de même quatre gâteaux, & faiſoient quatre Reines. Alors, ce nouveau Roi, & ces Reines nouvelles, chacun dans leur petit Etat, ſe choiſirent des Miniſtres & nommerent des Ambaſſadeurs ou des Ambaſſadrices pour aller féliciter les Puiſſances voiſines, & leur propoſer des alliances. Loüis XIV accompagna la premiere Ambaſſadrice. Il porta la parole pour elle, & après un compliment gracieux au Grand Ecuyer, il lui demanda ſa protection. Celui-ci la lui promit, en ajoutant : *Si votre fortune n'étoit déjà faite, vous mériteriez qu'on vous la fît.* La députation ſe rendit enſuite

enſuite aux autres tables ; & ſucceſſivement les députés vinrent de même à celle de Sa Majeſté. Quelques-uns même d'entre eux, hommes & femmes, mirent dans leurs diſcours & dans leurs propoſitions d'alliance tant de fineſſe & d'eſprit, des alluſions ſi heureuſes, des plaiſanteries ſi adroites, que ce fut pour l'aſſemblée un véritable divertiſſement. En un mot, Louis XIV en fut ſi charmé, qu'il voulut le recommencer la ſemaine ſuivante.

En 1685, *Saint-Geni*, vieux Officier, Lieutenant de Roi de Hombourg, ayant été caſſé ſur des plaintes que l'Intendant avoit faites contre lui à la Cour, s'enferma dans ſa chambre, & ſe donna trois coups de couteau, dont un le perça de part en part, & lui fit faire un ſi grand cri, qu'on courut à ſa chambre, dont on enfonça la porte. On le trouva baigné dans ſon ſang. Il fut tranſporté au Châtelet, & on alloit le condamner à être pendu, lorſque le Roi lui envoya ſa grace, avec cent piſtoles & ſix cents livres de penſion, en lui mandant qu'il ne vouloit jamais le voir, ni ſe ſervir d'un fou tel que lui. *Lettres de Buſſy-Rabutin.*

M. *de Roquelaure* * raccommodant ſa perruque devant un miroir dans la Chambre de Madame la Dauphine, le Duc *de la Ferté* lui fit les cornes par-derriere. Roquelaure s'en étant apperçu, alla trouver auſſi-tôt Madame la Ducheſſe *d'Arpajon*, Dame d'honneur, & lui dit que le Duc de la Ferté avoit eu l'inſolence de montrer dans la chambre de Madame la Dauphine, devant les filles, tout ce qu'il portoit. La Ducheſſe fort en colere, alla ſavoir des filles comment cela s'étoit paſſé; elles lui dirent la choſe comme elle étoit, & Madame d'Arpajon ne fit qu'en rire.

Madame *de Thianges*, ſœur de Madame *de Monteſpan*, donna pour étrennes à M. le Duc *du Maine* une chambre grande comme une table, & toute dorée. Au-deſſus de la porte, il y avoit écrit en groſſes lettres : *CHAMBRE SUBLIME.* En dedans étoient un lit & un baluſtre avec un grand fauteuil dans lequel étoit aſſis M. le Duc du Maine fait en cire & fort reſſemblant. Auprès de lui étoit M.

* Né en 1625, mort en 1683.

de la Rochefoucault, auquel il donnoit des Vers à examiner. Derriere le fauteuil, on voyoit M. *Scarron*, M. *de Marſillac*, & M. *de Condom;* & à l'autre bout de l'alcove, Madame *de Thianges* & Madame *de la Fayette* liſant des Vers enſemble. Au dehors du baluſtre, paroiſſoit *Deſpréaux* qui, armé d'une fourche, empêchoit ſept ou huit méchans Poëtes d'approcher. *Racine* étoit auprès de *Deſpréaux*, & un peu plus loin *la Fontaine*, auquel il faiſoit ſigne de la main d'avancer. Toutes ces figures étoient faites en cire, & chacun de ceux qu'elles repréſentoient avoit donné la ſienne. On les appeloit *la Cabale ſublime.*

Le Duc *de Mazarin* * mourut dans ſes Terres où il s'étoit retiré depuis plus de trente ans. Il en avoit plus de quatre-vingts, & ce ne fut une perte pour perſonne; tant le travers d'eſprit porté à un certain degré, pervertit les plus excellentes qualités. On ne pouvoit avoir plus d'eſprit ni plus agréable. Il étoit de la meilleure compagnie, magnifique, fort inſtruit; il

* Né en 1633, mort en 1713.

vivoit dans l'intime familiarité du Roi, qui ne ceſſa jamais de l'aimer & de lui en donner des marques, quelque choſe qu'il eût fait pour être oublié. Il étoit fils du Maréchal *de la Meilleraye*, à qui il ſuccéda dans les Gouvernemens de Bretagne, de Nantes, de Breſt, du Fort-Louis, de Saint-Malo. Son pere s'oppoſa tant qu'il put à la volonté du Cardinal Mazarin ſon ami intime, qui choiſit ſon fils, comme le plus riche parti qu'il connût, pour en faire ſon héritier en lui donnant ſon nom & ſa niece. Le Maréchal qui avoit de la vertu, diſoit que tant de biens lui faiſoient peur & que leur immenſité accableroit un jour ſa famille. A la mort de ſa femme, il fut prouvé en pleine Grand'Chambre, qu'elle lui avoit apporté vingt-huit millions. Il eut en outre le Gouvernement d'Alſace, de Briſach & de Béfort, & le Grand-Bailliage de Haguenau, qui ſeul étoit de trente mille livres de rente. Le Roi le mit dans tous ſes Conſeils, lui donna les entrées des premiers Gentilshommes de la Chambre, & le diſtingua dans toutes les occaſions. Il fut fait Lieutenant-général dès 1654, & avoit beau jeu à devenir Maréchal de France.

& Général d'armée. La piété, toujours ſi propre à faire valoir les talens, empoiſonna, par les travers de ſon eſprit, tous ceux qu'il tenoit de la nature & de la fortune. Il fit courir le monde à ſa femme avec le dernier ſcandale; il devint ridicule au monde, & inſupportable au Roi par les viſions qu'il prétendoit avoir ſur la vie que le Monarque menoit avec ſes Maîtreſſes. Enfin il ſe retira dans ſes Terres, où il devint la proie des Moines, qui profiterent de ſes foibleſſes, & puiſerent dans ſes millions. Il mutila les plus belles ſtatues, barbouilla des chef-d'œuvres de peinture, fit des loteries de ſon domeſtique, en ſorte que le Cuiſinier devint ſon Intendant, & le Frotteur ſon Secrétaire. Selon lui, le ſort marquoit infailliblement les volontés du Ciel. Le feu prit un jour au Château de Mazarin, chacun accourut pour l'éteindre; & lui de chaſſer ces coquins, qui, diſoit-il, vouloient s'oppoſer au bon plaiſir de Dieu. Il aimoit qu'on lui fît des procès, parce qu'en perdant un bien qui ne lui appartenoit pas, s'il gagnoit, il conſervoit en ſureté de conſcience celui que la Juſtice lui laiſſoit; il défendit dans

toutes ſes Terres aux filles & femmes de traire les vaches pour éloigner d'elles les mauvaiſes penſées que cela pouvoit leur donner. Il voulut faire arracher les dents de devant à ſes filles, parce qu'elles étoient belles, & qu'il craignoit que leur beauté ne les enorgueillît. Pendant quelques années, il promena de Terres en Terres le corps de Madame de Mazarin qu'il avoit fait apporter d'Angleterre. C'eſt ainſi qu'il vint à bout de la majeure partie de ſes richeſſes. Il ne conſerva que le Gouvernement d'Alſace, & deux ou trois Gouvernemens particuliers. Depuis ſa retraite, il ne fit plus que deux ou trois apparitions à Paris & à la Cour, où le Roi le recevoit toujours avec amitié & diſtinction.

Le Duc *de Saint-Agnan*, Pair de France & Cordon-bleu, &c. avoit près de quatre-vingts ans quand il ſe remaria avec une des filles attachées à ſa premiere femme, & âgée tout au plus de vingt ans. Cette fille qui ne croyoit pas que la fortune la deſtinât à être un jour Ducheſſe, aimoit un jeune homme de ſa condition, qu'elle comptoit épouſer.

Le Duc ne le fut pas plûtot, qu'il ſe mit en devoir de le tuer. Il le fit chercher par-tout, & le pauvre garçon, qui n'étoit pas d'humeur ni de profeſſion à réſiſter aux pourſuites de ce Seigneur, fut obligé de céder à la force les avantages que l'amour lui donnoit ſur la belle. On peut pardonner au Duc de Saint-Agnan un abus d'autorité dans cette premiere circonſtance ; mais il n'eſt pas excuſable d'avoir fait chaſſer long-temps après ce jeune homme de chez *Monſieur*, où il avoit une petite Charge dont le produit ſervoit uniquement à ſa ſubſiſtance.

Le Contrôleur-Général *Deſmarets* avoit un frere Evêque qui paſſoit ſa vie à Paris en hôtel-garni & en robe de chambre, ſans voir perſonne, ni lire aucune lettre. Il les ramaſſoit toutes ſans les ouvrir. A la fin le Roi ſe laſſa, & dit à Deſmarets de le renvoyer à ſon Egliſe. L'embarras du Prélat fut d'autant plus grand qu'il vivoit depuis long-temps d'emprunts, & qu'il falloit payer avant que de partir. Son Secrétaire s'aviſa d'un expédient, qui fut d'attaquer cette montagne de lettres, pour voir s'il ne s'y trouveroit point quel-

ques lettres de change. L'Evêque y conſentit faute d'autre reſſource. Le Secrétaire ſe mit donc en beſogne, & trouva pour quinze cents mille livres de lettres de change à toutes ſortes de dates. L'Evêque partit & ne fut plus en peine de payer ſa dépenſe.

Les Ambaſſadeurs de Moſcovie eurent cette année, (1687), une petite mortification. La Ferme générale ayant appris qu'ils avoient apporté avec eux quantité de fourrures, qu'ils prétendoient vendre pour aider aux frais de leur voyage, préſenta requête au Roi pour que cela leur fût défendu, à moins que de payer les droits ordinaires. Sa Majeſté répondit qu'elle auroit ſoin que juſtice fut faite; & ayant fait ſonder les Ambaſſadeurs, elle ſut que c'étoit là véritablement leur deſſein. N'en pouvant plus douter, le Roi leur fit dire qu'il n'étoit pas ordinaire que des gens revêtus de leur caractere fuſſent Marchands; qu'on avoit laiſſé paſſer leurs fourrures comme ſi c'étoit leur équipage; qu'il falloit les faire viſiter, s'ils les vouloient vendre.

Les Ambaſſadeurs ſe trouverent choqués de cette propoſition, & de ce

qu'en conſéquence, on leur avoit envoyé un Commis viſiteur qui avoit mis les plombs à leurs ballots; ils menacerent de ſe retirer, quoïqu'ils n'euſſent pas eu encore leur audience de congé; & voyant que le Roi ne ſe relâchoit point de ſa juſte ſévérité, ils ſe retirerent effectivement juſqu'à Saint-Denis, d'où ils parlerent encore de s'en aller tout-à-fait. Le Roi leur fit écrire que le chemin étoit libre; mais qu'il priſſent garde à ne ſe pas faire d'affaire avec les Czars qui vraiſemblablement n'entendoient pas lui avoir envoyé des Marchands pour des Ambaſſadeurs. Ce compliment, quoique peu agréable, les fit rentrer en eux-mêmes; ils retournerent à Verſailles, où ils reçurent leur audience de congé, & partirent ſans emporter avec eux l'eſtime & la conſidération de la Cour de France.

Charles-Maurice *le Tellier*, Archevêque de Rheims, revenoit fort vîte de Saint-Germain; c'étoit comme un tourbillon. En paſſant au travers de Nanterre, il rencontre un homme à cheval; ce pauvre homme veut ſe ranger, ſon cheval ne le veut pas; le carroſſe &

ſix chevaux renverſent cul par-deſſus tête l'homme & le cheval & paſſent par-deſſus, & ſi bien par-deſſus, que le carroſſe en fut verſé. En même temps, l'homme & le cheval, au lieu de s'amuſer à être roués, ſe relevent miraculeuſement, remontent l'un ſur l'autre, s'enfuient & courent encore. Les Laquais, le Cocher, & l'Archevêque lui-même, ſe mettent à crier : *Arrête, arrête ce coquin, qu'on lui donne cent coups.* L'Archevêque, en racontant cette aventure, diſoit : *Si j'avois tenu ce maraud-là, je lui aurois rompu les bras & coupé les oreilles.*

En 1688, il s'éleva une querelle entre les Clercs de Procureurs du Parlement de Guienne, & les Laquais des Préſidens & Conſeillers du même Tribunal. Le neveu du Premier Préſident étant ſorti pour ſavoir ce que c'étoit, & ayant voulu uſer de *main miſe* ſur le premier venu, tous les autres fondirent ſur lui & le maltraiterent d'une maniere ſi violente, qu'il en mourut preſque ſur le champ. Le Parlement s'aſſembla auſſi-tôt pour en faire bonne & prompte juſtice ; on en pendit quelques-uns ; les

autres ſe ſauverent ou ſe tinrent ſi bien cachés, qu'on ne put découvrir où ils étoient. Cependant faute de Clercs les Procureurs ne purent expédier les procès, les Avocats les plaider, les Juges les décider, tout languiſſoit dans le Palais. Le Parlement s'aſſembla de nouveau, & ſe détermina à une amniſtie générale. Les Clercs reparurent, & les affaires reprirent leur cours ordinaire.

Quand la capitulation de Philipsbourg fut ſignée (en 1688), *Monſeigneur* dépêcha à Fontainebleau un courrier qui arriva comme on diſoit le Sermon. M. *de Louvois* qui ſavoit l'impatience où étoit le Roi d'apprendre des nouvelles, lui alla porter celle-là à la Chapelle. Le Roi fit taire le Prédicateur, dit que Philipsbourg étoit pris, & lut à voix haute la lettre que le Dauphin lui écrivoit. Le Prédicateur qui étoit le Pere *Gaillard*, Jéſuite, bien loin d'être troublé par l'interruption, n'en parla que mieux, & fit au Roi ſur cet heureux événement un compliment qui attira l'applaudiſſement de l'aſſemblée.

Le lendemain de la priſe de Philipsbourg, des Bataillons François mon-

toient encore la tranchée & étoient occupés à la raſer. Un Officier du Régiment du Roi, qui étoit de tranchée ce jour-là, prit un fuſil de Soldat pour tirer des bécaſſines; *Monſeigneur* arriva dans le moment, & tous les Officiers qui étoient aſſis ſe leverent pour le voir paſſer. L'Officier du Régiment du Roi qui ne prenoit pas garde à ce mouvement, vit en même temps partir une bécaſſine; il tira & donna d'une balle qui étoit dans le fuſil avec du menu plomb, au travers du corps du Chevalier *de Longueville*, qui étoit bâtard du Duc de ce nom. La mort de ce jeune Seigneur, enlevé à l'âge de vingt ans par un accident auſſi funeſte, excita les regrets & la pitié de toute la France.

Sa Majeſté déclara dans ce temps-là, au moment que l'on s'y attendoit le moins, qu'elle avoit réſolu de faire des *Cordons-bleus*. La promotion fut de ſoixante & treize. Les gens de guerre y eurent beaucoup de part, parce qu'on voyoit bien qu'on alloit avoir beſoin d'eux, & que les autres récompenſes euſſent été plus cheres que celles-là. Il parut que M. *de Louvois* avoit dé-

cidé de ceux qui ſeroient faits *Cordons-Bleus*. Madame *de Maintenon* eut pour ſa part ſon frere & M. *de Montchevreuil*, & contribua peut-être à faire *Vilarceau* Chevalier de l'Ordre. Il y eut trois Officiers de la Maiſon du Roi qui ne le furent pas; le Grand-Prévôt, le premier Maître-d'Hôtel, & *Cavois* Grand Maréchal-des-Logis. Le premier avoit par-deſſus ſa Charge, ſa naiſſance & ſon pere qui l'avoit été; mais les deux autres n'avoient que leurs Charges. A la vérité, on en fit quelques-uns Chevaliers, dont la naiſſance, auſſi-bien que la leur, faiſoit grand tort à l'Ordre; mais c'eſt où paroît le plus la grandeur des Rois, d'égaler les gens de peu aux grands Seigneurs d'un Royaume. Des Ducs, il y en eut trois qui ne furent pas faits Cordons bleus; Meſſieurs *de Rohan*, *de Ventadour* & *de Briſſac*. Ces trois-là étoient rarement à la Cour, & n'alloient point à la guerre. M. *de Soubiſe* & le Comte *d'Auvergne* refuſerent l'Ordre, parce qu'on leur propoſa de paſſer parmi les Gentilshommes, puiſqu'ils n'avoient pas de Duché. Les Princes Lorrains avoient conſenti de paſſer après M. *de Vendôme*; mais ils précéderent tous les Ducs. Le

Comte *de Soiſſons*, que le Roi avoit nommé pour remplir une place, lui fit demander permiſſion de ne la pas accepter, parce que ſon pere n'avoit pas voulu paſſer après feu M. de Vendôme, & qu'étant mal avec la Princeſſe *de Carignan* ſa grand'mere, & avec M. *de Savoie*, il craignoit de les aigrir encore davantage. Le Roi eut la bonté d'entrer dans ces raiſons; mais il fut piqué contre le Comte d'Auvergne & contre M. de Soubiſe. La gloire des *Bouillon*, à qui il avoit donné le rang de Princes, quoiqu'ils ne fuſſent que des Gentilshommes de très-bonne Maiſon d'Auvergne, avoit été la cauſe de leur malheur. Le Roi fit mettre dans les archives, que le Comte d'Auvergne avoit refuſé le Cordon-bleu, dans la crainte de paſſer après les Ducs, quoique ſes grands-peres n'euſſent été qu'au rang de Gentilshommes, & que M. de Soubiſe avoit auſſi refuſé cet honneur, quoiqu'un homme de ſa Maiſon, appelé le Comte *de Rochefort*, n'eût fait aucune difficulté de l'accepter aux conditions propoſées. Pour M. *de Monaco* qui avoit le même rang, il le reçut avec toute la ſoumiſſion que l'on doit, quand

on reçoit des graces de ſon Maître ; & il dit qu'il ſe contentoit de marcher au rang de ſon Duché... M. *de la Trémouille* fut très-favoriſé, car il s'en falloit d'un an tout entier qu'il n'eût l'âge. Il y en eut beaucoup qui ne vinrent pas à la Cérémonie, parce qu'ils étoient employés pour le ſervice du Roi dans les Provinces. *Mémoires de la Cour de France, par Madame de la Fayette.*

En diſpenſant quelques Chevaliers de ſe trouver à la Cérémonie, Sa Majeſté leur épargna une grande dépenſe ; rien n'étoit plus ſuperbe que leurs manteaux & les autres ornemens qu'ils portoient, tellement qu'il y en eut à qui il en coûta plus de dix mille écus, pour les frais ſeulement du cérémonial. Il courut à ce ſujet une épigramme bien malicieuſe. La voici :

Le Roi par ſa bonté qui ſe voit à l'épreuve,
Pour ſoulager ſes Chevaliers nouveaux,
En diſpenſe vingt de manteaux,
Et vingt autres de faire preuve.

Le Marquis *d'Huxelles* * étoit un des abſens. Quand il reçut le Cordon, il dit

* Mort en 1730.

au courrier de remercier de ſa part M. *de Louvois*, & de lui dire en même temps, que ſi l'Ordre l'empêchoit d'aller au cabaret ou en tel autre lieu, il renverroit cette décoration. *Ibid.*

Lorſque le Roi & la Reine d'Angleterre parurent à la Cour de France, il y eut d'abord de grandes conteſtations ſur le cérémonial qui s'obſerveroit avec ces Majeſtés. Louis XIV voulut que le Roi d'Angleterre traitât *Monſeigneur* d'égal, & le Roi d'Angleterre y conſentit, pourvu que le Roi de France traitât de même le Prince *de Galles*. Enfin il fut décidé que le Dauphin n'auroit qu'un ſiege pliant devant le Roi de la Grande-Bretagne, mais qu'il auroit un Fauteuil devant la Reine. Les Princes du Sang avoient auſſi leurs prétentions; ils diſoient que n'étant pas ſujets du Roi d'Angleterre, ils devoient avoir auſſi d'autres traitemens. Tout ſe paſſa fort bien avec eux; mais quand il fut queſtion des femmes, cela ne fut pas ſi aiſé. Les Princeſſes du Sang furent trois ou quatre jours ſans aller chez la Reine d'Angleterre; & quand elles y furent, les Ducheſſes ne les ſuivirent pas,

Celles-ci prétendoient aux deux traitemens; celui de France, qui eſt de s'aſſeoir devant leur Souveraine, & celui d'Angleterre, qui eſt de la baiſer. Quoique naturellement haute, la Reine d'Angleterre ſe montra fort raiſonnable dans cette circonſtance; elle dit au Roi qu'il n'avoit qu'à ordonner, & qu'elle le prioit de choiſir lui-même le cérémonial qu'elle devoit obſerver. Il fut décidé que les Ducheſſes s'en tiendroient à celui de France.

Pendant l'abſence du Roi d'Angleterre qui étoit allé faire de vaines tentatives en Irlande, la Reine ſon épouſe vivoit dans un abattement inexprimable à Saint-Germain; ſes larmes ne tariſſoient pas. Louis XIV étoit touché des malheurs de cette Princeſſe, & les adouciſſoit autant qu'il lui étoit poſſible. Il avoit pour elle toutes les complaiſances qu'elle méritoit; il la faiſoit venir à Trianon & à Marly, lorſqu'il y donnoit des fêtes; en un mot, il lui montroit tant d'empreſſement & d'intérêt, que tout le monde jugea qu'il en étoit devenu amoureux. La choſe paroiſſoit aſſez probable, & les perſonnes qui ne voyoient pas cela de fort près, aſſu-

roient que Madame *de Maintenon* regardoit les manieres du Roi pour la Reine d'Angleterre, avec une furieuſe inquiétude. Cependant le bruit de cet amour n'eut d'autre fondement que les attentions innocentes que le Roi ne pouvoit s'empêcher d'avoir pour une Princeſſe dont le mérite étoit avoué de tout le monde, & qu'il eût fallu reconnoître, quand bien même elle n'eut été qu'une ſimple Particuliere.

Le Roi Jacques avoit le foible de ſe donner pour un grand *Latiniſte*. Le Comte *de Gondemar* qui vivoit familiérement avec lui, ſe permettoit quelquefois de lui reprocher cette manie. Comme ils s'entretenoient enſemble toujours en latin, Gondemar, qui n'en ſavoit pas beaucoup, ou qui affectoit peut-être d'en ſavoir encore moins qu'il n'en ſavoit, faiſoit de fréquens *ſoléciſmes*, ou même des *barbariſmes* : Jacques lui dit que *ſon latin lui écorchoit les oreilles. Cela me ſurprend*, lui dit le Comte, *car, Sire, je crois mieux parler que vous; mon latin eſt celui d'un Roi, & le vôtre celui d'un Pédant.* La leçon étoit bruſque; mais elle étoit juſte.

Vers la fin du Carnaval, en 1689, on apprit la mort de la Reine d'Eſpagne, fille de *Monſieur;* toute la Cour en fut affligée, & les plaiſirs furent ſuſpendus. La nouvelle en vint le ſoir aſſez tard. M. *de Louvois* qui étoit mieux informé de tout que M. *de Croiſſi*, quoique ce dernier eût les Affaires Etrangeres, vint l'apprendre au Roi une demi-heure avant que celui-ci eût reçu ſon courrier. Le Roi n'en voulut rien dire à *Monſieur* le ſoir, & n'en parla à perſonne; mais le lendemain à ſon lever, il le dit tout haut, & quand il fut habillé, il ſe tranſporta à l'appartement de *Monſieur*, le fit éveiller & lui apprit cette fâcheuſe nouvelle. *Monſieur* en fut affligé autant qu'il étoit capable de l'être. Dans le premier mouvement ce furent des tranſports, & quatre ou cinq jours après tout fut calme. Il y a grande apparence que cette Princeſſe mourut empoiſonnée. Elle en avoit toujours eu du ſoupçon, & le mandoit preſque tous les ordinaires à *Monſieur*. Enfin *Monſieur* lui avoit envoyé du contre-poiſon, qui arriva le lendemain de ſa mort. Le Roi d'Eſpagne aimoit paſſionnément la Reine; mais elle montroit pour ſa Patrie un

amour trop violent pour une femme d'eſprit. On prétendit que la Reine avoit été empoiſonnée dans une taſſe de chocolat. Quand on vint dire à notre Ambaſſadeur qu'elle étoit malade, il ſe tranſporta au Palais; mais on lui dit que ce n'étoit pas la coutume que les Ambaſſadeurs viſſent les Reines au lit. Il fallut qu'il ſe retirât, & le lendemain on l'envoya chercher dans le temps qu'elle commençoit à n'en pouvoir plus. La Reine pria l'Ambaſſadeur d'aſſurer *Monſieur*, qu'elle ne ſongeoit qu'à lui en mourant, & lui redit une infinité de fois qu'elle mouroit de ſa mort naturelle. Cette précaution qu'elle prenoit augmenta les ſoupçons au lieu de les diminuer. Elle mourut plus âgée de ſix mois que feu *Madame* dont elle étoit fille, & qui étoit morte avec les mêmes accidens. Cette Princeſſe laiſſa par ſon teſtament au Roi ſon mari tout ce qu'elle put lui laiſſer. Elle donna à la Ducheſſe de Savoie ſa ſœur ce qu'elle avoit de pierreries, avec une garniture entiere de toutes pieces. Elle laiſſa à M. le Duc de Chartres & à *Mademoiſelle* ce qu'elle avoit apporté de France. *Mémoires de la Cour de France, par Madame de la Fayette.*

Le Cardinal de *** ayant fait bâtir à Montpellier un ſuperbe hôtel à la place du Temple qu'avoient eu les Proteſtans dans cette Ville, lui donna le nom d'hôtel de *Givaudan*, nom d'une très-belle fille à qui ſon Eminence vouloit du bien. Comme on avoit élevé vis-à-vis de ce Temple dénaturé une grande Croix pour marquer le triomphe de la Religion ſur l'Héréſie, le Cardinal & cette Demoiſelle ſolliciterent & obtinrent la ſupreſſion d'une perſpective auſſi triſte. Quelque plaiſant fit à ce ſujet le diſtique ſuivant:

Cede loco, Crux alma, Deæ palatia ſurgunt;
Non bene conveniunt Cruxque, Venusque loco.

En 1689, *Hautefort de Saint-Chamand*, l'un des Exempts des Gardes-du-Corps, avoit chez Madame la Princeſſe de Conti, une ſœur qui, quoique fort laide, ſe fit pourtant aimer du Comte *de Brionne*. Cette paſſion dura fort long-temps, & comme cela arrive toujours, les deux amans ſe brouillerent & ſe raccommoderent plus d'une fois. Enfin la Demoiſelle que l'exemple de la Comteſſe de Soiſſons avoit gâtée comme tant d'autres qui croyoient qu'on ne les

aimoit que pour les épouſer, voulut parler de mariage au Comte de Brionne qui finit par ſe moquer d'elle. Le frere en ſortant du coucher de *Monſeigneur* attaqua le Comte, de propos. Ils allerent ſur le bord de l'étang auprès de l'hôtel de Soiſſons, qui étoit un chemin peu fréquenté, ſur-tout à l'heure qu'il étoit, & ils ſe battirent. Hautefort fut bleſſé d'abord; mais il porta un coup d'épée dans la cuiſſe du Comte. Ils ſe ſéparerent, & le coup qu'avoit reçu Saint-Chamand ne l'empêcha pas de paroître le même ſoir. Tout ſe fut le lendemain : le Grand-Prévôt fit des informations. Hautefort s'écarta & fut caſſé; on fit ſi bien que cela ne paſſa pas pour un duel. Cependant le Parlement prit connoiſſance de cette affaire; & les deux champions furent mis en priſon; le Comte de Brionne à la Baſtille, & Saint-Chamand à la Conciergerie. La Demoiſelle fut trois ſemaines ou un mois ſans paroître; enſuite elle revint, & voulut faire comme auparavant. On lui dit de ſe retirer, & elle alla ſe renfermer à Port-Royal.

Ce fut environ ce temps-là, que mourut Madame la Dauphine; il y avoit déjà long-temps qu'elle étoit malade. On avoit refuſé de croire à ſon mal; cependant elle étoit enflée, & maigriſſoit fort. Les Médecins ne lui ordonnoient aucun remede; à la fin de l'hiver elle s'étoit miſe entre les mains d'une femme qui lui avoit donné quelque ſoulagement, & qui l'avoit fait déſenfler: mais l'enflure étoit revenue. Elle ſe remit encore une fois entre les mains des Médecins. Enfin ils avouerent leur ignorance. Madame la Dauphine voulut tâter des Empiriques; on en conſulta beaucoup. Elle demanda au Roi la permiſſion de ſe mettre entre les mains d'un Prêtre Normand, dont le premier métier avoit été de ſiffler des linottes. Dans le commencement elle ſe trouva bien de ſes remedes; mais elle retomba bientôt dans le même état. En général cette Princeſſe n'étoit point aimée, parce qu'elle ne contribuoit en rien aux plaiſirs de la Cour. Depuis long-temps M. de la Trémouille faiſoit ſemblant d'en être amoureux. C'étoit un bel homme, à ne conſidérer que ſa taille, mais on ne pouvoit avoir une plus laide

figure. On l'accuſoit d'avoir l'eſprit à l'avenant. On n'a jamais ſu s'il avoit pris la liberté de découvrir ſa paſſion à Madame la Dauphine; mais cette Princeſſe finit par lui dire de ne plus ſe préſenter devant elle, M. de la Trémouille choqué de ce compliment, s'aviſa d'en aller porter ſes plaintes au Roi, qui lui répondit: » Madame la Dau-
» phine s'eſt conduite ſagement, en vous
» faiſant cette défenſe, elle a ſans doute
» eu ſes raiſons; ſon unique tort eſt de
» ne l'avoir pas faite plutôt «.

Un Lieutenant d'Infanterie ayant vu gagner d'un ſeul coup de dé trente mille francs au Duc de Montmorency, dit à un de ſes camarades qui étoit auprès de lui: » Il ne m'en faudroit pas
» davantage pour faire ma fortune &
» pour me rendre honnête-homme «. Il croyoit avoir parlé ſi bas que perſonne ne l'avoit entendu; mais le Duc n'avoit rien perdu de ces paroles. Quand il eut quitté le jeu, il envoya chercher l'Officier, & lui dit: » Je vous ai ouï dire
» tantôt, qu'il ne tiendroit qu'à ce que
» j'ai gagné, que votre fortune ne fût
» faite, & que vous ne fuſſiez honnête-
homme

» homme; tenez, le voilà; il ne faut » pas que pour ſi peu de choſe, un » homme comme vous demeure en ſi » beau chemin «.

Mézerai * demanda un jour au Pere Pétau, que l'on conſultoit comme un oracle ſur tous les points d'érudition, ce qu'il penſoit en général de ſa nouvelle Hiſtoire de France: ce Savant lui répondit durement qu'il y avoit découvert mille fautes groſſieres. Mézerai, ſans ſe déconcerter, répliqua d'un ton ironique: » J'ai été plus ſévere obſer- » vateur que vous, car j'en ai trouvé » deux mille «.

Cet hiſtorien qui étoit de l'Académie Françoiſe, donnoit toujours une boule noire dans le ſcrutin à tous ceux qui aſpiroient aux places vacantes dans cette Compagnie. On fut long-temps à deviner qui pouvoit perſiſter ſi conſtamment dans une telle réſolution de nuire. A la fin le caractere de Mézerai fit ſoupçonner que c'étoit lui, & la conjecture ſe trouva vraie. On lui demanda la raiſon d'une conduite ſi bizarre: il répondit

* Né en 1610, mort en 1683.

que c'étoit pour laiſſer à la poſtérité un monument de la liberté de l'Académie dans les élections.

Une autre bizarrerie de Mézerai, c'eſt qu'il ne travailloit qu'à la chandelle, même en plein jour & dans le cœur de l'été; & comme s'il ſe fût perſuadé que le ſoleil n'éclairoit plus, il ne manquoit pas de reconduire juſqu'à la porte de la rue, le flambeau à la main, les perſonnes qui lui rendoient viſite.

Cet hiſtorien étoit un fanfaron de pyrrhoniſme. Etant malade de la maladie dont il mourut, il aſſembla tous ſes amis, & fit en leur préſence une amende honorable, pour les prier d'oublier ſes propos pyrrhoniens; ajoutant que Mézerai mourant, étoit plus croyable ſur cet article que Mézerai en ſanté. Après ſa mort, on trouva pluſieurs choſes extravagantes dans ſon inventaire, entre autres, ce billet dans un ſac de mille francs: *C'eſt ici le dernier argent que jai reçu du Roi; depuis ce temps-là je n'ai jamais dit du bien de lui* (¶). Dans

(¶) On lui avoit ôté ſa penſion de 4000 livres, pour avoir inſéré dans ſon Hiſtoire, des réflexions trop libres ſur l'origine des impôts.

un autre ſac, il y avoit un écu d'or enveloppé dans un papier, où étoit écrit: *Cet écu d'or eſt du bon Roi Louis XII, & je l'ai gardé pour louer une place d'où je puiſſe voir pendre le plus fameux Financier de notre ſiecle.* On lui trouva plus de cinquante mille francs en argent derriere des livres & de tous côtés. Il fit un Cabaretier de la Chapelle ſon légataire univerſel.

L'Architecte *Manſard* * uſoit avec Louis XIV de la flatterie la plus adroite. Il lui préſentoit quelquefois des plans où il laiſſoit des choſes ſi abſurdes, que le Roi les voyoit du premier coup dœil; & Manſard de jouer l'admiration, & de s'écrier: *Que le Roi n'ignoroit rien, & en ſavoit en architecture plus que les Maîtres mêmes!*

Le Duc *d'Antin*, Surintendant des Bâtimens, pouſſoit encore plus loin cette eſpece de flatterie. Il faiſoit mettre des calles entre les ſtatues & les ſocles, afin que le Roi venant à paſſer, s'apperçut de ce défaut. M. d'Antin conteſtoit un peu, ſe rendoit enſuite & faiſoit

* Né en 1639, mort en 1708.

redreſſer la ſtatue, en avouant, avec une ſurpriſe affectée, que le Roi ſe connoiſſoit à tout.

C'eſt ce même Seigneur qui, dans une ſeule nuit, fit abattre à Petit-Bourg, où le Roi étoit allé coucher, une longue avenue de vieux arbres, dont l'effet avoit paru déſagréable à Sa Majeſté. Le Roi, à ſon réveil, ayant demandé ce qu'étoit devenue l'allée, le Duc d'Antin lui répondit : *Comment eût-elle oſé reparoître devant vous ? Elle vous avoit déplu.* Dans une autre occaſion, Louis XIV avoit témoigné qu'il déſiroit qu'on abattît un bois entier qui lui ôtoit un peu de vue. M. d'Antin en fit ſcier tous les arbres près de la racine, de façon qu'ils ne tenoient preſque plus : des cordes étoient attachées au pied de chaque arbre, & plus de douze cents hommes ſe tenoient prêts au moindre ſignal. Le Duc d'Antin ſavoit le jour que le Roi devoit ſe promener de ce côté avec toute ſa Cour. Sa Majeſté ne manqua pas de répéter que ce bois lui déplaiſoit beaucoup; & le Duc affecta de répondre qu'Elle n'avoit qu'à vouloir, & qu'il ſeroit abattu. » Vraiment, dit » le Roi, s'il ne tenoit qu'à cela, je

» voudrois que ce fût tout à l'heure «. Au même inſtant M. d'Antin donne un coup de ſifflet, & l'on voit tomber la forêt. *Ah! mes Dames*, s'écria la Ducheſſe de Bourgogne, *ſi le Roi avoit demandé nos têtes, M. d'Antin les feroit tomber de même.*

Un homme de qualité maltraitoit un valet de pied de Louis XIV : ce Prince entendant des cris derriere ſon carroſſe, demanda ce que c'étoit : *Ce n'eſt rien, Sire; ce ſont deux de vos gens qui ſe battent*, répondit cet homme de qualité. Quelle baſſe, quelle indigne réponſe! *Ce vil Courtiſan*, dit Saint-Foix, *méritoit que Louis XIV le dégradât de nobleſſe.*

Le Chevalier *de la Ferté* étoit jeune & fort étourdi; Louis XIV, qui avoit des bontés pour ſes parens, lui aſſigna cinq cents écus ſur ſa caſſette, en lui diſant : » Jeune-homme, je vous augmen-» terai cette ſomme tous les ans, à » meſure que vous deviendrez ſage «. » Ah! Sire, lui répondit le Chevalier, » Votre Majeſté ne ſait pas à quoi elle » s'engage; je la ruinerai «. Cependant, le Chevalier continua à faire des folies;

en voici une assez plaisante. Il se trouva à Lyon dans une maison de Négociant, où l'on jouoit au Pharaon; la banque étoit garnie de louis d'or & d'écus effectifs : il se mit à jouer sur sa parole & sa bonne mine, & hasarda tout d'un coup mille louis qu'il gagna; il fit *paroli*, & perdit; il se retira aussi-tôt, en disant: » Parbleu, voilà un coup impayable «! & ne paya pas.

On sait que pour rendre infructueuse la protection que Louis XIV accordoit au Roi Jacques, Guillaume III avoit été (en 1687) le moteur de la fameuse Ligue d'Ausbourg. La trame étoit si bien ourdie & le secret si bien gardé, qu'un hasard singulier put seul le faire découvrir. Voici comme le fait se trouve raconté dans les Mémoires manuscrits de Charpentier, ancien Commis du Marquis de Louvois. » Ce Ministre, suivant sa cou-
» tume, tenoit à Bruxelles un Officier
» François, qui, sous prétexte d'une
» affaire d'honneur qui lui étoit arrivée
» en France, s'y étoit réfugié & mis
» sous la protection du Gouverneur
» général Espagnol, à qui il faisoit as-
» siduement sa cour. Il s'étoit rendu

» agréable aux Grands par ſes manieres
» polies. M. le Prince de Vaudemont,
» s'eſtimant heureux s'il pouvoit s'at-
» tacher un ſujet qui lui paroiſſoit ſi
» rempli de mérite, l'obligea, par beau-
» coup de prévenances, à prendre un
» logement dans ſon Palais. D'Aubigny
» (c'étoit le nom de l'Officier) eût bien
» voulu s'en diſpenſer, pour n'être
» point gêné dans ſon emploi, mais un
» refus pouvoit le faire découvrir; il
» l'accepta. Il n'y avoit que peu de
» temps qu'il y étoit logé, lorſque paſ-
» ſant ſeul dans l'appartement du Prince,
» il apperçut un papier ſur un bureau;
» il le prit, & s'étant retiré dans ſa
» chambre, il vit que c'étoit un Traité
» de la grande Ligue, faite entre plu-
» ſieurs Potentats à Ausbourg contre la
» France. Il l'envoya auſſi-tôt au Mar-
» quis de Louvois, qui étoit déjà dans
» quelque inquiétude depuis qu'il avoit
» été informé de ce qui s'étoit paſſé au
» Carnaval de Veniſe entre quelques
» Princes, pour diſpoſer les choſes au
» Traité général.

» La Cour de France fut extrêmement
» ſurpriſe de ce Traité; cet ouvrage,
» conduit par le Prince d'Orange,

» paroiſſoit cimenté de toutes parts avec
» tant de meſures & un ſi grand concert
» entre ceux qui y étoient compris,
» que l'on voyoit bien qu'il étoit fait
» de bonne main & qu'il ſeroit durable.

» Le Prince de Vaudemont, à qui
» cette copie avoit été ſouſtraite, étoit
» fort en peine & la chercha long-temps.

» D'Aubigny ſe conduiſit en cette
» occaſion avec tant d'adreſſe & un
» air ſi naturel, que nul ſoupçon ne
» tomba ſur lui; au contraire, lui étant
» ſurvenu une affaire, dans laquelle
» attaqué par un homme de la Ville il
» eut le malheur de le tuer, le Prince
» le prit ſous ſa protection. Mais cette
» action, quoique légitime & d'un hom-
» me de cœur, ayant attiré à d'Aubigny
» d'autres ennemis qui pourſuivoient
» la vengeance du mort, le Prince lui
» conſeilla de s'éloigner, & lui donna
» même des lettres de recommandation
» auprès de M. le Duc de Zell, qu'il
» feignit d'aller ſervir.

» S'étant arrêté à Aix-la-Chapelle,
» où ſe tenoient les conférences des
» Députés des Princes ligués, il crut
» qu'il pourroit y découvrir leurs réſo-
» lutions, & qu'il y étoit plus utile au

» ſervice du Roi, ou du moins autant
» qu'à Bruxelles.

» Un Commis du Marquis de Lou-
» vois, au lieu d'uſer de l'adreſſe qu'on
» avoit coutume de mettre ſur les let-
» tres qu'on lui écrivoit, lui en adreſſa
» une par mégarde ſous le nom *d'Au-*
» *bigny*, *Officier François*, & contre-
» ſignée *de Louvois*. Elle fut d'abord
» portée au Gouverneur de la Place,
» qui l'ayant ouverte, reconnut qu'il
» y avoit dans la Ville un homme ſuſ-
» pect; il en fit des recherches; &
» d'Aubigny, ſur les indices, fut arrêté
» ſous le faux nom qu'il portoit: il
» déſavoua inutilement la lettre; ſon
» procès lui fut fait comme eſpion:
» pendant la procédure, on écrivit au
» Prince qui le protégeoit à Bruxelles.
» Le Prince faiſant alors réflexion à la
» perte de ſon Traité de Ligue, écrivit
» qu'il falloit le punir comme eſpion.
» Le Conſeil de guerre le condamna à
» une mort infame, quoiqu'il proteſtât
» de ſon innocence. Le ſoir avant l'exé-
» cution, un jeune Officier étant venu
» avec vingt ſoldats pour le garder à
» vue, pendant la nuit, dans la tour
» où il étoit priſonnier, après quelques

» triſtes complimens ſur ſon état, l'on
» propoſa de boire pour éloigner les
» funeſtes idées. D'Aubigny donna de
» l'argent à un ſoldat pour aller acheter
» de quoi leur faire collation ; il ap-
» porta ce qu'il avoit acheté, & tous
» entrerent dans la chambre pour en
» prendre leur part. Pendant que cha-
» cun s'occupoit à rôtir des harengs
» autour d'un grand feu, d'Aubigny
» s'élança vers la porte qui étoit aſſez
» proche & qu'ils avoient laiſſée impru-
» demment ouverte, & la pouſſant ſur
» lui, il les enferma & ſortit du Château
» ſans obſtacle. Après de très-grands
» périls, malgré les recherches du
» Gouverneur & de ſa Garniſon, il
» trouva le moyen de ſortir de la Place
» & de ſe rendre à Dinant, où il apprit
» les inquiétudes que ſa détention avoit
» cauſées au Marquis de Louvois, qui
» avoit inutilement tout tenté pour le
» ſauver : mais il eſt remarquable, &
» cela n'eſt pas nouveau, que la nuit
» même que d'Aubigny s'échappa de ſa
» priſon, ſes cheveux & ſa barbe de-
» vinrent tout blancs, de noirs qu'ils
» étoient.

» Ce fut donc par d'Aubigny que

» l'on vit en France le projet d'une » très-longue & très-ſanglante guerre, » & les préparatifs que tant de Puiſ- » ſances liguées faiſoient pour opprimer » le Royaume «.

La petite vérole avoit tellement défiguré *Peliſſon* *, que Madame de Sévigné diſoit de lui, qu'il abuſoit de la permiſſion que les hommes ont d'être laids. Une Dame le prit un jour par la main, & le conduiſit chez un Peintre, en diſant à celui ci : *Tout comme cela, trait pour trait*, & ſortit bruſquement. Le Peintre le fixa, & le pria de ſe tenir en place. Peliſſon demanda l'explication de l'aventure. *Monſieur*, répondit le Peintre, *j'ai entrepris de repréſenter, pour cette Dame, la Tentation de Jeſus-Chriſt dans le déſert ; nous conteſtons depuis une heure ſur la forme qu'il faut donner au Diable, elle vous fait l'honneur de vous prendre pour modele.* La beauté de ſon ame le dédommageoit bien de ſa figure. Il étoit ſur le point d'abjurer le Proteſtantiſme, lorſque M. de Montauſier dit à Mademoiſelle Scuderi que, ſi cela arrivoit,

* Né en 1624, mort en 1693.

il ſeroit Précepteur du Dauphin & Préſident à Mortier. Peliſſon en étant informé, différa ſon abjuration, afin de ne point paroître embraſſer la Religion Catholique par des motifs humains. Il faiſoit tous les ans la fête de ſa réunion à l'Egliſe, & célébroit chaque année ſa ſortie de la Baſtille, en délivrant quelques priſonniers.

Peliſſon, privé de livres, d'encre & de papier, n'eut long-temps dans ſa priſon d'autre reſſource contre l'ennui, qu'une araignée qu'il avoit apprivoiſée. Le Gouverneur de la Baſtille vint un jour voir ſon priſonnier, & lui demanda, avec un ſouris inſultant, à quoi il s'occupoit : Peliſſon, d'un air ſerein, lui dit qu'il avoit ſu ſe faire un amuſement, & donnant auſſi-tôt ſon ſignal, il fit venir l'araignée apprivoiſée ſur ſa main. Le Gouverneur ne l'eut pas plutôt vue, qu'il la fit tomber à terre & l'écraſa avec ſon pied. *Ah ! Monſieur*, s'écria Peliſſon, *j'aurois mieux aimé que vous m'euſſiez caſſé le bras.* L'action de ce Gouverneur étoit cruelle & ne pouvoit venir que d'une ame atroce.

Peliſſon avoit écrit l'hiſtoire de l'Académie Françoiſe. Cette Compagnie

ayant entendu en pleine assemblée la lecture de cette histoire, qui n'étoit que manuscrite, il fut arrêté, quelques jours après, que la premiere place vacante seroit destinée à l'Auteur, & qu'en attendant il auroit droit d'assister aux assemblées & d'y opiner comme Académicien, avec cette clause que *la même grace ne pourroit être faite à personne, pour quelque considération que ce fût.*

Fin du Tome second.

TABLE

De ce qui eſt contenu dans le ſecond Volume.

Montausier, pag. 1
La Princeſſe des Urſins; 20
Le Duc de Lauzun, 26
Le Premier Préſident de Harlay, 48
Le Duc de Charoſt, 54
M. de Chamillart, 63
Le Maréchal de Villars; 71
Ninon de l'Enclos, 85
Moliere, 105
Lulli, 132
Jean la Fontaine; 139
Boſſuet (Jacques-Bénigne), 150
Boileau-Deſpréaux, 158
Chapelle, 178
Jean Racine; 187

Santeuil, 206
Fénelon, 214
Rouſſeau (Jean-Baptiſte), 221
La Mothe, 227

Traits généraux & particuliers du Siecle de Louis XIV, qui n'ont pu fournir des articles ſéparés, 231

[Fin de la Table du ſecond Volume.

651156